



HAL
open science

Projet collectif de recherche “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ” : Rapport d’activité intermédiaire

Éric Normand, Alain Champagne, Adrien Camus, Benoît Clavel, Didier Delhoume, Catherine Dupont, Philippe Duprat, Bastien Gissingier, Frédérique Juschald-Zinsner, Laura Legoff, et al.

► To cite this version:

Éric Normand, Alain Champagne, Adrien Camus, Benoît Clavel, Didier Delhoume, et al.. Projet collectif de recherche “ Les marais charentais au Moyen Age et à l’époque moderne : peuplement, environnement et économie ” : Rapport d’activité intermédiaire. [Rapport de recherche] SRA Poitou-Charentes. 2013, 200 p. halshs-01800659

HAL Id: halshs-01800659

<https://shs.hal.science/halshs-01800659>

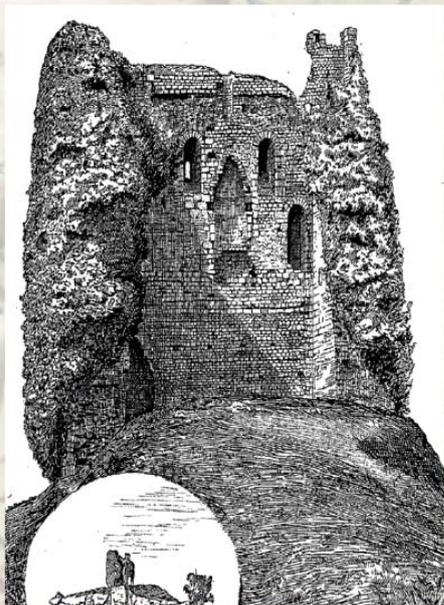
Submitted on 24 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet Collectif de Recherche
" Les marais charentais au Moyen-Age et à l'époque moderne :
Peuplement, environnement et économie "

Rapport d'activité 2013



Eric NORMAND (SRA Poitou-Charentes/ CESCUM UMR 7302)
(titulaire de l'autorisation)

Alain CHAMPAGNE (Université de Pau / ITEM EA 3002)

Avec la participation de :

Adrien Camus, Benoît Clavel, Didier Delhoume, Catherine Dupont, Philippe Duprat, Bastien Gissing, Frédérique Juchauld-Zinsner, Laura Le Goff, Vivien Mathé, Sébastien Périssé, Clément Poirier, Frédéric Pouget, Pierre-Philippe Robert, Thierry Sauzeau, Cécile Treffort.

Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes



I. Organisation du PCR.....	5
A. La composition et axes de recherche.....	5
B. Nouvelles publications en lien avec le PCR.....	6
C. Les actions réalisées en cours d'année 2013.....	8
1. Les reunions plénières	8
2. Utilisation du site Dynmap	11
3. De nouvelles recherches	13
II. Les contributions de l'année 2013.....	15
A. L'équipe histoire.....	15
1. Enjeux politiques et économiques des marais charentais jusqu'au milieu du XIe siècle (projet 2014, C. Treffort).....	15
a) L'articulation des pouvoirs	16
b) Le rôle des monastères.....	19
c) Mise en valeur économique	21
d) Perspectives générales	23
2. Bilan 2013 des recherches documentaires (sources écrites médiévales) entreprises dans le cadre du PCR (D. Delhoume).....	27
a) Un retour sur les sources écrites précoces du prieuré de Montierneuf.....	27
b) Les archives du prieuré de Sainte-Gemme : un bilan décevant	29
c) Le paysage du marais au XV ^e siècle, à travers quelques documents tardifs d'origine laïque.....	31
3. Rapport d'activités de Sébastien Périsset (période des XV et XVIe siècles).....	52
4. Le marais de Brouage dans l'enquête de 1714 sur les salines (Th. Sauzeau)	59
B. Equipe archéologie	65
1. Les prospections géophysiques (V. Mathé)	65
a) Introduction.....	65
b) Présentation du contexte de l'étude	66
c) Résultats.....	67
d) Perspectives pour 2013	68
2. Bilan de Fr. Pouget (site web mapping)	72
a) La gestion et l'alimentation du Système d'Information géographique WEBSIG	72
b) Poursuite du travail sur les données LIDAR 2010	76
c) Début du travail sur l'analyse des formes résiduelles des anciens marais salants grâce à l'exploitation des données du LIDAR – Cadastre 1833 - orthophotos IGN - Plan terrier 1770.	78
3. Mise en valeur des données collectées au SRA (Fr. Juchauld-Zinsler)	90
4. Bilan de la prospection de lieux de production céramique (P.Ph. Robert dir.)	95
a) Prospection terrain	95
b) Inventaire des ateliers.	103
c) Bilan de l'année 2013.	108
d) Perspectives de l'année 2014.	109
5. Bilan des activités 2013 de Bastien Gissinger	110
a) La Gripperie Saint-Symphorien.....	110
b) Brouage – Rue Champlain	111
6. La fouille de la cabane Saint-James (E. Normand).....	113
a) Contexte général	113
b) une reconversion du terroir – les cabanes de marais	115
c) L'étude d'une cabane : Saint-James (commune de Hiers-Brouage)	123
d) Conclusion	164
C. Equipe environnement	167
1. La malacofaune d'une des carottes paléo-environnementales de la salle 7/9 des " Jardins de la maison Champlain ", Hiers-Brouage (Charente-Maritime) (C. Dupont*, Y. Gruet**)	167
a) Introduction.....	167
b) Méthode	168
c) Résultats.....	169
d) Conclusion	171
2. Consommation de coquillages du Moyen Âge au début de l'époque moderne sur le littoral charentais : les exemples de Fontduce et de La Gripperie-Saint-Symphorien (L. Le Goff, C. Dupont).....	173

a)	Méthodologie	173
b)	Résultats – La Gripperie Saint-Symphorien, VIIe siècle (phase 1).....	174
c)	Résultats – La Gripperie-Saint-Symphorien, XVIe-XVIIIe siècles (phase 3)	175
d)	Siltation of river-influenced coastal environments: Respective impact of late Holocene land use and high-frequency climate changes (Cl. Poirier).....	180
III.	<i>Synthèse et perspectives</i>	184
A.	Synthèse des travaux de l'année	184
B.	Une table-ronde : bilan de la triennale.	190
C.	Un projet d'opération de sondages sur le site castral de Broue	192
D.	une nouvelle campagne de prospection géophysique à Broue	196

Les coordinateurs et les membres du P.C.R. tiennent à remercier les structures qui les ont soutenu dans leurs démarches et ont facilité l'organisation des différentes rencontres :

- Le syndicat Mixte de Mise en Valeur du site de Brouage pour la mise à disposition de locaux destinés aux réunions du PCR.
- Le Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes et son conservateur régional, Thierry Bonin.
- Le CESCO et sa directrice, Cécile Treffort.
- L'université de La Rochelle et la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH).
- L'Association des Archéologues de Poitou-Charentes (AAPC) qui a géré le financement du PCR.
- La municipalité de Saint-Sornin, propriétaire du site de Broue, et son maire, madame Francine Baudin.

Le fonctionnement du PCR a bénéficié du soutien financier de la DRAC Poitou-Charentes et du CESCO (UMR 7302 - Université de Poitiers / CNRS / DRAC Poitou-Charentes)

I. Organisation du PCR

A. La composition et axes de recherche

La structure du PCR pour l'année n'a pas changé et s'articule autour de différentes équipes qui regroupent les chercheurs selon leurs domaines de compétence et les thématiques de recherche qu'ils développent.

Les équipes du P.C.R.

Equipe archéologie

Alain CHAMPAGNE : MCF d'Histoire et d'archéologie – Université de Pau

Philippe DUPRAT : Président de la Société de Géographie de Rochefort.

Bastien GISSINGER : Conseil général de la Charente-Maritime – Service archéologique.

Eric NORMAND : Service Régional de l'archéologie Poitou-Charentes – UMR 7302 CESC
Poitiers.

Pierre-Philippe ROBERT : Association Archéaunis

Equipe archéozoologie

Benoît CLAVEL : CNRS, UMR 7209 MNHN Paris

Catherine DUPONT : UMR 6566 CNRS CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie
Archéosciences Histoire » CNRS, catherine.dupont@univ-rennes1.fr

Laura LE GOFF : Doctorante – Université de Rennes 1

Opale ROBIN : Doctorante – Université de Caen (CRHAM / CRAVO Compiègne)

Equipe SIG / Géo-histoire

Guillaume BELLEC : Etudiant en master II, FLASH Université de La Rochelle.

Frédérique JUCHAULD-ZINSNER, Service Régional de l'archéologie Poitou-Charentes

Frédéric POUGET : MCF de géographie à l'Université de La Rochelle, spécialisé en géomatique
(UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société)

Equipe Géophysique / Sciences de la Terre/ Etudes environnementales

David Aoustin : Ingénieur d'Etudes, Université de Rennes I, UMR 6566 CReAAH.

Adrien CAMUS : ULR Valor - Université de La Rochelle

François LEVEQUE : MCF de Sciences de la Terre, spécialisé en magnétisme environnemental

Vivien MATHE : MCF de Sciences de la Terre, spécialisé en méthodes géophysiques appliquées à
l'archéologie

Equipe Histoire

Didier DELHOUME : Conservateur du Patrimoine – DRAC Poitou-Charentes, Université de Poitiers -
UMR 7302 (Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale)

Guillaume LEGET : Etudiant en Master II, Archéologie, Université de Poitiers.

Jacques PERET : PR d'Histoire moderne - Université de Poitiers – GERHICO-Cerhilim EA 4270

Sébastien PERISSE : professeur certifié d'Histoire-Géographie – docteur de l'université de La Rochelle - CRHIA EA 1163

Thierry SAUZEAU : PR d'Histoire moderne - Université de Poitiers – GERHICO-C. EA 4270

Mathias TRANCHANT, MCF d'histoire médiévale – université de La Rochelle - (UMR LIENSs – Littoral Environnement et Société)

Cécile TREFFORT : PR d'Histoire médiévale - Université de Poitiers – CESCUM UMR 6223

Les axes de recherche :

Ils s'organisent autour de trois thèmes principaux :

1 - Peuplements et organisation territoriale des marais de Saintonge

- a. Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement ecclésiastique.
- b. Les formes de peuplement et leurs encadrements : l'encadrement seigneurial laïc.
- c. Formes et structures des habitats civils : des cabanes de marais à la ville.
- d. La structuration des axes de communication.
- e. Un environnement à maîtriser et en constante évolution.

2 – Marais et productions

- a. Les marais salants : production, commerce,... et typologie des structures de production.
- b. Les matériaux de construction, difficulté d'approvisionnement ?
- c. Une activité artisanale sur plusieurs siècles et installée sur les marges du marais.
- d. L'élevage : la spécificité des pré-salés
- e. Les ressources de la mer : oiseaux, poissons, coquillages
- f. Les échanges :

3 – Le mode de vie de ces sociétés terriennes ou littorales ?

- a. Singulariser les intérieurs d'habitats : un espace de consommation spécifique ouvert aux échanges ?
- b. Les régimes alimentaires de ses populations : études archéozoologiques
- c. Une comparaison avec des sites d'intérieur des terres : Pons, Surgères, Fontduouce

B. Nouvelles publications en lien avec le PCR

Après une année 2012 relativement riche en nouveaux travaux universitaires (2 mémoires de master 2 soutenus) et publications (1 article paru et 3 nouveaux articles à paraître), l'année 2013 pourrait sembler plus calme.

En effet, cette année a vu la présentation d'un poster au colloque annuel de la *Society for Historical Archaeology* tenu en Angleterre, à Leicester au mois de janvier sur le thème *Globalization, immigration, transformation*, janvier 9-12 janvier 2013 :

CHAMPAGNE A., CLAVEL B., DUPONT C., GUÉRIN C., MONTEBAULT V., « Archaeological investigation at the Maison Champlain site (16th-18th century), Brouage (France).

Archaeological investigations at the *Maison Champlain* site (16th-18th century), Brouage (France)

Since 2003, six archaeological operations have been undertaken in the village of Brouage. The area has been relatively free of construction, probably since the late eighteenth century, and as such the archaeological deposits are exceptionally well preserved beneath contemporary gardens and a square. The excavations focused on houses fronting on to the road, alleys crossing the lots and gardens, and the courtyards that functioned as craft workshops or gardens, all within an area marked by significant social contrasts.

Historical Background

The city was founded in 1555 in a marshy area, and despite a difficult start (storms and high tides), it witnessed rapid development, primarily thanks to salt, making it an essential harbor from the end of the sixteenth through the seventeenth centuries. However, both silting along the coast and the creation of the Royal Arsenal de Rochefort by Colbert in 1666 ultimately condemned the city and the harbor : today it is an inland marsh 3 km from the sea.



Building in Brouage

The marshland does not facilitate the construction, nor urban life. The joint use of wood and earth as primary building materials are probably documented. The wood species used are mainly softwood whose accurate identification is difficult, oak is used for cased wells and pit latrines. The use of stone becomes dominant over time. These obviously of local origin (limestone), but the recovery of discharged ballast stones from ships is common and reflects the relations with Northern Europe (Cornwall, Ireland, Norway). Rarer and more surprising materials used include shells : the prickly cockle in the creation of decorative patterns, as in Roman times, and oysters to backfill the soil outside.



Softwood threshold plate with two embedded vertical elements (Court No. 5) (Picture A. Champagne)

The table in the 17th and 18th centuries



Saintongeais pitcher, Rhenish stoneware bottle (type Bellarmine), stemmed goblet from Montelupo (Pictures B. Zélie, A. Champagne)

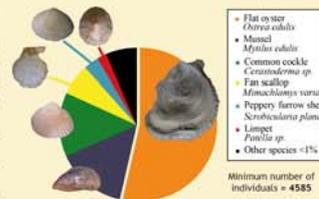
Local crockery, called Saintonge, dominates the Brouage table. However, the percentage of imported elements is significant. Taking advantage of their coastal location, companies were able to promote new tastes and fashions. Stoneware, and Spanish and Italian majolica-wares, are present from the second half of the sixteenth century, with their relative importance possibly related to the proximity of the house of Pierre de Comminges, the King's lieutenant, whose arms are present on the facade of the parish church.



A significant assemblage of bones and shells from midden deposits are currently under study, but some trends are already emerging.

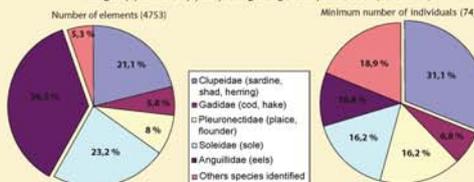
Besides the "backyard birds" (chickens, geese, and ducks), marsh birds (herons, snipes, sandpipers ...), peacocks, which was the particular dishes reserved for the medieval elites, and turkey (from the early seventeenth century), were also eaten.

More than sixty species of marine shells were found out on the site, which is an astonishing number in itself. However, only four of these were destined for the dining table by selecting large specimens (oysters, scallops, mussels, and cockles).



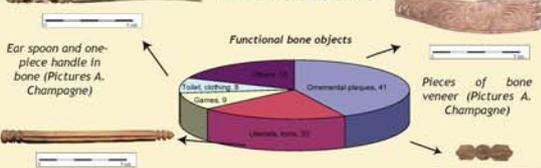
Spectrum of shellfish species consumed Brouage, all phases combined (in % of Minimum number of individuals) (C. Dupont)

Range of families of fish from garbage dump US 3008 (B. Clavel)



We know the role of fish at the site only from the eighteenth century garbage dump (U.S. 3008), which demonstrate the importance of fresh and tidal species, such as Clupeidae, Soleidae and Pleuronectidae. In contrast, preserved fish (cod, whiting) are more limited compared to inland assemblages.

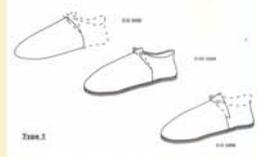
Worked bone



Ninety-six pieces of bone, horn and ivory were recovered, an unusually large assemblage for a "non-workshop" type of site. Many decorated, ornamental plaques were recovered, likely belonging to hunting firearms (arquebus or hackbuts pistols); their materials and traits suggest a late 16th century and early 17th century German influence (Nuremberg, Augsburg).

Leather

The humid depositional environment at the site favored the conservation of leather. Ninety-eight lots, dating to the early sixteenth century, were recovered : purses, holsters or cases, sheaths, offcuts and shoes.



Type of shoe close to Dutch models (V. Montembault, veronique.montembault@neuf.fr)

A range of elements showing the transition between two technical traditions (V. Montembault)



Section view of two variants of turnshoe construction (before 1520)



Section view of two variants of welted stitching, typical of modern shoemaking



A. Champagne (UPPA)
with B. Clavel (UMR 7209), C. Dupont (UMR 6566), C. Guérin, V. Montembault



Par ailleurs, à la suite d'une conférence donnée lors de la table ronde *Urban variation* de Gotteborg (Suède), organisée par Per Cornel les 19 et 22 février 2013, un article a été demandé en vue d'une publication.

CHAMPAGNE A., MATHÉ V., CAMUS A. " Brouage a new early modern town through history, archaeology and geophysical survey ". In *Early Modern Town Project*, P. Cornell (ed.), à paraître

C. Les actions réalisées en cours d'année 2013

1. Les réunions plénières

Seules deux réunions ont été organisées cette année. La première, qui s'est tenue le 24 juin 2013 à l'Université de La Rochelle, a permis de confronter quelques travaux en cours : prospection géophysique par Vivien Mathé, analyse de l'enquête de 1714 par Thierry Sauzeau, état des sources médiévales par Didier Delhoume. Plusieurs invités extérieurs étaient également présents à la réunion. Tout d'abord Clément Poirier (ATER à l'Université de La Rochelle) a présenté ses travaux sur la sédimentation des pertuis et ses interactions avec le littoral charentais ¹. Yanis Suire, conservateur au service de l'inventaire de la région Poitou-Charentes, chargé actuellement de l'inventaire du patrimoine des communes charentaises riveraines de l'estuaire de la Gironde. Il est également titulaire d'une thèse à l'École des Chartes portant sur le marais poitevin et sa mise en valeur à l'époque moderne ².

La deuxième rencontre s'est déroulée le 14 octobre 2013 et a été l'occasion de visiter quelques sites importants de notre aire d'étude.



Visite du prieuré Sainte-Gemme

¹ Sujet de Thèse « Enregistrements sédimentaires des changements environnementaux séculaires à millénaires par la micro- et la macrofaune benthiques littorales » soutenue en 2010 sous la direction d'Eric Chaumillon.

² Sujet de thèse « L'homme et l'environnement dans le marais poitevin - seconde moitié XVI^e début du XX^e siècle », soutenue en 2002 à l'École des Chartes.



Etude axonométrique du cloître - en grisé les parties médiévales (réalisation : A. Vlad)

La matinée a été consacrée à la visite du prieuré casadéen de Sainte-Gemme aimablement accueilli par Mme Audier, propriétaire du site, et Andréi Vlad, gestionnaire et fin connaisseur des parties médiévales du monastère. Le choix de ce prieuré est justifié par le rôle qu'il a pu jouer dans la mise en valeur des marais salants du golfe de Brouage, par ses relations étroites avec les seigneurs de Broue et par son important patrimoine foncier dans le marais de Brouage, conséquence des deux premiers critères. Andrei Vlad a fait visiter à l'équipe du PCR l'église priorale, les bâtiments conventuels tout en présentant ses travaux de reconstitution des différents états à travers les siècles de l'établissement monastique ³. La journée s'est poursuivie sur le site de Broue, accueilli par le syndicat Mixte de mise en valeur du site de Brouage. Après une présentation du programme de sondages devant être réalisés en 2014 et une visite des vestiges situés au pied du promontoire (habitats, four à tuiles, possible fortification et emplacement supposé du port), la réunion s'est poursuivie dans la maison de Broue où une réflexion a été engagée sur la programmation 2014 et l'organisation de la table-ronde marquant la fin du programme triennal du PCR. Enfin, la journée s'est terminée par une visite du site de la cabane Saint-James en cours de fouille avec un essai de photographie par drone effectué par Frédéric Pouget.

³ Voir son article de synthèse de l'évolution architecturale du site paru en 2013.



Equipe du PCR devant la tour de Broue (octobre 2014)

de gauche à droite : A.Champagne, B. Clavel, O. Robin, V. Mathé, F. Pouget, C. Treffort, S. Périssé, Ph. Duprat, E. Normand, D. Delhoume, L. Legoff, F. Juchauld-Zinsner, P.-Ph. Robert.



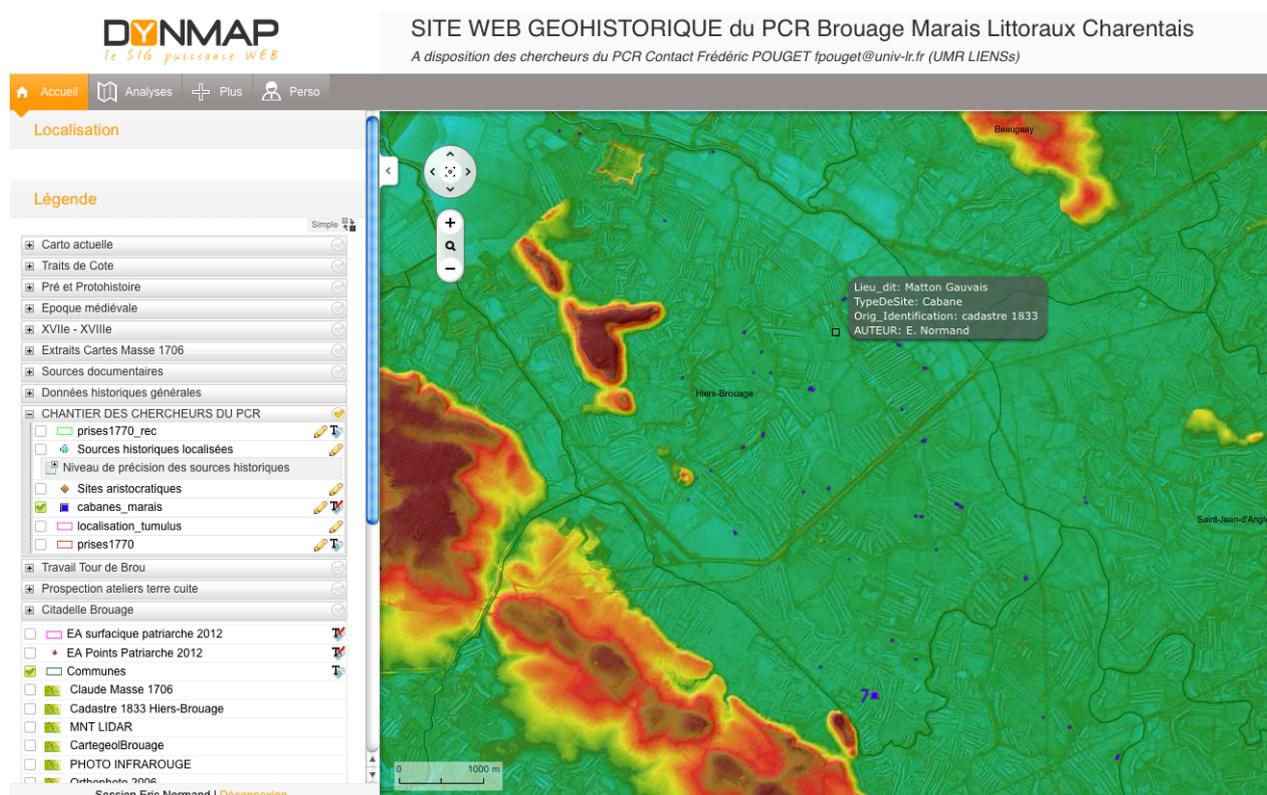
Vue aérienne du site de Saint-James (photo : F. Pouget)

2. Utilisation du site Dynmap

Le site de webmapping est toujours alimenté par les membres du PCR. Il sert à la fois d'outil de recherche, du support cartographique, d'aide à l'édition d'illustrations d'articles et de centralisateur des données accessibles aux membre du PCR.

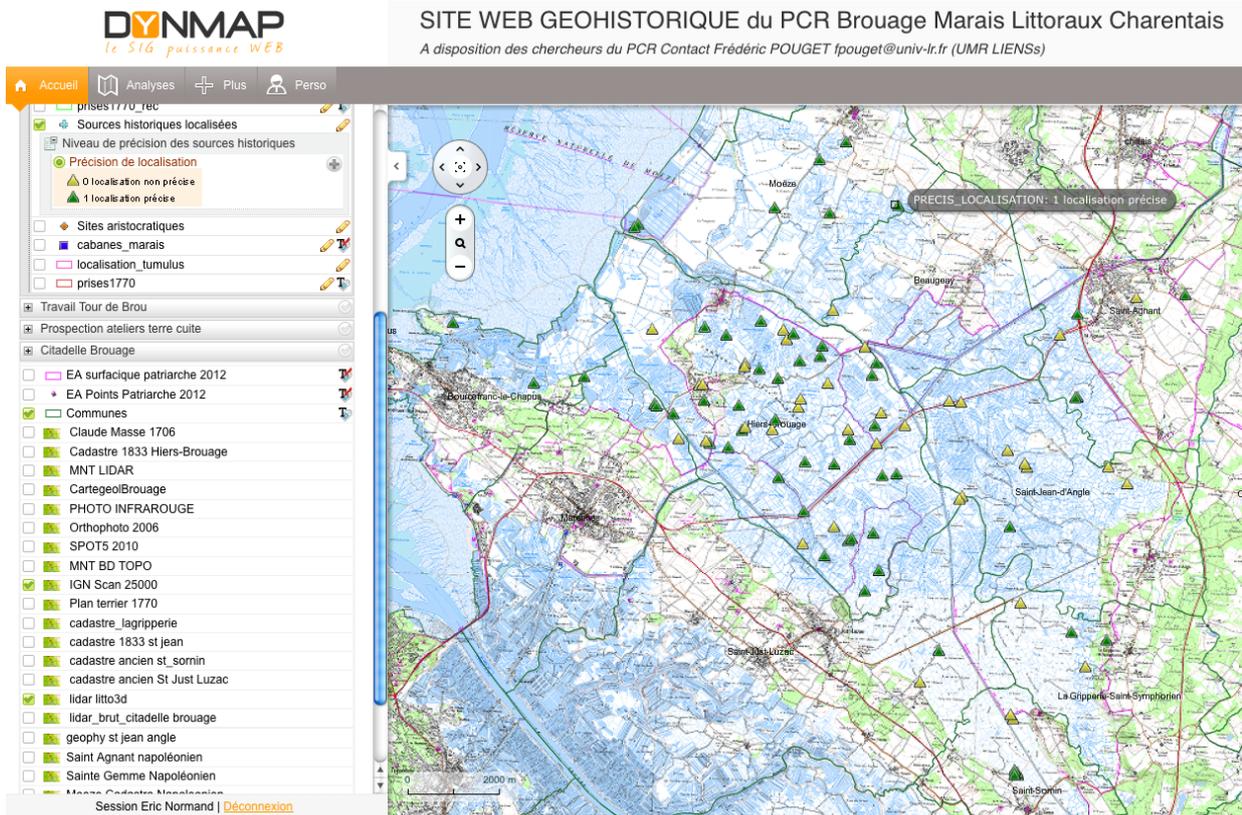
Les nouvelles données intégrées dans le site Dynmap proviennent de différents axes de recherche :

- l'inventaire des cabanes de marais : une quarantaine de sites ont été localisés accompagnés d'une fiche d'identification (recherche : E. Normand, F. Pouget).

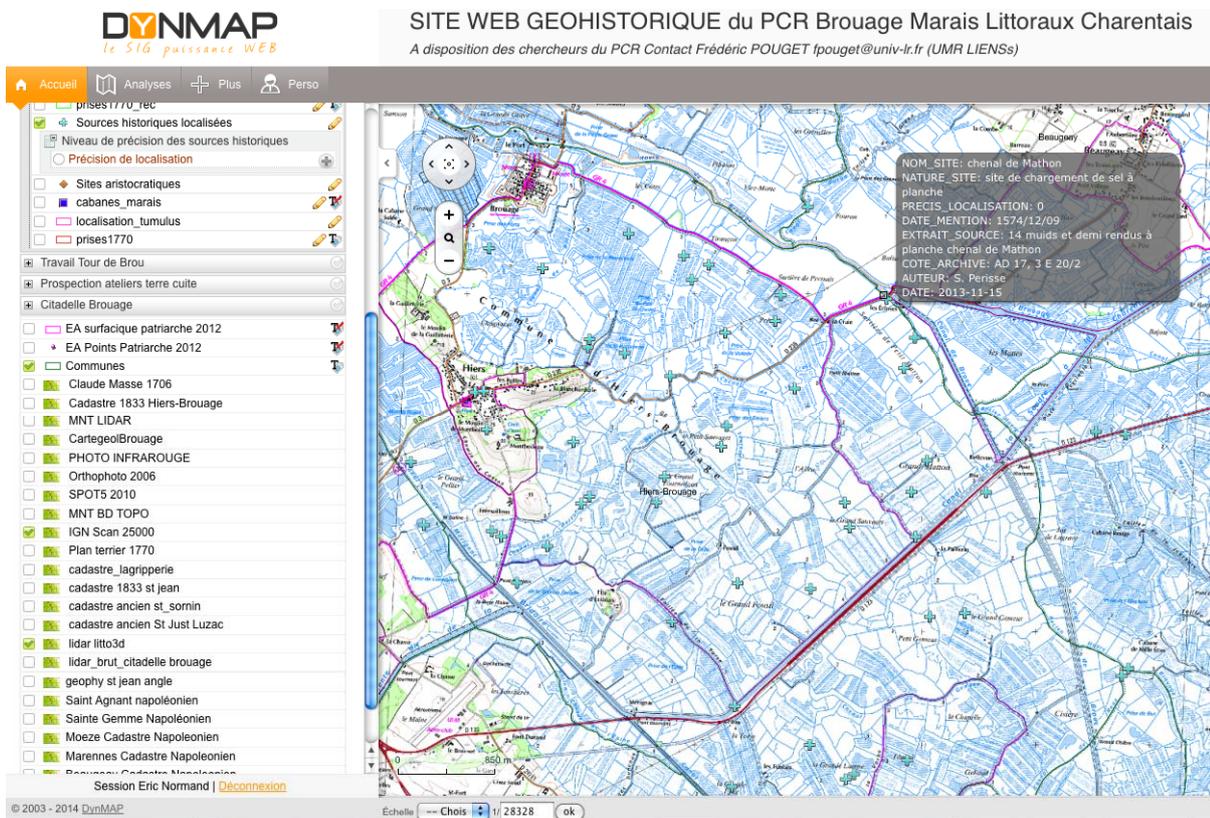


Localisation des cabanes de marais sur le fond Lidar

- la géolocalisation des toponymes relevés à partir des sources médiévales et modernes : une centaines de sites ont été localisés avec un double degré de précision de localisation (1 = localisation précise ; 0 localisation imprécise). Chaque site est accompagné sur la carte par une fiche d'identification. Une centaine de sites sont à ce jour localisés à partir des textes couvrant principalement les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles (recherche : S. Périssé).

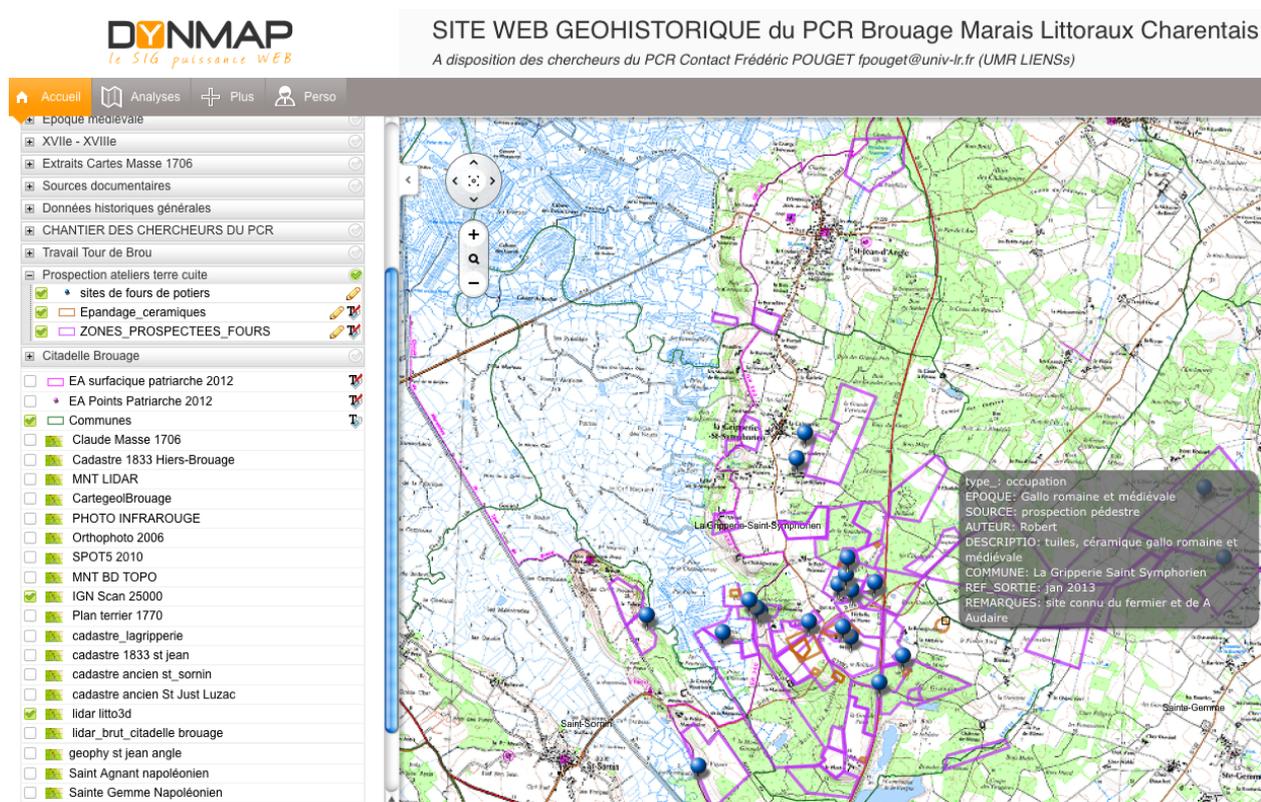


Localisation des toponymes issus des sources par degré de précision sur fond IGN



Localisation des toponymes sur fond IGN avec fiche d'identification

- l'accompagnement géolocalisé des prospections concernant les ateliers de terre cuite autour du marais de Brouage. (recherche : Pierre-Philippe Robert).



Délimitation en violet des espaces prospectés - les points bleus désignent un atelier de terre cuite

3. De nouvelles recherches

- Un sujet de master I concernant l'aire d'étude du PCR a été déposé à l'Université de Poitiers en Archéologie / Histoire de l'Art sous la direction de Claude Andrault-Schmitt. Le sujet doit porter sur les bourgs de Saint-Just-Luzac et de Saint-Jean d'Angle, leur évolution urbaine et sur l'architecture civile entre la fin du Moyen-Âge et le début de l'époque moderne. En effet, ces deux bourgs situés sur les deux rives opposées du golfe se distinguent par plusieurs habitations, parfois de qualité, datables des XV^e-XVI^e siècles. Cette architecture est certainement le témoignage d'une certaine prospérité basée sur l'exploitation du sel à cette période.

Ce sujet sera suivi par Elodie Tisserant qui devrait intégrer le PCR.

- Plusieurs nouveaux membres ont rejoint l'équipe :

- Frédérique Juchauld-Zinsner (Service régional de l'Archéologie Poitou-Charentes) doit travailler dans le domaine cartographique et le SIG à partir de la base de données Patriarche. L'objectif est de produire des cartes archéologiques adaptées aux questionnements du PCR et serviront de bases à différentes interprétations à la fois archéologiques et historiques.

- Sylvie et Laurent Porcher (Société de Géographie de Rochefort) se proposent d'effectuer des recherches systématiques aux Archives départementales de la Charente-Maritime. Ils comptent dépouiller, dans un premier temps, tous les fonds notariaux des communes limitrophes du golfe de Brouage pour y recueillir d'éventuelles mentions sur les cabanes de marais.

II. Les contributions de l'année 2013

A. L'équipe histoire

Les travaux de l'équipe histoire se sont cette année étoffés par la participation de C. Treffort pour le haut Moyen Âge. Les résultats de ce groupe sont très riches et se complètent les uns les autres. Ils participent ainsi tant à la connaissance des structures d'encadrement des marais, qu'à leur organisation géographique et son évolution, qu'aux dynamiques économiques et aux modes de vies des habitants. Tous les axes thématiques peuvent s'alimenter de ces travaux denses.

1. Enjeux politiques et économiques des marais charentais jusqu'au milieu du XI^e siècle (projet 2014, C. Treffort)

Comme l'ont déjà évoqué les rapports des années précédentes, les sources textuelles concernant spécifiquement les marais charentais sont rares avant la fin du Moyen Âge et, surtout, l'époque moderne ; elles semblent même totalement inexistantes avant le deuxième quart du XI^e siècle⁴ première attestation du *castrum* de Broue.

Les prospections archéologiques en cours dans le cadre du PCR commencent toutefois à révéler une intense activité de production céramique d'époque carolingienne, qui dépasse amplement le niveau d'une production purement domestique. La mise en évidence, par la prospection géophysique, d'une vaste zone portuaire au pied de la tour de Broue, bien que non datée, suggère qu'il y avait là un point de concentration d'échanges économiques locaux et régionaux, voire à plus longue distance grâce à son caractère alors maritime. Mises en regard des vestiges subaquatiques contemporains présents dans la Charente, dont l'importance numérique a été confirmée récemment, ces découvertes sont en train de renouveler très profondément l'image du haut Moyen Âge (VI^e-XI^e siècle) saintongeais et de donner un relief nouveau aux grandes transformations économiques, politiques et sociales des XI^e-XII^e siècles jadis étudiées pour la région par André Debord⁵.

Aucune source écrite spécifique à la zone étudiée et antérieure au XI^e siècle n'a pour l'instant été repérée. Cependant, on constate à partir de cette date que lorsque des biens ou des droits entrent dans le patrimoine monastique, occasionnant leur mise par écrit et permettant donc leur

⁴ Mentions de salines dans une charte des années 1040, sans qu'on puisse déterminer la part de réalité dans un passage qui puise manifestement à un formulaire : *boscum... cum omnibus utilitatibus suis, salinis, aquis, molendinis, piscationibus...* Ed. [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], p. 33.

⁵ DEBORD A., *La société laïque...*, 1984

connaissance par l'historien, beaucoup relèvent d'une autorité d'origine publique, notamment celle des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine depuis le X^e siècle, qui en disposent à leur gré, les donnant aux religieux ou les transmettant en bénéfice/fief à certains grands de la région pour s'assurer leur fidélité. Autour du golfe de Brouage, on voit ainsi graviter, au XI^e siècle, le comte de Poitou et le comte d'Anjou, son vassal et rival, mais également des abbayes prestigieuses, favorisées par l'un ou l'autre. L'anthropisation progressive de zones marécageuses jusqu'alors impropres à une installation humaine par l'assèchement des marais pour les mettre en culture ou créer des pâturages, par l'aménagement de salines, par le défrichement d'espaces boisés, semble avoir offert une occasion formidable au comte de Poitiers pour renforcer son contrôle des parties les moins fermement tenues de son territoire et accroître ses revenus.

Il s'agit malheureusement pour l'instant de simples hypothèses qu'il conviendrait de vérifier ; or, à la fois pour des questions documentaires et historiques, il apparaît difficile de se satisfaire d'une appréhension réduite aux seuls marais charentais. Pour saisir le phénomène dans toute son ampleur et sa richesse, nous proposons d'élargir le champ de recherche à l'ensemble de la zone littorale comprise entre la baie de l'Aiguillon, au nord, et l'estuaire de la Gironde, au sud, allant, du côté des terres – à l'est – jusqu'à Saintes et Saint-Jean d'Angély, et englobant, quand cela s'avèrera nécessaire, les îles d'Oléron et de Ré, à l'ouest (environ 50 x 100 km). Tout en restant dans un périmètre permettant une appréhension relativement précise des phénomènes historiques, cette extension territoriale, qui permet d'intégrer le marais poitevin ainsi que les deux rives de la Charente et de la Seudre, offre la possibilité de disposer de sources plus nombreuses, et d'insérer l'analyse de la zone étudiée par le PCR dans une dynamique régionale élargie qui lui donnera tout son sens.

a) L'articulation des pouvoirs

Même si cet espace ne représente pas une zone-frontière comme le Nord du Poitou, près de la Loire, où l'on passe d'un comté à l'autre, d'un diocèse à l'autre, et où les limites, toujours disputées, semblent fluctuer en permanence, la zone littorale située à l'extrémité occidentale du comté de Poitiers, semble marquée par des rivalités sans doute accentuées par le fait que, dès avant le XI^e siècle, il s'agit déjà d'une terre à conquérir – économiquement, politiquement, spirituellement parlant. Il s'agit sans nul doute d'un beau « laboratoire » permettant d'observer comment, dans le cadre de la mise en place des relations vassaliques (dont Guillaume le Grand lui-même, dans sa célèbre lettre à Fulbert de Chartres, a détaillé les contours⁶), le pouvoir comtal poitevin s'articule

⁶ Voir annexe 1.

avec, d'une part, celui du comte d'Anjou⁷, d'autre part, celui des potentats locaux, en particulier celui de la famille de Châtelailon.

(1) *Les comtes d'Anjou*

Depuis au moins le début du XI^e siècle, le comte d'Anjou exerce des droits d'origine publique, au nom du comte de Poitou, dans la région. Ainsi, Adémar de Chabannes signale que

« le comte Foulques [Nerra, comte d'Anjou] s'étant recommandé dans ses mains, [Guillaume le Grand] lui avait concédé, en bénéfice, le château de Loudun et plusieurs autres forteresses en Poitou, ainsi que la ville de Saintes et de nombreux châteaux⁸ ».

En 1047, on voit son fils, Geoffroy Martel, avec son épouse Agnès, veuve de Guillaume le Grand, concéder la moitié du monnayage de Saintes à l'Abbaye-aux-Dames nouvellement créée⁹ et, dans les mêmes années, le péage de Saint-Aignan aux moines de la Trinité de Vendôme¹⁰, deux prérogatives d'origine clairement régaliennes. On remarquera, dans la liste des témoins de ce dernier acte, un certain Engelbaud de Broue qui pourrait avoir tenu le *castrum* éponyme au nom du comte d'Anjou¹¹.

Par ailleurs, en 1047, Geoffroy Martel et Agnès procèdent à un échange entre l'Abbaye-aux-Dames de Saintes et la Trinité de Vendôme, concernant les terres et les églises de Marennes, qui font l'objet de transactions complexes, comme le montre cette notice du cartulaire de l'abbaye saintaise :

« Le comte Geoffroy et la comtesse Agnès avaient donné la moitié de la terre de Marennes, *de Veteri et de Nova*, d'abord à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme. Ensuite, la comtesse acheta l'autre moitié *de Veteri* à Pierre de Didonne, et lui donna pour la terre six mille sous, exceptées les autres aides qu'elle lui octroya. Et le comte donna à la susdite abbaye les églises qui étaient sur [cette] terre, exceptée l'église Saint-Just, que la comtesse acheta à Dodon de Broue, avec l'accord de l'évêque Ingelricus et la donation de la Sainte-Trinité, de qui Dodon la tenait en fief. Après la construction du monastère de Sainte-Marie, à Saintes, parce que la terre susnommée, avec les églises, était plus près, le comte et la comtesse firent un échange avec les moines...¹² »

⁷ Sur la famille d'Anjou, voir notamment GUILLOT O., *Le comte d'Anjou et son entourage...*, 1972, et HALPHEN L., *Le comté d'Anjou...*, 1906

⁸ [ADEMAR DE CHABANNES, éd.] p. 294. [ADEMAR DE CHABANNES, trad.] p. 252 ; Pour DEBORD A., *La société laïque...*, 1984p. 107, cette concession, antérieure à 1025, couvrait « un étroit secteur allant d'Est en Ouest de Pons à la mer, et du Sud au Nord, de la Seudre à la Charente », englobant donc Broue.

⁹ [Cart. Saintes, Notre-Dame], p. 3.

¹⁰ *Dans pedagium de sancto Aniano, qui est in pago sanctonico*. Ed. [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], n° XVIII, p. 48.

¹¹ *Engelbadus de Broa*. Ed. *Ibid.*

¹² *Comes Gaufridus et comitissa Agnes donaverunt medietatem terre de Marennia, et de Veteri et de Nova, primum cenobio sancte Trinitatis de Vindocino. Postea comitissa emit alteram medietatem de Veteri Petro de Didona, et donavit ei pro terra VI. Mille solidos, exceptis aliis adjutoriis que illi fecit. Et donavit comes predicto cenobio ecclesias que erant in terra, exepta ecclesia Sancti justi, quam emit comitissa a Dodone de Broa, fevente presulte Ingelrico, et donante Sancte Trinitati, a quo Dodo habebat in casamentum. Post constructionem vero loci sancte*

La même année, ils donnent alors à ceux de la Trinité de Vendôme des biens en Anjou en échange de « la terre de Marenne et de tout ce que les moines possédaient au (ou près du) *castrum* de Broue¹³ ». Il semblerait donc que le comte d'Anjou, initialement vassal du comte de Poitou, s'est progressivement arrogé – au point de pouvoir les transmettre presque librement - non seulement divers droits banaux (garde du *castrum*, frappe de la monnaie, droits de péage) ou d'origine ecclésiastique (dîme), mais également la propriété éminente de la terre.

La situation bascule vraisemblablement après la reprise de Saintes, alors aux mains de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, par Guy Geoffroy, comte de Poitou, en 1062, qui passe d'ailleurs à Broue en 1078¹⁴. Il sera sans doute intéressant de creuser un peu cet aspect des choses, pour comprendre un peu mieux la place, dans le cadre de cette politique, que peut prendre le contrôle des marais charentais.

(2) *La famille de Châtelailon*

On doit peut-être ajouter, dans l'analyse des rapports de pouvoir, un autre acteur régional important : la famille de Châtelailon, agglomération située à une cinquantaine de kilomètres au Nord, au-delà de la Charente, principal centre économique et politique de cette partie du littoral avant sa ruine et l'essor de La Rochelle dans les années 1130.

Les origines de la famille semblent puiser dans une certaine proximité, pour ne pas dire consanguinité, avec les comtes de Poitou. Ainsi, une charte de Saint-Nicolas de Poitiers, rédigée au temps d'Isembert I, rappelle que la comtesse Emma, épouse de Guillaume Fier-à-Bras, avait, à l'heure de sa mort, donné le tiers de son alleu de Frouzille à son proche, *propinquo suo Aloinensi Eballo*, identifié dans le titre à Èble de Châtelailon (*Carta Eboli de Castello Allionis*)¹⁵. Une origine comtale est également rappelée dans l'inscription funéraire découverte au prieuré Saint-Romard, actuellement attribuée aux IX^e-X^e siècle, et qui mentionne le décès d'une certaine Agina, « noble enfant, née de souche comtale, fille d'Èble »¹⁶.

Bien que vassaux du comte de Poitou, les Châtelailon, dont le pouvoir est sans doute favorisé par la prospérité du port qu'ils contrôlent, mènent une politique assez indépendante, qui n'hésite pas à jouer sur les alliances angevines. Èble de Châtelailon, nous l'avons vu, était le *propinquus* de la comtesse de Poitou Emma, épouse de Guillaume Fier-à-Bras, fondatrice des abbayes de Maillezais et Bourgueil, fille du comte de Blois. Un peu plus tard, vers 1040-1049, c'est Geoffroy de Trèves

Marie, apud Xanctonas, quia erat propius prefata terra cum ecclesiis, commutationem fecit comes et comitissa cum monachis. [Cart. Saintes, Notre-Dame], n° CCXXXV, p. 154.

¹³ *Que terra vocatur Marenis, et illud totum quod apud castrum Brodam monachi possidebant.* Ed. [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], n° X, p. 38.

¹⁴ *Ibid.*, p. 61-63.

¹⁵ [Cart. Poitiers, Saint-Nicolas] n° 24, p. 30.

¹⁶ *XIII K(a)lendas octobris obiit Agina nobilis puella de genere comitis filia Ebloni.* METAYER J., *Le prieuré Saint-Romard...*, 1998, p. 26.

(près de Saumur) qui transmet à la Trinité de Vendôme la *villa*, la *vicaria* et la *commendatio* de Châtelailon¹⁷, donation remise en cause une dizaine d'années par sa nièce, Pétronille, à qui l'abbaye doit donner six livres de deniers pour rétablir la paix et la concorde¹⁸. La famille de Châtelailon va même, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, jusqu'à s'allier, par voie matrimoniale, avec les comtes d'Anjou : les noces de Foulque le Réchin avec Aurengarde, fille d'Isembert de Châtelailon, furent ainsi célébrées le 21 janvier 1076, en présence, selon la charte de Saint-Florent de Saumur, d' « une multitude de grands d'Anjou » venus assister à l'évènement¹⁹. Même si le mariage tourna court très vite, Aurengarde prenant le voile en juin 1080 à l'abbaye Notre-Dame de Beaumont²⁰, il n'en reste pas moins significatif d'une véritable stratégie politique. Une lutte d'influence complexe se joue donc clairement, aux X^e-XI^e siècles, sur cette partie du littoral, fondée comme on vient de le voir sur le contrôle de places fortes, mais également sur celui d'établissements monastiques d'envergures diverses.

b) Le rôle des monastères

Indépendamment du fait que la documentation disponible pour cette période haute du Moyen Âge soit essentiellement d'origine monastique, il faudra s'interroger sur la présence et le rôle des établissements religieux qui jouent un rôle spirituel, mais également politique et économique majeur dans toute la zone étudiée.

(1) L'implantation religieuse

On constate ainsi que les abbayes les plus anciennes se situent en marge de cette zone. Pour l'époque mérovingienne, on ne connaît guère que Saint-Michel-en-l'Herm et Luçon, situées au nord, et quelques établissements suburbains à Saintes²¹. Pour l'époque carolingienne, Saint-Jean d'Angély puis, au X^e siècle, Maillezais, tous deux très liés aux comtes de Poitiers²².

Parallèlement, les cartulaires des abbayes poitevines (notamment Saint-Cyprien) révèlent des donations importantes, non seulement de la part d'alleutiers parmi lesquels on peut soupçonner une petite aristocratie locale, mais également du comte lui-même. Adémar de Chabannes signale d'ailleurs, dans son portrait de Guillaume le Grand, que ce dernier « donna aux monastères d'Italie,

¹⁷ *Notum fieri volumus... quod Gaufridus cognomine fortis dedit fratribus hujus loci villam Chatellonis, vicariam quoque et commendationem, sicut ipse tenebat ibi...* [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], n° XIII, p. 40.

¹⁸ *Ibid.*, n° XVII, p. 47.

¹⁹ *Acta sunt hec anno ab incarn. 1075, mense januario, feria V, die festivitatis S. Agnetis virginis quo die prenominate comes Fulco, accepta in uxorem Aurengarde filia Isemberti de Castello Allione nuptias celebrabat quibus Andegavensium procerum multitudo non minima aderat.* GIRY A., *Manuel de diplomatie* p. 580-581, citant L. Faye, « De la domination des comtes d'Anjou en Saintonge », *Revue de l'Anjou*, t. II, 1853, p. 508, n° 3.

²⁰ Livre blanc de Saint-Florent de Saumur, AD Maine-et-Loire, H 3713, fol. 3. Voir GUILLOT O., *Le comte d'Anjou et son entourage...*, 1972, vol. II, p. 202 (Acte C 321).

²¹ *Monastères entre Loire et Charente...*, 2013

²² BOUDAUD S., « Colonisation du littoral poitevin... », 1996.

de Bourgogne et d'Aquitaine, plusieurs dons en revenus de terre, situés au bord de la mer²³ ». À partir de cette période se développe la création de prieurés relevant d'abbayes mères extérieures au duché d'Aquitaine (Cluny, la Trinité de Vendôme ou, un peu plus tard, la Chaise-Dieu) ou installées en Aquitaine mais soumises à des influences extérieures (l'Abbaye-aux-Dames, fondée au milieu du XI^e siècle par le comte d'Anjou).

(2) *Enjeux politiques du contrôle des monastères*

Si la vocation des moines, en particuliers bénédictins, est avant tout de prier, on sait aussi depuis longtemps que les établissements religieux représentent des structures économiques et politiques dont le rôle est essentiel dans la société de l'époque. Par un patrimoine temporel sans cesse accru par les donations de biens et de droits pour le salut de l'âme des fidèles, les monastères se transforment d'ailleurs, aux XI^e-XII^e siècles, en seigneuries extrêmement puissantes. Parallèlement, il apparaît évident, du moins jusqu'au début du XI^e siècle, que leur fondation, puis leur contrôle, peut être jalousement gardé par les laïcs, en particulier les comtes, qui y puisent soutien spirituel et légitimité politique, voire aide matérielle.

Les interventions comtales dans le fonctionnement des établissements monastiques, comme lorsque Guillaume le Grand, vexé dit-on de n'avoir point reçu un accueil convenable à Saint-Michel-en-l'Herm, chasse les moines angevins et rend à l'établissement son autonomie et son titre abbatial²⁴, sont des indicateurs extrêmement précieux, qu'il conviendrait de rechercher plus systématiquement. De même, il faudra peut-être étudier, autant que faire se peut, les itinéraires suivis par les comtes dans la région. À ce titre, une des chartes de la Trinité de Vendôme, même si elle date de 1078, donc après la reprise de la zone par le comte de Poitou (d'où peut-être ses attermolements devant les demandes des moines), est particulièrement éclairante. On y voit en effet Guy Geoffroy accueilli à l'abbaye de Montierneuf avec tous ses barons *libenter et honorifice*. La suite du texte est savoureuse :

« Après avoir rassasié son corps par un festin (*epulis*), il ordonna qu'on lui prépare un lit pour se reposer discrètement un peu. Aussitôt, nous le lui fîmes préparer dans le chauffoir. C'est là que, se réveillant après s'être un peu reposé, nos moines – à savoir, Ranoardus, Fulcoius, Clarus, David –, qui étaient gravement affligés par de mauvaises coutumes, vinrent à lui, sollicitant sa miséricorde pour qu'il les arrachent, eux et la terre de la Sainte-Trinité, à l'état malheureux dont ils souffraient. Alors, il leur répondit de manière très courtoise (*honeste*) et amicale (*blande*), leur disant : Mes seigneurs, ne me troublez pas, mais attendez un peu, parce que, comme vous le voyez vous-mêmes,

²³ [ADEMAR DE CHABANNES, trad.] p. 253.

²⁴ Chronique de Saint-Florent de Saumur : *Sed quadam vice Pictavorum comes, illo deveniens, scutellatam piscium mullorum, unde locus affluit, a monacho praeposito per nuncium expetivit ; quae sibi denegata, sub nimia testificatione beati Florentii, monachos inde expulit et abbatiam fore constituit*. Ed. P. MARCHEGAY, E. MABILLE, *Chroniques des églises d'Anjou*, Paris, 1869, p. 259.

je suis occupé en ce moment par de nombreuses affaires et dois me rendre auprès de l'abbé de Saint-Pierre de Cluny dans l'île appelée Aix. Mais ensuite, revenant aussi vite que je le pourrai, je reviendrai en ce lieu²⁵ ».

La suite montre que, d'Aix, le comte se rend ensuite à Oléron, puis à Broue (*ad castellum quod Broa vocatur*). Après avoir attendu trois jours, en vain, que le comte revienne de Broue à Montierneuf, l'abbé envoie deux moines auprès de lui : il les invite alors à se rendre le lendemain à Marennes, parce ni Seniorulus, ni aucun de ceux qui connaissaient les coutumes en question n'étaient alors présents.

« Réjouis de cela, les frères vinrent à Marennes avant que le jour ne se lève. Alors qu'ils attendaient depuis longtemps ici-même, le comte se leva de son lit aux alentours de l'heure de prime, et demanda à ce que l'on prépare sa mule. Les moines l'ayant attendu dans une pièce (*in secreto quodam*) se présentèrent devant ses yeux avant qu'il ne monte sur sa mule. Alors lui, les considérant avec miséricorde, entraîna par la main, dans cette pièce, Seniorulus, qui pensait le conduire bientôt dans le bois appelé Encras et ensuite dans l'oratoire Saint-Saturnin²⁶. » C'est là, que le comte daigne enfin les écouter et accéder à leur requête.

En élargissant ainsi le regard à l'ensemble de la politique monastique micro-régionale et aux rapports de force qu'elle engendre ou révèle, il sera peut-être ainsi possible de percevoir de manière plus pertinente le rôle et le réseau des établissements religieux gravitant autour du golfe de Brouage jusqu'à la fin du XI^e siècle (date de la fondation de grands prieurés, par exemple casadéens, comme Sainte-Gemme ou Trizay).

c) *Mise en valeur économique*

L'analyse des structures régionales d'encadrement politique et religieux n'aurait pas de sens sans un dernier volet, celui de la mise en valeur économique du territoire concerné, indissociable de l'occupation du territoire. Là encore, même si les sources textuelles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le souhaiterait, on dispose toutefois de fonds permettant d'appréhender relativement bien l'activité salicole, voire le début des défrichements ou assèchements à visée agricole ou pastorale,

²⁵ *Qui cum corpus epulis refecisset, jussit lectum parari sibi ut paululum secreta quiesceret. Cui mox in calefactorio parari jussimus fecimus. Ubi cum paululum quiescens de somno surrexisset, monachi nostri qui malis consuetudinibus graviter affligebantur, ante illum venerunt, id est : Ranoardus, Fulcoius, Clarus, David, petentes ipsius misericordiam, ut eos et terram Sanctae Trinitatis, a quibus opprimebantur, eriperet miseris. At ille satis honeste blandeque respondit eis : Domini mei, inquires, nolite erga me turbare, sed expectate parumper, quia ego, ut ipsi videtis, rebus multis et necessariis ad praesens ovvupatus ad sancti Petri de Duniaco [sans doute pour Cluniac] abbatem pergo, in insulam quae Aias nuncupatur. Sed inde regrediens quam citius potero ad locum istum redibo...* Ed. [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], p. 61.

²⁶ *Qua de re laetificati fratres illi, antequam illucesceret, Marennam venerunt. Ibi cum diu expectassent, circiter horam primam comes de lecto surrexit, mulamque suam parari praecepit. Monachi vero interim in secreto quodam praestolantes, antequam mulam ascenderet, ante illius oculos se praesentarunt. At ille sat misericorditer in eos respiciens, Seniorulum, qui illum mox in boscum, qui Encras vocatur, deducere cupiebat, manu in secretum quoddam traxit ; deinde in oratorium Sancti Saturnini...* Ed. [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge], p. 62.

longtemps attribués aux XI^e-XII^e siècles, mais dont plusieurs chercheurs ont commencé, pour d'autres régions, à en percevoir les signes dès les IX^e-X^e siècles.

(1) Production et transformation

Il sera donc intéressant de reprendre, dans cette perspective, toutes les sources écrites concernant, directement ou indirectement, la mise en valeur des terres de part et d'autre de la Charente, tant en Aunis qu'en Saintonge, pour déterminer au mieux l'ampleur et la chronologie du phénomène, lié de manière très étroite au développement de nouvelles installations humaines dans la région, la dynamique du peuplement entraînant évidemment la mise en place de structures d'encadrement et de contrôle.

Par ailleurs, on pourra s'interroger sur la prégnance, dans les sources poitevines du Xe siècle, des marais salants de Voutron et Aytré (situés de part et d'autre de Châtelailon), et sur l'absence totale de ceux de la zone de Brouage. A-t-on affaire à une réalité historique (développement plus ou moins précoce selon les zones) ou à un effet de sources (chronologie variable du transfert dans la propriété monastique) ? La question est évidemment d'importance puisqu'aux aspects purement économiques d'une activité aussi lucrative que la production de sel, s'ajoutent – comme on l'a vu plus haut – les incidences politiques et sociales non négligeables de la mise en place de la seigneurie.

(2) Echanges économiques

Le sel étant la seule denrée mentionnée dans les textes destinée, pour sa plus grande part, à être consommée ailleurs que sur son lieu de production, son étude suppose également de tenter de cerner les circuits sinon commerciaux, du moins de distribution, qui lui sont liés. Même si, jusqu'au XI^e siècle, l'exportation à longue distance du sel atlantique concerne surtout les zones ligériennes (zone de Batz)²⁷, il est nécessaire de s'interroger sur la manière concrète dont les productions déjà importantes aux X^e-XI^e siècles, des salines d'Aunis et de Saintonge, étaient distribuées et si elles pouvaient déjà, ou non, alimenter un marché monétarisé.

La révélation, par l'archéologie subaquatique, d'un trafic fluvial datant du haut Moyen Âge beaucoup plus important que l'on imaginait jusqu'alors sur la Charente²⁸, et les signes de plus en plus évidents d'une production céramique de masse aux alentours de Broue à l'époque carolingienne, obligent à reconsidérer de manière très sérieuse la question des activités d'échanges pour cette période haute.

²⁷ BRUAND O., « Pénétration et circulation du sel... », 2008.

²⁸ *Archéologie et histoire du fleuve Charente...*, 2013

d) Perspectives générales

L'année 2014 sera donc consacrée à reprendre ces différents dossiers dans l'espace compris, comme nous l'avons évoqué plus haut, entre la baie de l'Aiguillon au nord et l'estuaire de la Gironde au sud (englobant donc la zone du marais poitevin et de l'estuaire de la Charente), en poussant, du côté Océan, vers les îles de Ré et d'Oléron, et du côté terre, vers Saintes et Saint-Jean d'Angély, en essayant d'identifier les principaux acteurs de la vie politique, économique, sociale et religieuses, leurs relations et leur rôle respectif dans l'histoire de la région. Il sera sans doute nécessaire, en parallèle, de faire le point sur d'autres questions, dont celle – épineuse mais fondamentale – de la présence des Normands dans la région du IXe au début du XIe siècle. Une première synthèse, fondée sur le croisement de données bibliographiques et des sources originales pourra être présentée à la table ronde d'octobre.

Annexes

Annexe 1 - Fulbert de Chartres, lettre 51, à Guillaume duc d'Aquitaine (avant le 9 juin 1021)

Texte latin²⁹ :

Glorioso duci Aquitanorum W[uillemo] F[ulbertus] episcopus oracionis suffragium. De forma fidelitatis aliquid scribere monitus, haec vobis quae secuntur breviter ex librorum notavi. Qui domino suo fidelitatem iurat, ista sex in memoria semper habere debet : incolume, tutum, honestum, utile, facile, possibile. Incolume videlicet, ne sit in dampnum domino de corpore suo. Tutum, ne sit ei dampnum de secreto suo vel de municionibus per quas tutus esse potest. Honestum, ne sit ei in dampnum de sua iustitia vel de aliis causis quae ad honestatem eius pertinere videntur. Utile, ne sit ei in dampnum de suis possessionibus. Facile vel possibile, ne id bonum quod dominus suus leviter facere poterat faciat ei difficile, neve id quod possibile erat, reddat ei impossibile. Ut fidelis haec nocumenta caveat justum est, sed non ideo casamentum meretur. Non enim sufficit abstinere a malo, nisi fiat quod bonum est. Restat ergo ut in eisdem sex supradictis consilium et auxilium domino suo fideliter prestet, si beneficio dignus videri vult, et salvus esse de fidelitate quam juravit. Dominus quoque fideli suo in his omnibus vicem reddere debet. Quod si non fecerit, merito censebitur malefidus, sicut ille, si in eorum prevaricatione vel faciendo vel consensiendo deprehensus fuerit, perfidus et perjurus. Scripsissem vobis lacius si occupatus non essem, cum aliis multis, cum etiam restauracione civitatis et ecclesiae nostrae, quae tota nuper horrendo incendio conflagravit. Quo damno etsi aliquantisper non moveri non possumus, spe tamen divini atque vestri solatii respiramus.

Traduction³⁰ :

Au glorieux duc des Aquitains Guillaume, l'évêque Fulbert, avec le suffrage de sa prière. Après que vous m'ayiez demandé d'écrire quelque chose concernant la forme de la fidélité, j'ai rapidement

²⁹ Ed. [Fulbert de Chartres, Correspondance], p. 90-93.

³⁰ Trad. GANSHOF, *Qu'est-ce que la féodalité ?...*, 1947, p. 103-104, complété (passages en italique) par Cécile Treffort

noté pour vous dans les livres ce qui suit. Celui qui jure fidélité à son seigneur doit toujours avoir les six mots suivants à la mémoire : sain et sauf, sûr, honnête, utile, facile, possible. Sain et sauf, afin qu'il ne cause aucun dommage au corps de son seigneur. Sûr, afin qu'il ne nuise pas à son seigneur en livrant son secret ou ses châteaux forts qui garantissent sa sécurité. Honnête, afin qu'il ne porte pas atteinte aux droits de justice de son seigneur ou aux autres prérogatives intéressant l'honneur auquel il peut prétendre. Utile, afin qu'il ne fasse pas de tort aux possessions de son seigneur. Facile et possible, afin qu'il ne rende pas difficile à son seigneur le bien que celui-ci pourrait facilement faire et afin qu'il ne rende pas impossible ce qui eût été possible à son seigneur. C'est justice que le vassal s'abstienne de nuire ainsi à son seigneur. Mais ce n'est pas ainsi qu'il mérite son fief, car il ne suffit pas de s'abstenir de faire le mal, mais il faut faire le bien. Il importe donc que sous les six aspects qui viennent d'être indiqués, il fournisse fidèlement à son seigneur le conseil et l'aide, s'il veut paraître digne de son bénéfice et s'acquitter de la fidélité qu'il a jurée. Le seigneur doit aussi, dans tous ces domaines, rendre la pareille à celui qui lui a juré fidélité. S'il ne le faisait pas, il serait à bon droit taxé de mauvaise foi ; de même que le vassal serait surpris manquant à ses devoirs, par action ou par simple consentement, serait coupable de perfidie et de parjure. *Je vous aurais écrit plus longuement si je n'étais occupé, comme beaucoup d'autres, à la réparation de la cité et de notre église, qui s'est entièrement consumée lors d'un terrible incendie. Et même si, à cause de ce drame, nous ne pouvons nous déplacer pendant quelques temps, nous sommes cependant soulagé autant par l'espérance divine que par votre aide.*

Annexe 2 – Sources citées

- [ADEMAR DE CHABANNES, éd.] ADEMAR DE CHABANNES, *Chronique*, éd. P. BOURGAIN, collab. R. LANDES, G. PON, Turnhout, 1999 (*Corpus christianorum, Series mediaevalis*, 129).
- [ADEMAR DE CHABANNES, trad.] ADEMAR DE CHABANNES, *Chronique*, trad. Y. CHAUVIN, G. PON, Turnhout, Brepols, 2003 (Miroir du Moyen Âge).
- [Cart. Poitiers, Saint-Nicolas] *Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers*, éd. L. REDET, Poitiers, Société des Archives historiques du Poitou, 1972 (AHP, 1).
- [Cart. Saintes, Notre-Dame] *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes, de l'ordre de saint Benoît*, éd. T. GRASILIER, Niort, L. Clouzot, 1871 (Cartulaires inédits de la Saintonge, 2).
- [Cart. Vendôme, Trinité, Saintonge] *Cartulaire saintongeais de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, éd. Ch. METAIS, Paris - Saintes, Picard - Morteuil, 1893 (AHSA, 22).
- [FULBERT DE CHARTRES, Correspondance] *The Letters and Poms of Fulbert of Chartres*, éd. et trad. F. BEHREND, Oxford, Clarendon Press, 1976.

Annexe 3 – Orientation bibliographique

Archéologie et histoire du fleuve Charente. Taillebourg-Port d'Envaux : une zone portuaire du haut Moyen Âge sur le fleuve Charente, dir. A. DUMONT, J.-F. MARIOTTI, Dijon, Presses universitaires de Dijon, 2013.

BOISSAVIT-CAMUS B., BOURGEOIS L., « Les premières paroisses du Centre-Ouest de la France : études de cas et thèmes de recherche », *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècles)*. Actes du colloque de Toulouse, dir. C. DELAPLACE, Paris, Errance, 2005, p. 159-172.

BOUDAUD S., « Colonisation du littoral poitevin par les religieux (VII^e-milieu XIII^e siècle) », *Les sociétés littorales du Centre-Ouest de la Préhistoire à nos jours. Actes du colloque de Rochefort, 18-20 avril 1995*, éd. D. GUILLEMET, J. PERET, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1996 (Mémoires de la SAO, 5^e sér., t. IV), t. I, p. 99-113.

- BRUAND O., « Diffusion du sel de l'Atlantique et circulation monétaire au haut Moyen Âge », dir. HOCQUET J.-CL., SARRAZIN J.-L., *Le Sel de la baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, 2006, Coll. Histoire, p. 197-221.
- BRUAND O., « Pénétration et circulation du sel de l'Atlantique en France septentrionale (VIIIe-XIe siècle) », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 115, n° 3, 2008, p. 7-32.
- BRUHAT L., *Le monachisme en Saintonge et en Aunis, XI^e et XII^e siècles. Étude administrative et économique*, La Rochelle, A. Foucher, 1907.
- CHAPELOT J., « Aux origines des châteaux et des bourgs castraux dans la moyenne et basse Charente : entre sources écrites et archéologie », *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge. Table ronde organisée par le Centre Michel de Bouïard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, Université de Caen Basse-Normandie, 10 et 11 octobre 2008*, dir. A.-M. FLAMBARD HERICHER, J. LE MAHO, Caen, Publications du CRAHM, 2012, p. 81-156.
- CHAPELOT J., RIETH É., « Navigation et ports fluviaux dans la moyenne Charente de l'Antiquité tardive au XI^e siècle d'après l'archéologie et les textes », *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Âge. XXXV^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (La Rochelle, 5 et 6 juin 2004)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (Histoire ancienne et médiévale, 81), 195-215.
- CHAPELOT J., RIETH É., *Navigation et milieu fluvial au XI^e siècle : l'épave d'Orlac (Charente-Maritime)*, Paris, MSH, 1995 (Documents d'archéologie française, 48).
- DEBORD A., *La société laïque dans les pays de la Charente (X^e-XII^e siècle)*, Paris, Picard, 1984.
- DUGUET J., « Broue et sa châtellenie de 1047 à 1392 », dans *Roccafertis, Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, 3^e série, tome II, n° 16, 1995, p. 338-348.
- DUGUET J., « L'Aunis au X^e siècle. La question du *pagus Alienensis* », dans *Roccafertis*, 3^e série, n° 9, janvier 1992, p. 5-20.
- DUGUET J., « La légende de la translation du chef de saint Jean Baptiste », dans *Aguaine. Revue de la Société d'études folkloriques du Centre-Ouest*, t. XIX, n° 10, 1986, p. 589-594.
- DUGUET J., « Observations sur les seigneurs et la châtellenie de Châtelailon (XI^e- XIII^e siècles) », dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XIX, 1993, p. 7-13.
- FAVREAU R., « Les débuts de l'histoire de l'Aunis », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tome III de la 5^e série, 1990, p. 11-38.
- FAVREAU R., « Sources documentaires pour l'histoire médiévale de l'Aunis et de la Saintonge. Bilan et perspectives », dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, I, 1975, p. 57-64
- GANSHOF F.-L., *Qu'est-ce que la féodalité ?...*, Bruxelles, 1947.
- GIRY A., *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Paris, 1894
- GUILLOT O., *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris, Picard, 1972, 2 vol.
- HALPHEN L., *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, Picard, 1906.
- JEANNE-ROSE O., « L'histoire économique du Centre-Ouest atlantique d'après la littérature hagiographique (VIIIe-XIIe siècle) », dans *Revue historique du Centre-Ouest*, t. VI, 2007, p. 137-164.
- JEANNE-ROSE O., « Ports, marchands et marchandises. Aspects économiques du littoral poitevin (IXe-XIIe siècle) », *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la Préhistoire à nos jours. Actes du colloque, Centre international de la mer, Rochefort, 18-20 avril 1995*, dir. GUILLEMET D., PERET J., Poitiers, 1996, tome IV de la 4^e série des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome 1, p. 115-142.
- LAFAYE S., *Les monastères de Cluny en Aquitaine (XI^e-XIII^e siècles). Essai de topographie monastique*, thèse dactyl., Paris, EPHE (dir. J.-L. Lemaître), 2012, 3 vol.
- METAYER J., *Le prieuré Saint-Romard au Vieux-Châtelailon*, La Rochelle, Société d'archéologie et d'histoire de l'Aunis, 1997 (Publications de la Société, 33), 16 p. 2^{ème} partie, 1998 (35), 18 p. *Monastères entre Loire et Charente. Histoire, archéologie et patrimoine monastique dans le Centre-Ouest (pays de la Charente et de la Loire). Actes du colloque de Saintes et Saint-Amant-de-Boixe (1-3 avril 2005) organisé dans le cadre du PCR « Conditions d'implantation monastique en*

pays charentais Archéologie, architecture et histoire des établissements religieux en Charente et Charente-Maritime au Moyen Âge » (Ministère de la Culture 2001-2008), éd. P. BRUDY et C.

TREFFORT, avec la collab. d'A. AUTISSIER, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013

TREFFORT C., « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge . Quelques réflexions autour d'un projet collectif en cours », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, n° 3, 2006 ; n° spécial *Prieurés et société au Moyen Âge* , PICHOT D., MAZEL F. (dir.), Rennes, 2006, p. 167-188.

TREFFORT C., « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine et l'Église aux alentours de l'an mil (970-1030) », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, fasc. 4, 2000, p. 395-445.

Wisigoths et Francs. Autour de la bataille de Vouillé (507). Recherches récentes sur le haut Moyen Âge dans le Centre-Ouest de la France. Actes des XXVIII^e Journées internationales d'archéologie mérovingienne, Vouillé-Poitiers, septembre 2007, dir. L. BOURGEOIS, Saint-Germain-en-Laye, Association française d'Archéologie mérovingienne, 2010 (Mémoires de l'AFAM, 22).

2. Bilan 2013 des recherches documentaires (sources écrites médiévales) entreprises dans le cadre du PCR (D. Delhoume)

a) Un retour sur les sources écrites précoces du prieuré de Montierneuf

En 2011 avait été engagé le récolement des actes émanant du fonds d'archives de l'abbaye bénédictine de la **Trinité de Vendôme** (Loir-et-Cher), en partant (comme en 2011) des notices du cartulaire, édité par Charles METAIS en 1893 ³¹. Quelques documents (datés du milieu du XI^e siècle, les plus anciens) avaient été présentés et analysés dans le cadre du rapport de PCR 2011 ³², puis repris dans le rapport 2012 ³³.

Rappelons que cet établissement monastique s'engage dès les années 1040, notamment par le biais de donations des comtes d'Anjou puis de ceux de Poitou, dans la constitution d'un ensemble patrimonial très étoffé - fédéré par la fondation d'un prieuré au lieu-dit Montierneuf - dans le secteur du marais situé entre Marennes au sud et Saint-Agnant au nord-est. Le travail de récolement avait été interrompu en 2012 pour permettre le repérage d'autres types de sources documentaires. Il a été relancé en 2013, dans l'objectif initial de documenter un peu mieux la période des XII^e et XIII^e siècles.

Parallèlement au récolement des notices du cartulaire édité, des vérifications et compléments ont été réalisés sur les nombreux actes originaux, déposés dans les liasses 21 H 163, 168 & 173 des Archives départementales du Loir-et-Cher, et dont le contenu a été microfilmé par les Archives départementales de Charente-Maritime ³⁴. La consultation des documents microfilmés de ces trois liasses a permis d'établir que seule la **liasse 21 H 163** concernait le prieuré de Montierneuf (les deux autres liasses rassemblent les documents relatifs au prieuré Saint-Georges d'Oléron et autres possessions de La Trinité en Saintonge) : signalons néanmoins que les seuls documents de cette liasse représentent plus de 25 mètres linéaires d'archives, ce qui en fait le fonds documentaire le plus important pour notre secteur d'étude !

Finalement, l'ampleur du travail restant à réaliser n'a pas encore permis de mener à terme l'analyse de la totalité du corpus documentaire disponible sur le patrimoine et les droits du prieuré de

31 METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, p.2-3.

32 Annexe 3, documents n°1 à 5, p.66-71.

33 Annexe 2, documents n°1 à 5, p.56-60.

34 Microfilms cotés 1 Mi 902, R 1 à R 3 (autre série : 2 Mi 40, R & à R 3)..

Montierneuf. Le travail réalisé en 2013 n'est pas pour autant négligeable : d'une part, 4 nouveaux documents datés du XI^e siècle ont fait l'objet d'une édition et d'une analyse en 2013 ³⁵, d'autre part un catalogue de **34 documents** a été constitué, en vue d'une exploitation à l'horizon 2014 ³⁶. Voici la répartition chronologique des documents retenus :

XI ^e s.	XII ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	XV ^e s.	XVII ^e s.	XVIII ^e s.
4	6	8	7	2	5	2

Insistons sur le fait qu'il s'agit là de documents de premier intérêt, permettant de percevoir sur la longue durée (entre le XI^e et le XVIII^e siècle) la physionomie et les évolutions du paysage palustre et des droits et pratiques auxquels il est associé.

En ce qui concerne les quatre nouveaux documents édités, ils complètent nos informations sur le paysage du marais au **XI^e siècle**, et corroborent en grande partie les observations déjà données en 2011 et 2012 pour cette période. On en rappelle néanmoins ici les principaux apports :

- la précocité de mise en place du système agraire organisé autour des salines et de la pêche dans les étiers

Dès les années 1056-1057, autour des églises de Saint-Sornin et de Saint-Agnant, sont mentionnées les "coutumes" pesant, dans les terres dépendant de la Trinité de Vendôme, sur les salines et l'activité de pêche ³⁷ ; un cens comtal sur les seiches est mentionné à la même époque ³⁸.

Sur l'île d'Oléron, le comte dessert au profit des moines l'emprise qu'il possédait sur l'exploitation et le commerce du sel ³⁹, mais l'intérêt économique de cette production induit de fréquents conflits entre les moines et les agents comtaux : ainsi en est-il par exemple en 1068 à Saint-Agnant entre les moines de Montierneuf et le prévôt comtal ⁴⁰.

- le défrichement en cours - et même largement avancé - de la grande forêt autour de Marennnes ⁴¹

Ce défrichement intensif n'empêche pas le comte de Poitou de considérer encore tout le secteur, y compris les îles de Ré et d'Oléron, comme une vaste réserve de **chasse** : la forêt est giboyeuse et les cerfs et lapins y abondent ! ⁴²

35 Voir Annexe 2 du présent rapport, documents n°1 à 4.

36 Voir Annexe 3 du présent rapport.

37 Annexe 2, document n°1.

38 Annexe 2, document n°2.

39 Annexe 2, document n°3.

40 Annexe 2, document n°4.

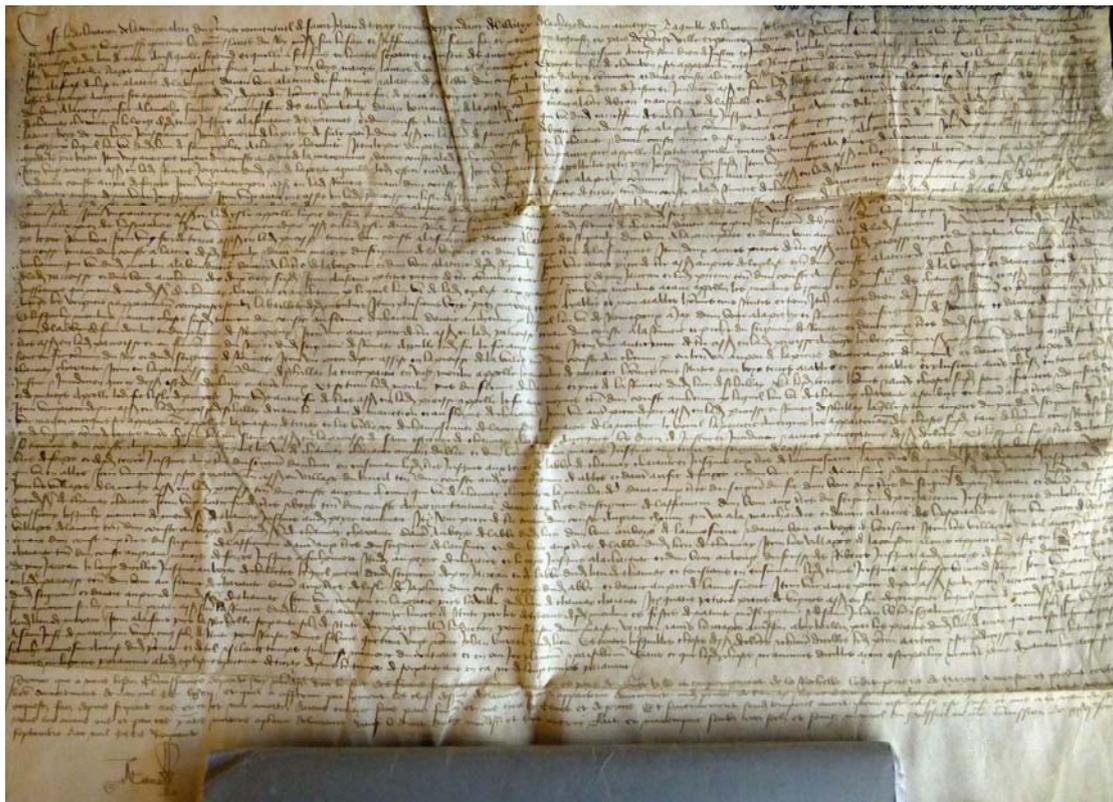
41 Annexe 2, document n°2.

42 Annexe 2, document n°3.

b) Les archives du prieuré de Sainte-Gemme : un bilan décevant

La découverte imprévue en 2012 de l'original inédit d'un règlement monastique de ce prieuré dépendant de La Chaise-Dieu, daté de 1249 et issu du fonds d'archives de l'abbaye déposé aux Archives Départementales de la Haute-Loire, a justifié la mise en oeuvre en 2013 d'une campagne de repérage au sein de ce fonds documentaire, dans le cadre d'une mission au Puy-en-Velay, cofinancée avec le CESC.M.

Ces investigations dans le fonds 1 H des Archives départementales de Haute-Loire ont eu un résultat contrasté. En effet, il a été constaté que peu de documents relatifs au prieuré saintongeais de **Sainte-Gemme** avaient été conservés dans les archives de l'abbaye-mère : 4 liasses seulement (sur plus de 250) recelaient des documents relatifs au prieuré, souvent de manière indirecte ⁴³. En outre, la plus grande partie des documents repérés sont datés du XVIII^e siècle ; 6 documents seulement sont antérieurs à cette période ⁴⁴.



Document concernant le prieuré de Trizay (AD 43 - 1H237 n° 1)

43 Il s'agit des liasses **1 H 5** (1 document XVIII^e s.), **1 H 18** (1 document XV^e s.), **1 H 236** (1 document XIII^e s. déjà transcrit en 2012, 1 document XIV^e s., 1 document XV^e s. et 1 document XVI^e s. et 21 pièces de procédures datées du XVIII^e s.) et **1 H 282** (XVIII^e s.).

44 L'inventaire de ces documents est donné en **Annexe 1** du présent rapport.

Les données sont encore plus rares en ce qui concerne le second prieuré casadéen implanté dans le marais, celui de **Trizay** : deux liasses seulement contiennent en effet des documents relatifs à cet établissement, pour un total de 6 documents ⁴⁵. Deux de ces documents, un dénombrement de 1460 et un censier de 1501, présentent un intérêt pour notre recherche et sont actuellement en cours de transcription et d'analyse ⁴⁶.

Il convient de préciser que tous les documents repérés dont l'exploitation dans le cadre du PCR était susceptible d'avoir un intérêt, ont fait l'objet d'une couverture photographique numérique exhaustive, afin de permettre leur transcription ultérieure.

En outre, dans le cadre de la mission du CESC de constitution de corpus de données historiques inédites sur la période médiévale en Poitou-Charentes, il avait été décidé de procéder, lors de cette mission, au repérage d'autres documents dignes d'intérêt et issus du même fonds, concernant les autres prieurés casadéens identifiés dans la région. En fait, ce repérage a essentiellement concerné **Jazeneuil** (Vienne) et Parthenay (Deux-Sèvres) ⁴⁷. Concernant le premier de ces établissements, le fonds n'a livré qu'un petit lot de documents ⁴⁸, mais l'ancienneté et l'intérêt des pièces (début XII^e siècle) est à signaler : il s'agit vraisemblablement des documents originaux conservés parmi les plus anciens témoignant de l'implantation casadéenne en Poitou, que l'on pourrait ainsi dater des dernières décennies du XI^e siècle ⁴⁹.

Ainsi, l'hypothèse d'une construction rapide dès cette époque par l'abbaye de la Chaise-Dieu de son réseau de prieurés en Poitou et Saintonge, ainsi que la présence atypique de deux prieurés casadéens peu distants, en bord de marais, constituent des indices qui nous semblent particulièrement pertinents de l'intérêt économique de premier plan que représentait l'espace du marais aux yeux des moines casadéens...

45 Il s'agit des liasses **1 H 12** (3 nominations de prieurs au XVI^e s.) et **1 H 237** (3 documents du XV^e s. - dont un dénombrement de biens du prieuré, en cours de transcription - et un censier de 1501, également en cours de transcription)

46 L'inventaire de ces documents est donné en **Annexe 1** du présent rapport.

47 Les documents déposés dans le fonds de la Chaise-Dieu relatifs au prieuré de Parthenay-le-Vieux sont au nombre d'une vingtaine, et répartis dans deux liasses : 1 H 185 (19 documents datés de 1171 à 1523) et 1 H 186 (2 documents XVIII^e s.).

48 Archives départementales de Haute-Loire, 1 H 184, n°1 & 2

49 On sait, par des copies modernes de Baluze conservées à la BnF, que les donations comtales permettant la fondation du prieuré de Sainte-Gemme débutent dès les années 1075 et durent au moins jusque dans les années 1240 (cf rapport PCR 2012, Annexe 2, documents n°7 à 13, p.60-65).

c) *Le paysage du marais au XV^e siècle, à travers quelques documents tardifs
d'origine laïque*

Afin d'élargir la typologie de notre corpus de sources – très largement ecclésiastiques -, et de mieux cerner la place des patrimoines et le poids des sites de résidences aristocratiques dans le paysage du marais, nous essayons depuis 2011 de repérer des fonds ou documents isolés d'origine laïque. Cette quête se heurte à des obstacles documentaires importants.

En effet, nos recherches ont en fait permis d'établir rapidement la rareté de ce type de documentation, tout au moins pour les périodes les plus anciennes (XI^e-XIII^e siècle). Pour cette longue période, nous ne disposons en effet que de documents d'origine comtale, qui ne nous fournissent que de rares mentions de chevaliers intervenant en tant qu'agents du comte, au premier rang desquels les châtelains comtaux de Broue⁵⁰. Rien ne nous laisse percevoir l'éventuel maillage seigneurial du territoire des marais, et il semble improbable que la prégnance des patrimoines fonciers monastiques dans le secteur puisse en être la seule explication.

En 2012 nous nous sommes penché sur le cas de la seigneurie de Soubise, dont le territoire s'étendait, depuis le Moyen Âge central, au nord de notre secteur d'étude. Tombée assez dans le patrimoine de la famille de Parthenay-L'Archevêque, elle a intégrée au XVI^e siècle celui des ducs de Rohan, issus de la famille de la Tremoille-Thouars. Las, les investigations ont permis d'établir que les pièces originales les plus anciennes conservées dans le chartrier de Thouars déposé aux Archives Nationales ne sont pas antérieures à l'extrême fin du XIV^e siècle. Il s'agit pour l'essentiel de pièces de contentieux judiciaires, de faible intérêt pour notre recherche⁵¹. Nous avons néanmoins pu réaliser le repérage, le relevé et l'analyse d'un censier de la seigneurie de Soubise daté du XV^e siècle⁵², riches d'intéressantes mentions et permettant d'esquisser le paysage morcelé du marais à la fin du Moyen Âge.

En 2013, nous avons tenté d'explorer de nouvelles pistes documentaires laïques. L'analyse régressive, en partant des mentions de petits châteaux sur la carte de Claude Masse (*Beauregard* à Echillais, *Blénac* et *Dercie* dans la commune du Gua), s'est révélée inopérante : aucun fonds d'archives ou document médiéval relatif à ces implantations nobles n'a pu être identifié aux Archives départementales de Charente-Maritime comme aux Archives Nationales.

50 Voir rapport PCR 2012, p.44

51 Voir rapport PCR 2012, p.38-39.

52 A.N., 1 AP 2090 : voir relevé et analyse de ce document dans le rapport 2012, Annexe 2, document n°15, p.68-75.

Nous nous sommes donc penché sur le cas plus emblématiques de la seigneurie de **Saint-Jean d'Angle**, dont le site castral aurait été aménagé dès la fin du XII^e siècle à l'initiative de Guillaume de Lusignan. Nous n'avons pu retrouver sur cet ensemble patrimonial ni la source de cette information, ni aucune piste documentaire antérieure au début du XV^e siècle, époque à laquelle la seigneurie de Saint-Jean d'Angle est apportée en mariage à Charles de Saint-Gelais. Nous avons repéré dans les séries B et E des Archives départementales de Charente-Maritime, dès 2012, une quarantaine de liasses relatives à cette famille et nous nous sommes attelé en 2013 au dépouillement de ces liasses... sans aucun résultat probant, puisque les documents concernés relèvent d'interminables pièces de procédures judiciaires menées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle entre les très nombreuses branches de cette prolifique famille.

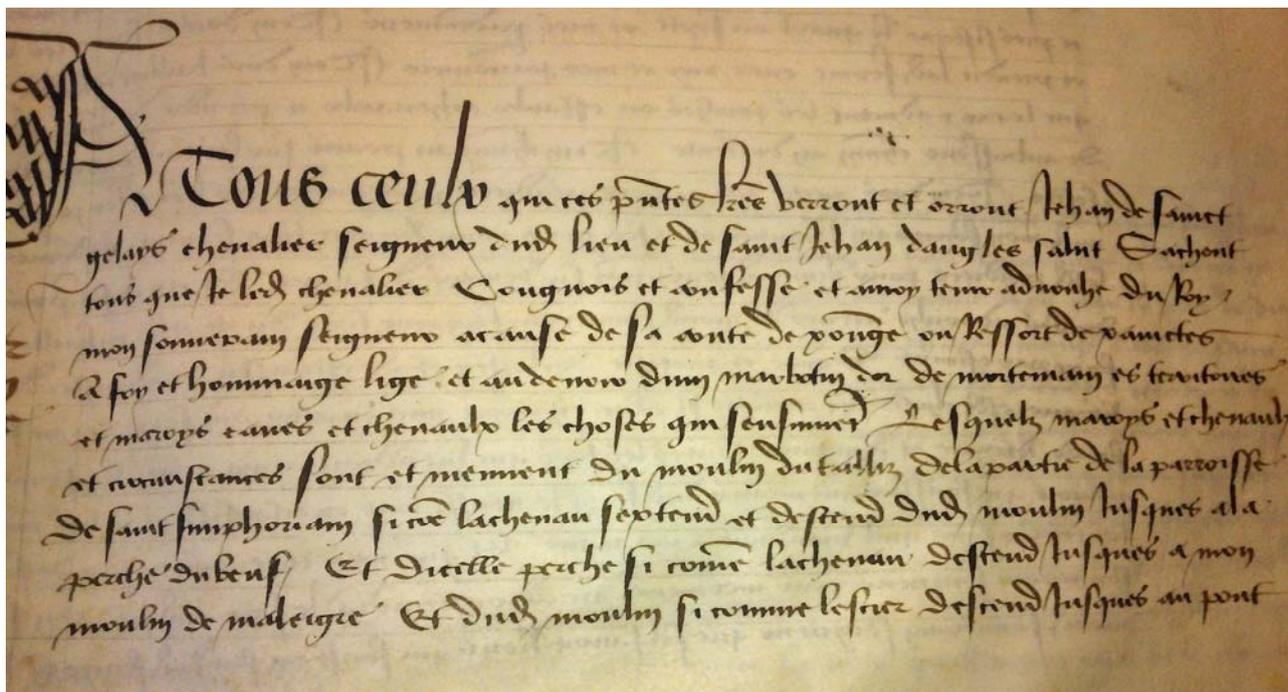
Nous avons néanmoins pu identifier trois hommages rendus au XV^e siècle à des représentants du roi, par Jean de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Gelais et de Saint-Jean d'Angle :

- Le plus ancien, rendu au sieur de Villequier - dit « seigneur » (c'est-à-dire châtelain comtal) de Broue - et daté du 14 novembre 1453 ne nous est connu que par une mention succincte dans un arrêt du Conseil du Roi daté du 30 avril 1633 ⁵³. Il porte sur le « fief de la Motte et la ville de Saint-Jean d'Angle » ainsi que de « vingt cinq livres de marois », « au devoir d'un touret d'or » ;

- Une autre mention nous informe de la prestation d'un autre aveu de même contenu, rendu par le même personnage et soumis au versement d'une somme d'argent similaire, à la date du 1er juin 1474 ⁵⁴.

53 Ce document a été édité dans l'étude suivante : D'AUSSY (Denys). - La tour de Broue 1115-1789, études et documents. *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, Tome XIX, 1891, p.335-379 . Cet arrêt porte sur la délimitation des droits respectifs de l'administration royale d'une part, du seigneur de Marennes et de Broue d'autre part. La mention à l'acte qui nous intéresse est donnée à deux reprises, p.359, n°9 et p.370 n°83.

54 *Ibidem*, p.371, n°90.



Aveu de 1461 (AN P 585, n°III, fol. III r°)

Les originaux de ces documents n'ont cependant pu être retrouvés aux **Archives Nationales** à la différence d'un autre acte, daté du 19 février **1461** : il s'agit d'un aveu rendu au roi pour des droits sur les **marais de Saint-Symphorien et de Saint-Jean d'Angle**, dont nous avons pu réaliser la transcription et l'analyse complète⁵⁵. Du point de l'assise foncière de ce petit fief laïc, l'exploitation du document corrobore les observations en 2012 sur le censier de Soubise : les territoires tenus du roi par les seigneurs locaux correspondent essentiellement aux secteurs de marais, ce qui renforce l'hypothèse d'une propriété originelle éminemment publique de ces marais durant l'époque carolingienne. À la suite de la transcription de ce document a été réalisée celle d'un autre aveu postérieur de vingt ans, enregistré dans le même registre P 585 des Archives Nationales : celui rendu au roi le 21 octobre **1480** pour la petite seigneurie voisine de **Saint-Fort**, par l'écuyer Jean de La Faye⁵⁶.

Pour en revenir à l'aveu de 1461, qui concerne les « maroys et chenaux » tenus du roi (en tant que comte de Poitiers) par le seigneur de Saint-Jean d'Angle, les informations les plus intéressantes qu'il livre tiennent en premier lieu à l'organisation du paysage du marais, structuré par le tracé de chenaux et d'étiérs⁵⁷, eux-mêmes jalonnés de divers équipements : moulins, ponts, mais aussi *perches* ou *estaulx*, sur lesquels nous revenons plus loin.

55 Voir annexe 2, document n°6.

56 Voir annexe 2, document n°7.

57 Dans l'aveu de Saint-Fort (1480) on relève l'utilisation des termes de *russons* (ruisseaux) ou *rezes* pour désigner les chenaux.

L'utilisation agraire de cet espace est en fait très régulée, comme le montre les nombreuses mentions de « gens » et d'officiers du roi, ainsi que de prévôts (officiers judiciaires) seigneuriaux, chargés notamment de percevoir des tenanciers les redevances (essentiellement en nature) dues annuellement et de veiller à la remise en culture des *gâts* (marais abandonnés), par l'installation de familles de tenanciers. Le seigneur a également obligation de placer des *pradiers* dans les marais « pour garder les blés et les prés ». La mention d'*essarts* confirme par ailleurs la reconquête agricole qui est en cours, après une désertification manifeste des marais lors des décennies précédentes, marquées par l'insécurité de la Guerre de Cent Ans. En 1480 le paysage semble stabilisé et l'on y constate la persistance de bandes de marais qui ne sont pas dits « salants » et semblent former limites entre les différents ensembles fonciers (ou *fiefs*) mentionnés (tels que les terres du prieur de Montierneuf).

À travers ce document comme d'autres documents de même époque consultés pour ce secteur d'étude (censier de Soubise, etc), les principales productions tirées de l'exploitation du marais sont le sel, le foin et le blé. L'espace « palustre » en reconquête s'articule donc autour de cette triade : marais salants, prés et cultures céréalières⁵⁸. Ajoutons à ces revenus tirés de la terre ceux issus de l'eau : les *perches* ou *estaulx* jalonnent en effet le cours des chenaux. Donnés à bail, ces dispositifs de pêche en eau douce sont soumis aux prélèvements seigneuriaux, sous la forme de quantités fixes de poissons à réserver annuellement au seigneur de Saint-Jean d'Angle. La nature exacte de ces équipements nous échappe cependant.

On constate par ailleurs, à la lecture du même document, que cet espace du marais constitue un territoire où ont été mis en place, vraisemblablement depuis une époque ancienne, des coutumes, droits et redevances très spécifiques assurant apparemment des revenus non négligeables à ses détenteurs : ils font ici l'objet de partages très précis entre le roi et son vassal – mais les officiers chargés du recouvrement sont souvent mis en commun⁵⁹. Certains droits, tels le droit de « rivage » (taxe prélevée sur chaque navire qui accoste?), semblent prélevés de manière régulière alors que d'autres sont plus exceptionnels (naufrages, échouage de « poisson royal », etc).

58 À côté de ces marqueurs essentiels du paysage s'insèrent des espaces marginaux de bois et de vignes, comme en témoigne le contenu de l'aveu de 1480.

59 Ainsi en est-il en 1461 pour le *prévôt* du seigneur de Saint-Jean d'Angle, qui occupe par ailleurs la charge de *vigier* (royal) de Broue. On notera au passage la différence de titre, destinée probablement à éviter les confusions vis-à-vis des populations, ces deux charges correspondant à des attributions très voisines dans l'ordre judiciaire (juridiction seigneuriale de proximité). Autre cas : en 1480, l'écuyer Jean de La Faye, détenteur (au nom de son épouse) des droits sur la seigneurie de Saint-Fort, occupe dans le même temps la charge de *vigier* à Montguyon... et exerce dans sa seigneurie la basse juridiction (bailli).

L'essentiel de ces droits coutumiers semble en fait être en place de longue date, probablement dès le milieu du XII^e siècle, période où l'on voit Louis VII puis les Plantagenêts, en tant que comtes de Poitou, entériner avec leurs partenaires monastiques locaux les « bonnes coutumes » sous-tendant ces prélèvements, en lieu et place des « mauvaises coutumes », à savoir les exactions arbitraires dont s'étaient rendus coupables auprès des populations nombre d'officiers comtaux ou seigneuriaux au cours des décennies précédentes ⁶⁰. Les mentions explicites de ces droits spécifiques se multiplient à partir des années 1220 : ainsi en est-il du droit d'*étanchage* perçu sur le sel, dont les moines de Montierneuf sont exemptés en 1223 par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême ⁶¹, ou du droit dit de « maltôte », cédé en 1257 par le comte de Poitiers aux mêmes moines, en même temps que les autres redevances pesant sur chaque navire abordant au port de Saint-Agnant ⁶². Ce même port est mentionné par plusieurs documents de même chronologie ⁶³.

L'année 2013 a été une année de transition, comme on le constate à la lecture de ce bilan qui réouvre des portes documentaires et en ferme d'autres. La campagne de recherches réalisée a néanmoins permis de circonscrire clairement le paysage documentaire à disposition du chercheur. Fondées sur cette connaissance approfondie des ressources disponibles, les recherches à mener à terme en 2014 auront pour objectifs, d'une part l'achèvement des transcriptions et analyses engagées en 2013 (documents relatifs à Montierneuf, Sainte-Gemme et Trizay), d'autre part de reprendre la totalité des données et d'aboutir à une proposition de synthèse des données, qui devront être mises en perspective avec les recherches qui seront engagées, à une échelle territoriale plus vaste, par Cécile Treffort. La présentation d'une communication commune lors de la table-ronde prévue en 2014 constituera le corollaire probable de ces travaux historiques.

Précisons enfin que dans le cadre du rapport final de PCR qui sera remis en fin d'année 2014, la totalité des sources écrites exploitées et analysées dans le cadre du projet depuis 2011 seront présentées sous forme d'un catalogue numéroté.

60 Voir METAIS (abbé Charles). - Cartulaire saintongeais de La Trinité de Vendôme. *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris - Saintes, 1893, n°LVIII (1146), p.96-98, n°LXIII (1154) p.105, n°LXVII (1170-1183) p.110-111, n°LXX (1171-1189) p.114-116.

61 *Ibidem*, n°LXXX, p.125-126.

62 *Ibidem*, n°LXXXVIII, p.133-135.

63 Voir notamment *Ibidem*, n°LXXXIX (1258), p.135-136.

ANNEXE 1

RELEVÉ DES COTES RELATIVES AUX PRIEURS DU DIOCESE DE SAINTES DEPENDANT DE L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU

(D. DELHOUME, décembre 2013)

Archives départementales de Haute-Loire Fonds de l'abbaye de La Chaise-Dieu (1 H)

Prieuré de Sainte-Gemme

1 H 5 : Registre de délibérations capitulaires des religieux de l'abbaye de La Chaise-Dieu (1769-1790).

[f°14-f°19] 20 mai 1774 : Procuracy donnée à dom de Foris, pour obliger M. de Villefont, prieur de Sainte-Gemme, à payer les redevances qu'il devait à l'abbaye.

1 H 18 : Chambrière de l'abbaye (1331-1781)

n°6 : Terrier des rentes en argent dues par les prieurs claustraux dépendants de la chambrière, dont (...) Jean de Magne, prieur de Sainte-Gemme (1438)

1 H 236 : Diocèse de Saintes – Prieuré de Sainte-Gemme

n°1 : procès-verbal de la visite du prieuré de Sainte-Gemme par Bertrand, abbé de La Chaise-Dieu, 17 novembre **1249** (*document transcrit et analysé en 2012*)

n°2 : Lettre du prieur de Sainte-Gemme à Hugues, abbé de La Chaise-Dieu, pour s'excuser de ne pouvoir assister au chapitre des religieux de l'abbaye qui doit se tenir le jour de la saint Robert (1312)

n°3 : Le chapitre du prieuré de Sainte-Gemme s'engage à servir à Jacques, abbé de La Chaise-Dieu, la rente d'argent dont il lui était redevable et à se soumettre désormais à son autorité (17 mars 1495 n. st.).

n°4 : Procuracy de Gabriel de Sedaiges, prieur de Sainte-Gemme, à noble Reynaud de Miet, seigneur de Muratel, à l'effet de gérer les affaires de son bénéfice (24 juillet 1576).

n°5-6 : Lettres des religieux de sainte-Gemme au prieur de l'abbaye de La Chaise-Dieu, pour le prier d'intervenir dans un procès qu'ils soutenaient contre leur prieur commendataire qu'ils accusaient de percevoir 12000 £ par an sans jamais contribuer à aucune réparation de leur église ni à l'achat de « cierges pour dire la messe » ou d'ornements (1717).

n°7-8 : Ordonnance de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, portant suppression de deux religieux du prieuré de Sainte-Gemme et affectation de leur mense au traitement d'un vicaire de cette paroisse. Pièces annexes (1731-1738).

n°9-20 : Arrêt du Grand Conseil (et pièces du dossier) validant le jugement par défaut rendu par lui le 5 janvier précédent, au sujet de la saisie au profit de l'abbaye de la Chaise-Dieu des revenus du prieuré de sainte-Gemme et de leur affectation à des réparations audit prieuré et à l'achat d'ornements d'église (8 mars 1736).

n°21-23 : Lettres de l'abbé de Tayac, prieur commendataire de Sainte-Gemme, au cellérier de l'abbaye de La Chaise-Dieu, relatives à un procès concernant le bénéfice dudit prieur (1736-1764).

n°24-25 : Procuracy du chapitre de La Chaise-Dieu à l'effet de contraindre le prieur de Sainte-Gemme en paiement des arriérés d'une redevance de 400 £ qu'il devait servir à l'abbaye (1764-1768).

1 H 282 – Diocèse de Saint-Flour

n°3 : Sentence arbitrale rendue par Bernard Chalayre, prieur de Sainte-Gemme, par laquelle Dalmas de Durbiat, damoiseau, est tenu de servir à Robert Claeyre, infirmier de La Chaise-Dieu et prieur de Saint-Vert, une rente (...) pour le montant de sa dîme (22 mai 1301).

Prieuré de Trizay

1 H 12 : Secrétariat de l'abbé - Registre (1500-1512) contenant les collations et présentations aux bénéfices ecclésiastiques, faites par lui ou par son vicaire général :

f°64 : Antoine de Rochefort, moine, au prieuré de Trizay (8 février 1501 n. st.) ;

f°72 : Antoine des Serpens, moine, au prieuré de Trizay (26 octobre 1501) ;

f°213 : Antoine Garnier, au prieuré de Trizay (24 septembre 1510).

1 H 237 – Diocèse de Saintes – Prieuré de Trizay

n°1 : Dénombrement des revenus, biens et possessions dépendant du prieuré de Trizay, fourni au roi par frère Laurent Tartarin, prieur de Trizay (24 septembre 1460) (*document transcrit et analysé en 2013*)

n°2 : Bulle pontificale du pape Alexandre VI absolvant Pierre Messagon, prieur de Pérignac et de Trizay, de toutes les excommunications qu'il pourrait avoir encourues (10 décembre 1492).

n°3 : Serment de fidélité au même pape et à ses successeurs, prêté par le précédent (v. 1493).

n°4: « Cartulaire ou censier des rentes, cens, chappons, poullaille, blez, fromens, avoynes et autres devoirs deuz par chacun an au prieuré conventuel monsieur Saint jehan l'Euvangeliste de Trizay en Baconnay » (1501) (*document transcrit et analysé en 2013*)

ANNEXE 2

CORPUS COMPLEMENTAIRE DE SOURCES ECRITES MEDIEVALES RELATIVES AU SECTEUR DE BROUAGE

[N.B. Les documents présentés ici viennent en complément des 16 documents déjà édités dans le cadre des rapports 2011 et 2012 du PCR. Ces documents, ainsi que ceux qui seront exploités en 2014, seront renumérotés et intégrés au corpus complet qui sera donné en annexe du rapport 2014]

- 1 -

1056-1057 -

EXTRAIT D'UNE BULLE PONTIFICALE DE VICTOR II CONFIRMANT LES POSSESSIONS DE LA TRINITE EN SAINTONGE

Cette confirmation, qui mentionne les églises de Saint-Saturnin (Saint-Sornin) et Saint-Agnant, avec les salines, droits de pêche et toutes les coutumes qui y sont attachés, reprend les termes exacts de la bulle de Clément II (1047), éditée dans le rapport PCR 2012 (n°3, p.58).

1/ Bibliothèque nationale de France, Nv acq. lat. 0940 & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300) (prov. Cheltenham (GB), Bibliothèque Philipps)

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, n°CXVII (d'après 1/).

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintonguais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XV, p.43.

(...) In episcopatu Sanctonico : ecclesia Sancti Georgii (Oleronis) et tertia pars ejusdem insule, cum consuetinibus universis. In castro Oleronis ecclesia beate Marie, ecclesie Podii Rebellis, ecclesia de Blasmeriaco, **ecclesia Sancti Saturnini et terra Sancti Aniani, cum salinis et piscationibus et omnibus consuetudinibus...**

[N.B. Les mêmes biens et droits sont confirmés, à peu près dans les mêmes termes par les papes : Nicolas II (27 avril 1061)⁶⁴ et Alexandre II (8 mai 1063)⁶⁵.]

- 2 -

1042-1058 -

DONATION FAITE PAR GUILLAUME, DUC D'AQUITAINE, EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA TRINITE DE VENDOME

Le comte-duc Guillaume, à la demande de sa mère Agnès, renouvelle la donation faite antérieurement par cette dernière à l'abbaye⁶⁶, de plusieurs biens situés en Saintonge et en

64 Seules différences relevées dans le texte : la mention de l'**ecclesia parochialis** Sainte-Marie d'Oléron et le remplacement du terme *consuetudinibus* par *pertinentiis* (METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintonguais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XX, p.49).

65 METAIS, *op. cit.*, n°XXI, p.50.

66 Voir dans le rapport PCR 2012 (Annexe 2, document n°1, p.56-57) le texte de la première donation effectuée en mai 1040 par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou et époux d'Agnès.

*Poitou. Parmi les premiers sont cités, outre des droits sur Saint-Georges d'Oléron, le **bois de Saint-Agnant** et celui de Coulommiers, avec la totalité des droits en dépendant, dont les **salines**, les **eaux**, les **moulins**, les **droits de pêche (piscatio)** ; la moitié des **terres en culture de la forêt de Marennnes** ainsi que les **églises situées dans cette forêt** ; enfin, la moitié des **cens** qu'il percevait jusque là sur les **seiches**, dans tout le pays santonn.*

De nombreux proches du comte-duc sont présents comme témoins lors de cette donation.

1/ Bibliothèque nationale de France, Nv acq. lat. 0940 & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300) (prov. Cheltenham (GB), Bibliothèque Philipps)

2/ Archives Départementales de Charente-Maritime (vidimus1521, incomplet)

3/ Archives Départementales du Loir-et-Cher, (vidimus1527)

4/ Bibliothèque nationale de France, Collection Baluze, Volume 47, f°286 (copie du 1/, XVIIIe s.)

5/ Bibliothèque nationale de France, Collection Baluze, Volume 139, f°243 (copie du 1/, XVIIIe s.)

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, n°CCXLVII (d'après 1/).

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XVI, p.43-47.

DE HIS OMNIBUS QUE HABEMUS IN SANCTONICO A COMITE PICTAVORUM DATIS.

Ego Willelmus, gratia Dei Aquitanorum dux, omnibus sancte matris Ecclesie alumnis, tam presentibus quam futuris volo manifestum fieri, quia domina mea atque mater mea, Agnes nomine, veniens ad me deprecata est, ut omnia illa donaria que in Sanctonensi pago monasterio Sancte Trinitatis de Vendosmo fecerat, ut ego similiter facerem et donarem.

Concessi igitur et donavi ecclesiam Sancti Georgii, cum omnis pertinentiis suis, boscum scilicet Sauzelie, cum salinis, aquis, molendinis, piscationibus et quicquid ad integrum illic a nobis possidebatur. Dedi etiam et concessi **boscum Sancti Aniani et boscum de Columbariis** cum omnibus utilitatibus suis. Medietatem quoque terre culte de **foreste que nominatur Maritima** et ecclesias ejusdem silve. Hic etiam centum mansi terre computantur. Medietatem quoque nostre partis de **censibus sepiarum** per universum pagum Sanctonicum.

Iterum autem dedi ecclesiam de Podio Rebelli, cum omnibus ad eam pertinentibus terris cultis et incultis, vineis, pratis et utilitatibus universis. Dedi petrea ecclesiam Beate Marie de Surgeriis et boscum de Flacio, totum cum terris et quis et piscationibus.

In pago Pictavensi (...).

Donationis hujus testes sunt hi quorum nomina subscripta sunt. Ego ipse Willelmus que hec concessi et donavi. Willelmus Aldoinus, Erfredus vicecomes, Herveux vicecomes, Isembardus, Willelmus vicecomes, Haimericus de Rancone, Helias de Novento, Willelmus Chabot, Ramnufus Babiolus, Joscelinus Cava Granum, Petrus Mesnade, Willelmus de Parteniaco, Constantinus de Mello, Manasses frater episcopi, Symon de Verucca, Stephanus de Meinac, Willelmus frater Gervasii episcopi, Goffridus de Prulliac, Tebaldus de Blazone, Petrus abbas, Patrus de Rupe, Gislebertus Berlaius, Hademarus Malecapse, Hildebertus de Rupe Mahildis et alii quam plures.

(sceau équestre du duc Guillaume)

Gaufridus frater postea confirmavit.

- 3 -

**1040-1060 -
DONATION FAITE PAR GUILLAUME, DUC D'AQUITAINE,
EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA TRINITE DE VENDOME**

Le comte Geoffroy Martel donne à l'abbaye de La Trinité le droit de prendre tous les ans 50 lapins sur l'île d'Oléron et 300 sur l'île de Ré, ainsi que la dîme sur les peaux des cerfs chassés par les chiens, à Oléron et dans toute la Saintonge, l'Anjou et le Vendômois.

Le comte donne également la permission aux moines de vendre le sel de l'île d'Oléron issu du domaine comtal, concurremment aux agents comtaux.

1/ Bibliothèque nationale de France, Nv acq. lat. 0940 & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300) (*prov. Cheltenham (GB), Bibliothèque Philipps*)

2/ Bibliothèque nationale de France, Collection Baluze, Volume 47, f°238 (copie, XVIIIe s.)

A/ Cartulaire de la Trinité de Vendôme, in *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*. Paris, 1900, n°XXXIII (d'après 1/).

B/ METAIS (abbé Ch.). - Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XIX, p.48-49.

(...) eidem loco [Vindocinensis] fecit comes Gauffredus, hujus membrane superficie litteris adnotavimus.

Dedit namque monachis inibi Domino servientibus unoquoque anno quingentos cuniculos apud Olerum, trecentos vero apud insulam que vocatur Hero, decimam quoque de cervorum pellibus qui apud Olerum canibus venantur, et non solum inibi sed etiam de omni Sanctonico, necnon et de Andecavensi et Vindocinensi pago.

Preterea libertatem inibi videlicet apud Olerum nostri salis venundationi concessit, ut si forte venundetur sal de dominio comitis, non ideo nostrum venundare prohibeatur nostro venditori ; si autem nobis nostrum, vel nostris hominibus suum sal alias transferre placuerit, habemus liberam quocumque voluerimus, annuente comite Gaufredo, transferenti licentiam.

Huis autem donationi atque permissioni testes interfuerunt viri qui nominatim subscripti sunt hic. (...)

1068, 26 octobre – château de Surgères
DONATION FAITE PAR GUILLAUME, DUC D'AQUITAINE,
EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE LA TRINITE DE VENDOME

Une plainte a été émise auprès de Gui, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, par Odon, abbé de La Trinité, au sujet de coutumes réclamées injustement aux moines par le prévôt comtal sur les « terres maritimes » de Saint-Aignan. Le comte mandate Archambaud, archevêque de Saint-Maixent, et Geoffroy de Rochefort afin d'examiner cette plainte. Le contentieux porte sur le droit, dénié aux moines par les sergents du comte, de vendre du sel durant le temps où eux-mêmes cherchent à en faire transaction à un juste prix.

Après audition des parties concernées et examen des chartes délivrées aux moines par les prédécesseurs du duc, il est demandé au prévôt de venir se faire confirmer par le comte l'immunité dont bénéficient les moines de La Trinité. Le duc confirme alors les chartes délivrées par la comtesse Agnès, sa mère, le comte Geoffroy et confirmées par son frère, le comte Guillaume. Il s'engage par ailleurs, dans le cas où il se verrait obligé de solliciter une aide de la part des moines, à ne pas avoir recours à ses prévôts à cette fin, mais à appeler à lui les moines ou à leur envoyer un de ses fidèles, afin de leur adresser modestement sa sollicitation.

1/ Bibliothèque nationale de France, Nv acq. lat. 0940 & 1936, Fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme (1101 – 1300) (prov. Cheltenham (GB), Bibliothèque Philipps)

A/ BESLY (J.). - *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne...* Paris, 1647, p. 146 bis.

B/ METAIS (abbé Ch.). - *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* XXII, Paris – Saintes, 1893, n°XXIII, p.50-52.

Anno ab Incarnatione Domini MLXVIII, mense octobri, ultima dominica ejusdem mensis ; cum apud castrum quod Surgeriis accole nuncupant, remorantem Guidonem Aquitanorum ducem, dominus Odericus abbas Vindocini, et quidam de monasterii fratribus experissimus, quatenus inquietudines et injurias terre Sancte Trinitatis de Sancto Aniano a preposito suo, qui Seniorulus dicitur, irrogatas, sicut nobis ante promiserat, in jus reduceret et terram antique sue libertati qua donata fuerat, ad integrum restitueret, contigit ut quibusdam aliis necessitatibus suis prepeditus, causam nostram duobus suis fidelibus Archembaldo videlicet archiepiscopo jam deposito, atque Gosfrido de Rupe Forti, tractandam examinandamque committeret.

Causa igitur incepta cum ad id ventum esset ut jam dictus prepositus hanc in **maritimis nostris** esse consuetudinem affirmare vellet, ut quamdiu comitis servientes salem justo pretio vellent emere, nulli alii homines Sancte Trinitatis auderent vendere : protestantibus e contra monachis nostris, qui aderant, hoc omnino falsum esse : testem sibi chartam donationis a fundatoribus loci legitime confirmatam in medium producerunt.

Que cum audientia universorum, qui aderant, recitata fuisset, repertum est non solum maritima illa et terram de Sancto Aniano, sed omnino terram Sancte Trinitatis cenobii Vindocinensis, ubicumque sita sit, ab omni consuetudine consulari liberam penitus et quietam esse. Sed cum memoratus prepositus importunius adhuc idcirco sese prefatam consuetudinem nequaquam relicturum proclamaret, consilio domnus Odericus cum fratribus accepto, placitum illum ut pote non nobis taliter utile dereliquens, ad comitem venit, consuluitque utrum donationem jure factam et certam ut erat legitime corroboratam annueret.

Comes vero libenter et donationem sicut prius a matre sua Agnete comitissa et Gosfrido comite facta legaliter fuerat ; et chartam similiter ut fratris sui Guillelmi Pictavorum comitis manu fuerat consignando roborata, sine contrarietate aliqua consensit et adstipulavit. Sed et hoc addidit ut si quando sese aut belli impetus urgeret, aut grandis alicujus necessitatis eventus compelleret, aliquid de rebus sancti capere, non hoc per prepositos suos faceret sed aut monachum ad se vocans, aut eum per aliquem fidelium suorum commonens, quid sibi fieri vel largiri de rebus monasterii vellet, modesta postulatione suggeret.

Testium qui adfuere nomina sunt hec : domnus Oddo, abbas Sancti Johannis de Angeliaco, Hero, abbas Sancti Michaelis de Heremo, Ostensis de Tailliburgo, Hugo de Surgeriis, Gosfridus de Talnaco, Gosfridus de Ruperforti, Archembaldus, archiepiscopus de Sancto Maxentio.

- 5 -

fin XVe s. ? – La Chaise-Dieu

**TERRIER DES RENTES DUES ANNUELLEMENT PAR LES PRIEURS CLAUSTRUX
DEPENDANTS DE LA CHAMBRERIE DE**

Ce registre terrier rassemble les copies de 28 déclarations de prieurs claustraux dépendant de la Chaise-Dieu et issus de nombreux diocèses du royaume. Ces déclarations ont été effectuées entre 1418 et 1464. Il est précisé que ces copies ont réalisées à partir des originaux (« Datum pro copia, collatione facta cium suo originale »).

Pour la région Poitou-Charentes, une dizaine de prieurés casadéens sont mentionnés, 5 en Poitou (Parthenay, La Chaise-aux-Moines à Sillars, La Chapelle-Bertrand, Jazeneuil, La Faye) et 4 dans le diocèse de Saintes (Sainte-Gemme, Sainte-Marie de Geay, Saint-Laurent-de-Combes, Thézac). Les rentes à verser annuellement par les prieurs sont exclusivement en argent.

Le 24 novembre 1438, Jean de Mayssa, prieur de Sainte-Gemme, reconnaît ainsi devoir verser 60 livres tournois de rente annuelle au chambrier de l'abbaye de la Chaise-Dieu (f°6 v°).

1/ Archives Départementales de Haute-Loire, 1 H 18 : Chamberrie de l'abbaye, n°6

(1 cahier papier de 20 folios – f°2 & f°12-20 non numérotés -, couverture parchemin : acte de 1418 concernant le monastère d'Issoire, diocèse de Clermont / en 4° de couverture : « *Terrier des pensions deheues a l'office de la chamberrie par les prieurs claustraux* »).

(f°1) R° & V° vierges

(f°2) R° : *Instrumentum pensionis super prioratu de Laslucio (?) diocesis Pictavensis ; / Instrumentum pensionis super prioratu de ---- /*

Attestation (sic) pro solutione pensionis / prioratus de Gradisson /

Quittance signée pro Boniti de la --- /

(...)

V° vierge

(f°3) R° : déclaration de Jacques Bertrand, prieur de Sainte-Livrade, diocèse d'Agen (27 mars 1418)

V° : déclaration de Géraud de Montaigut, prieur de Saint-Baudile (diocèse de Nîmes) (26 avril 1420)

(f°4) R° : déclaration de Jean Mercier, prieur de Parthenay, diocèse de Poitiers (15 novembre 1420)

V° : déclaration de Pierre du Lac, prieur de La Faye (*La Fagia*) et de Lagleygeolle (*Gleysola*), diocèse de Limoges (31 décembre 1422)

(f°5) R° : déclaration de Jauceran de Montsorbier, prieur de Parthenay, diocèse de Poitiers (28 mars 1428)

V° : déclaration de Jean du Bois, prieur de Saint-Pantaléon, diocèse de Limoges (1er décembre 1429)

(f°6) R° : déclaration de Hugues Dominique, prieur d'Euzet (*Heuzeto*), diocèse de V? (Saint-Michel d'Euzet, Gard) (2 août 1432)

V° : déclaration de Jean *de Mayssa*, prieur de Sainte-Gemme, diocèse de Saintes (24 novembre 1438)

(f°7) R° : déclaration de Pons Tranchard, prieur d'Euzet (3 janvier 1438)

V° : déclaration de frère Bertrand de *Lopbartes*, prieur de Saint-Pantaléon, diocèse de Limoges (20 février 1438)

(f°8) R° : déclaration de Dragonnet d'Espinasse, prieur de Saint-André de Mezra (?) (11 mars 1440)

V° : déclaration de Pons Alamand, prieur de Saint-Martin d'*Eupzeto* (?) (6 septembre 1441)

(f°9) R° : déclaration de Guillaume de Lafont, prieur de Villiers des Moines, diocèse de Soissons (Villers-Cotterets) (29 mars 1442)

V° : déclaration de Guillaume Garnier, prieur de Geay, diocèse de Saintes (20 janvier 1442)

(f°10) R° : déclaration d'Imbaud de Vernusse, prieur de La Chaise-aux-Moines (*La Chiesa aux Moynes*), diocèse de Poitiers (com. Sillars, Vienne) (3 juillet 1443)

V° : déclaration d'Itier de Beaumont, prieur de Saint-Laurent de Combes, diocèse de Saintes (5 juin 1444)

(f°11) R° : déclaration de Jean de Pailhac, prieur de La Chapelle-Bertrand, diocèse de Poitiers (26 août 1444)

V° : déclaration de Pierre Chadros, prieur de Geay, diocèse de Saintes (27 novembre 1445)

(f°12) R° : déclaration d'Imbaud de Vernusse, prieur de La Chaise-aux-Moines (de *Casa Monachi*), diocèse de Poitiers (9 juillet 1446)

V° : déclaration de Guillaume de Durat, prieur du Chalard et gouverneur du prieuré de *Pertelhaco* (?), diocèse de Périgueux (26 août 1444)

(f°13) R° : déclaration de Pierre du Chalard, prieur de Saint-Baudile (21 avril 1458)

V° : déclaration de Jean Nanoliet, prieur de Cayssac (27 janvier 1451)

(f°14) R° : déclaration de François de La Bastide, prieur de Barjac (*Barchaco*) (Gard) (25 avril 1452)

V° : déclaration d'Hugues Naudin, prieur de La Chapelle Saint-Robert, diocèse de Limoges (25 avril 1452)

(f°15) R° : déclaration de Jean *Payneteau*, prieur de Jazeneuil, diocèse de Poitiers (10 mai 1454)

V° : suite et fin de la déclaration

(f°16) R° : vierge

V° : déclaration de frère Pierre de Laval, prieur de Sainte-Livrade et de Cambes, diocèse d'Agen (20 février 1461)

(f°17) R° : déclaration de Mathelin de La Tour (*Mathalinus de Turre*), prieur de La Faye, diocèse de Poitiers (sic) et de Sainte-Marie de Geay, diocèse de Saintes (2 novembre 1462)

V° : déclaration de frère Plautard Couderc (*Plautardus Coderchi*), moine hebdomadier de La Chaise-Dieu, prieur de Thézac (*Taysaco*), diocèse de Saintes (1464)

(f°18) R° : *P. de Tayzac, Xantonensis diocesis XXX s. /*

P. de Fagia et de Jay

V° : *Duplinii terrarii /*

Pentionum que d(abe)ntur /

Camerario (monogramme) //

XXI # XVI s.

(f°19) Compte récapitulatif des rentes dues, par diocèse et par prieuré

R° : *Diocesi Agenensis /*

(...)

Pictavensis /

(...)

Lemovicensis /

(...)

V° : (suite) *Xanctonensis /*

(...)

Suessonensis /

(...)

Xanctonensis /

(...)

Pictavensis /

(...)

Petragoricensis /

(...)

(f°20) R° : (suite) (...)

Lemovicensis /

(...)

Pictavensis /

(...)

Pezenas (barré) /

(...)

V° : vierge

fin du cahier

- 6 -

1461, 19 février – Saintes

AVEU RENDU AU ROI DE FRANCE PAR JEAN DE SAINT-GELAIS, SEIGNEUR DE SAINT-GELAIS ET DE SAINT JEAN D'ANGLE, POUR DES DROITS SUR LES MARAIS DE SAINT-SYMPHORIEN ET DE SAINT-JEAN-D'ANGLE.

Cet aveu, rendu devant le notaire garde du sceau royal de Saintes, devant deux témoins, est assorti du versement de la somme d'un marbotin d'or au titre de la « mortemain » (reprise du fief). L'aveu concerne les droits tenus du roi dans une partie de marais située dans les paroisses de Saint-Symphorien et de Saint-Jean d'Angle, dont sont énumérées toutes les limites. Ces dernières suivent en fait le tracé de chenaux et d'étiérs jalonnés de divers équipements : moulin du Falliz, « perche » du Boeuf, moulin de Maleigre, pont de Saint-Fort, grange aux Chevroux, pont du Verger. À partir de ce pont la limite passe par une « vernaige » (aulnaie?) et suit le tracé du chemin (« taillée ») conduisant au premier moulin.

Au sein du territoire ainsi délimité, Jean de Saint-Gelais prélève la « coutume et rivage » et les amendes, dont il reverse la moitié au roi et afferme l'autre moitié lui revenant. D'autres revenus de nature exceptionnelle (naufrages, « poisson royal »⁶⁷, etc) lui sont reversés pour moitié par les officiers royaux.

Il est également chargé de veiller à ce que son prévôt (qui est le vigier de Broue) baille à des tenanciers les « gats » (terres abandonnées) des marais et les terres à blés. Pour ce service, il perçoit le sixième des récoltes, qu'il partage avec des parsonniers. Une part des sels et des foins issus du marais de l'Espagne et du grand marais leur est également due. Ils bénéficient par ailleurs du produit des affermages des essarts. Le seigneur de Saint-Gelais doit placer dans ces marais, pour garder les blés et les prés, des pradiers qui doivent prêter serment devant les gens du roi et perçoivent 6 deniers de salaire " par ajournement ".

Le seigneur s'engage aussi à donner à bail les "perches ou estaulx" aménagés sur les chenaux, service pour lequel il reçoit cent aubussons (poissons?) de rente annuelle sur chaque "estau". La nature exacte de ces dispositifs de pêche ne nous est pas connue.

1/ Archives Nationales, P 585, registre sur parchemin, fol. III r°-IV r°, n° III.

A/ Bulletin de la Société d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine cantonal (de Saint-Porchaire), n°11, 1994, p.16-17 (analyse partielle).

[document transcrit par D. Delhoume d'après original, juillet 2013]

[N.B. : en marge gauche du texte de la déclaration et d'une encre plus claire, deux mentions : « Jehan de Saint Gelays » et (en cursives de taille plus grande) « Les marois et chenaux sis en la parroisse de Saint Supplice (sic) »]

[f° III r°] A tous ceulx qui ces p(rese)ntes l(ett)res verront et oiront, Jehan de Saint / Gelays, chevalier, seigneur dudit lieu et de Saint Jehan d'Angles salut.

Sachent / tous que led. chevalier cougnois et confesse et a moy tenir advouhe du Roy / mon souverain seigneur, à cause de sa conté de X(aint)onges ou ressort de Xainctes / à foy et hommaige lige et au devoir d'un marbotin d'or de mortemain, es territoires / et maroys et eaues et chenaux, les choses qui s'ensuivent ; lesquels maroys et chenaux / et circonstances sont et viennent du moulin du Falliz, de la partie de la parroisse / de Saint Symphorien, si comme la chenaux s'extend et descend dud. moulin jusques à la / perche du Beuf, et d'icelle perche si comme la chenaux descend jusques à mon / moulin de Maleigre, et dud. moulin si comme l'estier descend jusques au pont / **[f° III v°]** de Saint Fort, et d'icellui pont si comme ledit estier descend jusques à la rivière / de Puy Rousseau, et d'icelle rivière si comme de part la terre douce et les maroys jusques / à la grange aux Chevroux, et d'illecques entre lesd. terres jusques aux rivières de Combes (?) / de Solles, et d'illecques jusques au pont au Vergier, et d'icellui pont jusques à la petite vernaige / du seigneur de Brebeau, ten(ant) au pré aux héritiers de Helies de Vetignac feu et à la taillée / par laquelle l'on voit dud. pré au moulin du Falliz premièrement dit.

Esquelx lieux et / circonstances dessusd. je prens et doy prendre p(our) le Roy mon souverain seigneur la moitié en / la coutume et rivaige et la moitié es amandes, et puis affermer ma partie des rivaiges / et coutumes.

67 Pouvait être désigné sous ce terme le dauphin, l'esturgeon ou le saumon ».

Item, en toutes adventures soit naufrage ou poisson royal ou tous autres / prouffiz qui pourroient advenir ou estre apportez, je prens et doy prendre la moitié p(our) led. / mon souverain seigneur et par sa main ou de ses gens ou officiers.

Item, que mon prevost / le vigier de Brouhe pour nom de moy doit bailler les gatz desd. maroys et terrager les / blés ; esquels blés entre moy et mes parsonniers prenons le sixte.

Item, prens es maroys / Siscoyns (?), c'est assavoir es salines de la partie du maroys de l'Espagne, le quart ou sixte / des saulx, la moitié ou sixte du foyen.

Item, prens de la partie du grant marois, es marois / et près Siscoyns, le quart ou sixte et mes parsonniers.

Item, dois affermer les lessears (?) / et prendre lad. ferme entre moy et mes parsonniers.

Item, dois baillier et rendre p(er)pét(uellement), touteffoiz / que le cas y advient, les perches ou estaulx et chenaulx et prendre de chacun estal ung cent / de aubussons chacun an de rente.

Item, chacun an prens sur les faires (?) aucuns cens à certaines / festes.

Item, doys mettre esd. maroys pradiers pour garder les blés et les prés, et les pr(ése)nter / aud. mon souverain ou à ses gens pour recevoir leur serment. Et doivent prendre / lesd. pradiers pour chacun adjournement six deniers de salant.

Et ces choses permises et chacune / d'icelles avouhe à tenir de mond. souverain seigneur si comme dit est et lui en baille ce présent / féage (?) par escript, sauve et proteste de choisir (?) et de esclairsir et adjouster diminuer ou / restant esd. choses ; et proteste si plus en avoit mis en cestui présent féage qui ne feussent dud. / fie(f) de restant et diminuer toutes les foys qui viendroit à ma notice. Et si autres choses / y avoit qui feussent mouvans dud. fie(f) que je n'eusse mis, en esclairsissent de les mettre et advouher / toutes les foys qu'ils viendront à ma notice. Et que mon entencion ne soit de frauder mond. / souverain seigneur pour mermement (?) ne advoustement que je faré oud. fie(f), en suppliant à / mond. souverain seigneur qu'il savoit riens qui feust ou soit dud. féage que je n'eusse / [f° III r°] mis et employé en mond. adveu et que doyt retraire qu'il le me vueille esclairsir comme de / droit et de coustume il soit à ce tenu.

Et en tesmoing de ce, je led. chevalier ay baillé à mond. / souverain seigneur ces p(rése)ntes l(ett)res d'aveu, desquelles j'ay retenu le double d'une mesme forme / et teneur scellées à ma supplication et requeste du seel royal estably aux Contraux (?) sur le pont / de Xainctes. Et pour ce prie et supplie à honorable homme Guillaume Guisnard notaire / et garde du seel royal qui à ce p(rése)nt adveu et au double d'icellui vueille mettre et apposer led. / seel royal.

Et nous led. garde dud. seel, à la supplication et requeste dud. ch(eva)l(ie)r à cesd. p(rése)ntes / l(ett)res d'aveu et au double d'icelles led. seel que nous gardons avons mis et apposé en tesm(oin) / de vérité.

Ce fut fait et donné p(rése)ns tesmoings à ce appellés et requis Guillaume Mériaux / escuyer, Jehan Baudry et Jehan Pignault, le XIXe jour du mois de février, l'an mil CCCC / soixante et

ung., ainsi signé. Signé par adveu fait en ma p(rése)nce et p(rése)ns les tesmoings / dessus.
par moy notaire royal Rythier.

- 7 -

1480, 21 octobre – Saint-Jean-d'Angély

AVEU RENDU AU ROI DE FRANCE PAR JEAN DE LA FAYE POUR DES DROITS SUR SAINT-FORT.

Le prestataire de l'aveu - un écuyer occupant par ailleurs la charge judiciaire de vigier de Montguyon – tient les droits sur la seigneurie de Saint-Fort, énumérés dans le document, du chef de son épouse, Jeanne de La Tour. L'aveu est soumis à la prestation d'un hommage plein, ainsi qu'au versement à chaque changement de vassal d'une somme de 10 sols, et enfin à un devoir de garde de 4 jours par an au château de Saintes, en cas de siège de ce dernier.

L'aveu concerne les droits tenus du roi dans une partie de la paroisse de Saint-Fort précisément délimitée, à partir du lieu-dit Puy-Rousseau et en suivant diverses limites naturelles, telles que « russons » (ruisseaux), « chenaux » ou « rezes », chemins et sentiers. Le territoire concerné englobe notamment des « marais salants » ou autres marais, qui semblent souvent s'insérer entre les terres cultivées, formant ainsi limites entre les différentes propriétés, dites « fiefs ». Le paysage perçu à travers le document apparaît comme jalonné de quelques bois et pièces de vignes, de prés et de terres cultivées, certaines tenues par des groupes familiaux. Le territoire ainsi délimité côtoie plusieurs maisons du village de Saint-Fort.

L'aveu porte également sur le droit d'exercice de la fonction de bailli royal, à savoir la basse justice, pour laquelle les amendes sont plafonnées à 60 sols et un denier.

1/ Archives Nationales, P 585, registre sur parchemin, fol. LXX v°-LXXI v°, n° XL.

[document transcrit par D. Delhoume d'après original, juillet 2013]

[N.B. : en marge gauche du texte de la déclaration et d'une encre plus claire, une mention « Jehan de la Faye » en écriture de petite taille, et (en cursives de taille plus grande) « C(er)tains droiz en la parroisse de Saint-Fort soubz Brouhage »]

[f° LXX v°] Sachent tous qui ces présentes lectres verront et oiront que / je, Jehan de la Faye, escuier, vigier de Montguyon, tiens et advouhe à tenir / en nom et à cause de Jehanne de la Tour ma femme, et confesse et advouhe / moy avoir et tenir du Roy nostre seigneur comme seigneur de Xainctes, à hommaige / plain et devoir de dix solz monnoye courant à paier à muance de vassal / tant seullement et à quatre jours de gardes à faire par moy au chastel / de Xainctes, s'il advenoit qu'il feust assiégé par les ennemys du Roy nostred(it) / seigneur ; c'est assavoir deux jours aux despens du Roy nostre seigneur et deux jours / à mes despens ; tout le droit et toute la raison que j'ay et tiens / et que les prédécesseurs de mad(ite) femme ont acoustumé à tenir et exercer / en la parroisse et terre de Saint Fort soubz Brouage près Saint-Jehan / d'Angles, assis dedans les confrontacions qui s'ensuivent : c'est assavoir / du Puy Rousseau entrans dedans les marois salans, entre les marois de / Saint Jehan d'Angles et de moy, une leute entre deux, ainsi que va le / russon tirant à la chenu de la Pierre, et de ladite chenu de la Pierre s'en va / comme la chenu es marois qui départent la terre du prieur de / Monstierneuf et la moie (= mienne), jusques à ung sentier qui départ mond(it) fief / du fief du prieur de Monst(ier)neuf et allans droit jusques au boys qui fut / (à) Jehan de la Perche et jusques au fief appellé le fief de Saint Jehan, en allant / par une reze qui départ les vignes qui

furent de Pierre de Maraigie / et le fief dud(it) prieur et va jusques aux prez droiz appellés les Préz du Roy, / ainsi comme le russon de L'Eaue qui descend de l'arceau (?) de Fayolle et / départ la terre du Roy de la moye, et jusques à l'oustel Guillebert ; et va led(it) / russon deroiere la maison Limosin et deroiere la maison aux Chevaliers / et deroiere la maison Brice Orgete et jusques à une terre qui fut (à) Simon / Prioux ; laquelle départ ma terre de la terre des hoirs feu messire Pierre / de Claveau, chevalier, et si estant à l'ancien chemin qui est / [f° LXXI r°] devant la maison de lad(ite) Brice Orgete, lequel s'estend vers la chenau dit (?) / au Dueu Fines (?), en comprenant lesd(ites) vignes et les terres et boys qui sont au / Chailles et aux Fourniers et aux Piront et à plusieurs autres ad—chau (?) / si mestier estre à cause (?) commune ; une reze le départ jusques aux vignes / de l'abbé de Chatenet et va jusques au grant chemin par où l'on va / aud(it) Puy Rousseau, sauve et excepté le cloux appellé Le Cloux du Roy, / contenant environ trois journaulx comprins au dedans desd(its) defrontacions (?) / ; lequel je ne advouhe prins par mon adveu.

Item, advouhe à tenir / en nom que dessus du roy not(re)d(it) seigneur, par toute mad(ite) terre et / seigneurie, bailli de tutelles et sur tous mes hommes et subgects et / sur tous autres delinquans au dedans des fins et moctes (?) de mad(ite) terre / et seigneurie, exercice de jurisdiction et congnoissance d'amendes / jusques à soixante solz ung denier.

Lesquelles choses et ch(ac)une d'icelles / j'ay led(it) de la Faye, en nom que dessus, advouhé et confessé tenir du roy / nost(re)d(it) seigneur à hommaige et devoir dessusd(it). Et protestacion de-(déchirure)-y / adioustée, mermiée (?), corrigée, spécifiée et déclairée en cest mien p(rése)nt / adveu touteffois que à ma notice viendra que plus ou moins deusse / advouher et tenir du roy nost(re)d(it) seigneur et aussi de en de Fraize (?) en cas / que je auroye advouhé a tenir de lui plus que ne denvoye, et supplie / humblement à la très haulte puissance du roy nost(re)d(it) seigneur que si à / sa notice venoit que je deusse plus ou moins advouher et tenir de luy / que de sa bénigne go (?) à ce lui plaise moy faire, informer comme son / subgect ainsi que raison veult et la coustume du pais m'enseignent / comme (?) je ne le feroit m(o)ye(n) de certaines scritures, ne pour soustoaire au / roy nost(re)d(it) seigneur, ne à moy acquérir aucun droit.

En tesmoing / desquelles choses j'en ay donné au roy nost(re)d(it) seigneur cest présent / adveu ou dénombrement, scellé à ma requeste du seel estably aux / [f° LXXI v°] contractz en la ville Saint-Jehan d'Angély pour le roy nost(re) seigneur ; et nous / Anthoine Avril, clerc garde dud(it) seel, à la supplication et requeste dud(it) / de La Faye, à cestui présent adveu ou dénombrement led(it) seel royal que nous / gardons, avons mis et appousé en tesmoing de vérité. Ce fut fait et donné / le vingt unguiesme jour d'octobre l'an mil CCCC et quatre vingts, ainsi / signé Duchesne, par adveu fait en ma présence.

ANNEXE 3

**RELEVÉ DES ACTES RELATIFS AU PRIEURÉ DE MONTIERNEUF
CONSIGNES AU CARTULAIRE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME
RESTANT À ANALYSER
(AD Loir-et-Cher, 21 H 163)**

LIBELLE DE L'ACTE	Référence cartulaire édition Métais 1893
1061-1063. - Confirmation des possessions de La Trinité par Nicolas II et Alexandre II	n°XX, p.49 n°XXI, p.50
1075. - Grégoire VII confirme les biens de La Trinité en Saintonge	n°XXX, p.57
1077. - Guy, comte de Poitiers, fait abandon de tous les droits injustes qu'il voulait percevoir sur les possessions des moines de Montierneuf	n°XXXIV, p.60-63
1045-1082. - Jugement qui reconnaît les droits du prieuré de Montierneuf sur les moulins de <i>Roillatu</i>	n°XXXV, p.63-64
1103. - Pascal II confirme les possessions et les privilèges du prieuré de Montierneuf	n°LI, p.85-88
1146. - Louis VII abolit certaines redevances onéreuses dont étaient chargés les biens du prieuré de Montierneuf	n°LVIII, p.96-98
1146. - Louis VII confirme les biens de l'abbaye de la Trinité de Vendôme situés en Poitou et en Saintonge, dont ceux du prieuré de Montierneuf	n°LX, p.100-102
Vers 1179. - Acquisition d'une saline pour le prieuré de Saint-Aignan	n°LXVI, p.109-110
1171-1189. - Remise par Aliénor d'Aquitaine, reine d'Angleterre et duchesse d'Aquitaine, des mauvaises coutumes qui pesaient sur le marais et le sel des moines de Montierneuf	n°LXX, p.114-116
Fin du XIIe siècle. - Sommaires de différentes donations et franchises en faveur du prieuré de Saint-Aignan	n°LXXV, p.119-120
1224. - Franchise donnée par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, du droit d'étanchage et autres droits pesant sur les salines de Montierneuf	n°LXXX, p.125-126

1254. - Donation faite par Geoffroy de Doué, seigneur de Broue, au prieuré de Montierneuf, de ses droits sur les étiers et canaux de <i>Borgong</i> , de <i>Golias</i> , de Saint-Agnant et de Pierre, situés près de Brouage, Malègre et Saint-Agnant, et des moulins et autres droits qu'il y détient.	n°LXXXVII, p.131-133
1257. - Cession par le comte de Poitiers du droit de maltôte et autres redevances imposées sur les vaisseaux abordant à Saint-Aignan	n°LXXXVIII, p.133-135
1258. - Donations faite par des particuliers de Saint-Jean d'Angle, en faveur du prieuré de Montierneuf, de divers droits, notamment sur le port de Saint-Agnant.	n°LXXXIX, p.135-136
1259. - Accord entre l'abbaye de la Trinité de Vendôme et les religieuses de Sainte-Marie de Saintes, au sujet des droits sur les marais de Saint-Agnant	n°XC, p.136-138
1259. - Guillaume Martin abandonne au prieuré de Montierneuf le droit de maltôte et d'étanchage qu'il possédait sur les canaux de Pierre et de Golias	n°XCI, p.138
1273. - Accord conclu entre l'évêque et le doyen de Saintes d'une part, le prieur de Montierneuf d'autre part, au sujet des conditions d'utilisation des droits d'eau et de pêche entre le moulin de <i>Bolay</i> et le moulin de <i>Pilhay</i>, ainsi que d'exploitation du sel et des prés dans les marais riverains, droits légués par Geoffroy de Tonnay.	n°XCIX, p.152-154
1281. - Privilège du roi d'Angleterre pour la sauvegarde des libertés et immunités du prieuré de Montierneuf	n°CIII, p.159-160
1317. - Vente au prévôt de Saint-Agnant du bois du <i>Châtelier</i> à Montierneuf, situé près de deux autres bois.	n°XIX, p.178
1319. - Vente d'une rente sur une maison située à Saint-Sornin, située à côté du pressoir du chapelain, du chemin qui va de l'église au moulin du pont et de la grande route de Soubize.	n°CXXIV, p.182
1319. - Vente entre particuliers de 32 aires du marais de La Fresaye, bordant le jas de Rochay.	n°CXXVIII, p.185
1324. - Sentence du sénéchal de Saintonge, après enquête, qui reconnaît au prieur de Montierneuf le droit de haute et basse justice à Malaigre (<i>Marisagro</i>)	n°CXLVIII, p.205-207

1325. - Vente par Pétronille de Chagnelle à Garin de Queysse, prévôt de Saint-Aignan, d'une motte avec ses arbres	n°CLVI, p.213
1339. - Mémoire établi à la demande de l'abbé de Sablonceaux, contre le prieur de Montierneuf, qui fait tenir ses assises dans l' <i>isle de Malaigre</i> .	n°CLXXVIII, p.230-232
1345. - Vente au prieur de Montierneuf de deux sommes de vin blanc	n°CLXXXI, p.237
1407. - Autorisation donnée par l'abbé de la Trinité de Vendôme aux tenanciers du prieuré de Saint-Aignan, de chasser les bêtes sauvages et autres animaux qui endommagent les blés et vignes.	n°CCXVIII, p.279-283
1484-1485. - Déclaration faite par le prieur de Montierneuf du domaine et temporel du prieuré	n°CCXXIX, p.300-302
1628. - Enquête sur l'état des chapelles et églises de Montierneuf et Saint-Aignan	n°CCXLIV, p.330-333
1630. - Accord conclu entre le prieur de Montierneuf et les habitants du lieu, au sujet du pacage du bétail et de l'usage de la forêt du prieuré	n°CCXLV, p.333-334
1656. - Requête à l'évêque de Saintes pour obtenir l'autorisation de construire la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours à Saint-Aignan; autorisation de l'évêque	n°CCXLVII, p.336-337
1669. - Ordonnance de l'évêque de Saintes pour l'achèvement de l'église de Saint-Aignan	n°CCCLI, p.341
1688. - Accord du prieur de Montierneuf pour la démolition de son moulin du Pont, à l'abandon, en vue du "netoyement du havre de Brouage"	n°CCCLV, p.344-345
Vers 1710-1716. - Requête à l'évêque de Saintes pour la translation du siège de la paroisse de Montierneuf et Saint-Aignan dans l'église du prieuré	n°CCCLXII, p.353-359
1716. - Devis des réparations à faire à l'église Saint-Saturnin de Montierneuf	n°CCCLXIII, p.360-361

3. Rapport d'activités de Sébastien Périssé (période des XV et XVI^e siècles)

Le travail de ces derniers mois a consisté à finir le dépouillement systématique des actes du notaire Villain de Brouage pour les années 1573-1574 (archives départementales de Charente-Maritime, 3 E 20/1-2). Ces actes fournissent des informations sur les ventes de sel effectuées au sein du golfe de Brouage avec interventions de marchands de Saint-Jean-d'Angle et de Saint-Just, de sauniers de Hiers, Saint-Symphorien, Saint-Fort, etc. De même apparaissent les chargements de sel sur des navires normands, picards, zélandais pour la plupart à destination de la Normandie et de la Zélande. Des ventes de salicorne, de foin et de moutarde issus des marais du golfe de Brouage sont indiquées. Des livraisons de céréales provenant de Bretagne ou de Normandie, de vins de Bordeaux figurent également. Des détails sont donnés aussi sur les navires des ports du golfe, la construction de nouveaux marais salants et quelques informations sur l'habitat de Brouage.

Ce dépouillement a été complété par l'examen des actes du notaire Pierre Roy dans le bailliage de Saujon (archives départementales de Charente-Maritime, 3 E 52/1-7 [1477-1553]), des actes du notaire de Bourcefranc (archives départementales de Charente-Maritime, 3 E 20/3 [1584-1585]), du notaire Fellon à Saint-Pierre-d'Oléron (archives départementales de Charente-Maritime, E 610-611 [1579-1580]) et l'examen des registres des notaires rochelais établis entre 1423 et 1575. Les données recueillies concernent essentiellement les chargements de sel de Brouage effectués dans les différents ports aussi bien du golfe de Brouage qu'à La Rochelle, mais également les mentions de marais salants détenus par des Rochelais. En effet, les propriétés rochelaises dans le domaine salicole de Brouage sont conséquentes ; en 1556, les Rochelais propriétaires de marais à Marennes, Saint-Just, Saint-Agnan, Saint-Nazaire, Saint-Jean-d'Angle sont soumis à une cotisation exceptionnelle de 4 livres tournois par livre de marais salant qu'ils détiennent⁶⁸. Les actes décrivent le transfert des marais salants aux mains de bourgeois rochelais entre le XV^e et le XVI^e siècle, le plus souvent avec les confronts et le nom de la prise, mais pas de façon systématique. De plus, dans certains cas, le nom des chenaux ont disparu (exemples des chenaux de Brancheplate près de la prise de Tournedoux, ou du chenal de la Bouteille en contrebas de la tour de Broue et à proximité du bourg de Saint-Sornin). Par ailleurs, la moitié des mentions de marais n'indique que la paroisse où se situent les marais sans localisation plus précise.

⁶⁸ AD 17, 3 E 1159, 317r^o-v^o, 334v^o.

Toutefois, le nombre de marais mentionnés entre le XV^e et le XVI^e siècle et ayant pu être reporté sur le site dynmap du PCR est suffisant pour en déduire plusieurs éléments. L'indication de marais gâts avant 1586 est rare et n'est pas liée à une sédimentation du golfe de Brouage. En 1489, une « sartièrre à faire marais » est baillée par le seigneur de Broue à Benoît Gasmaront pour une rente annuelle de vingt sous et un chapon⁶⁹. Dix ans plus tard, sur les instructions du bailliage de Marennnes, le seigneur de Villequier et de Broue adjuge au même Benoît Gasmaron « une pièce tant sartièrre que preez ruinées et désertes pour faire marais⁷⁰ ». Nous sommes encore dans la phase de reconstruction qui a suivi la guerre de Cent Ans, phase encadrée par le pouvoir royal qui amène les seigneurs à adjuger des sartièrres en ruine à des sauniers pour des rentes modiques afin d'accélérer le processus de reconstruction. En mai 1540, lorsque Geoffroy Bossy marchand de « Sainct Fort sur Brouaige » fait l'acquisition de 14 livres de marais « tous gats et ruineux tellement que à présent n'y a aucune forme d'ayres, aussi y a ung bot en ladite prise les conches de laquelle sont gastées et ruynées depuis 3-4 ans » situés dans la seigneurie de Malaigre, nous ne sommes plus dans le contexte de l'après-guerre de Cent Ans⁷¹. Si les marais sont tombés en ruine, c'est parce que l'ancien propriétaire Aimery Testu, receveur des aides et tailles de Saintonge et résidant Tours, ne les a pas fait entretenir depuis plusieurs années d'où la déperdition de ces marais, faute de soins réguliers.

Les actes du notaire Villain à Brouage confirme dans les années 1573-1574, le domaine salicole est en bon état et ce malgré les inondations qui se produites aussi bien en 1511, en 1548 ou en 1572-1573 : « Les marois salans du dict pays, l'année présente (1573) et la dernière (1572) ont été tellement couverts par les ... grandes inondations d'eaulex qu'une grande partie du sel qui s'y est fait a esté emporté et perdu, et les ditcs marois tellement degastés qu'on ne pourroit les reparer pour le revenu de quatre ou cinq années, encores qu'elles fussent fertiles, et aussi que la pluspart des sauniers sont morts⁷² ». Les registres du notaire Villain ne renvoient pas l'image d'un domaine salicole en ruine ; tout au plus, un acte fait état d'édifier en marais « toutes les sartièrres qui sont dedans les conches que doibt fere desdits es lieu de Preveil jusques à la tailhée et jaz du marais de la Blanchardiere » par Clément Suireau, Laurent et Jacques Trecombres sauniers de Beaugeay le 18 novembre 1574⁷³. Ce n'est donc pas une phase de déprise des marais salants, mais bien au contraire une

⁶⁹ D'AUSSY D., "La Tour de Broue", p.356-379

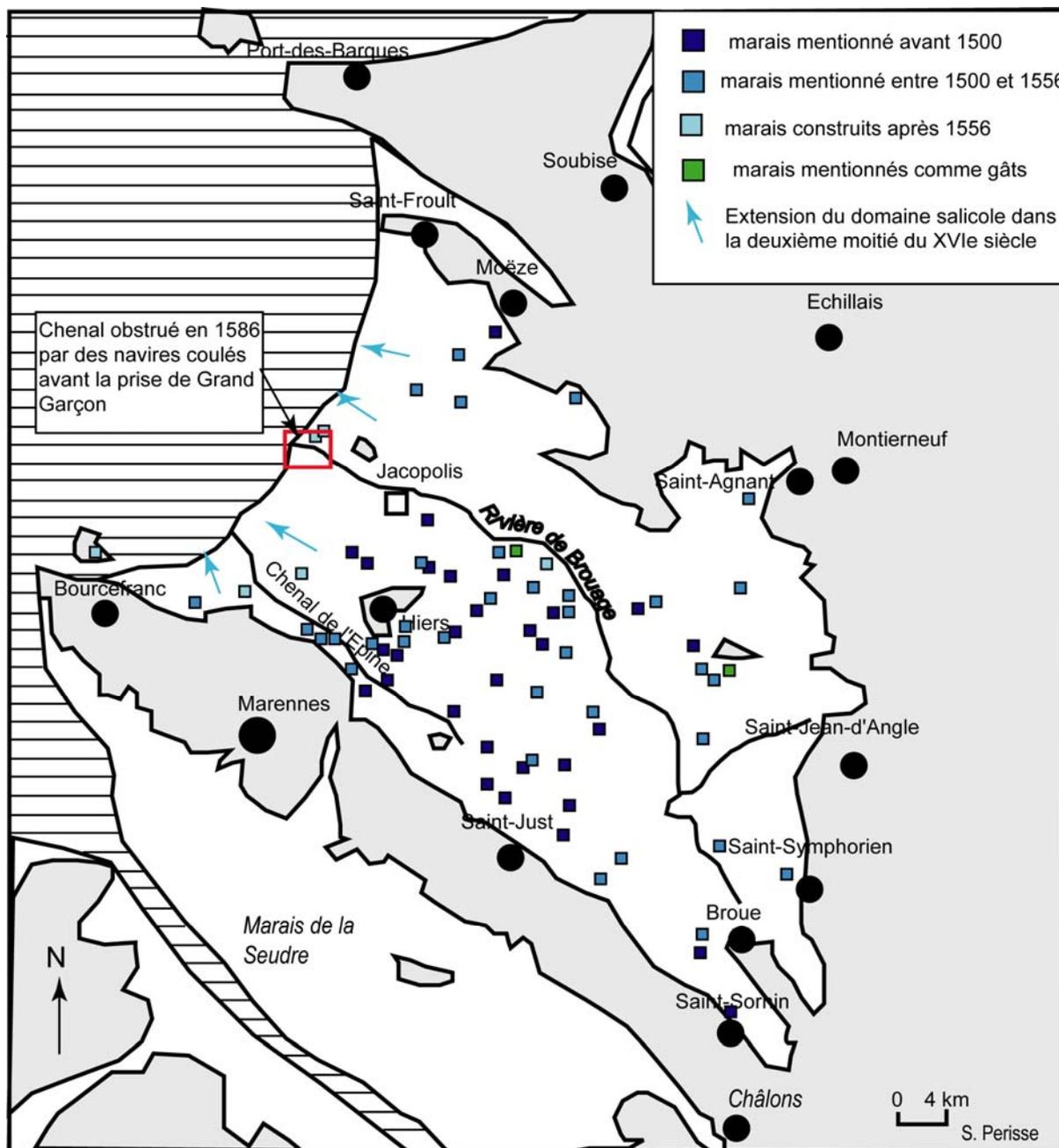
⁷⁰ AD 17, H 76

⁷¹ AD 17, 3 E 9, fol. 273-277

⁷² Baron Eschasseriaux, *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, Saintes, 1876, p. 218

⁷³ AD 17, 3 E 20/2, fol. 201v^o-202.

phase d'extension du domaine salicole en se rapprochant de plus en plus de la côte. En témoignent les marais qui sont construits dans la prise de Grand Garçon ou le long de la côte à la même époque. Le 15 février 1574, 4 sauniers sont chargés de faire certaines « tailhées et conches es maroys de la couste » pour la somme de 200 livres⁷⁴.



Localisation des marais salants mentionnés dans les actes notariés de 1450 à 1575

Le 7 novembre 1574, 6 sauniers de Brouage doivent édifier 100 aires de marais salants à la prise de Grand Garçon pour le compte de René Lequeux marchand de Saint-Jean-d'Angle⁷⁵. Autre exemple, le 5 décembre 1574, 4 sauniers de Hiers sont chargés par la même personne

⁷⁴ AD 17, 3 E 20/2, fol. 27v°

⁷⁵ AD 17, 3 E 20/2, fol. 199v°-200.

de « construire, fere et edifier » le nombre de 7 livre de marais salants de la grandeur « de sept brasses pour cousté d'ayre et de vingt brasses de long sauf nombre de brasses qui auront 18 brasses de large en une sartièrre » en la prise de Grand Garçon⁷⁶. Il ne s'agit pas de remettre en état des marais endommagés par des inondations ou par la sédimentation, mais bien de créer de nouvelles salines.

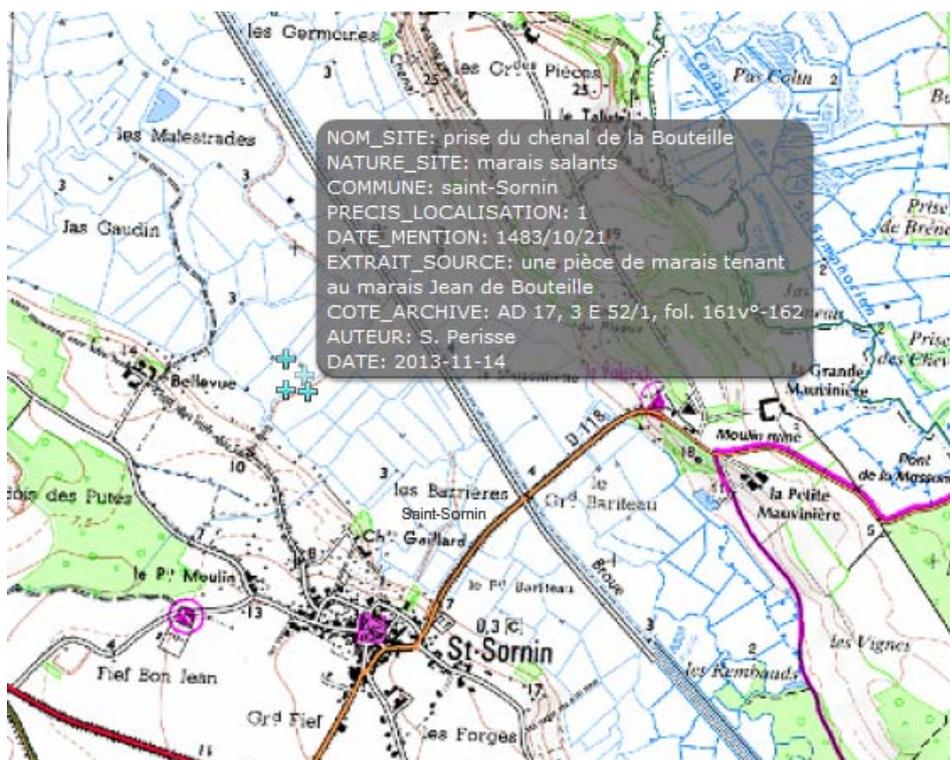
Le tournant pour les marais salants du golfe de Brouage semble donc être lors des guerres de religion, car avant 1575, les actes ne signalent véritablement une déprise du domaine salicole. En 1586, Saint-Gelais « gouverneur de la rivière » fait chercher « par les costes [...] les vieux corps de navires qu'on avoit désarméz, entre ceux il y avoit un rochelais de 400 tonneaux, les moindres de 20, d'autres estoient de 200. Tout cela pour estre enfoncée plein de lest, en forme de palissade, au plus estroit du havre, un peu plus avant que ce qui s'appelle Grand Garçon [...] »⁷⁷. Cette initiative a été soutenue par les Rochelais, hostiles depuis la fin du XV^e siècle à la création d'un port dans ce lieu. Ces navires obstruant le chenal de Brouage et n'ayant pas été retiré en dépit de la suggestion d'Agrippa d'Aubigné, la sédimentation commencerait dès lors à se produire. En 1597, des travaux de recreusement du chenal de l'Epine, parallèle au chenal principal de Brouage, ont lieu entre Hiers et Marennes, indice possible d'une navigation moins aisée dans le golfe⁷⁸.

Le report de ces marais mentionnés avant 1575 permet de voir que l'ensemble du golfe a été colonisé par les marais salants et de se rendre compte que des salines situées en fond de golfe à proximité des villages étaient toujours en activité entre le XV^e siècle et la fin du XVI^e siècle comme en témoigne les différents actes concernant la prise de la Bouteille à proximité de Saint-Sornin et en contrebas de la tour de Broue avec des mentions allant de 1483 à 1578.

⁷⁶ AD 17, 3 E 20/2, fol. 210^r-v^o.

⁷⁷ La Popelinière, *L'histoire de France enrichie des plus notables occurances*.

⁷⁸ Marc Seguin, « Brouage aux XV^e et XVI^e siècles » dans *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échange entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, 2004, p. 30.



Mentions des marais salants de la prise de la Bouteille localisées sur Dynmap



La prise de la Bouteille (vue aérienne Géoportail)

Ces marais ont sans doute été abandonnés au cours du XVII^e siècle comme tendrait à le confirmer l'enquête du début du XVIII^e siècle transcrite par Thierry Sauzeau. Il faut

cependant faire preuve de prudence : ces marais actifs au Moyen Âge ont pu être modifiés à d'autres périodes et leurs formes fossilisées ne correspondent donc pas nécessairement à l'aspect qu'ils pouvaient avoir au Moyen Âge.

Perspectives de recherche

L'étude des actes notariés mentionnant les marais salants présentent à la fois des seigneuries ecclésiastiques (prieuré de Montierneuf, prieuré de Sainte-Gemme...), mais aussi une présence de plus en plus marquée de marchands rochelais ou de marchands d'autres villes (Orléans, Tours, etc.). Cet aspect doit être encore précisé.

Une recherche dans les registres de notaires des années 1586-1597 pourrait indiquer des travaux effectués dans les marais ou les chenaux confirmant un début de sédimentation du golfe. Cependant, cette recherche est aléatoire et s'avèrera longue sans garanties de résultats.

Les comptes de la prévôté d'Hiers en 1478 et des terrages du sel de la seigneurie de Soubise en 1475-1476 donnent une idée de la production des marais salants du golfe après la première phase de reconstruction qui a suivi la guerre de Cent Ans. Les actes notariés complétés par l'analyse des sources des ports zélandais d'Arnemuiden et Middelburg en particulier (*Bronnen tot de geschiedenis van den Handel met Frankrij*, tome I) permettent d'avoir une idée de la mise en place des circuits commerciaux tant au sein du golfe de Brouage que pour le commerce international.

Les mentions de lieux de chargements du sel mettent en évidence des chargements effectués à proximité des salines avec du sel « rendu à la première planche » et aussi un ensemble portuaire diffus tout le long du golfe de Brouage. La création de Jacopolis ne parvient manifestement pas à polariser et concentrer les échanges du sel puisque des chargements continuent à s'effectuer dans des petits ports comme Pierre Menue, Port Carillon, Tonnay-Charente, l'île d'Aire... Localiser ces différents ports ainsi que les chenaux de chargements du sel permettrait d'avoir une meilleure lecture de la géographie portuaire de ce lieu.

Registres de notaires de La Rochelle examinés aux Archives Départementales de la Charente-Maritime :

- 1422-1424 Notaire Boutin (ancienne cote médiathèque de La Rochelle, ms. 199)
1442-1449 Notaire Dodereau (ancienne cote médiathèque de La Rochelle, ms 291)
1467-1469 Notaire Noyrault (ancienne cote médiathèque de La Rochelle, ms 200)
1478 Notaire Repousson (ancienne cote médiathèque de La Rochelle, ms 291)
1482 Notaire Pequyn (ancienne cote médiathèque de La Rochelle, ms 291)
1490 Notaire Soryn (ancienne cote médiathèque de La Rochelle ms 201)
1496-1500 Notaire Martin, 1 registre (3 E 1)
1500-1504 Notaire Pasquetau (ancienne côte médiathèque de La Rochelle Ms 294)
Notaire Bureau, 1 registre (3 E 2)
1519-1524 Notaire Laurens (2 Mi 775)
1523 Notaire Hemon, (3 E 3)
Notaire Perret (2 Mi 759 ancienne côte médiathèque de La Rochelle Ms 1869)
1529-1531 Notaire Bonnaud (2 Mi 776)
1530-1531, 1542 Notaire Roy, 2 registres (3 E 4-5)
Notaire Bouguyer (2 Mi 776)
1533-1553 Notaire Gaschet, 6 registres (3 E 112 : 1533 ; 3 E 113 : 1534 ; 3 E 114 : 1535-1536 ; 3 E 115 : 1542-1543 ; 3 E 116 : 1547-1550 ; 3 E 117 : 1553) lacunes: 1537-1541, 1544-1546, 1551-1552.
1534-1541 Notaire Macaing, 3 registres (3 E 6 : 1534 ; 3 E 7 : 1539 ; 3 E 8 : 1541)
Notaire Doulcet, 2 registres (3 E 118-119)
Notaire Lecourt, (3 E 120 : 1535-1536 ; 3 E 121 : 1537-1538 ; 3 E 122 : 1538-1540 ; 3 E 123 : 1540 ; 3 E 124 : 1540-1541 ; 3 E 125 : 1541-1543 ; 3 E 126 : 1542-1543 ; 3 E 127 : 1543-1544 ; 3 E 128 : 1544-1545 ; 3 E 128bis : 1544 ; 3 E 129 : 1546-1547 ; 3 E 130 : 1547-1548 ; 3 E 131 : 1549-1550 ; 3 E 132 : 1549-1550 ; 3 E 133 : 1550-1551 ; 3 E 134 : 1552-1553 ; 3 E 135 : 1556-1557 ; 3 E 136 : 1557-1558 ; 3 E 137 : 1558-1560), lacunes: 1554-1555
1537-1540 Notaire Pelloquin, 1 registre (3 E 9)
1538 Notaire Roy (2 Mi 801 ancienne côte médiathèque de La Rochelle Ms 294)
1542-1544 : notaire Delahaye (2 Mi 776)
1543-1546 Notaire Girard (2 Mi 776)
1545 Notaire Pelloquin (2 Mi 801 ancienne côte médiathèque de La Rochelle Ms 294)
1547, 1566 Notaire Guerineau, 2 registres (3 E 1159-1160)
1553 Notaire Pavy (2 Mi 801 ancienne côte médiathèque de La Rochelle Ms 294)
1555-1559 Notaire Barrault, 4 registres (3 E 138-141), lacune: 1557
1556-1558 Notaire Coudret, 1 registre (3 E 142)
1561-1570 [Notaire Naudin, (3 E 2147 : 1561 ; 3 E 2148 : 1563 ; 3 E 2149 : 1565 ; 3 E 2150 : 1570 ; 3 E 2151 : 1572)
1563-1577 [Notaire Pancereau, (3 E 2025 : 1563-1564 ; 3 E 2026 : 1566-1567 ; 3 E 2027 : 1569-1570 ; 3 E 2028 : 1572-1573 ; 3 E 2029 : 1574 ; 3 E 2030 : 1575)
1563-1570 [Notaire Tharazon, (3 E 143 : 1563-1564 ; 3 E 144 : 1565 ; 3 E 145 : 1566-1567 ; 3 E 146 : 1567 ; 3 E 147 : 1570)
1564-1567 [Notaire Boutet, (2 Mi 574 (3 E 164 : 1564), 2 Mi 575-576 (3 E 165 : 1566-1567), 2 Mi 510-511 (3 E 166 : 1571), 3 E 167 (1572)

4. Le marais de Brouage dans l'enquête de 1714 sur les salines (Th. Sauzeau)

Le règne de Louis XIV est marqué par les années de guerre, dont le caractère maritime et colonial s'accroît à mesure que l'on avance dans le règne (1661-1715) et notamment à compter de l'année 1688, au cours de laquelle l'Angleterre passe du statut d'allié à celui d'ennemi. En effet, la Glorieuse Révolution entraîne la chute des Stuart, catholiques et absolutistes, et l'avènement de Guillaume d'Orange – prince protestant et néerlandais – à Londres. Clients traditionnels pour les salines de Brouage, l'Angleterre et les Provinces-Unies soutiennent la lutte contre la France durant les guerres de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) puis de la Succession d'Espagne (1702-1713). Durant ces conflits, le *sea power* britannique maintient l'activité de grande pêche à Terre Neuve (morue) et en mer du Nord (hareng) à ses nationaux tandis que l'accès à l'Atlantique est fermé aux pêcheurs français. Les sels de Saintonge se vendent mal, les sels portugais et espagnols sont utilisés à leur place par les puissances ennemies du roi de France.

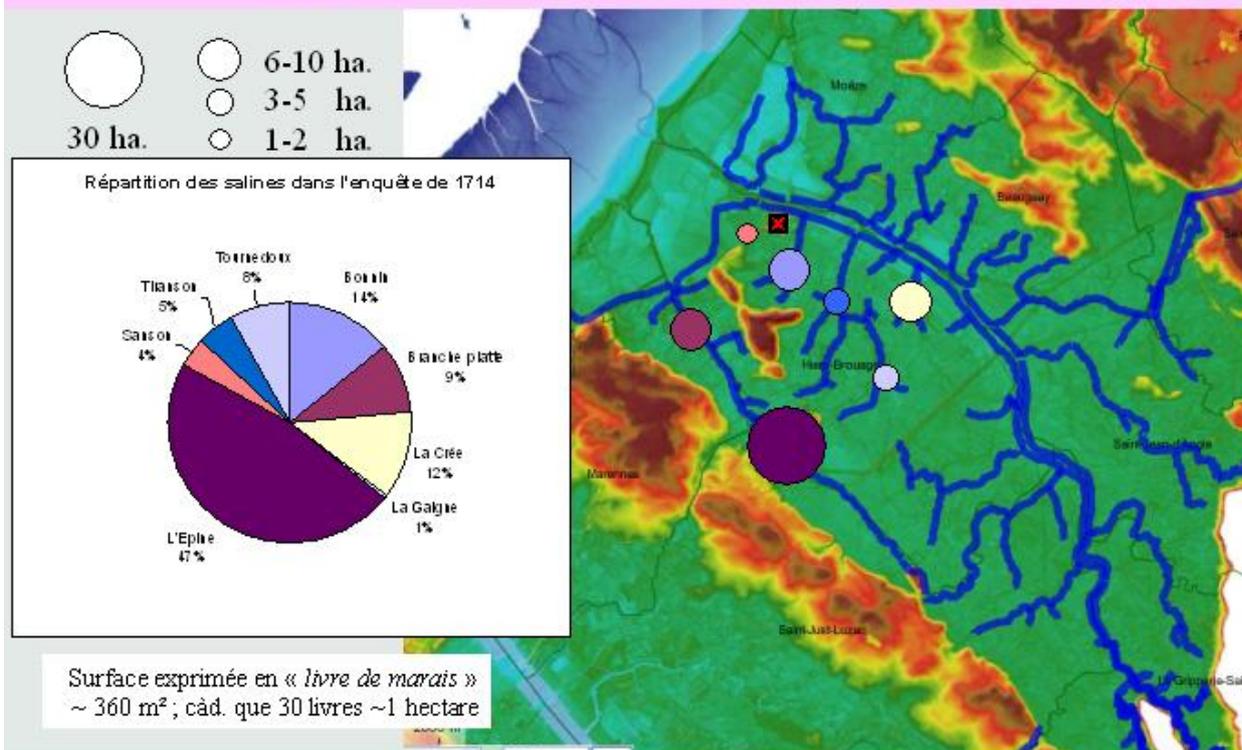
Le paysage productif des salines subit de plein fouet le contrecoup de tels événements : la mévente des sels entraîne un ralentissement de l'activité. Les sauniers, pluriactifs par nature, compensent cette chute de l'activité en réduisant les opérations d'entretien des salines pour reporter leurs efforts sur d'autres activités (pêches à pied, élève des huîtres, culture de fèves et de pois sur les bosses de marais). Un « *vimer* », comme l'on désigne localement les submersions marines, affecte également les marais dans la nuit du 9 au 10 décembre 1711. Des destructions importantes sont attestées sur l'île de Ré, et on imagine que Brouage ne doit pas être totalement épargné. Comme à maintes reprises durant l'histoire des salines de Brouage, une longue période de chômage technique fait alors le nid de la crise environnementale : moins sollicitée, l'hydraulique des marais salants se dégrade, les salines s'ensavent aussi, la sédimentation s'accroît au niveau du trait de côte. Comme à l'issue de la guerre de Cent Ans (1453), après les Guerres de Religion (1598) ou après la Fronde (1653), le retour à la paix pose la question de la remise en route des salines. Après la conclusion du traité d'Utrecht (1713), la monarchie administrative mise en place par Colbert entend reprendre le contrôle de la filière, avec des objectifs fiscaux. Le sel, c'est la gabelle mais ce sont aussi des taxes portuaires, des ressources propres à contribuer à l'effacement des dettes colossales occasionnées par la guerre mondiale que constitue alors le conflit pour la succession espagnole.

Neveu et successeur de Colbert, le contrôleur général des finances Nicolas Desmarests (en fonctions de 1708 à 1715) missionne le 18 mars 1714 le commissaire Bouthillier afin de

« dresser procès verbal de l'Etat et quantité des marais sallants des paroisse d'Hiers et Brouage et des sels trouvez existants sur chacun d'iceulx marais ». Le document qui est produit alors est envoyé au contrôleur général « le 18 aoust 1714 » mais sa copie, réalisée le 20 août est conservée aux archives départementales de la Charente-maritime, dans les fonds de l'administration provinciale d'ancien régime, sous la cote C.171. C'est la plus ancienne enquête proposant une couverture systématique de la zone des marais salants de Brouage, de la Seudre et d'Oléron. Le cahier consacré à Hiers et Brouage compte 17 pages. Il a été rédigé entre le 9 juillet et le 14 août 1714, en pleine saison de saunaison, sans doute afin de réaliser sans erreur l'audit des salines considérées.

C'est une véritable photographie que nous livre Bouthillier, suivant quatre colonnes où il inscrit les noms des prises et des chenaux visités, ceux des propriétaires (avec indications de résidence et de statut social), la surface considérée (exprimée en livres et aires de marais) et les stocks de sels qu'on y trouve éventuellement (mesurés en pilots et muids). Sa visite, débute à 4 heures du matin en présence d'experts assermentés, le syndic de la paroisse d'Hiers et deux jurés à sel, qui l'assistent et le guident dans le dédale des chenaux, des ruissons et des prises, qu'il parcourt sans doute à pied. C'est la structure de l'hydraulique des salines qui sert de support à la visite, avec les « prises » comme unité d'observation et l'alimentation par les chenaux et leurs branches pour subdivision. La forme de l'enquête épouse la structure d'une base de données permettant de localiser les marais considérés et d'envisager la surface saunante.

2.b. Une base de données localisées



La « peau de chagrin » : chantier de *géohistoire* à poursuivre ?

L'étude de la localisation des prises actives à l'été 1714 ne laisse que peu de doute sur l'état avancé de déprise des salines à l'issue du règne de Louis XIV. Tout le fond du marais, jadis havre de Brouage n'est même pas visité. En amont de la prise de la Créée, située approximativement au tiers de la profondeur du marais, Bouthillier et ses assistants stoppent leur enquête : le fond du marais est totalement improductif. Comme le révèle la cartographie LIDAR, les deux espaces, productif vers la mer, marais gâts en direction de la tour de Broue et du fond du marais, se séparent au niveau de l'actuelle route Marennes – Rochefort. Le havre lui-même, réduit à l'état de chenal collecteur, est aussi en position de frontière : aucun marais en activité n'est signalé au nord, tandis que la totalité des salines en activité est finalement contenue dans le quart sud-ouest du périmètre du marais. Les cinq prises abreuvent par le havre lui-même sont assez modestes et rassemblent 44% de la surface saunante. Parallèle au havre mais situé plus au sud, le chenal de l'Épine rassemble quant à lui 56% de la surface encore en activité, répartis en deux prises : L'Épine (47%) et La Branche Plate (9%). L'enquête de 1714 nous offre donc l'image d'un paysage dont Brouage ne constitue plus le centre, tandis que la gouttière située entre les îles de Marennes et d'Hiers reste active, à

l'image de la Seudre voisine, qui s'impose alors comme l'espace de production en forte croissance.

La structure de cette propriété en déclin apporte également une série d'informations. Sur les 493 lots différents recensés, 442 sont associés au lieu de résidence du propriétaire.

Il en ressort une liste de 58 lieux de résidence parmi lesquels se distinguent 22 villes et villages, dont les résidents détiennent au moins 1% des lots (5 lots ou plus). Les propriétaires de ces localités possèdent ensemble 84% du foncier salicole d'Hiers – Brouage avec 369 lots détenus. En tête de cette liste, les Marennais rassemblent 85 mentions (19,5% de l'ensemble). Les habitants d'Hiers – Brouage réunissent 69 mentions (15%) et les résidents d'un premier cercle situé à moins de 30 km. de la zone étudiée (Oléron, La Tremblade, Blénac, Saint-Sornin, Saint-Just, Bourcefranc et Royan) représentent 77 mentions (17,5%). Une bonne moitié de la propriété concentrée est donc détenue localement. Vient ensuite la propriété non résidente et urbaine, attachée à la bourgeoisie, à l'office ou au clergé. Saintes, capitale religieuse et siège du présidial, réunit à elle seule 61 propriétaires (14%). C'est à peu près autant qu'une liste de villes du Centre-ouest et du Sud-ouest où résident 66 détenteurs de salines. La Rochelle affiche 13 propriétaires, Saint-Genis (de Saintonge) en compte 9, Bordeaux 8, Rochefort 7, Pons 7, Fontenay-le-Comte 6, Saint-Savinien 6, Surgères 5 et Villeneuve-la-Comtesse 5. Ces villes représentent ensemble 15% des détenteurs de salines.

Les 73 lots restants (16% du total) sont dispersés entre des localités qui correspondent à quatre mentions (1 cas), trois mentions (8 cas), deux mentions (16 cas) ou un unique propriétaire (13 cas). Les habitants de 6 localités situées autour de l'ancien golfe de Brouage (Saint-Jean d'Angle, Champagne, Moëze et Saint-Froult) ou bien en Seudre (Le Gua, Saujon) détiennent ensemble 11 champs de salines (2,5% du total). Au sein d'un cercle un peu plus large, 14 localités riveraines de la Charente (dont Saint-Nazaire, Soubise, Charente, Bord, Taillebourg, Saint-Jean d'Angély, Cognac et Angoulême) ou de la Gironde (Blaye, Saint-Bonnet, Talmont) tiennent 24 champs de salines (5,5% du total). Entre 7 petites localités du Poitou (dont Mauzé, Lusignan et Neuville) ce sont 11 champs qui sont détenus (2,5 %). Enfin, il existe une propriété non résidente et éloignée de la Saintonge maritime, avec 4 lots détenus sur la place de Saint-Quentin, 3 en Martinique, 2 en Bretagne, 2 à Toulouse, 1 en Périgord et 1 à Saumur.

Au total, c'est bien la propriété locale qui domine, avec 76,5% des champs détenus par des Saintongeais maritimes ou riverains de la Charente et de la Gironde, et avec une nette tendance à la concentration foncière à Marennes (85), Hiers-Brouage (69), Saintes (61), Saint-Just (20) et Oléron (19). Cette répartition tranche avec les indicateurs connus pour le

début du XVII^e siècle ou la fin du XVIII^e siècle, périodes apparemment marquées par la domination de grands propriétaires non résidents. L'enquête de Bouthillier se révèle donc particulièrement utile à notre compréhension de la structure dynamique de la propriété foncière salicole, dont le repli sur la propriété locale pourrait coïncider avec la période de déprise qui clôt le règne de Louis XIV.

Les indications relatives au statut social des détenteurs de salines apportent un éclairage complémentaire. Certes, l'enquête ne peut s'appuyer que sur 108 mentions de professions ou de statut social. Le constat qui s'impose est d'abord celui de la laïcisation de la propriété : seules 21% des mentions renvoient à des membres du clergé. Il s'agit d'institutions locales pour l'essentiel : ordres issus de la contre réforme catholique et implantés en Saintonge, biens d'églises paroissiales. La marque de l'Ancien Régime se lit aussi dans la représentation du second ordre. Plusieurs catégories sont identifiables. Il y a d'abord les seigneurs laïcs, peu nombreux (6%), qui sont sans doute représentatifs d'une catégorie en déclin face à deux forces qui travaillent la noblesse du début du XVIII^e siècle. La première de ces forces est relative à l'installation de ce que l'historiographie nomme la seconde modernité. Caractérisée par le développement de l'appareil d'Etat, cette période inaugurée par le règne de Louis XIV semble bien marquer la structure de la propriété des salines. Ainsi, les agents du pouvoir royal, nobles ou en passe de le devenir, sont-ils des plus présents avec 16% d'officiers, 14% de juges et 4% de commissaires soit le tiers des propriétaires dont on peut tracer les contours sociaux. Dans un contexte de crise des salines, la place occupée par ces investisseurs venus des rangs de l'administration royale est révélatrice de mutations sociales fortes. Les progrès de la modernité, incarnés par ce personnel restructuré sous Colbert, croisent peut-être ici leurs effets avec les conséquences de la Révocation de l'Edit de Nantes, l'exode de propriétaires protestants ayant peut-être entraîné leur remplacement par de nouveaux acteurs. La seconde force qui semble à l'œuvre ici correspondrait à la montée de la bourgeoisie. Elle prend la forme d'un groupe de 16% d'acteurs issus du monde du commerce, auxquels on peut ajouter les fermiers des gabelles et autres impôts (1%) et surtout un volant impressionnant d'écuyers (17%) dont la dénomination renvoie souvent à des roturiers « vivant noblement ». Les propriétaires issus des rangs du tiers état (2%) ou des métiers de la médecine et de la chirurgie (3%) complètent ce tableau. Le caractère de placement ou d'investissement pour les catégories aisées ou les privilégiés reste donc de mise au début du XVIII^e siècle.

Au lendemain du règne de Louis XIV, l'envasement du golfe de Brouage est une réalité éprouvée. L'acte de sabotage perpétré par les Rochelais durant les guerres de religion – évoqué par Sébastien Périsset – est ici moins en cause que les désordres occasionnés par la

guerre contre l'Espagne (1635-1659). C'est sur cette épreuve imposée à la société française que la Fronde vient se greffer. Les turpitudes du gouverneur d'Ognon, qui tente de mettre Brouage et ses richesses au service du prince de Condé, transforment un territoire, déjà éprouvé par les tours de vis fiscaux de Richelieu et Mazarin, en champ de guerre civile. La mission diligentée par Vauban, pour remettre en eau les parties hautes du marais, vers Broue, échoue faute de moyens, vite évaporés au vent de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697). La trajectoire de cette déprise des salines sur un siècle et demi, est révélée en bout de course par le cliché offert par l'enquête de Bouthillier. Les surfaces saunantes sont réduites et concentrées dans le quart sud-est du havre ancien, autour de ce chenal de l'Epine où Sébastien Périsset observe déjà l'attention soutenue des acteurs à la fin du XVI^e siècle. L'après-guerre qui s'ouvre en 1714 voit donc la remise en route des salines par un groupe de propriétaires locaux, en majorité résidents. S'ils appartiennent aux ordres privilégiés, le facteur de la réussite sociale et économique les distingue aussi. Ils partagent d'ailleurs la détention des marais salants avec des bourgeois qui ont pu d'une manière ou d'une autre prospérer sous le règne de Louis XIV. C'est donc une élite locale qui détient le marais durant cette phase de reconstruction.

B. Equipe archéologie

L'équipe archéologie a malheureusement perdu l'un de ces membres très actifs B. Gissenger qui n'a pas pu poursuivre plus des chantiers prometteur du PCR. Cette fouille d'un habitat en bordure de marais était une recherche unique en son genre. Toutefois, le reste de l'équipe est passé dans une phase tout à fait novatrice de fouille d'une cabane de marais, mais aussi de tentative de réflexion sur la structure des marais salant à partir de l'imagerie. Les autres programmes entamés les années passées, prospections, ont avancés et les résultats se précisent.

1. Les prospections géophysiques (V. Mathé)

a) Introduction

L'objectif des opérations menées en 2014 était d'apporter de nouvelles connaissances sur deux sites médiévaux situés dans le Marais de Brouage : la Cabane Saint-James, sur la commune de Hiers-Brouage, et le site du port de Saint-Jean-d'Angle. Ces sites se caractérisent par la présence de blocs correspondant probablement à des constructions d'époque médiévale ou moderne. Ils ne subsistent aujourd'hui que par des indices topographiques visibles dans ces paysages façonnés par l'Homme. Ces sites n'ayant jamais été jusqu'à présent étudiés, une approche au moyen de différentes méthodes de prospection géophysique devait permettre de délimiter leur emprise, leurs relations avec l'environnement immédiat ou encore d'identifier les types de structures anthropiques présents sur les lieux.

Pour cela, trois méthodes de prospection géophysique ont été mises en œuvre : prospection électromagnétique, électrique et magnétique. Ces méthodes complémentaires, mais principalement la prospection électromagnétique, ont déjà montré leur intérêt pour étudier l'environnement de plusieurs sites en contexte de marais littoraux, principalement en Charente-Maritime (Camus, 2008 ; Druetz *et al.*, 2009 ; Camus et Mathé, 2010 ; 2011), mais également en Gironde (Mathé, 2010) ou encore dans l'Aude (Mathé *et al.*, 2010). Les travaux de terrain ont été réalisés dans le cadre d'un stage d'une étudiante de 3^{ème} année de Licence "Terre et Environnement" de l'Université de La Rochelle.

b) Présentation du contexte de l'étude

La géomorphologie du Marais de Brouage a fortement évolué au cours des derniers millénaires. Au cours de cette période, le réseau de drainage naturel du marais a subi une évolution notable, comme le prouvent pour la période la plus récente l'étude de cartes anciennes et l'identification de chenaux morts sur des images satellites (Regrain, 1980 ; Diah *et al.*, 2010). Ainsi, de nombreux endroits du marais ont pu être le siège d'activités liées à un commerce fluvial, bien qu'aujourd'hui éloignés de la mer et/ou de cours d'eau d'importance tel que le Havre de Brouage. Les sites les plus emblématiques sont probablement la Tour de Broue située au fond de l'ancien golfe (Camus et Mathé, 2012) et la citadelle de Brouage (Camus et Mathé, 2010 ; Pouget, 2010) qui a vu le rivage s'éloigner de près de 3 km vers l'ouest depuis le XVII^{ème} siècle.

Les lieux étudiés dans le cadre de cette opération sont assez peu connus :

- La Cabane Saint-James, mentionnée sur le cadastre de 1833 mais aujourd'hui disparue, était probablement destinée à fournir un abri pour les hommes et/ou leur matériel associé, en lien avec les activités dans le marais : saunerie, élevage, *etc.* Il est fait mention d'une prise du prieur de Saint James d'Oléron en 1478 (inventaire S. Périsset : AD 17 1J632, fol 15). La prospection géophysique a été réalisée pour préparer la fouille du site qui a eu lieu à l'automne 2013.

- Comme la toponymie l'indique (Prises du Port), le site de Saint-Jean-d'Angle est fortement pressenti pour abriter une zone de port fluvial médiéval, probablement en lien avec la présence du château situé à proximité, sur les hauteurs plus à l'est. Plusieurs documents anciens (carte de Claude Masse, cadastre de 1824) ainsi que l'observation de terrain montrent l'existence des ruines d'un moulin à vent, à proximité desquelles se trouvent les vestiges d'un bâtiment rectangulaire. De surcroît, de nombreuses pierres de lest sont visibles en surface du sol et dans les berges d'un des canaux drainant la zone. De tels rejets sont un marqueur supplémentaire de la présence probable d'une zone portuaire à proximité. Se posent la question de la localisation des zones de chargement/déchargement mais aussi celle de la position du chenal principal.

c) Résultats

(1) La Cabane Saint-James (Hiers-Brouage)

Les prospections électriques (Fig. 1) et électromagnétiques ont permis de repérer l'anomalie résistante correspondant à la cabane. Elle présente un plan grossièrement carré. La petite excroissance résistante à l'ouest a été identifiée à la fouille : il s'agit d'un amas de pierres et de tuiles tombés à la base du mur pendant la démolition. La cabane apparaît comme une structure isolée ; en effet, aucun autre bâtiment n'a été repéré de la surface investiguée (environ 5500 m²) et aucun indice topographique n'indique d'autre cabane à proximité immédiate. D'autre part, l'état de conservation de cette structure ne semble pas très bon, l'anomalie résistante est en effet mieux marquée sur la carte de surface que sur celle plus profonde. La cabane a très vraisemblablement servi de "carrière" de pierres dans ce lieu où de tels matériaux sont rares.

(2) Parcelles « La Prise du Port » (Saint-Jean d'Angle)

Des prospections électromagnétiques ont été menées sur une surface de plus de 5 ha (Fig. 2). Elles ont permis de cartographier plusieurs anomalies, témoins probables de la forte anthropisation de cette zone depuis le Moyen-âge. Il est ainsi possible d'affirmer que l'ancien moulin ainsi que le bâtiment situé immédiatement au nord, en plus de constituer des élévations topographiques visibles dans le paysage, possèdent encore un empierrement important dans les premiers décimètres du sol. Ils sont en effet marqués par des zones de très faibles conductivités. Plusieurs autres zones présentent des conductivités anormalement faibles. Ces zones résistantes témoignent de la présence de pierres. En limite de carte, elles peuvent marquer le pied du coteau calcaire (A). Isolées dans le marais, elles correspondent en surface à un épandage de petits blocs, principalement du calcaire et du granite. Cette présence de roches, parfois mêmes étrangères à la région, ne peut s'expliquer que par des dépôts de lest dont la carte de conductivité nous indique l'emprise approximative. La surface conséquente occupée par ces dépôts est un argument de poids pour envisager la présence d'un port à proximité. Reste une zone boisée, très résistante, située à mi-distance entre la base du coteau calcaire et le moulin (B). Il pourrait s'agir soit d'une remontée du substrat ayant formé une île il y a quelques millénaires, soit d'une vaste structure aménagée à l'entrée du marais. Ce secteur présente une altitude légèrement supérieure à celle du marais et est délimitée au sud

par des canaux formant des angles droits, une géométrie que l'on trouve déjà sur la carte de Claude Masse. Il apparaît comme un bon candidat pour accueillir des structures portuaires. Cependant, des investigations plus poussées nécessitent maintenant d'être réalisées au cœur même de la zone, des opérations difficiles en perspectives, en raison de la très forte densité de végétation.

d) Perspectives pour 2013

En 2014, nous prévoyons poursuivre nos investigations entreprises les années précédentes à Broue (Saint-Sornin). Après les campagnes 2011 et 2012 qui nous ont permis de cartographier de nombreuses structures bâties à proximité immédiate de la tour, nous souhaitons porter nos efforts sur la recherche du village médiéval qui devait se trouver dans le voisinage immédiat. Nous prévoyons notamment de prospector les terrains situés dans le voisinage de l'église dont certains murs sont encore visibles. Cette opération se déroulera en parallèle des sondages archéologiques qui devraient avoir lieu sur le château et qui donneront peut-être lieu à des prospections géophysiques complémentaires.

Bibliographie

- Camus A., 2008. Apports de l'imagerie géophysique et de la photographie satellitaire et aérienne à l'étude de l'évolution géomorphologique des marais littoraux au cours de l'Holocène : application aux marais charentais. Thèse de doctorat, Université de La Rochelle. 386 p.
- Camus A. & Mathé V., 2010. Prospections électromagnétiques sur le site archéologique de Brouage (commune de Hiers-Brouage, Charente-Maritime). ULR Valor - SRA Poitou-Charentes. 49 p.
- Camus A. & Mathé V., 2011. Prospections géophysiques autour de la Tour de Broue (commune de Saint-Sornin, Charente-Maritime). ULR Valor - SRA Poitou-Charentes. 48 p.
- Camus A. & Mathé V., 2012. *Prospection électrique et essais pénétrométriques autour de la Tour de Broue (Saint-Sornin, Charente-Maritime)*. ULR Valor - SRA Charente-Maritime. 37 p.
- Diah M., Droz V. & Camus A., 2010. *Reconstitution de l'évolution historique du réseau naturel de drainage du marais de Brouage*. EGID - Université Bordeaux 3. 49 p.
- Druez M., Mathé V., Lévêque F. & Junca M., 2009. Apport de la prospection géophysique à la connaissance du site archéologique du Fâ (Barzan, Charente-Maritime). ULR Valor - SRA Poitou-Charentes. 52 p.
- Mathé V., 2010. Apports de la prospection électromagnétique à la question de l'embarcadère antique de Brion (Saint-Germain-d'Esteuil, Gironde). *Aquitania* 26, 137-145.
- Mathé V., Druez M. & Camus A., 2010. Recherches géophysiques de structures portuaires antiques à Mandirac et à Port-La-Nautique (Narbonne, Aude). ULR Valor - SRA Languedoc-Roussillon. 32 p.

Pouget F., 2010. *Mobilité du trait de côte et cartographie historique*. Les littoraux à l'heure du changement climatique, Brouage.

Regrain R., 1980. *Géographie physique et télédétection des marais charentais*. 514 p.

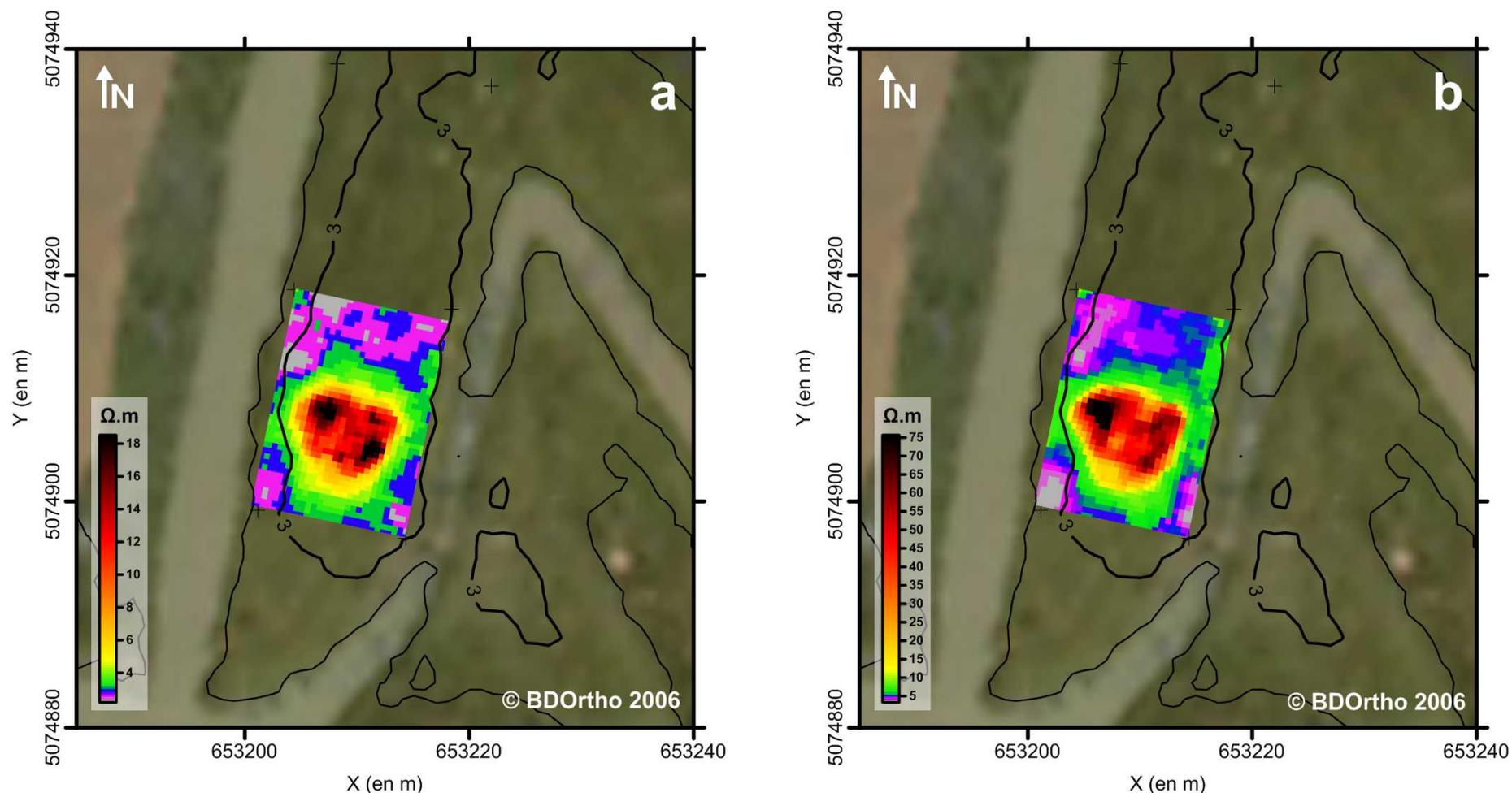


Figure 1 : Interprétation de la prospection électrique réalisée avec le RM15 sur le site de la Cabane Saint-James. Fond orthophotographique issu de la BDOOrtho 2006 (source : IGN). Données altimétriques (en noir) issues du MNT Lidar 3D 17 (source : IGN). Coordonnées UTM30 WGS84. **a)** Carte de la résistivité électrique apparente ρ_a pour un écartement inter-électrodes de 1 m (en $\Omega.m$). **b)** Carte de la résistivité électrique apparente ρ_a pour un écartement inter-électrodes de 0.5 m (en $\Omega.m$).

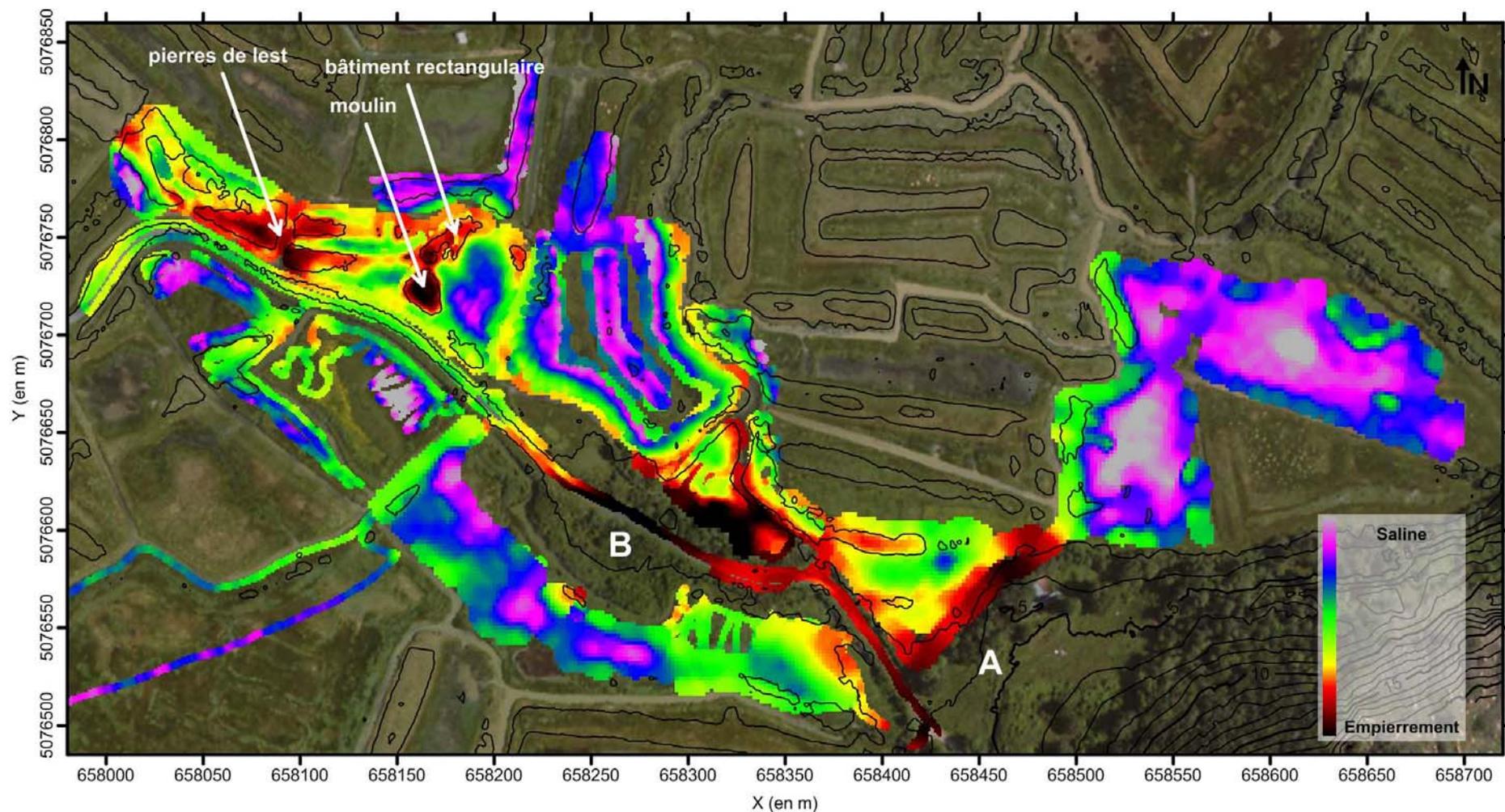


Figure 2 : Synthèse des différentes prospections électromagnétiques réalisées sur le site du Port de Saint-Jean-d'Angle. Fond orthophotographique issu de la BDOOrtho 2006 (source : IGN). Données altimétriques (en noir) issues du MNT Lidar 3D 17 (source : IGN). Coordonnées UTM30 WGS84. Cartes de la conductivité électrique apparente en mS/m.

2. Bilan de Fr. Pouget (site web mapping)

Frédéric POUGET – UMR 7266 LIENSS (La Rochelle)

L'année 2013 a été marquée par trois axes principaux de travail :

PARTIE 1 : La gestion et l'alimentation du Système d'Information géographique sur notre territoire d'étude (« WebSIG - Dynmap »)

PARTIE 2 : La poursuite du travail sur les données LIDAR 2010

PARTIE 3 : Le début du travail sur l'analyse des formes résiduelles des anciens marais salants grâce à l'exploitation des données du LIDAR – Cadastre 1833 - Plan terrier — orthophotos IGN.

a) La gestion et l'alimentation du Système d'Information géographique WEBSIG

Le SIG constitué sur le projet est toujours accessible à l'ensemble des chercheurs du PCR par l'intermédiaire d'un site internet de « WebSIG » (technologie Dynmap) mis en place pour le projet (<http://websig.univ-lr.fr/brouage/flash/>). Ce site compte à présent plus de 80 couches d'informations.

Les principales données ajoutées cette année sont :

- **Mesures de géophysiques** effectuées par Vivien Math (LIENSS), dans le marais de Saint Jean d'Angle

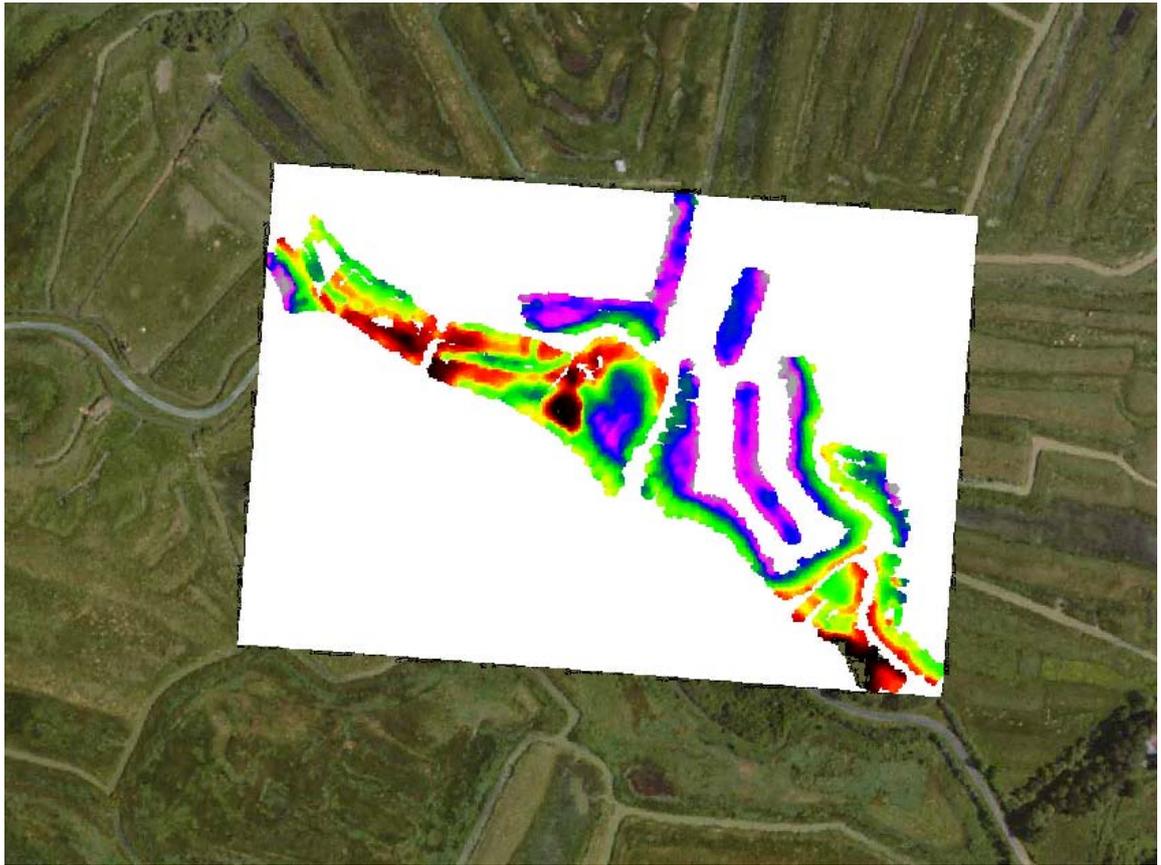


Figure 1 : Mesures de géophysique à Saint-Jean d'Angle (V.Mathé)

- **Chenaux de marais** issus du tracé sur le cadastre napoléonien : travail en cours par F.Pouget



Figure 2 : Chenaux de marais tracés d'après cadastre napoléonien



Figure 3 : Les chenaux du cadastre ancien se superposent bien sur la photographie actuelle

- **Taillées de marais (chemins)** issus du tracé sur le cadastre napoléonien : travail en cours par F.Pouget

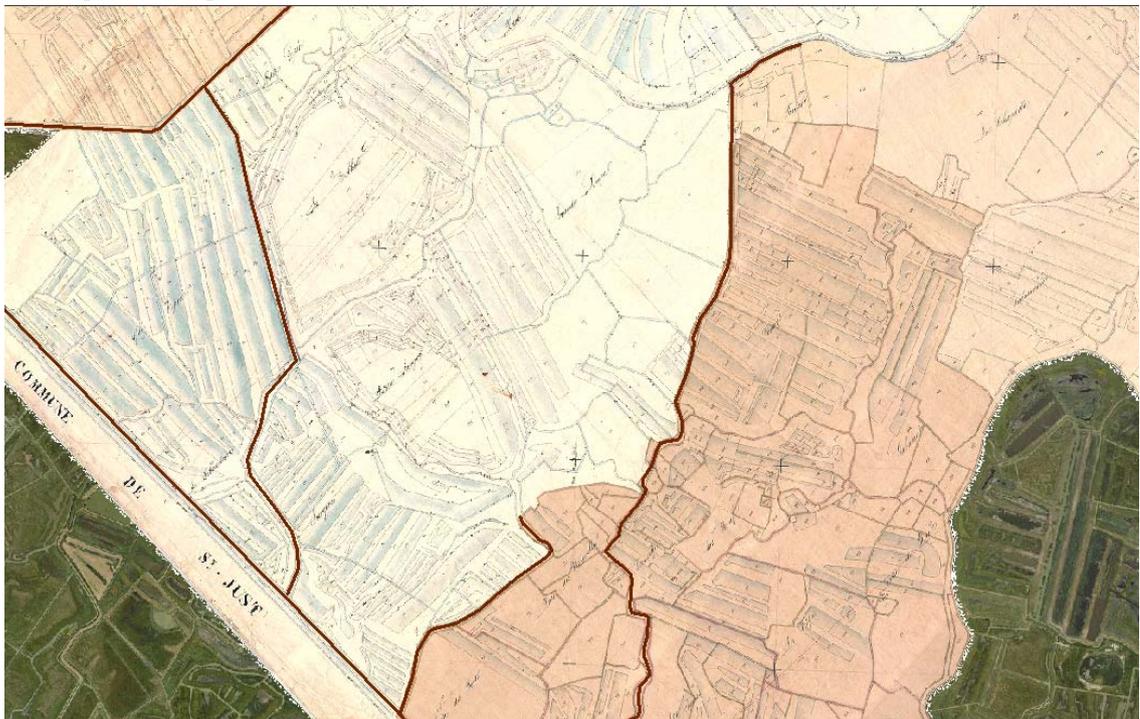


Figure 4 : - Taillées de marais (chemins) tracées sur cadastre ancien

- **Prises de marais** issus du tracé sur le cadastre napoléonien : travail en cours par F.Pouget

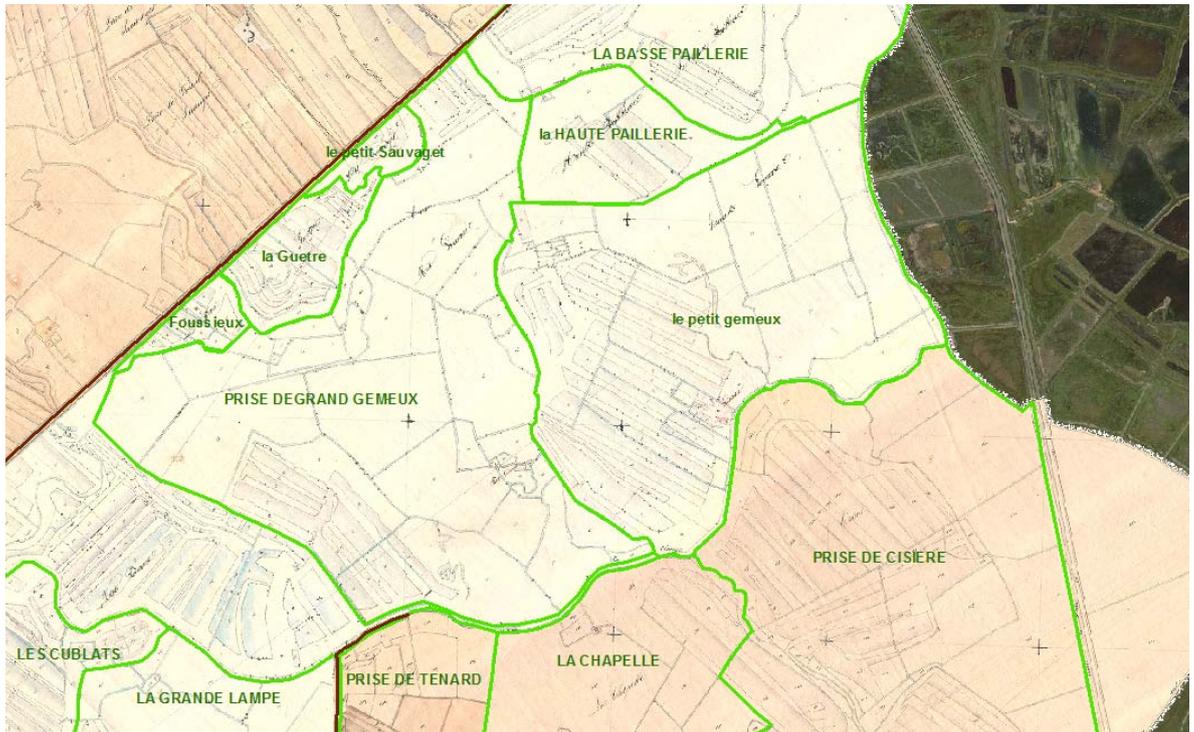


Figure 5 : Prises de marais tracées sur cadastre ancien

- **Cadastres napoléonien géoréférencés et assemblés sur les communes** de Saint Jean d'Angle, Saint Sornin, Saint Just Luzac (partie Marais), Moeze, St Agnant, Ste Gemme ouest, Beaugeay, Moëze et Marennes. A l'issue de cette troisième phase d'intégration, la totalité des communes de notre secteur principal d'intérêt est à présent couverte en cadastre napoléonien géoréférencé.

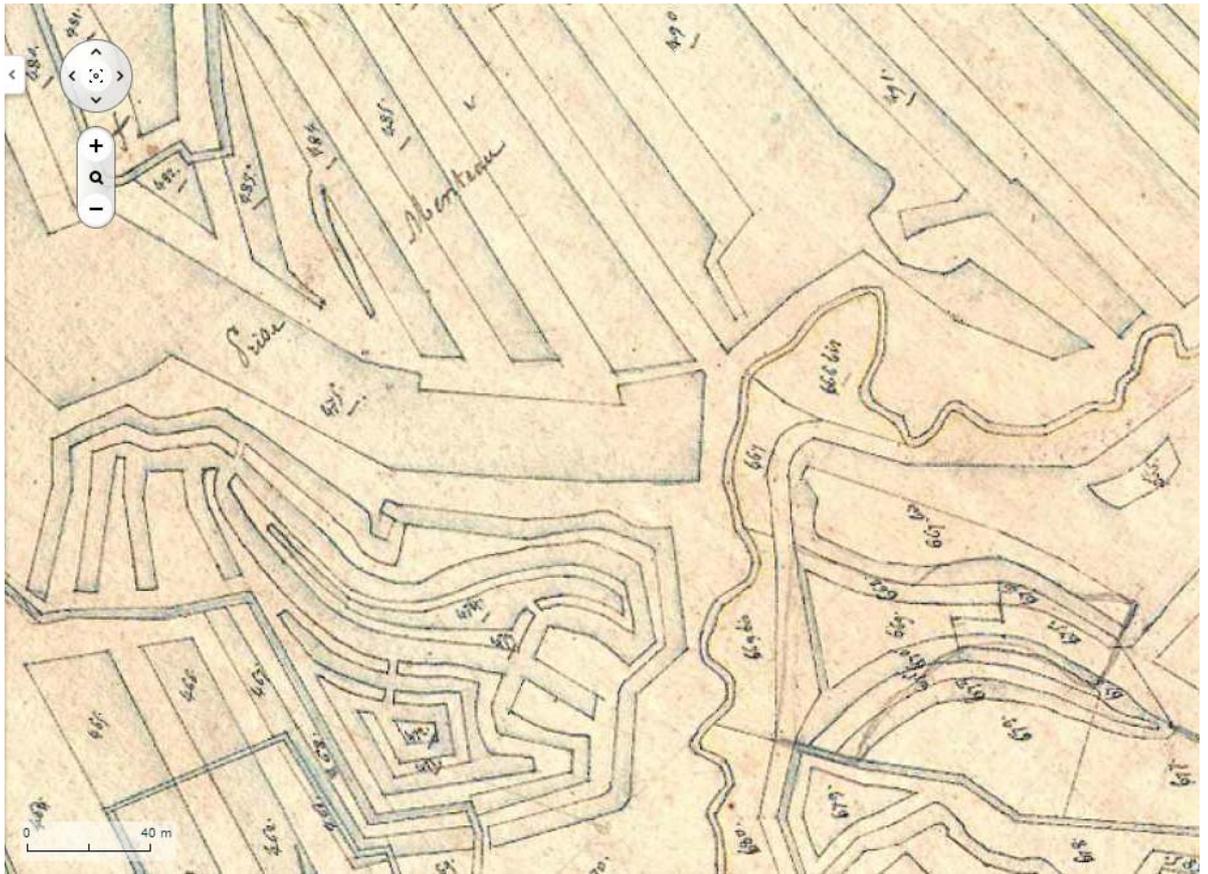


Figure 6 : Exemple de cadastre napoléonien géoréférencé sur la commune Beaugay

Ce site « Websig » permet de rassembler les données le territoire et de permettre un accès partagé. Il a été cette année encore largement utilisé par les chercheurs : plus de 200 connexions et près de 16000 interrogations du serveur entre janvier et début décembre 2013, de manière individuelle et durant les réunions de travail du PCR.

b) Poursuite du travail sur les données LIDAR 2010

- Extension du LIDAR -LITTO3D 2010

Nous aborderons dans la partie 3 l'utilisation des données LIDAR pour l'identification des formes anciennes des marais salants, en combinaison avec le plan cadastral napoléonien.

Auparavant nous rapportons ici un traitement effectué permettant d'étendre le LIDAR 2010 sur la totalité du promontoire de BROUE.

L'IGN n'ayant pas livré de modèle numérique de terrain LIDAR au dessus des altitudes 10m, la partie sommitale de ce secteur n'avait pas été représentée en LIDAR lors de nos premières exploitations.

L'IGN ayant par contre livré les données brutes permettant de construire le modèle numérique de terrain. Nous avons donc traité ces données (appelés nuages de points) et obtenu une image inédite du promontoire de Broue.

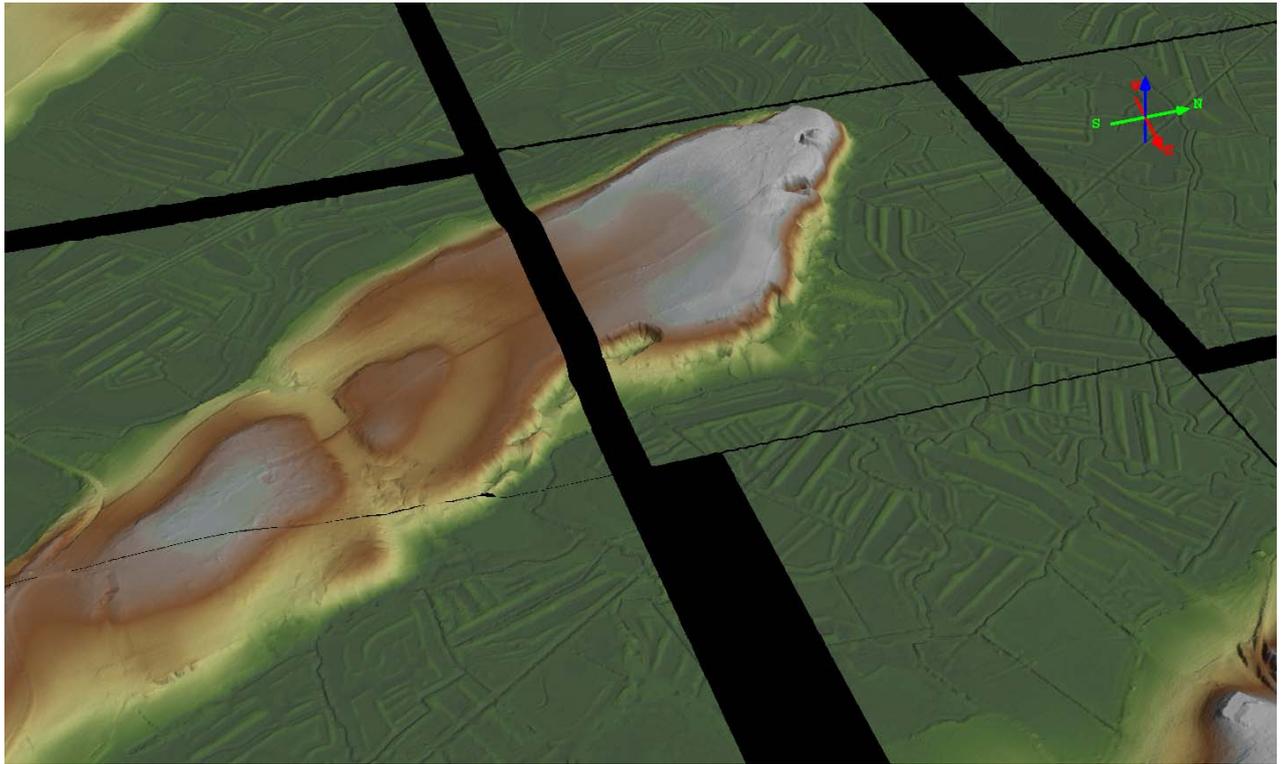


Figure 7 : Extension du traitement des données LIDAR sur le promontoire de la Tour de Broue

Sur cette figure 7 il apparait que la partie sommitale de ce promontoire est en fait partagé en plusieurs parties de morphologies différentes. Nous ne ferons pas de tentative d'interprétation ce cette image.

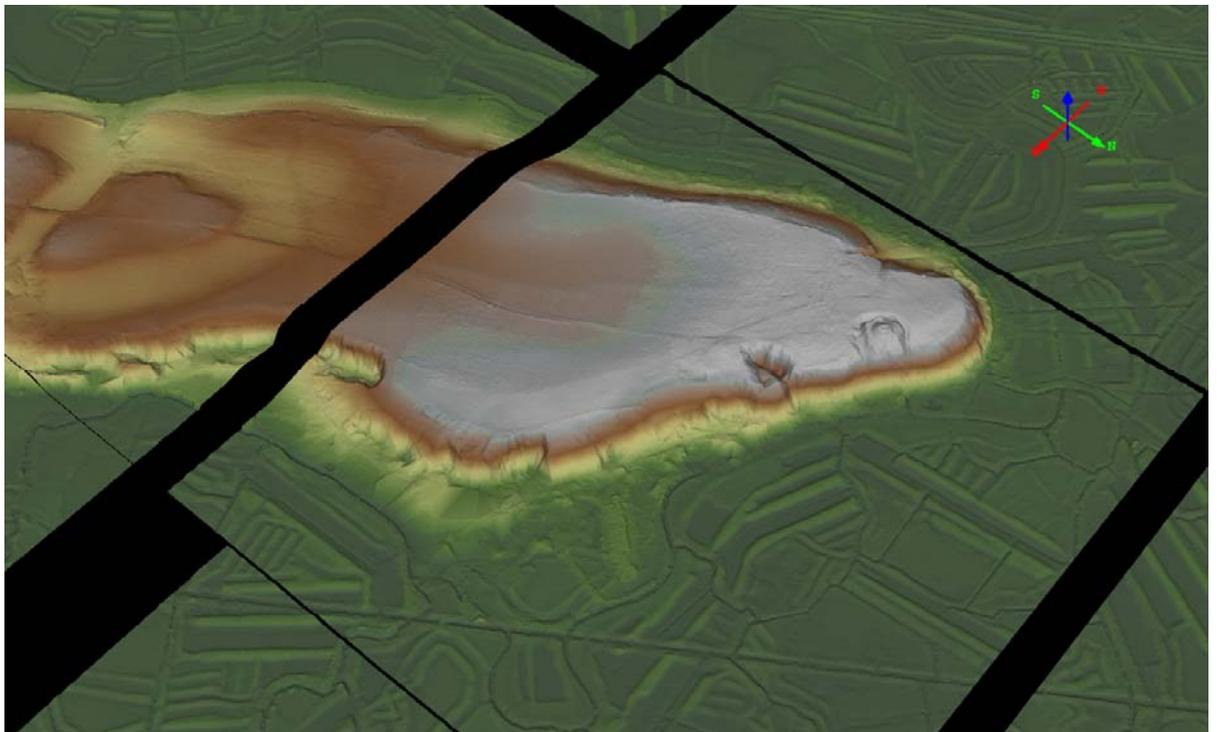


Figure 8: Nouveau traitement LIDAR sur l'extrémité du promontoire de Broue

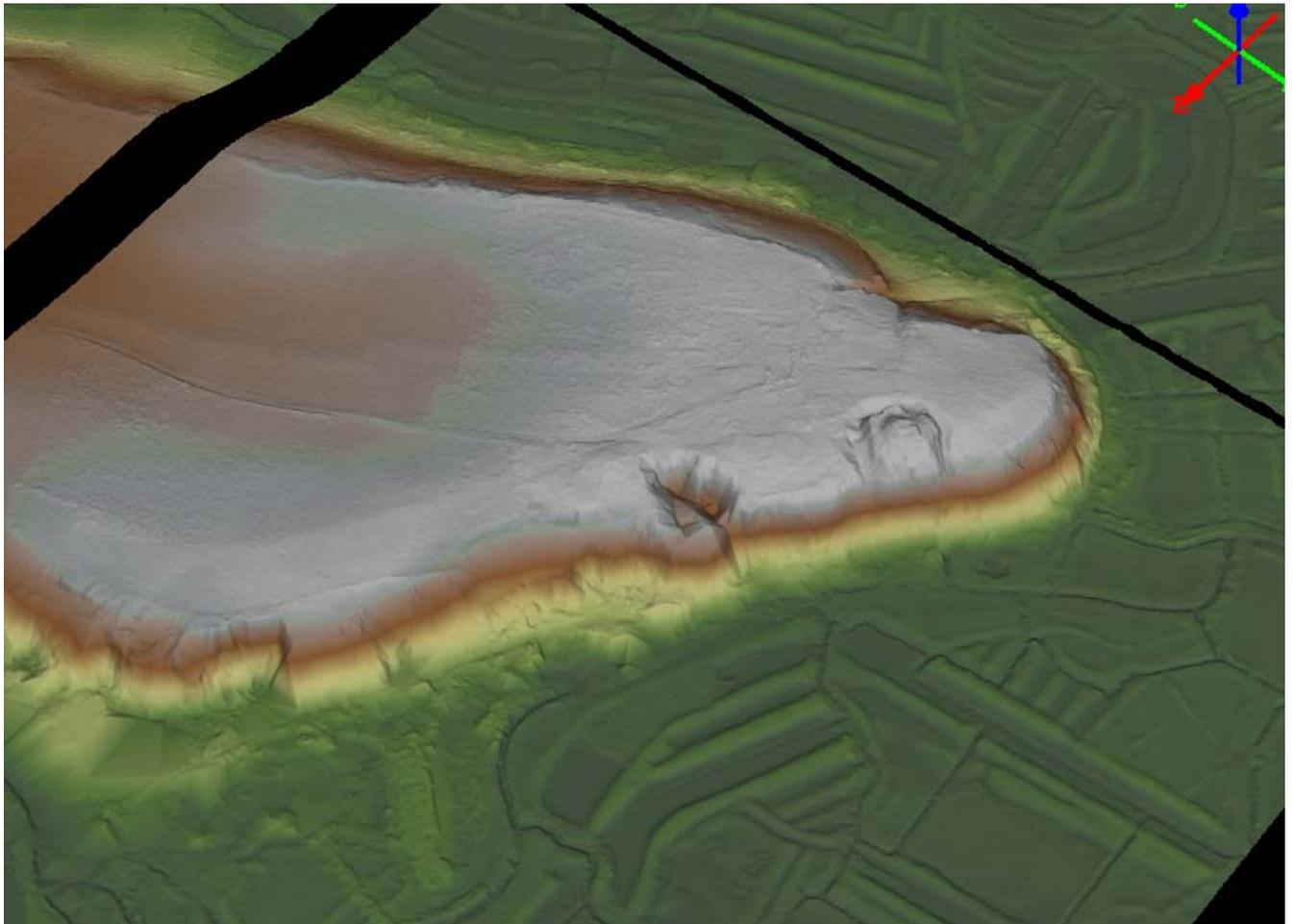


Figure 9: Traitement LIDAR : Tour de Broue et carrières

Sur ces deux figures 8 et 9 les carrières qui entaillent la partie Nord du promontoire apparaissent parfaitement. La tour de Broue est également bien visible et l'on peut ici apprécier sa situation, très proche de l'extrémité nord du plateau.

c) Début du travail sur l'analyse des formes résiduelles des anciens marais salants grâce à l'exploitation des données du LIDAR – Cadastre 1833 - orthophotos IGN - Plan terrier 1770.

Entreprendre une analyse des formes résiduelles des anciens marais salants sur l'étendue du marais de Brouage est une tâche qui méritait d'être tentée.

Divers auteurs ont déjà effectué de nombreuses recherches et publications sur ce sujet (REGRAIN, MILLE...).

Ce travail mérite aujourd'hui être revu à l'aune des nouveaux outils et données disponibles : données altimétriques LIDAR, orthophotographies de haute précision, données cadastrales anciennes géoréférencées.

La démarche que nous allons entreprendre est la suivante. Elle concerne pour le présent une partie limitée du marais.

- 1- **Tracé des contours des prises de marais** d'après le cadastre de 1833 géoréférencé (et le plan terrier de 1770)
- 2- Tracé des **chenaux de marais et chemins (taillées)**
- 3- Affichage de ces éléments sur le fond **orthophotographie IGN** actuel
- 4- Analyse des **morphologies de bassins de marais** dans chaque prise par optimisation des **données LIDAR** (et photographies aériennes)
- 5- Essai **d'interprétation des formes résiduelles actuelles**.

La première étape avait débuté en 2012 avec le **calage du Plan Terrier** des prises de marais de 1770. Cette année ce plan a été vectorisé (le contour de chaque prise a été tracé et le nom de la prise a été intégré). Une amélioration du calage de ces contours a été ensuite réalisée de manière à ajuster au mieux possible le tracé de ces prises par rapport à des repères comme les chenaux et taillées. Mais ce plan de 1770 s'est révélé de faible qualité géométrique, et un géoréférencement précis n'a donc pas été jugé totalement envisageable (Voir Figure 10).



Figure 10 : Prises de marais d'après le Plan terrier de 1770

Sur la figure 10 on peut noter les décalages entre le tracé des prises de 1770 et les chenaux de marais actuels.

En comparant les informations fournies par ce plan et celles du cadastre de 1833 il apparaît une très grande proximité mais une bien meilleure qualité dans le plan cadastral.

Nous avons donc décidé de réaliser ce tracé des prises de marais sur le plan cadastral de 1833 géoréférencé.

Ce **cadastre de 1833** contient une description très complète des éléments structurants ces espaces : nom et délimitation des **prises de marais, taillées** (chemins permettant la desserte des prises), **chenaux de marais** permettant l'alimentation en eau des prises et le transport du sel.

Nous avons donc entrepris le tracé des limites de prises de marais, taillées et chenaux d'après le cadastre de 1833 géoréférencé. Ce travail a pour l'instant été démarré sur une petite partie centrale du marais de Brouage.

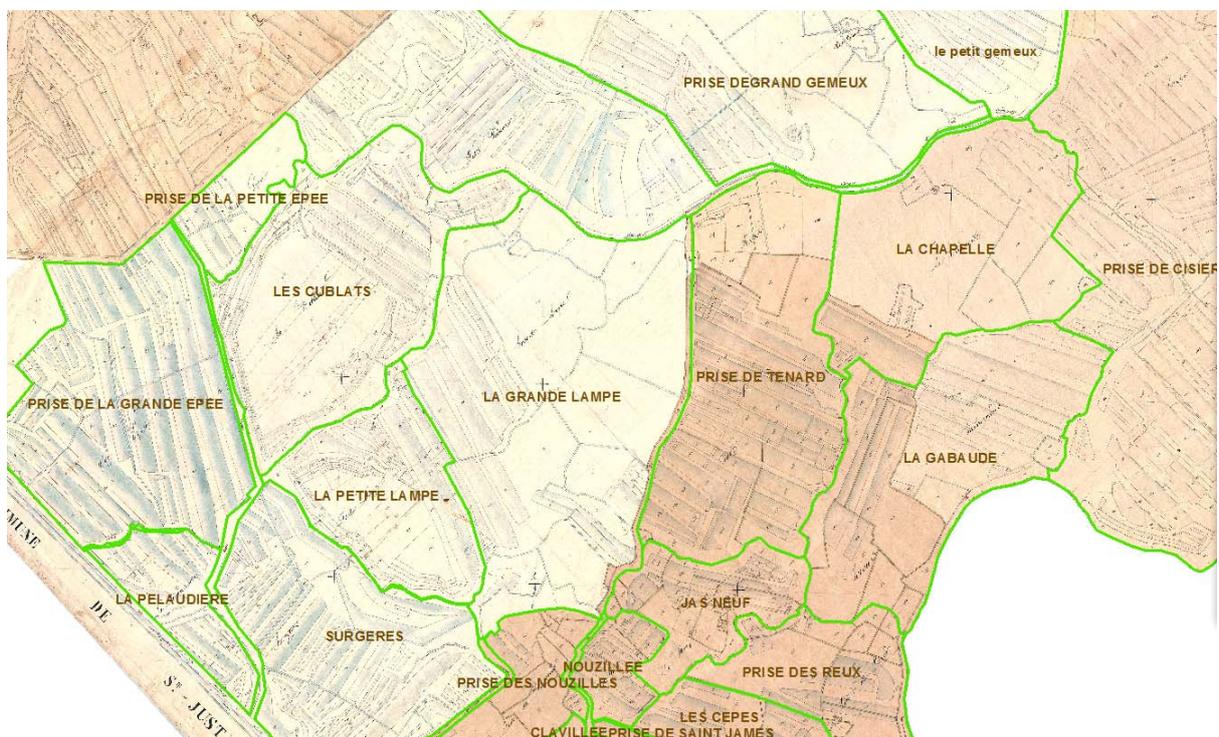


Figure 11: Tracé des prises de marais sur le cadastre de 1833

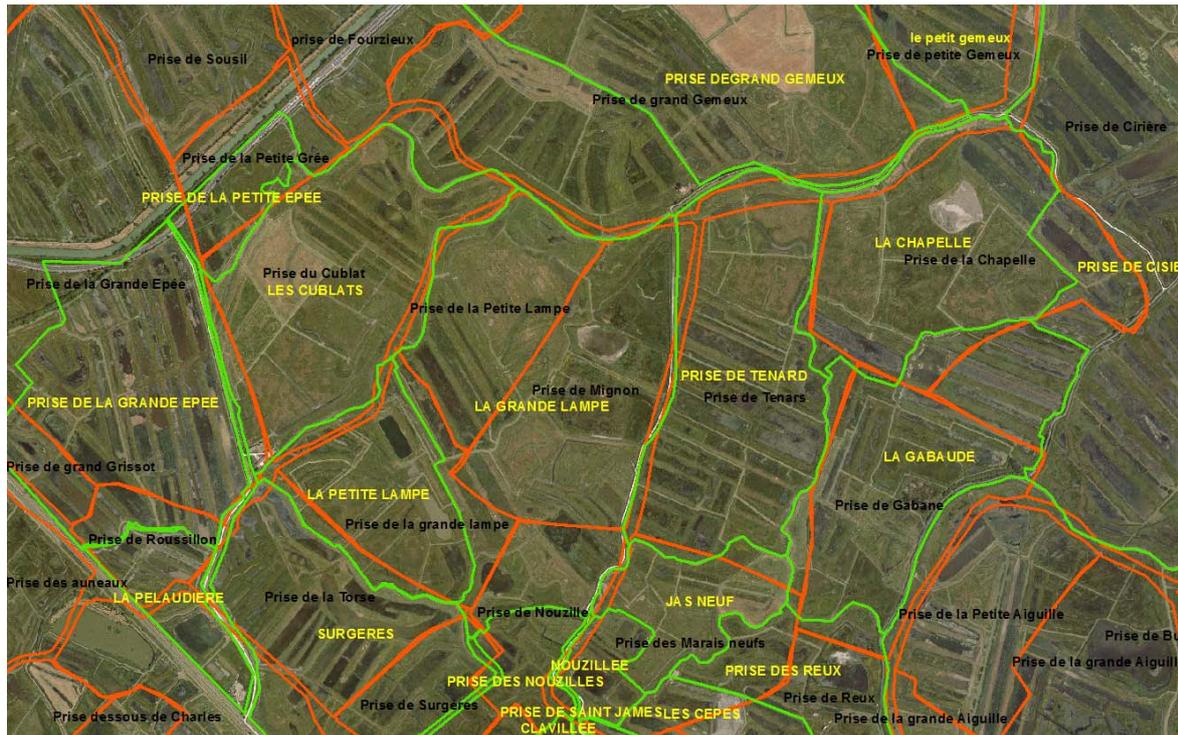


Figure 12 : Prises de marais de 1770 et de 1833

La figure 12 fait apparaître les décalages mais également la proximité des informations entre les deux documents cartographiques utilisés successivement : le plan terrier de 1770 (en orangé) et le cadastre de 1833 (en vert). Il est à noter que le tracé des prises issues du cadastre de 1833 suit presque exactement des limites physiques visibles sur l'orthophotographie actuelle.

Tracé des chenaux de marais sur le cadastre napoléonien

Les figures 13, 14, 2, 3 et 4 présentent le tracé des chenaux de marais. Sur les endroits que nous avons traités, leur localisation ne semble pas avoir beaucoup changée entre le plan cadastral de 1833 et les photographies aériennes actuelles.

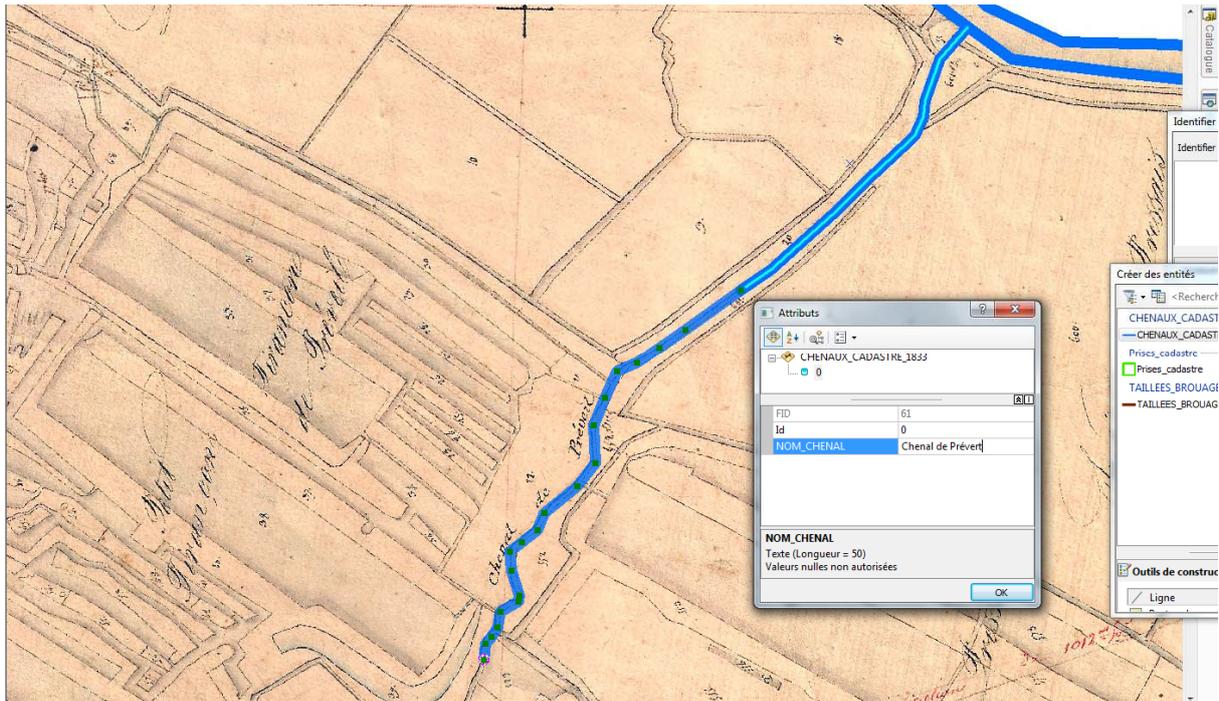


Figure 13 : Tracé des chenaux de marais sur le cadastre de 1833

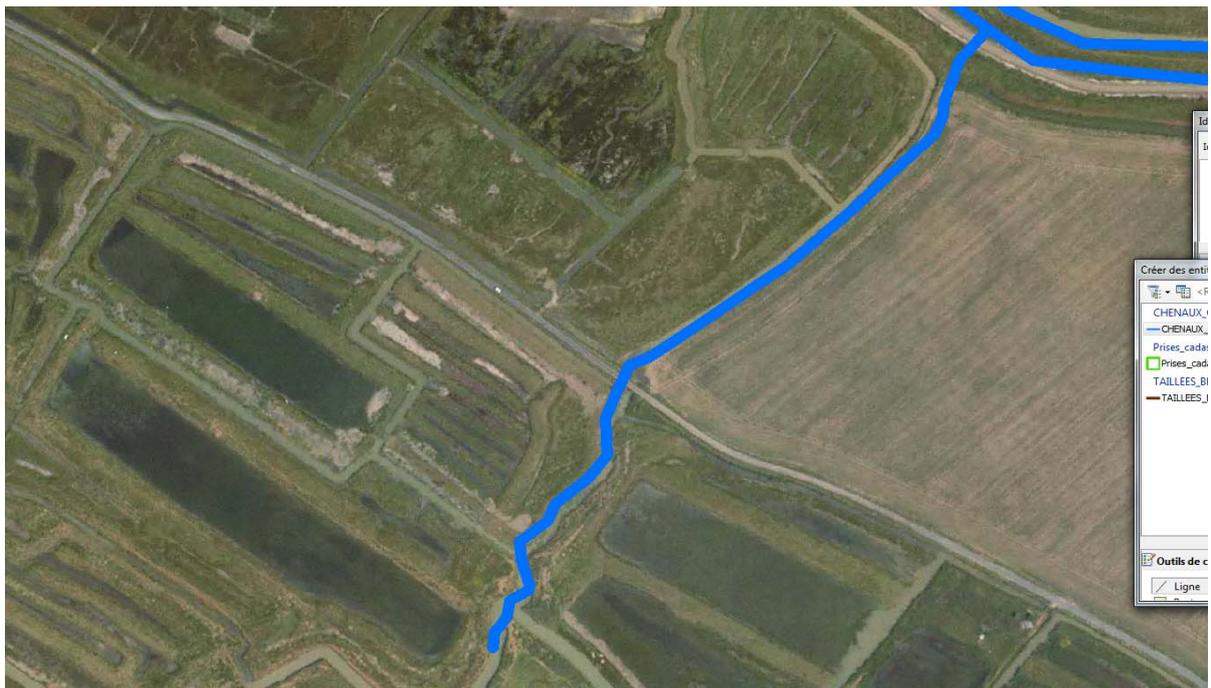


Figure 14 : Canal tracé sur le plan cadastral reporté sur orthophoto

Tracé des « Taillées » (Chemins) sur le plan cadastral de 1833



Figure 18 : Prises (en vert) - Chenaux (en bleu) - Taillées (en marron) reportées sur la photographie aérienne

La figure 18 synthétise les informations de structure des marais issues du cadastre de 1833 reportées sur photographie aérienne actuelle (IGN orthophoto 2006).

Analyse des morphologies de bassins de marais dans chaque prise par optimisation des données LIDAR (et photographies aériennes)

Nous prendrons comme illustration la prise de la Craie située dans le centre du marais de Brouage, à près de 2Km à l'ouest de Bellevue.

La figure 19 présente les limites de la prise de la Craie (en vert), les chenaux de desserte (en bleu) et la taillée (en marron). On peut y voir également le tracé des bassins à l'époque du plan cadastral.

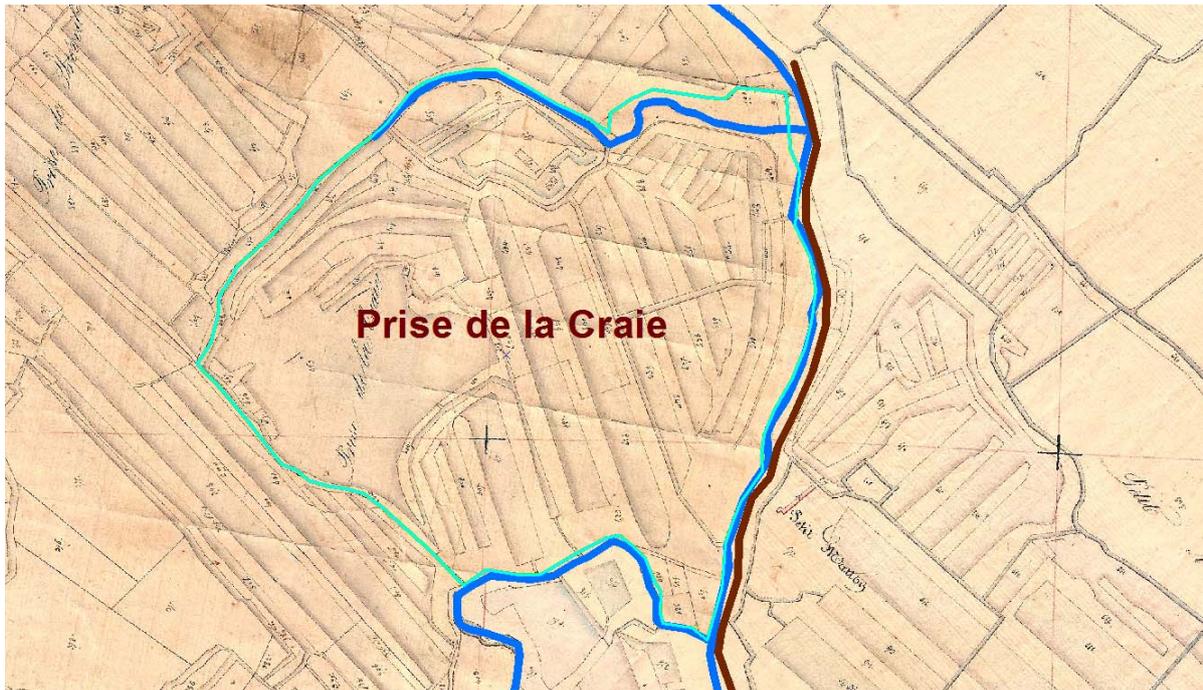


Figure 19 : Prise de la Craie

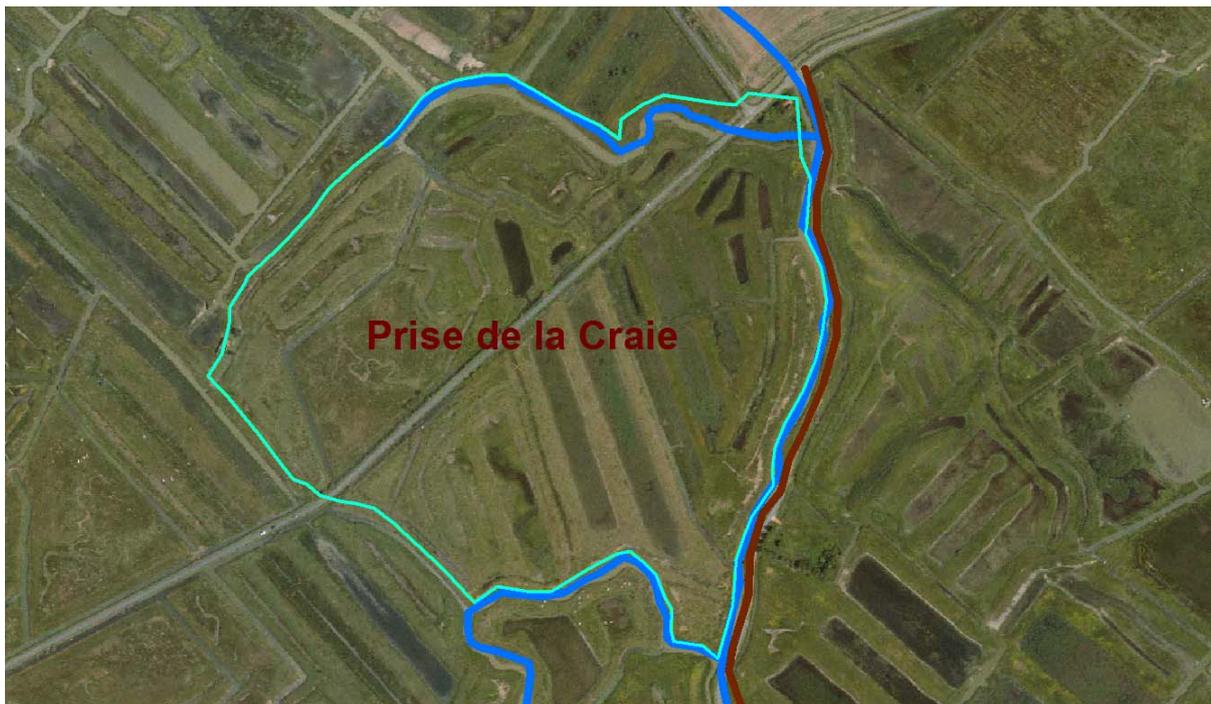


Figure 20 : Prise de la Craie sur fond de photographie aérienne actuelle

Sur la figure 20 le tracé des anciens bassins est moins net que sur le plan cadastral et l'on voit qu'une route a été construite au travers de la prise de la Craie.

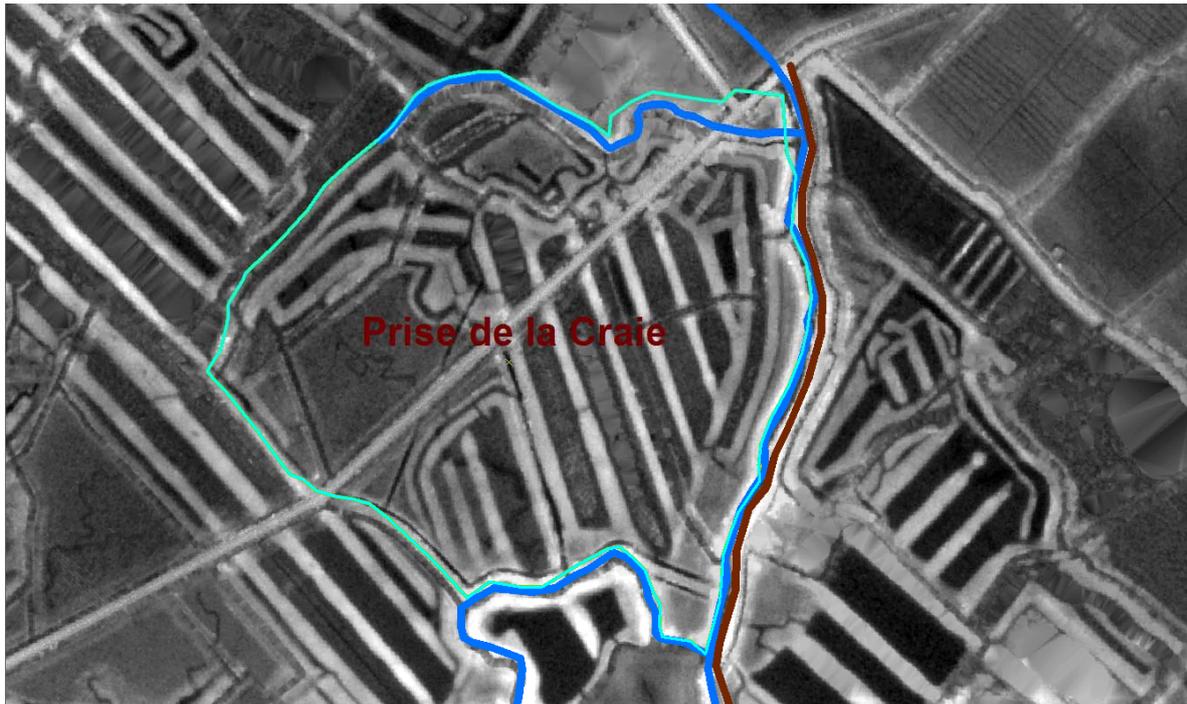


Figure 21 : LIDAR 2010 sur la prise de la Craie

Sur le LIDAR, les anciens bassins sont clairement apparents. L'alternance de zones claires représentant des valeurs d'altitudes plus hautes (bosses) et de zones sombres d'altitudes plus basses (bassins) est très visible, beaucoup mieux que sur les photographies aériennes. De plus le LIDAR permet d'avoir accès aux altitudes (précises à ± 10 cm) en chaque point de l'image. Il est ainsi possible d'établir des profils. Sur la figure 22 est représenté un profil en travers d'un bassin.

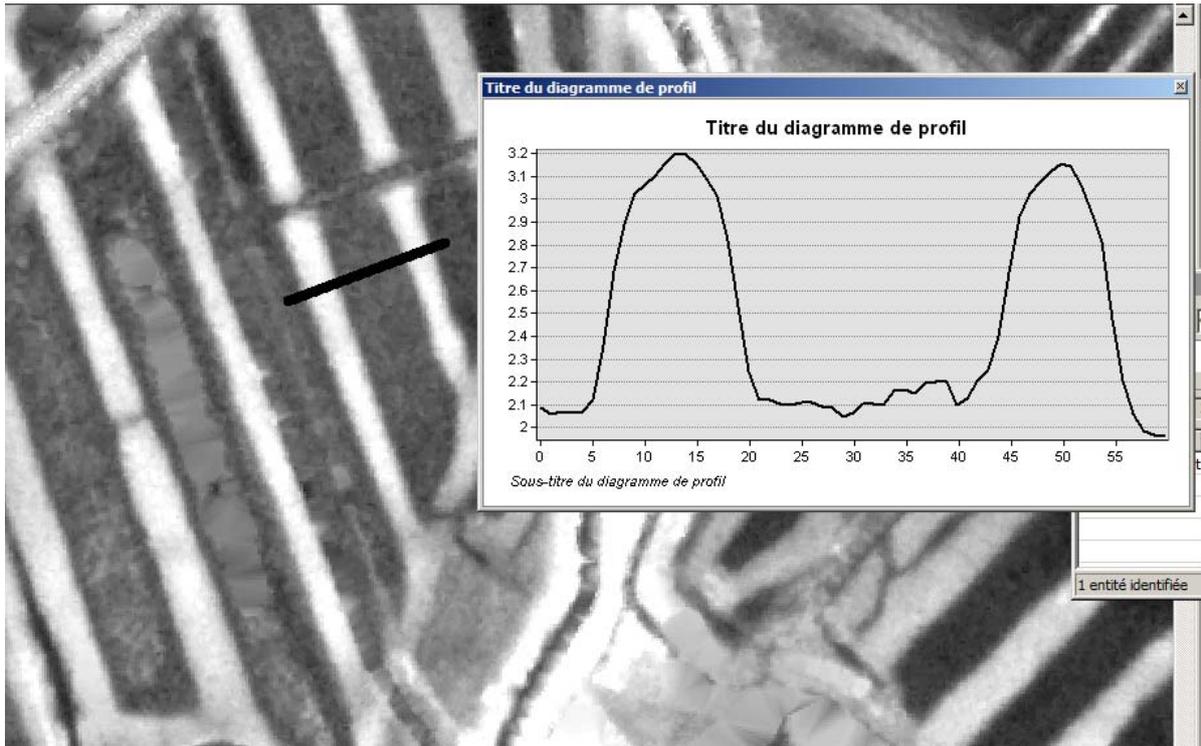
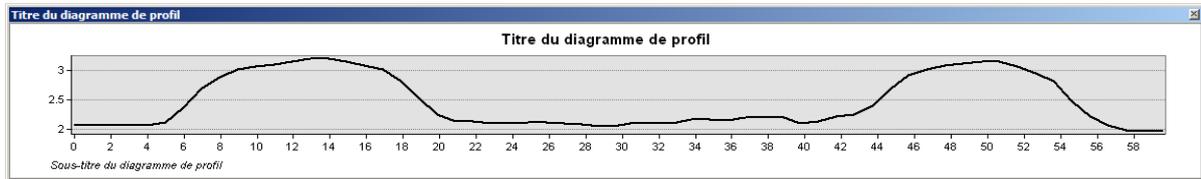


Figure 22 : Profil en travers d'un bassin



Le même profil représenté avec une échelle identique en X et en Y permet de mieux prendre conscience de la morphologie réelle.

Un second exemple sur la Prise du Petit Maetson.



Figure 23 : Lidar sur une zone de parcellaire céréalière

Sur la donnée LIDAR, à l'EST de la grande parcelle sombre apparaissent des vestiges d'anciens bassins arasés lors de la mise ne place d'une culture de céréale. La réalité de l'appartenance de ces traces à d'anciennes structures de marais salants est confirmée par le cadastre (figure 25). Leur détection sur la photographie aérienne (figure 24) est très nettement plus délicate que sur l'image LIDAR.

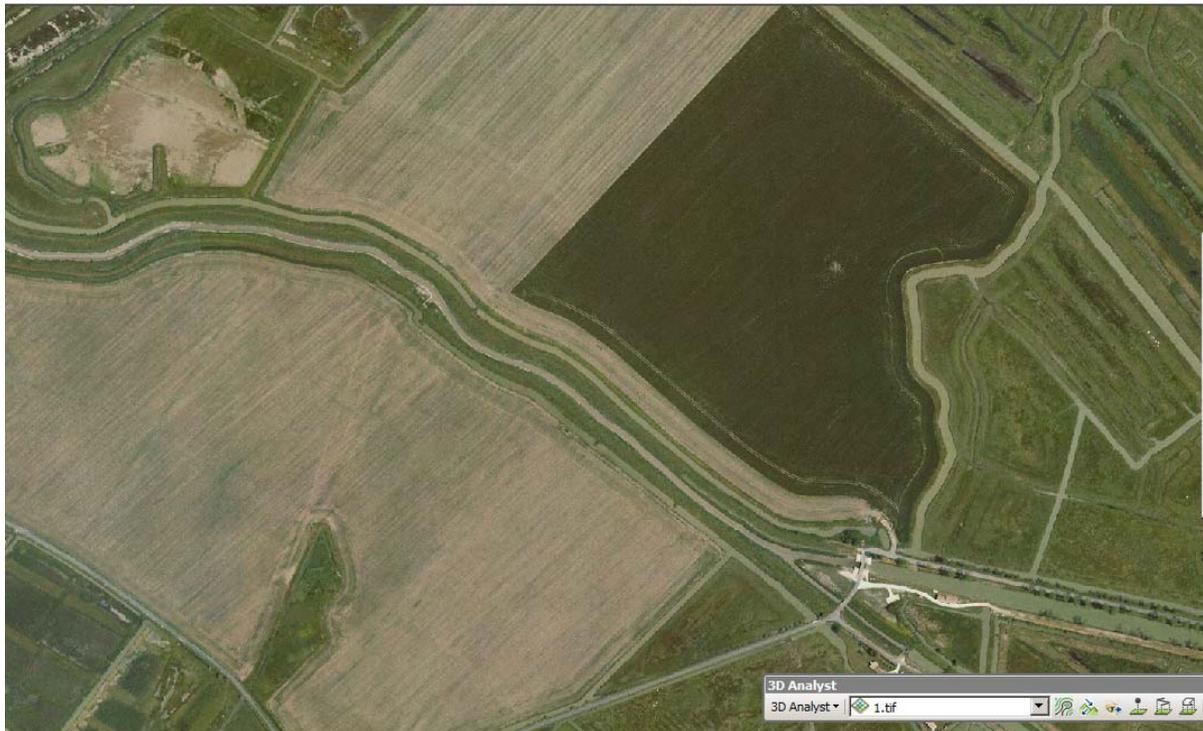


Figure 21 : Photographie aérienne : aucune trace des anciens bassins de marais dans la parcelle



Figure 22 : Parcellaire de 1833 visible sur le LIDAR

De cette première analyse fine sur une prise nous tirons les enseignements suivants :

Le cadastre de 1833 semble permettre de repérer et donc d'apporter des éléments de datation aux structures résiduelles encore présentes sur le terrain ou même apparentes « en filigrane » dans les champs de céréales grâce au LIDAR.

Le LIDAR permet d'apporter de tracer avec une bonne précision ces vestiges et de leur apporter de éléments d'altitude.

L'emploi conjugué de données photographie aérienne, cadastre napoléonien, LIDAR permet en croisant toutes ces informations d'apporter une meilleure connaissance de l'histoire de ces espaces en attribuant une identification datée des formes encore en présence. De plus l'étude de leur morphologie (altitude relative des différentes parties) peut être un élément important dans la compréhension de leur fonctionnement passé et de leur évolution.

Nous envisageons donc de poursuivre cette démarche d'analyse dans d'autres secteurs du marais de Brouage lors de l'année à venir.

Nous poursuivrons de plus la gestion et l'enrichissement du WEBSIG du PCR.

3. Mise en valeur des données collectées au SRA (Fr. Juchauld-Zinsler)

Les données récoltées par le SRA sont enregistrées dans la base de données Patriarche. Cet outil est principalement utilisé comme point de départ de diverses sources d'informations et ce sont surtout les informations de base, nécessaires aux prescriptions archéologiques du SRA, qui y sont obligatoirement enregistrées. Dès lors, l'intégration directe, sur le site web géohistorique du PCR, des données listées dans Patriarche peut paraître parfois insuffisante : manque de précisions dans les chronologies et la géolocalisation des emprises.

Un premier travail de vérification et de complétion des données s'imposent sur les 395 entités archéologiques enregistrées à ce jour dans Patriarche, pour les 14 communes impliquées dans le projet. Cette action nécessite de ressortir toutes les sources liées aux entités archéologiques. Elle permettra de mieux cerner les contours des entités, d'affiner les datations voire de les compléter par d'autres sources, comme les cartes de Cassini ou le cadastre dit napoléonien. Cette partie a d'ores et déjà été commencée sur la commune de Saint-Jean-D'Angle (voir l'exemple du Prieuré de Malaigre ci-dessous).

Dans un deuxième temps, un nouveau tableau sera créé dans lequel seront ajoutés des colonnes suivant un modèle du type « non signalé en » « signalé depuis » « signalé jusqu'en » « plus signalé en », ce qui permettra d'établir, par croisement, des couches chronologiques. Les possibilités d'affichage de ces couches chronologiques sur le site web géohistorique du PCR seront ensuite étudiées.

Afin de mieux recouper les situations géographiques, j'ai choisi de procéder par commune. J'ai commencé par la ville de Saint-Jean-D'Angle, car cette ville très ancienne regroupe un nombre d'entités suffisant pour établir un premier classement chronologique qui pourra ensuite être reporté à l'ensemble des communes du PCR.

L'exemple du Prieuré de Malaigre

Le territoire de Malaigre, situé sur la commune de Saint-Jean-D'Angle, est une île entourée de marais (fig. 1).

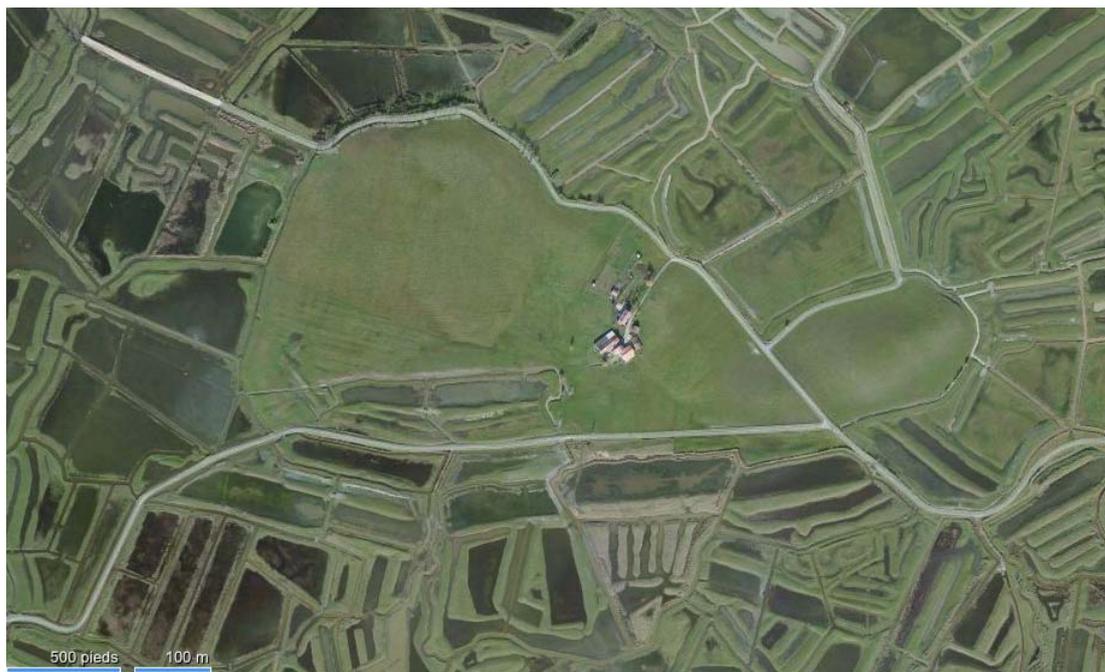


Figure 1 : vue satellitaire de Malaigre, commune de Saint-Jean-d'Angle (17)

Ce hameau abritait, au Moyen Age, un prieuré. Dans les références bibliographiques, on retrouve les mentions, d'une chapelle, d'un cimetière et de l'enceinte du Prieuré. Les trois sites sont enregistrés dans la BD Patriarche (numéros 17 348 0007, 0033 et 0034) et sont représentés sous la forme de polygones sur la carte archéologique (fig. 2).

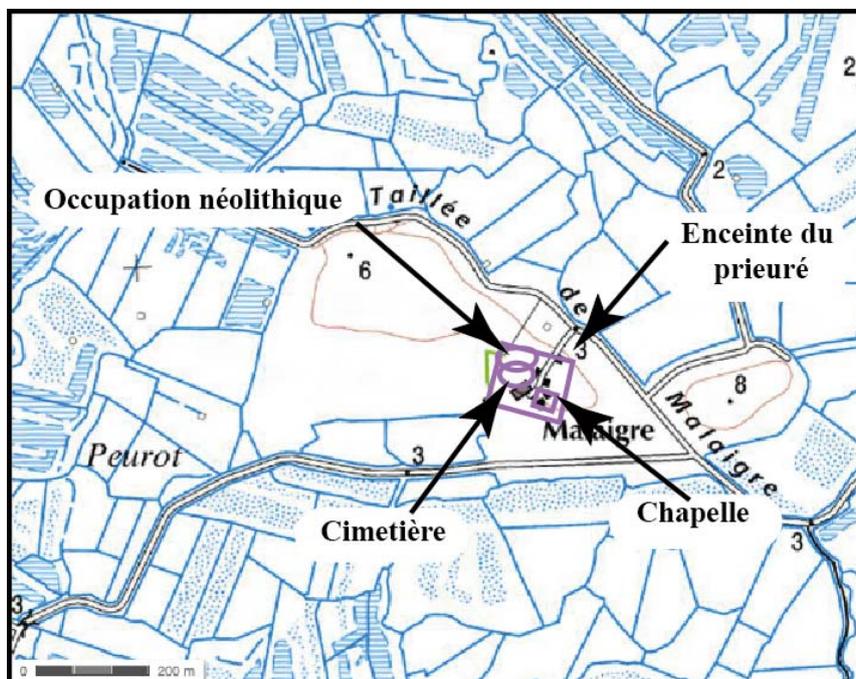


Fig 2 : extrait de la carte archéologique de Malaigre(Données Patriarche/SRA Poitou-Charentes).

Les datations étant incomplètes je me suis reportée aux sources bibliographiques du SRA. Les seules sources inscrites sont les prospections, menées sur le terrain en 1995 et 1996. Elles nous permettent de repreciser un certain nombre d'informations.



La ferme de Malaigne aujourd'hui

La chapelle, petit bâtiment d'architecture du bas Moyen Age, est toujours en élévation et sert actuellement de grange. Elle est située sur la parcelle 89. D'après les informations orales recueillies auprès des propriétaires lors de ces prospections, il semblerait que le cimetière soit situé sur les parcelles numérotées 90 et 93 ; des tombes y auraient été découvertes. Quant aux bâtiments du Prieuré, ils seraient situés sur la parcelle 85, son emprise s'étendant très certainement sur l'ensemble de l'île de Malaigne. La prospection sur cette parcelle a permis la découverte de fragments de céramique médiévale.

Si nous replaçons toutes ces informations sur la carte cela nous permet de redessiner le plan des entités archéologiques de Malaigne (fig. 3).

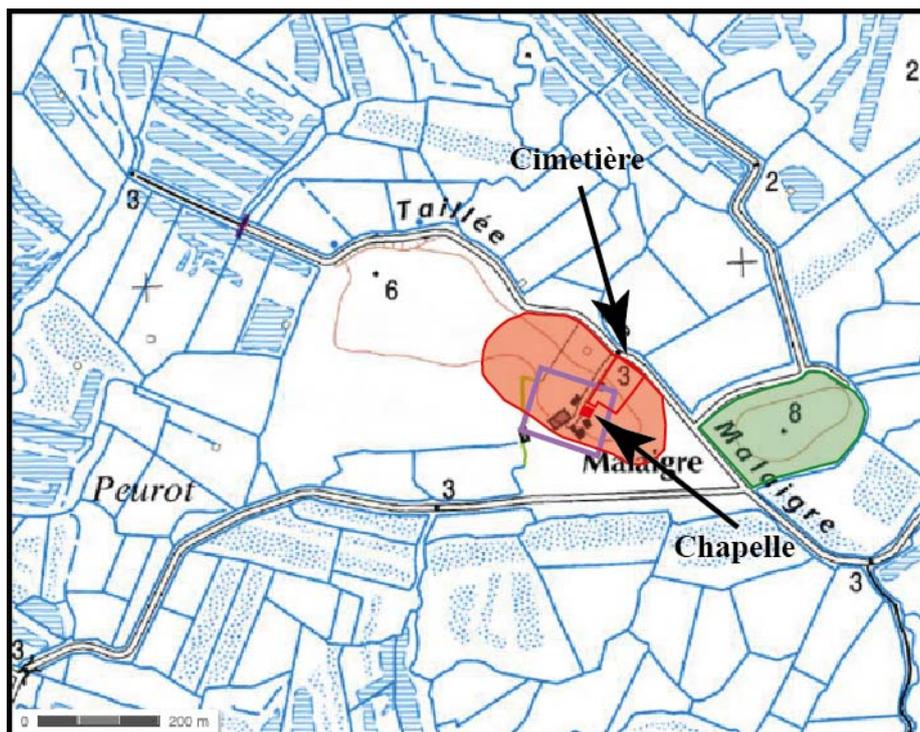


Fig 3 : extrait de la carte archéologique de Malaigre avant et après modification des polygones. En violet les anciens tracés et en rouge les nouveaux. En vert ajout du secteur dont les résultats de la prospection ont été négatifs.

On notera aussi que la butte, située plus à l'est de l'autre côté de la route qui vient de Saint-Fort, n'a révélé aucun indice lors de ces mêmes prospections. Cette information a été ajoutée sur la carte.

La seconde partie du travail porte sur le remplissage du tableau des datations sous la forme suivante :

17 348		Non signalé en	Signalé depuis	Signalé jusqu'en	Plus signalé en	Carte Claude Masse 1706	Cadastre napoléonien	Cadastre actuel
0007	Prieuré		1323	1339	1706	non	non	non
0033	chapelle	1136		1339	1706	non	non	non
0034	cimetière				1706	non	non	non

Les sites sont signalés existants dans la mesure où ils ont gardé leur fonction. Ainsi la chapelle, dont le bâtiment est toujours existant mais qui est devenue une grange au fil du

temps, est mentionnée comme inexistante dans le tableau dès 1706 car elle n'est plus édifice religieux sur la carte de Claude Masse.

Il sera certainement difficile de remplir ce tableau des datations, car la BD Patriarche ne regroupe pas toutes les informations documentaires.

Ce travail, à peine ébauché en 2013, sera développé plus avant en 2014.

4. Bilan de la prospection de lieux de production céramique (P.Ph. Robert dir.)

Pierre-Philippe Robert (dir.), Marie-Claude Villotte, Danièle Vital.

a) Prospection terrain

Nous avons travaillé cette année deux thèmes principaux, la recherche de nouveaux ateliers et la recherche de lieux d'extraction d'argile. Les territoires parcourus, près de 4 km², concernent la partie Nord de la commune de la Gripperie jusqu'au château de Saint-Jean d'Angle, la région Est du secteur des ateliers du hameau de La Rossignolière à Blénac et à La motte de La Vergne et le Bois de Rouillasse sur le versant côté marais du promontoire du Plantis.

Le bilan de la prospection est la découverte d'un groupe d'ateliers près du village de La Gripperie et le repérage de deux zones d'occupation. Le secteur des ateliers se trouve bien délimité par les espaces vides de matériel médiéval. L'argile est présente sur tout le territoire communal en affleurements de différentes colorations, blancs, ocre jaune ou verdâtres. Ils sont purs et plus ou moins sablonneux. Les carrières sont très nombreuses et réparties sur toute la commune. Il y a des carrières de pierre, de sable et probablement d'argile.

(1) Le groupe des ateliers du village de La Gripperie.

Nous avons localisé dans un champ cultivé une concentration de céramique et deux concentrations de tuiles. Le champ est situé dans la section cadastrale actuelle A1 dite *de La Gripperie* et il s'étend sur les lieux dits *La Michelière* et *La Berlaudrie*. Ce terrain plat se trouve au pied d'une rupture de niveau du plateau. Cette terre pentue occupé par le *Bois des petites fenêtres* est aujourd'hui partiellement déboisée. Elle a produit une centaines de tessons sans localisation de site.

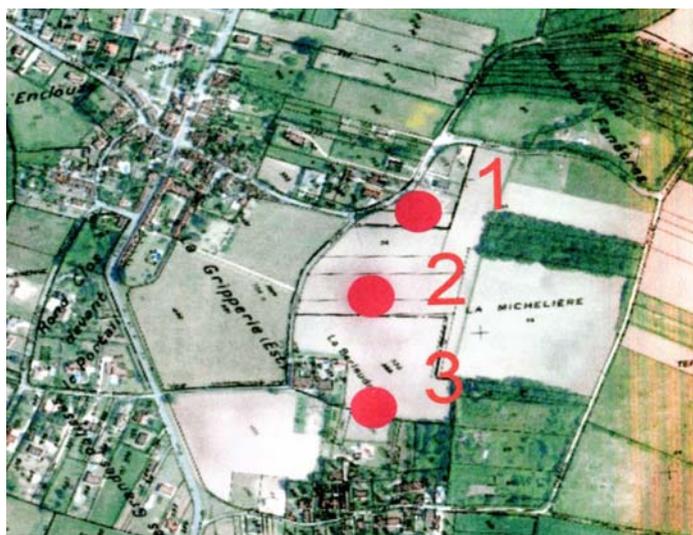


Figure 3 Groupe des ateliers du village de La Gripperie. Carte IGN et Cadastre

Le site n°1 : atelier tuilier, section A1 La Michelière parcelle 282.

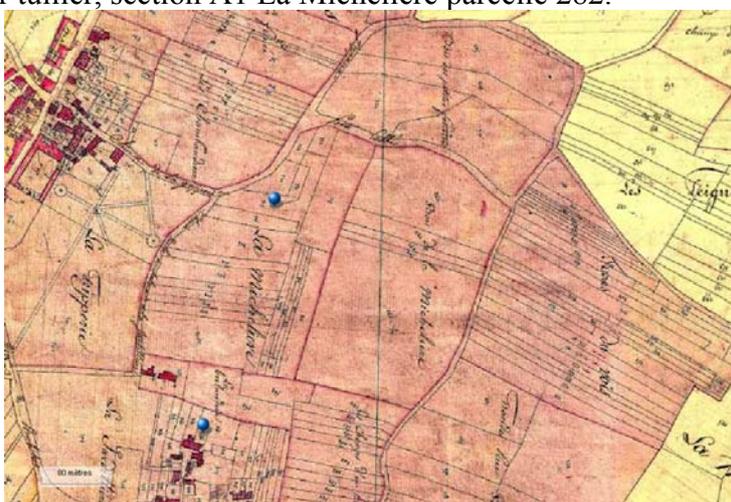


Figure 4: Site 1 - Atelier tuilier de La Michelière. village de La Gripperie.

La dispersion des débris n'est pas très étendue et d'une densité « relative ». les tuiles ne semblent pas provenir d'une construction ou d'un dépôt de matériaux. La présence de nombreux débris de tuiles brûlées suggère la présence d'un four.

Le site n°2 : atelier potier possible, section A1, La Michelière, parcelles 36 et 37.

Le site a été observé une seule fois et dans de médiocres conditions. Ses limites sont nettes. Il recouvre deux ou trois secteurs de petite densité de tessons. La dispersion s'étire en se rétrécissant pour se terminer à un fossé courant à la limite de la parcelle et de la rupture de pente du plateau. La prospection a montré qu'à l'Est du raidillon l'espace est vide de tout matériel jusqu'à la RN 733. Le mobilier recueilli est homogène et contemporain des autres ateliers. Le ramassage n'apporte pas de débris de four, ni de traces d'un habitat (tuiles, débris alimentaires, moellons).

La concentration d'un matériel homogène et la présence de deux fours tuiliers peut être interprétée comme un atelier potier. L'association d'un four tuilier et d'un four potier se retrouve sur les sites : Pièce des Bonnets, Petite Groix, Grand Breneau et Penaud. La prospection cherchera à confirmer cette interprétation.

Le site n° 3 : atelier tuilier, section A1, La Berlaudrie, parcelle 936.



Figure 5 ; Site 3 - Atelier tuilier de La Berlaudrie. Village de La Gripperie.

La forte densité de débris de tuile sur une surface de près de 10 a et la présence de tuiles brûlées ne laissent pas de doute sur l'origine du dépôt.

(2) Les sites médiévaux découverts

- Gros Dos⁷⁹ : section cadastrale B3, parcelles 384 et 385



Figure 6 : Gros dos à La Rossignolière. Sites d'occupation gallo-romaine et médiévale.

⁷⁹ Gros dos, lieu dit. Cadastre napoléonien. La Gripperie-Saint- Symphorien.

La ferme de La Rossignolière , sur le chemin de Blénac, figure sur la carte de Claude Masse, à un carrefour modifié en 1981. Les toponymes du cadastre ancien, *Champ de la borne*, *La fourche*, interpellent la prospection sur l'intérêt à accorder à la bifurcation.

La prospection partielle du secteur en 2011 avait noté la présence de céramiques médiévales au lieudit *L'Auverdière*⁸⁰ placé entre la ferme et la RN 733. Au sud de la ferme et du lieudit *Les basses fosses* la prospection a découvert un atelier potier dans le Bois de Gasseuilles.

Le site de Gros dos nous est signalé par l'agriculteur. Il dit remonter des tuiles en labourant et que le site gallo romain est connu depuis longtemps des prospecteurs locaux et des détecteurs de métaux. Il n'est pas répertorié dans la base Patriarche. Malgré la très mauvaise lisibilité du terrain (champ de maïs griffé), le site est facilement localisable aux débris de tuiles et à quelques rares tessons de sigillé.

Un second site médiéval recouvre le site gallo-romain. Il se poursuit sur la parcelle voisine n°514, dite du *Cormier*, jusqu'au chemin de Blénac.

Les deux sites occupent le lieudit Gros dos du cadastre napoléonien, au Nord-est de La Rossignolière. Le site médiéval disparaît dans un pré. A l'est, on suit sa limite rectiligne en bordure de parcelle jusqu'au chemin de Blénac. Le mobilier paraît contemporain des ateliers.

Le site mérite d'être pointé bien qu'il soit peu renseigné. Son étendue rappelle les découvertes de L'Auverdière de l'autre côté de la ferme. La prospection s'est étendue à un large périmètre autour de la ferme avec le projet de trouver des traces des anciens chemins et de l'intersection.

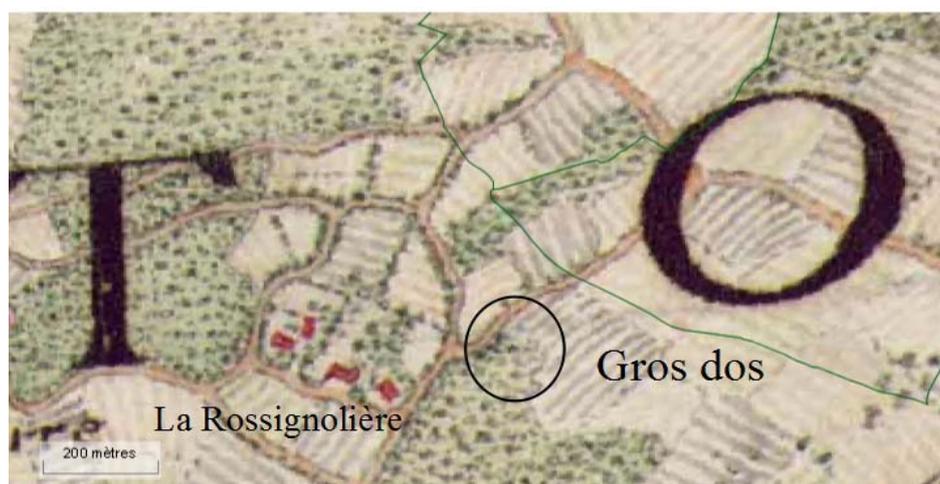


Figure 7 : Gros dos dans son environnement actuel et au début IXe siècle.

⁸⁰ Rapport de Prospection.2011. Recherche de lieux de production céramique médiévale. P. Philippe ROBERT

Les constats. La zone de diffusion des tessons médiévaux est concentrée autour de la ferme. Trois amas de gros blocs de calcaire ont été observés. La seule observation de ce matériau, faite jusqu'alors, est relative aux cabanes du *Bois Rolland*⁸¹ décrites par Guénégan et Favre et enregistrée dans la base Patriarche. Gros dos est sur le *Chemin de La Rossignolière au Plantis* comme 4 autres sites médiévaux. Un tronçon du chemin a été repéré⁸² dans *Le Bois de Grondin*. De La Rossignolière à Blénac (l'espace '50 ha) est vide de toutes traces d'occupation. L'affleurement d'argile blanche, visible sur plus d'un hectare et 80 cm d'épaisseur dans un fossé de drainage, ne présente pas de traces de creusements.



Figure 8 : Site de Gros dos sur le chemin de La Rossignolière au Plantis. Carte Masse.

- Bois de Pérandas⁸³. C3 parcelle 690. La Gripperie-Saint-Symphorien.

⁸¹ Carte archéologique 17 184 0009, Bois Rolland/espace fortifié/motte castrale/Moyen âge. Roccafotis n°17. 1996. Vestiges d'habitat à Bois-Rolland, par Jean GUENEGAN et Michel FAVRE Rapport de prospection.2010. PP. ROBERT

⁸² Rapport prospection 2011.

⁸³ Bois de Pérandas. Cadastre napoléonien. La Gripperie Saint Symphorien.



Figure 9 : Bois de la rouillasse. Journal de prospection.

Le Bois de la Rouillasse⁸⁴ de la carte IGN appartient au Parc naturel de La Massonne, son accès est restreint. Le bois est très peu lisible avec des ronciers impénétrables. Il occupe un vallon avec une dénivellation de 25 m. La pente d'abord accentuée s'adoucit alors que le vallon en s'élargissant forme une plaine. Les chemins de La Gripperie au Plantis et de La Gripperie à Saint Sornin passaient par ce vallon. La recherche de ces chemins⁸⁵ figurant sur la carte de Claude Masse sert d'objectif à la prospection. Au cours des 5 sorties effectuées, des céramiques contemporaines des ateliers ont été trouvées en un seul endroit.

Le site du *Bois de Pérandas* est matérialisé par une série de tessons trouvés dans des taupinières. La centaine de tessons, laissée en place pour ne pas effacer les traces, forme une petite concentration près d'une source. La zone de ramassage, encore imprécise, occupe une belle terrasse au haut du vallon. La découverte pointe un lieu qui questionne sur ses liens avec son environnement immédiat constitué par son emplacement à une bifurcation de deux grands itinéraires et la proximité des ferriers, et du site du *Peurandas* (2012).

Les sites du *Bois randas* et du *Peurandas*, associés aux dépôts de scories, peuvent constituer un même site. Ils posent la question de la contemporanéité des exploitations du fer et de l'argile.

⁸⁴ Bois de la rouillasse de la carte IGN.

⁸⁵ Les tracés des chemins sont déjà modifiés sur le cadastre napoléonien. Le chemin du Plantis est retracé pour rester sur le plateau afin d'éviter une descente par le bois de Rouillasse et une longue remontée jusqu'au Plantis. La première partie du *Chemin du Plantis à La Massonne* suit l'ancien tracé. Le lieudit *Pré de la vervalée* n'est plus relié à un chemin.



Figure 10 ; Le Bois de Pérandas dans le contexte des ateliers céramiques. Carte Claude Masse

Le ferrier (parcelle 549) garnit le fond du vallon au pied de l'avancée du peu *Pérandas*. Des tas de scories sont bien visibles. Au dessus du ferrier s'ouvre une carrière de sable (ferrugineux ?) bien lisible.



Figure 11 : Bois de Pérandas, scories.

(3) Un secteur d'extraction d'argile dans le Bois de la rouchère.

Le *Bois de la rouchère* de la carte IGN est un massif forestier figurant sur la carte de Claude Masse. Les toponymes qu'il rassemble font référence à la forêt et à l'argile : *Bois de la*

rouchère, la Franchise, Bois du pinier, Bois des Vénardières, Les petites brandes, Bois seris, Bois du breuil, l'Ardillier, Placins des ardilliers, le Clône de la taverne.

Claude Masse situe *Les vestiges du château du Breuilles* au lieu dit du Bois de la rouchère qu'il place, dans une note, au sud de *l'Echelle de pierre*. La structure fossoyée repérée (2011) dans le Bois de la rouchère ne correspond pas à la description. De plus elle est dépourvue de traces de maçonnerie d'une reconstruction au XVIIIe siècle⁸⁶. Elle jouxte l'atelier tuilier (et aussi potier ?) de *La pièce des Bonnets* (2011, 2012, 2013). Dans le Bois de la rouchère sont connus le site d'occupation des *Grands gites* (2011), les clônes : *La Taverne* (2012), *La rouchère* et *La Nantille*.

La prospection 2013 du bois voulait rechercher une limite entre une zone de clônes et un espace non perturbé où l'argile affleure. L'hypothèse étant que les clônes sont des anciennes fosses d'extraction d'argile.

Nous avons repéré dans le bois une zone d'anomalies de terrain dans une dépression humide comme le montrait la végétation et qui se trouvait alors asséchée. Les fossés pas très larges et profonds sont apparus désorganisés et incohérents ; ils ne marquaient ni une limite de propriété, ni ne servaient à drainer les eaux stagnantes. Ils étaient creusés dans un banc d'argile.

Des perturbations de terrain semblables se retrouvent dans *Le bois du Breuil* (2011) près des ateliers du groupe Trompe loup. A. Fougère les présentent comme d'anciennes carrières d'argile. GUENEGAN⁸⁷ a observé sur le tracé de la nouvelle D 733, 4 fosses au nord du *Bois du breuil*. Il les situe avec précision et en fait la description. *La seconde (fosse) d'environ 5.50 m de large : les côtés verticaux sur 2.20 m de haut, avec un remplissage de terre sur 1.60 m, puis, dessous jusqu'au fond du fossé de drainage de la route et sur 0.60 m, des pierres calcaires et du « tout venant ».*

Le constat de l'existence de secteurs d'affleurements argileux perturbés et d'autres qui ne le sont pas conduit à assimiler les perturbations de terrain du Bois de la rouchère à des fosses d'extraction.

En parallèle à cette prospection, l'ancien littoral a été visité de Saint-Jean d'Angle à La Massonne. Les carrières nombreuses ont fourni des pierres à Saint Jean d'Angle et du sable à La Gripperie. Les poches de kaolin rencontrées sont trop fines pour justifier une ouverture de carrière.

⁸⁶ Rapport d'activité 2011 du PCR. p12.

⁸⁷ Roccafotis n°15. 1995. *A propos des vestiges du château du Breuil*. p.291

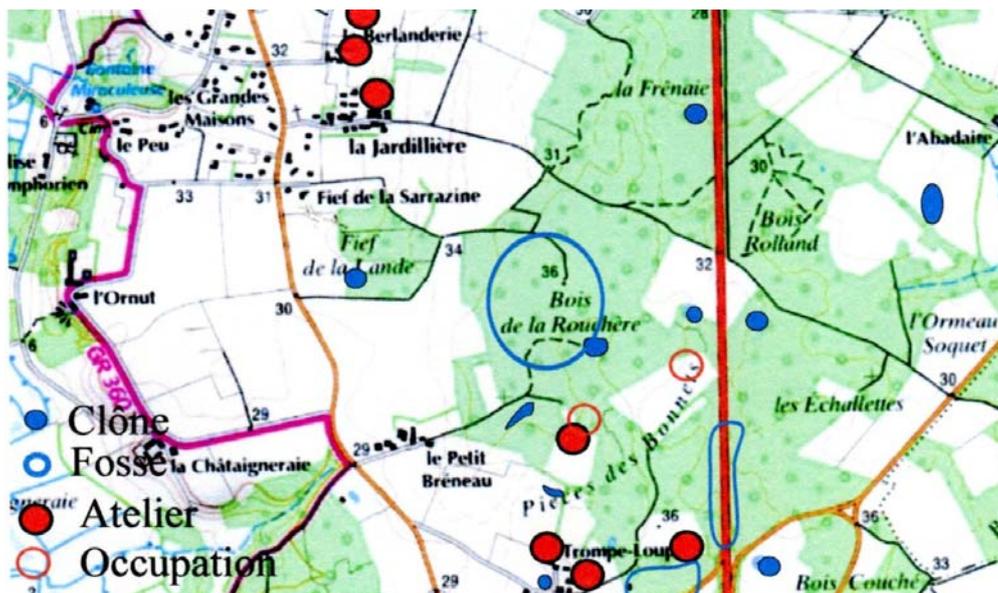


Figure 12 ; Les secteurs d'extraction d'argile du Bois de La rouchère dans l'environnement des ateliers céramiques.

b) Inventaire des ateliers.

(1) La tessonnière de L'Ormeau/La Massonne.

La tessonnière a été délimitée l'an dernier. Un chemin la divise en deux parties, et les tessons récoltés depuis 2010 sont étiquetés « La Massonne » ou « L'Ormeau » selon le lieu de ramassage. L'utilisation d'une 3^e division spatiale a dû être abandonnée à la suite d'un aménagement du Parc de La Massonne.

L'inventaire a isolé un lot, conséquent et nouveau dans la prospection, de pâtes surcuites à La Massonne. Les pâtes sableuses observées, au début de la recherche à l'Ormeau, s'avèrent en constituer la particularité. Elles forment des groupes anecdotiques dans la plupart des ateliers de La Gripperie. L'identification des deux sites renseigne sur la complexité de la grande tessonnière de 3 ha. Elle relève en partie de la superposition de deux sites d'époques différentes.

- Le site d'occupation du *Renclos* à La Massonne.

Le lot de pâtes-cuites provient de la partie sud-ouest de la tessonnière sur La Massonne, précisément de la partie ouest de la parcelle nommée *Le Renclos*⁸⁸.

Au premier tri, 4 tessons diffèrent des productions de La Gripperie et trouvent des comparaisons avec la céramique du grand puits de Pépiron⁸⁹ et du niveau ancien du cimetière

⁸⁸ Rapport PCR 2012, p 113

de Saint Symphorien⁹⁰. L'inventaire du matériel isole un lot important de tessons à pâte surcuite, sonnante et granuleuse composé uniquement de pots sans anse à large lèvre éversée et au parement plat ou oblique. Les caractéristiques du lot sont la forte proportion de pâtes surcuites, la forme unique du bord des pots (1/4 des pots sans anse des ateliers) et le type unique des cruches à lèvre en bandeau avec un ressaut (15% des cruches des ateliers).

La céramique de La Massonne et de Pépiron ont en commun leurs pâtes, un type de cruches à anse attachée sous la lèvre et reliée à son bord par deux boulettes d'argile, deux coupes semblables, le profil des lèvres de pot larges et éversées. La proportion des deux types de cruche des sites est différente. L'unique tesson de grand vase à bord de profil trapézoïdal trouvé au cours de la prospection est propre au Renclos.

En conclusion, il y a eu au Renclos une occupation contemporaine « du grand puits de Pépiron » et antérieure aux productions de la Gripperie, qui se situe entre le VIII^e et le IX^e siècle. L'emprise du site est connue en un seul point donné par l'angle sud-ouest de la tessonnrière de L'Ormeau/La Massonne.

– L'atelier potier de *L'Ormeau*.

L'inventaire du matériel de l'Ormeau a isolé un lot conséquent de céramiques à pâte à inclusions sableuses abondantes et sans les inclusions détritiques qui caractérisent les productions de La Gripperie. Ce type de pâte est commun à l'atelier de Penaud, le second atelier du vallon du *Pinassou*. Dans la partie basse du vallon, creusé par un ru, apparaissent des niveaux de kaolin et des argiles sableuses fines à grossières qui ont pu servir à ce groupe d'ateliers.

Les pâtes sableuses de l'Ormeau peuvent provenir de l'atelier de Penaud (four attesté) ou signaler un nouvel atelier. Cette seconde hypothèse est retenue pour les raisons suivantes : la masse importante de matériel récolté, l'absence de lien établi avec l'atelier de Penaud et la complexité du secteur de l'Ormeau.

L'hypothèse, en l'absence de trace de four, est rendue plausible par : la présence près de la vigne de l'Ormeau d'une fosse profonde d'extraction, d'un cône de rejet de remblai de terre riche en mobilier et d'un dépotoir sans vase avec trace d'utilisation. Les productions de l'Ormeau sont comparables à celles des autres ateliers.

⁸⁹ Duprat Philippe. *La céramique de Pépiron à Saint-Just-Luzac*. Rapport d'activités 2012 du PCR. P 122 à 127.

⁹⁰ Gissinger Bastien. *Habitants et habitat en bordure de marais aux époques médiévales et modernes*. Rapport d'activités 2012 du PCR. p 137 à 155.

(2) Les ateliers.

L'atelier de l'Ormeau porte à 9 le nombre d'ateliers potiers reconnus⁹¹. Les sites douteux ne sont pas pris en compte. La prospection met en évidence la concentration des ateliers à l'intérieur d'un périmètre défini par les hameaux de *La Rossignolière*, *Trompe Loup*, *L'Ormeau* et du *Plantis*. Ils s'alignent le long de deux anciens chemins : le chemin de La Rossignolière au Plantis et le chemin de La Rossignolière au marais par le vallon du Pinassou. L'inventaire des formes est un décompte des tessons identifiables à une forme. Un individu-vase est défini par le profil du bord et les éléments, bec verseur et anse, qui lui sont associés. La méthode surévalue le nombre de pots sans anse. Le nombre des pots et cruches à deux anses se trouve sous évalué par la rareté des tessons suffisamment grands pour avoir conservé deux éléments, deux anses ou une anse et un bec verseur. Le nombre de mortiers est assez précis par l'identification de la forme à une seule de ses caractéristiques. Malgré l'imprécision des chiffres, l'inventaire a l'intérêt de dégager les caractères principaux de la production des ateliers, dans une première approche du vaisselier de La Gripperie.

- Corpus

Le nombre de restes collectés sur les différents ateliers s'élève à 12882, représentant une masse totale de 130 431g. Le ramassage sélectif a privilégié la taille des tessons et les éléments d'identification.

	atelier	N de R	masse	Reste	bord	verseur	anse	fond	panse
1	Grand Breneau	1632	12590	7.71g	724	40	209	69	233
2	Vieux champ	2178	36631	16.81g	715	119	197	201	732
3	Trompe loup	1618	37440	23.14g	398	56	132	103	914
4	Cadeuil 1981	874	7720	8.83g	144	48	65	259	5924
5	Bois de la garenne	843	10620	12.60g	415	27	58	46	287
6	Petites groix	551	5490g	9.86g	172	14	53	61	226
7	Bois de Gasseuilles	1403	9350g	6.66g	139	2	37	54	1171
8	Peneau	554	4900g	8.84g	61	6	7	39	441
9	Ormeau	2113	9690g	12.56g	58	16	86	139	1814
	Corpus	11766	134431	11.42	2879	329	855	997	12882

La masse moyenne des tessons dépend beaucoup de l'usage du terrain où le site a été repéré. La faible masse des tessons du Bois de Gasseuilles s'explique par l'enfouissement du niveau archéologique dont seuls les menus fragments ont été remontés par les taupes. Les tessons de Trompe loup sont les mieux conservés car soulevés par un labour manuel et conservés par un

⁹¹ Grand Breneau (GB). Vieux champ (VC). Trompe loup (TL). Cadeuil 1981 (CAD). Bois de la garenne (GA). Petites groix (PG). Bois de Gasseuilles (GA). Peneau (PE). Ormeau (OR).

propriétaire curieux. Les sites de pleins champs peu profonds livrent des tessons à cassures fraîches.

Tableau 1 : Nombre d'individus-vase identifiés par atelier.

Atelier	VC	TL	CAD	PG	GB	GAS	GA	PE	OR
N d'individus	977	575	227	179	692	145	436	59	220

- Les Groupes techniques

Le premier classement des pâtes à l'œil nu prenait en compte les particularités des pâtes et des niveaux argileux pour une aide à la recherche des sources d'exploitation. Les grandes catégories de pâte se fondaient sur les inclusions. Elles distinguaient les pâtes kaoliniques pures, les pâtes sableuses et les pâtes à inclusions multiples. Les sous-groupes prenaient en compte la taille des inclusions et leur abondance. Les autres groupes rapportaient les traitements de surface et des techniques de fabrication particulières.

Le second tri a l'intention de décrire les principaux groupes techniques. Les groupes marginaux écartés (représentant 1% des pâtes) il ne reste que le grand groupe de pâte à inclusions multiples et un groupe de pâtes sableuses qui reste à préciser. Le problème soulevé par les pâtes à double épaisseur, groupe technique ou geste technique, n'est pas définitivement tranché en faveur de la seconde hypothèse. Les pâtes à double épaisseur sont rares et elles ne sont pas réservées aux fonds de mortier. Elles sont aussi observées en anneau pour renforcer la liaison base/fond, sur des parois fines et en rajout de terre pour l'attache d'une anse. Dans un cas, la double épaisseur d'un fond de mortier questionne sur sa fonction. Le fond épais (37 mm) est recouvert d'une couche fine (5 mm) contenant en abondance de gros grains de gravier.

Le tri des pâtes en fonction de leur mode de cuisson forme trois groupes très inégaux en nombre. Les pâtes claires dominent dans tous les ateliers. Elles représentent en moyenne 65 % des pâtes avec un écart de 60 à 90 % selon les ateliers. Le groupe des pâtes grises rassemble en moyenne 25 % des pâtes avec un écart de 10 à 40 %. Le groupe des pâtes de couleur orange à brun-rouge est très hétéroclite dans sa composition qui contient des vases provenant de la paroi de four. Il représente 10% des pâtes avec un écart de 4 à 40 %.

La matrice des pâtes est uniquement kaolinique. L'argile du marais ou bri, reconnaissable à sa couleur rouge violine, n'a pas été utilisée, sauf peut être dans un atelier tuilier.

Les pâtes contiennent toujours du sable ce qui donne des surfaces sableuses au toucher quand les grains sont fins ou râpeuses avec des grains grossiers. Les pâtes uniquement à inclusions sableuses, sans autre dégraissant visible, caractérisent les ateliers du vallon du Pinassou. Elles

ne sont probablement pas absentes de certains ateliers qui ont produit des pâtes à forte teneur en sable fin.

Les pâtes à inclusions détritiques hétérogènes et de granulométrie variable sont les plus fréquentes. La taille des grains peut atteindre 7 mm. La teneur en oxyde de fer est peut être un bon élément d'identification de ce groupe de pâtes.

Les céramiques de La Gripperie sont tournées et détachées à la ficelle. Leur surface est lissée sommairement et peu décorée (1 forme sur 10) avec comme motif principal un cordon d'applique à empreintes de doigt. Les grands récipients sont montés au colombin.

Le groupe technique représentatif des ateliers est celui des pâtes claires, sableuses, tournées, à inclusions multiples renfermant de l'oxyde de fer et hétérogènes en taille, de fines à grossières.

– Inventaire des formes collectées.

Ateliers	VC	TL	CAD	PG	GB	GAS	GA	PE	OR		
Pot	444	277	118	97	439	108	314	45	152	1994	1 %
Pot à 2 anses	11	12	22	6	13	2	5	0	4	75	
Pot bord rentrant	3	3	1	0	26	0	3	0	1	37	
Cruche 1	111	63	25	25	35	7	22	8	10	306	
Cruche 2	83	29	0	34	83	17	0	0	12	258	
Cruche à 2 anses	5	56	12	0	0	0	20	6	0	99	
Cruche 3	0	13	0	5	11	0	8	0	0	37	
Grand vase	14	7	12	2	21	4	16	0	15	91	
Mortier	41	72	12	8	42	6	5	1	6	193	
Coupe/jatte	6	22	0	2	7	2	2	0	6	47	
Tonnelet	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6	
Bouteille	1	3	5	0	0	0	0	0	1	10	
Couvercle	4	8	0	3	4	0	1	2	6	28	
Lampe	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	723	572	207	182	681	146	396	62	213	3182	

Le tableau ci-dessus détaille la répartition des individus-vase par catégories plus ou moins larges.

Pot sans anse. La lèvre avec gorge prend plusieurs profils.

Pot à deux anses.

Pot à bord rentrant. Deux groupes : avec décor et ouverture constant, sans décor à ouvertures variables.

Cruche 1 : cruche à encolure éversée se terminant par un bord plat.

Cruche 2 : cruche à lèvre verticale. 3 sous groupes : rectangulaire et fine, en bandeau avec un saillant, rectangulaire, épaisse à bord plat.

Cruche 3 : cruche avec anse et sans verseur, à bord en bandeau rainuré.

Mortier : forme de profil tronconique. Nombreuses variantes.

Coupe/jatte : trois groupes - profil hémisphérique, profil tronconique, à lèvre massive rainurée.

Couvercle : couvercles plats et décorés, couvercle tronconique avec un bouton de préhension.

Lampe à pied.

Les formes non identifiées sont au nombre de 11. Elles comprennent deux grands anneaux plats, une forme cylindrique creuse.

– Composition du vaisselier de La Gripperie

Comparaison des productions des ateliers.

Forme	VC	TL	CAD	PG	GB	GAS	GA	PE	OR
Fermée	94%	90%	87%	90%	89%	92%	94%	95%	87%
Ouverte	4%	3%	5%	6%	7%	5%	2%	2%	5%
Autre	2%	6%	7%	4%	4%	3%	4%	3%	8%

Le rapport constant des formes fermées et ouvertes traduit une homogénéité des productions des ateliers, visible aussi dans la similitude des modes de fabrication. La période de fonctionnement des ateliers est étroite et son étendue sera précisée par l'analyse des formes et des décors des unités de production. La composition du vaisselier place la période de production dans une fourchette chronologique comprise entre le IXe et le XIe siècle, soit plus basse que celle proposée au début de la prospection.

Tableau 2 : Répartition des catégories de formes dans le vaisselier de La Gripperie-Saint-Symphorien.

N de R %	Formes fermées				Formes ouvertes		Ustensiles				
	Pot	Cruche	Pot à bord rentrant	Grand vase	Mortier	Coupe/jatte	Couvercle	Tonnelet	Bouteille	Lampe	
N de R %	2858 91%				240 8%		41 1%				
N de R %	2069 66%	662 21%	36	91	193 6%	47 2%	21	6	12	2	

c) Bilan de l'année 2013.

Les sites nouveaux de *Gros dos* et du *Bois de Pérandas* confirment la forte occupation de la partie du plateau saintongeais en bordure du rivage. L'identification d'un site de la fin du Haut moyen âge à *La Massonne* est une donnée nouvelle de la tessonière de l'Ormeau/La Massonne. Elle confirme la permanence d'une occupation humaine sur cette partie du rivage

depuis l'époque gauloise (site à sel de la Vergnée de La châtaigneraie) et gallo-romaine (site de Peneau). Les deux sites situés à des bifurcations de chemins marquent leur ancienneté et l'emplacement du village de potier au carrefour de deux axes de circulation importants.

Le ferrier du *Bois de Pérandas* complète la liste des ferriers recensés, *La Vergnée de la Châtaigneraie* et de *La Frénée* à Saint Gemme. Ils décrivent une exploitation des sables ferrugineux. Trouvés associés à des sites médiévaux cette exploitation pourrait être contemporaine des ateliers potiers.

L'inventaire du matériel collecté est maintenant terminé. Une vingtaine de formes a été identifiée dont 10 sont archéologiquement complètes.

d) Perspectives de l'année 2014.

* La prospection terrain.

Revoir les sites non-interprétés pouvant être des ateliers.

Prospection d'espaces clôturés nécessitant l'autorisation des propriétaires.

Elargissement de la recherche au bassin de production de l'estuaire de la Charente. Il s'agit de balayer l'histoire du bassin : connaître les ateliers référencés, parfois cités, mais non documentés (Breuil Magné, Echillais), recenser les ateliers céramiques dans un large périmètre autour de La Gripperie-Saint-Symphorien.

Les inventaires des ateliers

* Description des formes.

Etablissement d'un catalogue des formes de La Gripperie-Saint-Symphorien.

Comparaison des productions des ateliers. Mise en évidence de différences d'ordre diachronique. Comparaison des formes avec le mobilier archéologique régional.

Etablissement d'un dossier descriptif des ateliers : administration, localisation, production.

5. Bilan des activités 2013 de Bastien Gissinger

(Archéologue départemental de la Charente-Maritime)

a) *La Gripperie Saint-Symphorien*

Suite à des diagnostics prescrits dans le cadre d'extension du cimetière communal, réalisés par le service d'archéologie départementale de la Charente-Maritime sous la direction de B. Gissinger, respectivement en novembre 2009 et juin 2010, plusieurs conclusions avaient été tirées. Sur les 6000 m² bordant, au sud et à l'est, l'église romane dédiée à Saint-Symphorien située immédiatement en bord de marais, les tranchées des deux opérations de diagnostic préventif ont livré plus d'une cinquantaine de sépultures en coffres de pierres dressées de champ pour l'essentiel, dans une zone de quinze à vingt mètres autour de l'église. La densité est apparue assez importante, la technique observée, hormis quelques sépultures en cercueils de bois et un unique sarcophage, est toujours la même. Les dalles étaient scellées au moyen de bri gris-bleu directement issu du marais. L'état de conservation est excellent, au sein d'un sédiment constitué pour l'essentiel de sable.

Un catalogue complet des formes céramiques issues des deux opérations de diagnostic avait été présenté dans le rapport 2011 du PCR. Il s'agit exclusivement d'une production locale, attribuée aux XI-XIIe siècles. Il apparaît ainsi que l'église était cernée par un cimetière contemporain, voire antérieur à l'état le plus ancien actuellement conservé, réputé du XIIe siècle. Des éléments de construction ont en outre été observés, correspondant pour certains à des bâtiments au plus tard modernes, mais peut-être d'origine médiévale, bien que figurant encore sur le cadastre napoléonien. Quelques niveaux d'épandages de mobilier étaient contemporains, voire antérieurs à au moins deux constructions (US 08).

Une fouille préventive a été réalisée sur les marges sud extrêmes de la parcelle en mars-avril 2011, en limite de zone boisée. Il s'agissait clairement de la zone la moins intéressante mais constituait, pour l'aménageur, la solution la moins coûteuse. Près de 1000 m² ont été fouillés. Plusieurs éléments sont apparus, d'horizons chronologiques différents mais rattachés essentiellement au Moyen Âge (VIIe-Xe, XIIIe siècle) et au XVIe siècle.

L'ensemble de ces découvertes, réalisées au cours de deux diagnostics et d'une petite fouille préventive, atteste de l'existence d'un bourg médiéval attribuable à une fourchette chronologique allant du Xe au XIIIe siècle, et survivant toujours au XVIe siècle, peut-être

après un hiatus. Cette année 2013, mon activité professionnelle dense ne m'a pas permis de fouiller au sein de l'aire géographique concernée par le PCR, ni d'entreprendre les sondages programmés au sud de l'église de la Gripperie-Saint-Symphorien, comme proposé dans le rapport 2012. Pour des raisons organisationnelles, ces sondages ne seront pas menés en 2014 non plus. D'autres opérations de terrain seront ainsi privilégiées dans le cadre du PCR. En revanche, afin d'apporter des éléments de réponses

En revanche, la chronologie restant incertaine concernant certains points de chronologie, notamment des sépultures. Un prélèvement avait été réalisé au sein de la sépulture **SEP 63**, et nous nous proposons, pour 2014, de livrer le résultat de l'analyse radiocarbone de cet échantillon (*échantillon 1*) afin:

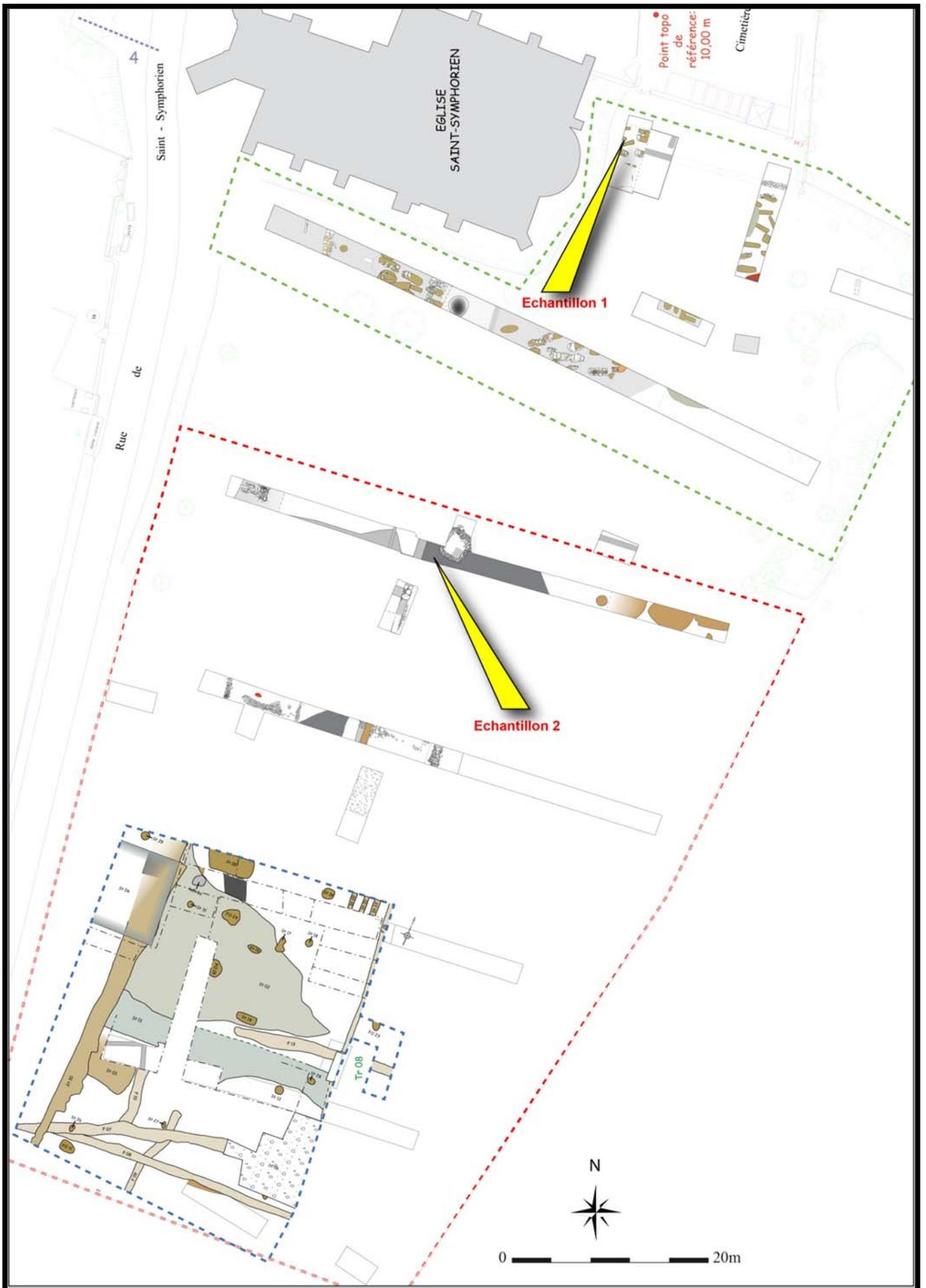
- d'avérer l'ancienneté du cimetière en cas de résultat donnant une date autour des X-XIIe siècles,
- d'illustrer une durée d'utilisation du cimetière plus longue qu'attendu, en adéquation avec la présence d'habitations de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne, dans le cas d'une date plus récente.

Un second échantillon est proposé à l'analyse (*échantillon 2*), correspondant à un charbon issu du niveau d'épandage / utilisation nommé **US 08** du diagnostic réalisé en 2010. Ce niveau était appuyé contre le grand bâtiment situé à l'ouest, et coupé par les « latrines » carrées découvertes à l'ouest du lieu de prélèvement. Il pourrait témoigner de la période d'usage de ce vaste bâtiment.

Les analyses ont été confiées au C.D.R.C., Université Lyon 1, avec méthode de datation A.M.S. Les résultats compléteront la connaissance générale de ce secteur en vue de la publication de ces découvertes fin 2014 / courant 2015.

b) Brouage – Rue Champlain

L'étude de cette fouille préventive réalisée fin 2011 est à présent totalement achevée. Y ont été jointes les études fauniques (Opale Robin, Benoît Clavel, Cravo), malacofauniques (Catherine Dupont, Univ. de Rennes), et le rapport a été rendu en début d'été 2013. Les conclusions ne divergent nullement par rapport au compte-rendu réalisé dans le rapport PCR 2012.



6. La fouille de la cabane Saint-James (E. Normand)

(Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes – CESCUM UMR 7203)

avec la collaboration de B. Clavel (CNRS, UMR 7209/USM 303, Archéozoologie, Archéobotanique, Sociétés, pratiques et environnements), de Clément Gay (Conseil Général de la Charente-Maritime) – topographie – et de Laurent et Sylvie Porcher (Société de Géographie de Rochefort) – recherches en archives.

Une opération de sondage a été engagée entre octobre et novembre 2013 sur une cabane de marais dans le cadre des axes de recherches initiés par le PCR⁹². Cette cabane appelée Saint James sur le cadastre de 1833 se situe au coeur de la prise du même nom implantée sur la commune de Hiers-Brouage⁹³. La prise est située en limite des deux communes de Hiers et de Saint-Just Luzac, en bordure sud-ouest du golfe de Brouage, près d'une ancienne île appelée « La Garenne ». D'ailleurs, la cabane est distante à vol d'oiseau d'un kilomètre des premières maisons du bourg de Saint-Just-Luzac et de presque du double en empruntant les chemins, taillées et bosses nécessaires pour franchir les nombreux bassins et chenaux qui composent le marais de Brouage.

a) Contexte général

Les anciens marais salants du golfe de Brouage représentent la plus grande surface et la plus compacte des marais côtiers du Centre-Ouest atlantique, soit 11 500 ha⁹⁴. La production de sel a contribué au développement économique de cette région dès le Moyen-Age. La création de la citadelle-port de Brouage à la fin du XVI^e siècle a permis de créer un véritable port international du sel.

92 L'opération s'est déroulée sur 6 demi-journées et 2 journées complètes avec une équipe en moyenne de 5 personnes y compris le décapage et le rebouchage réalisés par l'entreprise Burdin avec une pelle de 6 tonnes. Je tiens à remercier l'équipe de fouille qui s'est investie dans cette opération aux conditions un peu particulières : Jean-Luc Aujard, Jean-Paul Calauzènes, Philippe Duprat, Sylvie et Laurent Porcher, Jean-Claude Bétreaud, Pierre-Philippe Robert, Marie-Claude Vilotte, Danièle Vital. Nous tenons également à remercier le service archéologique du Conseil général de la Charente-Maritime pour son soutien qui a consisté en la mise à disposition de son topographe Clément Gay.

93 Nous remercions le propriétaire et son épouse, Mr Christian Cornuault pour nous avoir permis d'accéder à sa parcelle (000 G322) et autorisé l'engagement de la fouille.

94 Regrain, 1980, p. 14.

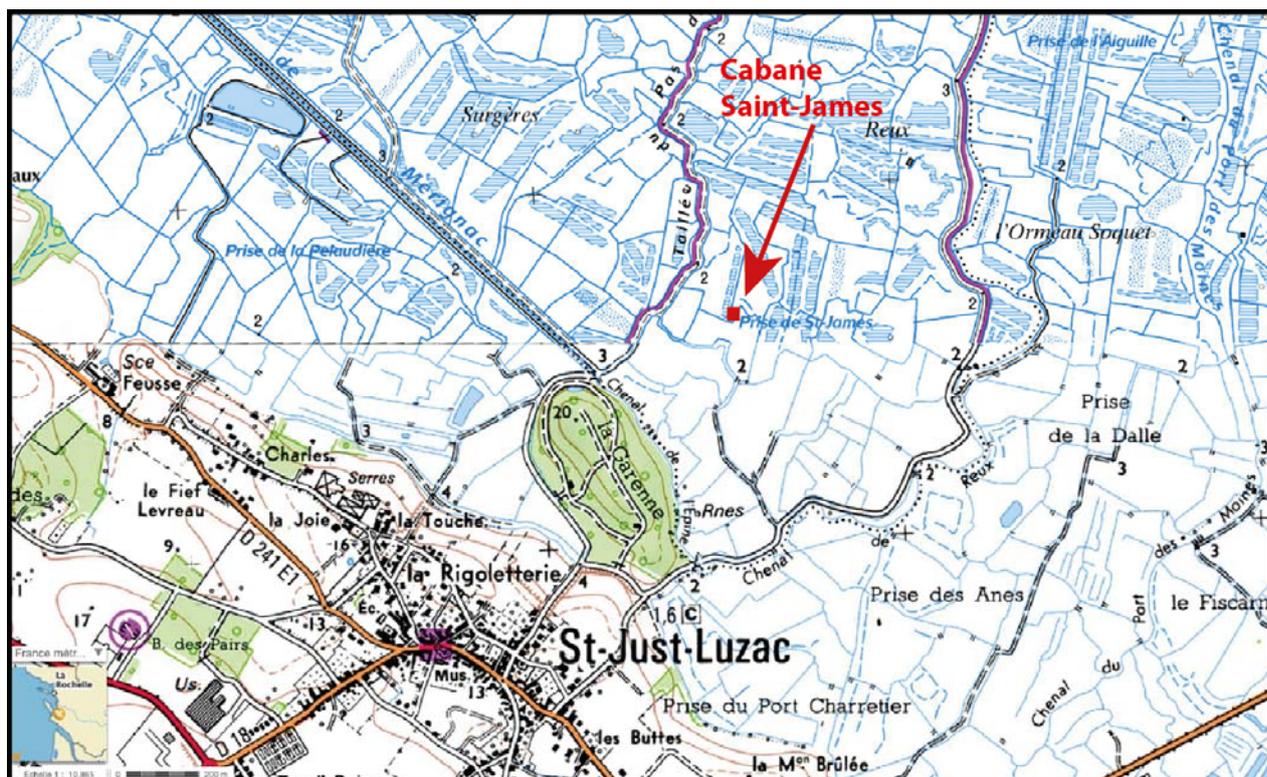


Figure 13 - Localisation de l'intervention

Un déclin est perceptible dès la fin du XVII^e siècle et se trouve confirmé par les annotations et commentaires qui accompagnent le plan de Claude Masse de 1706. Le manque d'entretien des canaux d'écoulement et la sédimentation naturelle provoquent un retrait progressif des zones saunantes. Ce déclin est certainement plus important que ne le souligne Claude Masse puisque, quelques années plus tard, l'enquête de Bouthillier en 1714 portant sur le recensement des salines, ne prend en compte que le tiers occidental du golfe.

Une grande partie de cet espace autrefois prospère devient au mieux, des marais doux, pour les franges au contact du plateau continental, les plus anciennement abandonnées, au pire des marais gâts, à l'environnement contraignant et défavorable à toute activité agricole.

Des essais de mise en valeur de ces marais gâts sont engagés au cours du XVIII^e siècle par les intendants par la réalisation de grands canaux qui permettaient à la fois de favoriser l'écoulement des eaux et de créer des voies de communications à travers ce golfe. Guéau de Reverseaux réalise entre 1779 et 1782 un réseau de canaux neufs. Il s'agit du canal de Saint-Agnant reliant Brouage à la Charente, de Brouage qui double l'ancien chenal de Brouage appelé

également « rivière de Brouage », le canal de Mérignac qui longe la bordure méridionale du golfe. Les résultats sont relatifs en raison d'un manque d'entretien des réseaux secondaires par les propriétaires des anciennes salines ⁹⁵. Le canal de Saint-Agnant (canal de la Bridoire) est réaménagé en 1804 ⁹⁶. De 1807 à 1809, la portion inférieure du havre de Brouage est récurée ⁹⁷.

C'est sous la Restauration, sur l'initiative du sous-préfet de Marennes, Charles-Esprit Le Terme, que le programme le plus ambitieux a été engagé pour mettre en valeur cet immense territoire. En décembre 1825, plus de 115 kms de canaux et « écours » de première (donnant sur la mer) et seconde catégorie (donnant sur ceux de 1ère catégorie) ont été curés et rétablis ⁹⁸ dont les chenaux de Gémeux et de Reux qui drainent un vaste territoire dont fait partie la prise de Saint-James.

b) une reconversion du terroir – les cabanes de marais

(1) Un inventaire des cabanes à partir du cadastre « napoléonien »

(Fig. 2)

Les marais salants de Brouage couvrent une étendue importante et ont procuré à travers les siècles un travail pour une population conséquente. Le fonctionnement des marais, les processus de collecte du sel et leur conséquence sur l'organisation du paysage sont connues pour les périodes modernes. En revanche, le quotidien des sauniers et leur patrimoine reste encore à explorer. La question se pose de la présence ou non, au sein des aires saunières ou des prises, de structures légères ou en dur pour accueillir outils, denrées et humains lors des périodes d'activité intense de récolte du sel ou d'entretien des chenaux, taillées, bossieux, jas, métières,....

95 Le Terme, 1826, p. 252-253. Voir également, pour le canal de Saint Agnant, l'article de Jacques Duguet édité dans la revue Roccafotis en 2004.

96 Regrain, 1980, p. 143.

97 Le Terme, 1826, p. 254.

98 Ibid., p. 261-262.

La carte de Claude Masse ne mentionne aucun bâtiment installé au cœur du vaste marais de Brouage. Comme nous l'avons vu, l'abandon des salines est progressif, partant du fond du golfe ou marges continentales, et ceci dès la fin du XVIIe siècle. Les commentaires de l'ingénieur le précisent fort justement et ce processus sera irrémédiable au cours des siècles suivants malgré des efforts de réhabilitation du marais. Ce dernier devient malsain au début du XIXe siècle. Le sous-préfet Le Terme mentionne un rapport destiné au préfet qui dresse un tableau terrifiant : « ... les vastes et innombrables excavations des canaux, ruissons, jas, conches et champs de marais, est au contraire plus ou moins couvert d'eaux marécageuses où s'amoncelle avec une égale rapidité la vase, les roseaux et les poissons. Echauffés par les ardeurs de l'été, ces divers objets, et surtout les anguilles, entassées en véritable bancs d'un et jusqu'à deux pieds d'épaisseur, fermentent, se corrompent et exhalent au loin tous les miasmes de la plus horrible putréfaction. Des nuées de moustiques et d'insectes remplissent cet air méphitique et l'arment encore d'un nouveau fléau ; d'innombrables reptiles sillonnent le sol de toutes parts, point d'arbres pour purifier tant de gaz délétérés et servir d'abri contre un soleil brûlant ; point de routes certaines pour sortir de cet inextricable labyrinthe ; à peine quelques cabanes éparses, quelques pâtres dont les traits livides et les effrayantes obstructions révèlent l'inévitable consommation »... «chaque année les fièvres lentes et endémiques, que développe cette influence, minent et déciment à plusieurs lieues de distance la population des communes environnantes... ; chaque année les troupeaux même, qui forment une des principales richesses de ces contrées, sont ravagés par les plus terribles épizooties ... {deux épizooties sont mentionnées dans le texte en 1818 et 1819} »⁹⁹. Ce constat est assez effrayant, peut-être un peu exagéré pour justifier l'engagement de futurs travaux d'assainissement. Il signale malgré tout la présence de cabanes et montre la reconversion des anciens marais salants en grands espaces de pacage, source de richesse agricole pour la région. Dans ce contexte aussi défavorable, il est pourtant étonnant de voir la présence d'une quarantaine de bâtiments au cœur du marais mentionnés sur le cadastre de 1833, soit moins de 15 ans après. On peut se demander si ce tableau apocalyptique ne concerne peut-être que la partie occidentale du marais de Brouage, dont les marais salants ont été abandonnés en dernier. Toutefois, la répartition des cabanes se concentre au cœur du marais, principalement sur la commune de Hiers-Brouage, et non en périphérie de ce dernier, y compris vers la côte. Aucune de ces cabanes n'est présente dans les espaces déjà signalés abandonnés par la carte de Claude Masse au début du XVIIIe siècle, à part 4 sites assez proches de la zone encore en

⁹⁹ Le Terme, 1826, p. 255.

activité à cette période. Il faut remarquer également, qu'à part trois cabanes, toutes sont installées sur la rive gauche de la rivière ou chenal de Brouage, au cœur même du marais, alors que la rive droite est peut-être trop proche des marges continentales.

Il est fort probable que l'émergence de ces constructions soit la conséquence des travaux d'assainissement engagés par Le Terme au début des années 1820 qui ont favorisé la mise en valeur de ces terres, transformées en prairies naturelles. Leur construction marque une véritable transition entre l'abandon définitif du marais salant et sa transformation en prés salés. C'est ce qui explique peut-être leur absence au fond du golfe et sur ses marges continentale où l'abandon est ancien et dans les parties encore consacrées aux salines sur le front de mer et les communes de Marennes et de Bourcefranc-le-Chapus. Ces bâtiments servent peut-être de relais, voire d'habitats aux propriétaires de ces terres difficilement accessibles par le réseau complexe des chenaux et ruissons. L'inventaire qui a été réalisé montre une certaine diversité du type de bâti et reflète une réalité un peu plus complexe que l'on pourrait imaginer.

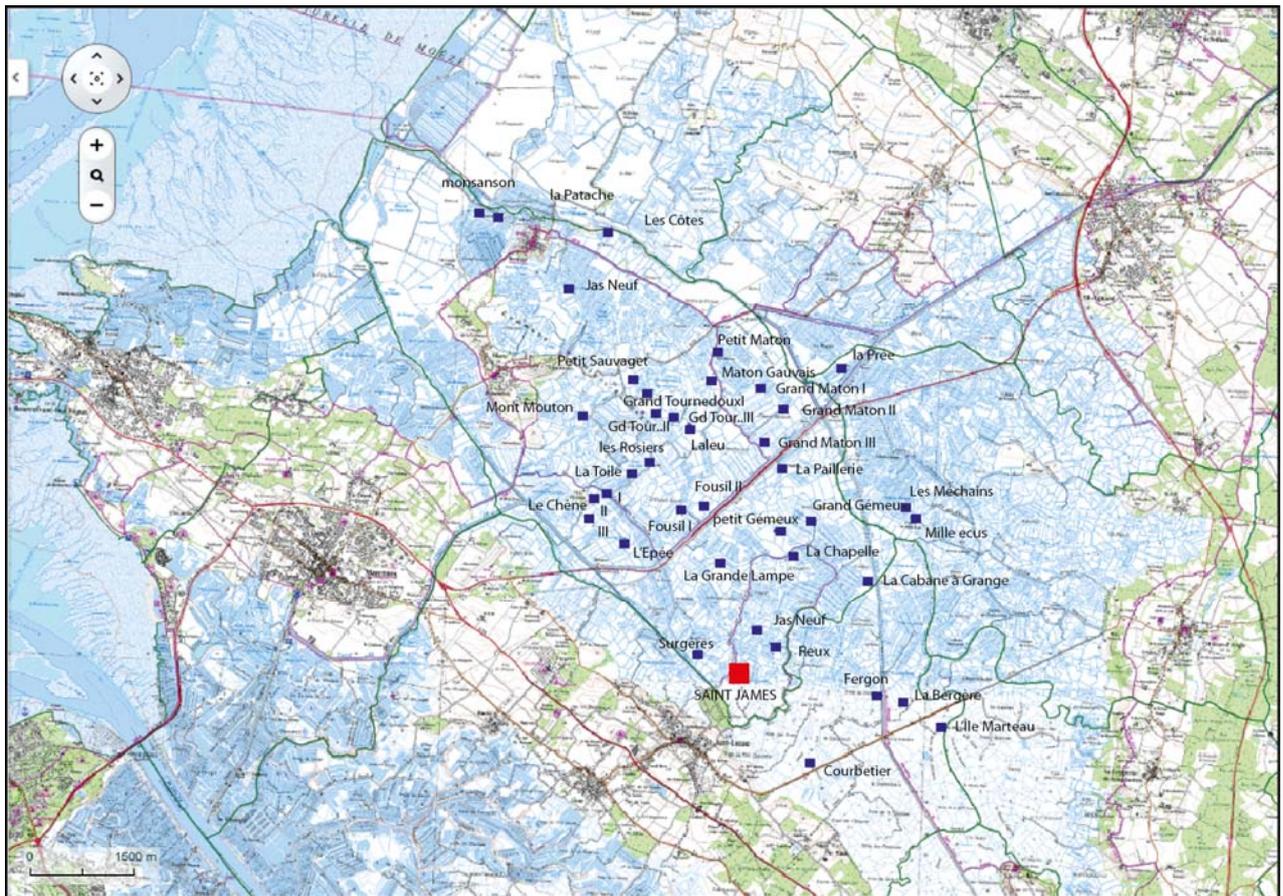


Figure 14 - Répartition des cabanes en 1833 dans le marais de Brouage

Tableau 1 : Inventaire des cabanes de marais mentionnées sur le cadastre (les mesures ont été établies à partir de la vectorisation du cadastre sur le site de webmapping du PCR. Une vérification avec les dimensions de la cabane Saint James).

Commune	Lieu-dit	Nombre de bâtiments	Dimensions en mètres	Topographie	Situation actuelle
Hiers-Brouage	Cabane à Grange	2	1 : 8 x 10 (carré ?) 2 : 18,50 x 9,50 (avec deux ailes)	Deux bâtiments ceinturés par un fossé	Détruite par un bassin de tonne
«	La Chapelle	1	7,50 x 4	Petite parcelle entourée d'un fossé	Disparue
«	Le Chêne I	1	4,50 x 6,70	En bout de levée	Disparue
«	Le Chêne II	1	5,30 de côté	Au centre d'une parcelle avec fossé	Disparue
«	Le Chêne III	1	6,50 x 5,50	Ceinturée d'un fossé	Ruines
«	Les Côtes	1	7 x 6,50	Ceinturée d'un fossé	Disparue
«	L'Épée	1	6,50 x 25	Ceinturée d'un fossé	Disparue
«	Les Fousils I	1	6,10 x 6,50	Au centre d'une parcelle avec fossé	Encore présente et agrandie
«	Les Fousils II	1	6,50 x 20,50	En bordure d'une parcelle avec fossé	Encore présente
«	Petit Gémeux	3	1 : 4,50 x 5,50 2 : 5 x 3,50 3 : 9 x 27,30	Deux petits bâtiments carrés à l'écart ceinturé d'un fossé et grand bâtiment en bordure d'une parcelle avec fossé circulaire	Disparues
«	Grand Gémeux	3	1 : 14 x 26 2 : 7,30 x 20,30 3 : 14,7 x 10,50	Ensemble au cœur d'une grande parcelle quadrangulaire	Présentes (un bâtiment disparu)
«	Jas Neuf (sud)	1	13 x 11	Ceinturée d'un fossé	Ruine
«	Jas neuf (nord)	1	5 x 4,50	Au milieu d'une levée	Disparue
«	Laleu	3	1 : 8 x 36 2 : 8 x 4 3 : 16 x 4	Ensemble complexe au cœur d'une parcelle polygonale avec fossés séparatifs	Ruines ?
«	Grande Lampe	1	4,50 x 5	En bout d'une petite parcelle entourée de fossé	Disparue
«	Petit Maton	1	4 x 36 avec excroissance de	Dans l'angle d'une grande parcelle	Disparue

			3,50 x 5,50		
«	Le Grand Maton I	1	7 x 30	Cœur d'une parcelle de taille moyenne allongée et fossoyée	Disparue
«	Le Grand Maton II	1	Deux corps mitoyens 7 x 14 et 6,50 x 12,50	Au centre d'une parcelle polygonale avec fossé	Ruine
«	Le Grand Maton III	1	Deux corps mitoyens 7 x 4,50 et 5,50 x 7	Au centre d'une parcelle polygonale avec fossé	Disparue
«	Maton Gauvais	1	5,50 x 11	En bordure de métairie	Disparue (remembrement)
«	Cabane de Mont Mouton	1	5,50 x 6,50	En bout de parcelle moyenne entourée de fossés	Disparue
«	La Paillerie	2	1 : 15 x 10 2 : 11,30 x 17 avec excroissance de 5 m (four ?)	1 : Ceinturée d'un fossé 2 : Mitoyen du fossé du premier et au cœur d'une grande parcelle	Un seul bâtiment subsiste (2)
«	Patache	1	Bâtiment avec aile 12,50 x 14	En bout de parcelle	Remplacée par une habitation
«	Samson	1	5,50 x 7	En milieu de levée	Disparue
«	Reux	1	Bâtiment avec aile 8 x 5,50	En bout de levée	Disparue autre cabane déplacée
«	Petit Sauvaget	1	6,50 x 16	En bout de levée	Disparue
«	Surgères	1	5,50 x 6,50	Au cœur d'une grande parcelle	Disparue
«	La Toile	1	6,50 x 20	Au centre d'une parcelle polygonale avec fossé	Disparue
«	Les Rosiers	1	7 x 35,50	En bordure d'une taillée	Encore habitée
«	Grand Tournedoux I	1	7 x 6,50	Bout de parcelle entourée de fossés	Disparue
«	Grand Tournedoux II	1	5 x 9,50	Extrémité de grande levée	Disparue
«	Grand Tournedoux III	1	4,50 x 6	Milieu de grande levée	Disparue
«	Cabane des Méchains	1	5 x 6	En bout de parcelle moyenne entourée de fossés	Disparue
Saint Jean d'Angle	Cabane de Mille Ecus	1	7,50 x 6	Extrémité de levée (faisant face à Méchains)	Encore présente
«	La Prée	1	7,50 x 14	Ceinturée d'un fossé	Ruines
Saint Just Luzac	La Bergère	1	7,40 x 18 (avec excroissance – four)	En bout de levée	Ruine

«	Courbetier	1	6,50 x 12,50	Au cœur d'une grande parcelle	Encore présente
«	Fergon	1	4 x 4	En extrémité de levée	Encore présente et agrandie
«	L'Île Marteau	2	1 : 6 x 22 2 : 16 x 9	Ceinturées par un fossé formant une parcelle allongée (bordure du chenal de Brouage)	En ruine
	39 sites				

– Une première typologie

Sur les 39 cabanes recensées en 1833, il apparaît certaines constances à la fois dans le type de bâtiment et dans la position de ce dernier parmi la topographie particulière que représentent ces anciens marais encore lisibles dans le paysage.

Tout d'abord, on peut distinguer trois grandes catégories de bâtiments :

- des bâtiments simples de forme plus ou moins carrée aux dimensions modestes allant de 5 à 7 m de côté. Ils représentent un peu plus de la moitié des bâtiments recensés. Leur fonction est actuellement inconnue et il est improbable qu'elle serve d'habitation compte-tenu de la faible superficie habitable.

- des bâtiments allongés. D'une largeur variant entre 4 et 9 m (avec une constante autour des 6/7 m) et d'une longueur beaucoup plus importante allant jusqu'à 36 m. Il est fort probable que ce type de bâtiment corresponde à un commun comme une grange ou une étable. Ce cas a été constaté à l'île Marteau (Fig. 3).



Figure 15 - Île Marteau - Bâtiment allongé pouvant servir d'étable

- des bâtiments aux surfaces plus importantes que la première catégorie, souvent quadrangulaire (plus d'une dizaine de cas). Les dimensions varient entre 8 et 12 m pour la largeur et de 10 à parfois plus de 20 m pour la longueur. Le plan est parfois complexe mais présentant parfois des excroissances plus ou moins importantes, des ailes, ou résultant d'une association entre deux bâtiments mitoyens mais légèrement excentrés. Il est fort probable qu'il puisse s'agir d'habitation. Certaines des petites excroissances peuvent correspondre à des fours comme à l'île Marteau (Commune de Saint-Just-Luzac) (Fig 5). Cette catégorie de bâtiment est souvent associée à l'une des deux autres catégories et pourrait être apparentée à une exploitation agricole (Petit et Grand Gêmeux, Laleu sur la commune de Hiers-Brouage, l'île Marteau à Saint-Just-Luzac).



Figure 16 - Cabane de l'Île Marteau (deux bâtiments composent cet ensemble implanté le long du chenal de Brouage)



Figure 17 - Four de l'habitation principale

La topographie des cabanes peut également faire l'objet d'une classification. Elles sont très souvent installées dans une parcelle de petite dimension entourée de fossés. Ces derniers peuvent participer non seulement à la limite de la propriété mais également jouer un rôle de drainage pour assainir l'assiette de la future construction.

La première catégorie de bâtiment, et de loin la plus nombreuse, présente trois cas de figure :

- La cabane est située sur un bossis (ou levée) de grande dimension en son milieu.
- La cabane est située en extrémité de bossis.
- La cabane est ceinturée par des fossés formant ainsi une très petite parcelle avec peu de distance entre le fossé et les murs de l'habitation.

Pour les deux dernières catégories, la parcelle accueillant le bâtiment est souvent associée à deux autres, également de petites dimensions. On verra que pour la cabane Saint-James, ces parcelles étaient destinées au pacage.

c) L'étude d'une cabane : Saint-James (commune de Hiers-Brouage)

(1) Le choix de Saint James

Plusieurs paramètres ont motivé la désignation de la prise de Saint-James, en limite des communes de Saint-Just-Luzac et de Hiers-Brouage, comme lieu d'étude.

Tout d'abord, par les dimensions du bâtiment qui interrogeaient sur sa fonction (voir plus haut) : petit habitat permanent, lieu de résidence saisonnier en lien avec l'exploitation des marais, bâtiment utilitaire destiné au stockage de matériel ou d'hébergement pour animaux ?

Ensuite, plusieurs informations à caractère documentaire militaient en faveur de ce site. En premier lieu, le toponyme actuel est ancien. La prise de Saint-James est citée pour la première fois dans les comptes des terrages du sel de la prévôté d'Hiers datant de 1478. Il est fait mention d'une prise du prieur de Saint James d'Oléron¹⁰⁰. La carte de Claude Masse du golfe de Brouage, datée de 1706, suffisamment précise pour être vectorisée et superposée avec les documents cartographiques actuels, permet de localiser la prise dans un secteur encore en activité. Il est malgré tout en limite de la zone abandonnée, « marais salans de Broue et de Saint-Symphorien qui estoient autre fois très bons ou se faisoit quantité de sel a présent gat ou incultes », qui est marquée par le chenal de Reux. Cette prise est également mentionnée sur le papier-terrier de 1770¹⁰¹, dont les limites pourraient correspondre compte-tenu des erreurs de

100 Voir l'étude de Sébastien Périssé sur l'économie du sel dans le golfe de Brouage (rapport PCR 2012) - Archives Départementales de Charente-Maritime, 1 J 632 fol. 15.

101 Archives Départementales de Charente-Maritime, C 171 ; Médiathèque de La Rochelle, ms. 1777.

relevés inhérents à ce type de document. En revanche, l'enquête de Bouthillier en 1714 ne prend pas en compte cette prise, considérée comme appartenant à la zone abandonnée des marais salants de Brouage ¹⁰².

La carte de Claude Masse ne mentionne aucun bâtiment construit dans le périmètre de cette prise à l'image de toute la partie encore en exploitation du golfe de Saintonge où aucune construction n'est signalée malgré la précision habituelle de ce type de plan.



Figure 18 - Plan de Claude Masse (1706) et localisation de la prise (extrait du site Webmapping du PCR)

Le bâtiment apparaît pour la première fois sur le cadastre dit napoléonien réalisé en 1833. Grâce à la vectorisation du cadastre sur le site Dynmap, il paraît mesurer environ 4 m sur 5 m et participe à la catégorie des petits bâtiments dont la fonction est inconnue. Son implantation en extrémité d'un bossis de forme allongée milite en faveur d'une construction moderne à l'image d'autres implantations reconnues dans le marais de Brouage (voir *supra*). Elle correspondrait à une édification postérieure à la réalisation de la carte de Claude Masse et confirmée par sa mention sur le premier cadastre de la commune.

102 Voir l'article de Thierry Sauzeau dans le présent volume : Thierry Sauzeau Le marais de Brouage dans l'enquête de 1714 sur les salines.

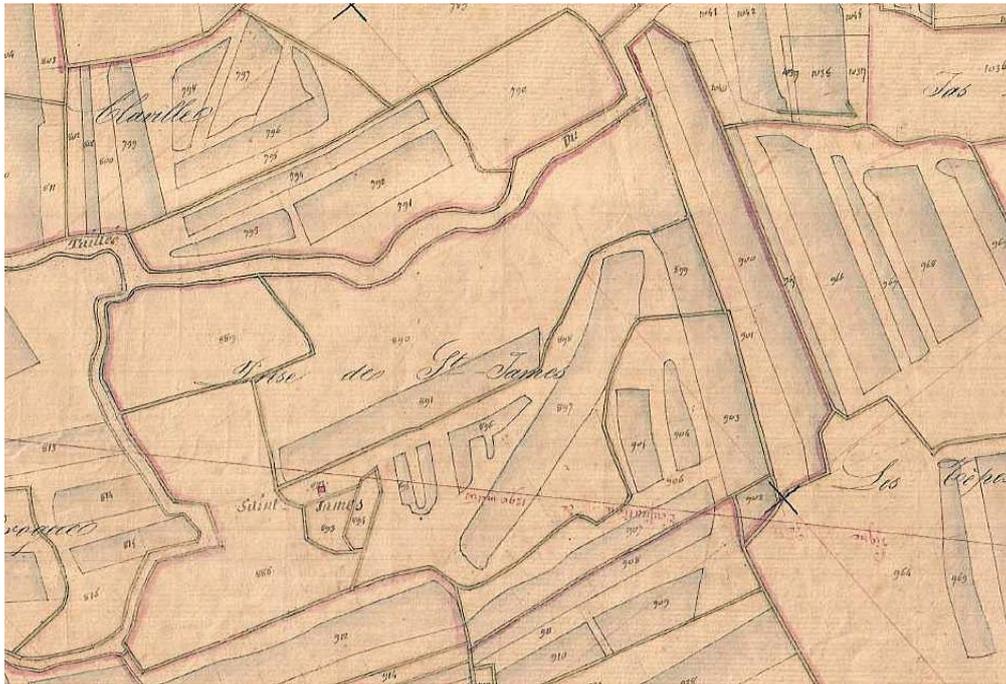


Figure 19 - Cadastre de Hiers-Brouage 1833 (AD 17 3P4971/19)

Même s'il est quasi-certain que l'origine de l'édifice présent sur le cadastre soit contemporaine de ce dernier et date du XIX^e siècle, la fouille avait également pour objectif de connaître les origines et le contexte de son implantation sachant que les choix pour implanter une structure bâtie étaient certainement contraints par l'environnement spécifique lié à cet ancien marais salant et la présence complexe de bassins et chenaux qui avaient participé à la collecte du sel. La moindre modification du relief devait nécessiter un investissement important (temps et travaux conséquents) ce qui milite en faveur d'une certaine pérennité dans le choix d'implantation d'un espace bâti, ce dernier devait répondre également à un schéma général d'organisation de la prise.

La nature des structures bâties devant accueillir les sauniers de manière temporaire ou non nous sont inconnues même pour les périodes récentes¹⁰³. La carte de Claude Masse ne mentionne aucune structure bâtie dans le marais de Brouage. N'y a-t'il véritablement aucun bâtiment dans ces marais salants ? Ou alors sont-ils en matériaux légers et considérés comme de simples abris sans véritable valeur immobilière et indignes de figurer sur les plans comme peuvent le faire penser les annotations de l'ingénieur du roi, « Certains habitent alors sur le

¹⁰³ Voir le rapport d'activité du PCR de 2011 et les références concernant les travaux de Pierre Tardy sur l'île de Ré : Tardy P., 1987, p. 264.

marais, comme des sauvages, dans des cabanes de branchages, couvertes de roseaux,.. »¹⁰⁴. Il faut noter également que « le règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes » rédigé par le sous-préfet Le Terme en 1826 ne fait pas référence aux constructions présentes dans le marais et figurant pourtant quelques années plus tard sur le cadastre¹⁰⁵. Il n'existe aucun article concernant les droits et obligations des propriétaires des constructions y compris dans le livre III intitulé « Des marais gâts et des marais doux » où il fait pourtant mention des chemins, des parcelles, de la plantation d'arbre, des moyens de franchissement...

Seule une note rédigée par le sous-préfet de l'arrondissement de Marennes dans les années 1820 fait mention de « quelques cabanes éparses... » dans un environnement insalubre de marais en cours de comblement et propice aux épizooties¹⁰⁶.

Au final, l'objectif de l'opération était de :

- de caractériser la construction mentionnée sur le cadastre de 1833
- de reconnaître son contexte d'implantation et d'identifier d'éventuelles occupations antérieures
- d'identifier la fonction de ce type d'édifice

Une prospection géophysique menée préalablement par Vivien Mathé et Adrien Camus (ULR Valor de l'Université de La Rochelle) sur le bossis principal qui accueillait le cabane figurant sur le cadastre de 1833 (voir l'article de Vivien Mathé dans le présent volume). Elle avait pour objectif non seulement de repérer l'édifice, mais surtout de vérifier s'il n'y avait pas d'autres indices installés ailleurs sur cette levée. La nature d'un substrat homogène constitué de bri et le milieu humide offrait des conditions favorables à la détection de structures enfouies par prospection électrique. Celle-ci n'a toutefois rien révélé en dehors de l'anomalie correspondant

104 Delafosse et Laveau, 1960, p. 34.

105 Charles-Esprit Le Terme, « Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes », Rochefort, Imprimerie Goulard, 1826, rééd. LOCAL, n° spécial Cahiers d'Oléron, 1987, 320 p. + 3 planches hors-texte.

106 Le Terme p. 255

au plan de 1833. En conséquence, les sondages réalisés en octobre et novembre 2013 se sont concentrés sur l'emplacement de la cabane mentionnée sur le cadastre.



Figure 20 - Environnement de la cabane avant intervention

(2) Les Résultats archéologiques

L'opération archéologique a porté sur une surface d'environ 64 m² et a été divisée en plusieurs secteurs de A à E. Un décapage a permis de faire apparaître le bâtiment dont les arases de murs étaient recouvertes par quelques centimètres de terre végétale (us 1001). Plusieurs fenêtres ont été ouvertes à l'extérieur de chacun des côtés de l'édifice, dont une particulièrement importante au sud en raison de sa position face à l'entrée de la cabane.

Liste des secteurs :

- A : intérieur de la cabane
- B : fenêtre extérieure sud comprenant un sondage profond

- C : fenêtre extérieure ouest
- D : fenêtre extérieure est
- E : fenêtre extérieure nord correspondant principalement à un sondage profond.

Une banquette a été laissée dans le bâtiment en vue d'y réaliser une coupe stratigraphique. Elle a été fouillée à la fin du chantier permettant ainsi d'avoir une vision globale de la cabane.

Les us ont été numérotées de 1000 à n. Etant dans l'impossibilité de pouvoir se raccorder à un point NGF proche, le nivellement est relatif, réalisé à partir du sommet de la pierre de taille formant encadrement de la porte (M1).



- **Les caractéristiques de la cabane Saint-James**

L'arase de murs est très vite apparue après le décapage même si aucun indice de la présence d'une structure bâtie n'était visible en surface. Le bâtiment ainsi dégagé fait à peu près 25 m² dans l'oeuvre, ce qui donne une surface habitable d'environ 16 m².

HIERS-BROUAGE - 2013

Cabane Saint-James

Plan général

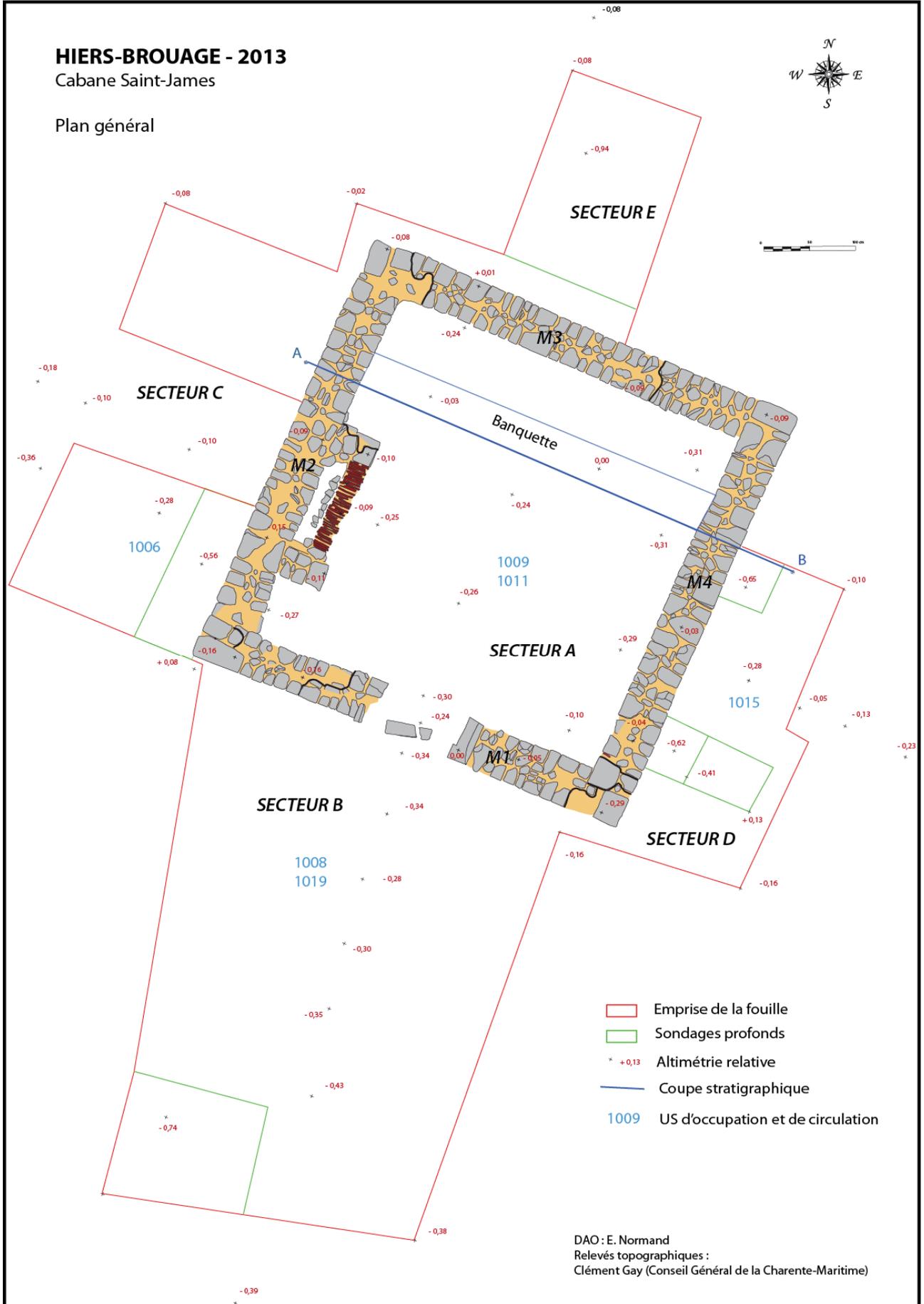




Figure 21 - premier état des niveaux archéologiques après décapage de la terre végétale



Figure 22 - Vue générale de la cabane prise du nord-est

Les murs :

Chaque côté du bâtiment mesure environ 5 m de longueur. La largeur des murs varie entre 0,47 (mur 4) et 0,50 m (murs 1, 2 et 3) et leur construction est assez soignée visible sur deux à trois assises conservées. Ils sont parementés avec des moellons calcaire de taille assez régulière . On distingue deux modules : soit une hauteur d'environ 0,05 à 0,07 m, soit de modules de plus de 0,10 m. Leur profondeur est plus régulière d'une moyenne de 0,20 m. Certains blocs présentent des dimensions plus importantes (entre 0,20 m et 0,30 m) et proviennent certainement de récupération de pierre de taille. Il en est de même pour les pierres d'angle (longueur variant de 0,40 m et 0,55 m pour une largeur constante de 0,25 m) qui permettent ainsi un chaînage entre les différents murs. Quelques pierres de lest, en roches métamorphiques d'origine extra-régionale, ont été découvertes dans le niveau de démolition (us 1005) et peuvent avoir été utilisées à l'édification des murs.

Le liant est un mortier de chaux de couleur orangé (présence d'argile ?).



Figure 23 - Mur 4

Figure 12, mur 2

Les fondations sont de même largeur que les élévations et ont été reconnues sur environ 0,30 m de profondeur grâce à deux sondages réalisés au pied des murs 4 et 2. Elles se décomposent en un lit de blocage épais de 0,15 m composé de blocs grossièrement équarris liés par un mortier abondant. Une assise de réglage de moellons équivalents à ceux constituant l'élévation s'appuie sur ce blocage et forme la fin de la fondation sur laquelle s'appuie les assises de l'élévation des murs. La fondation du mur 2 offre la particularité d'être constitué de blocs plus imposants de plus de 0,50 m de longueur. Cette différence est peut-être due à une volonté de mieux asseoir la fondation dans un substrat particulièrement instable. Cette précaution a été insuffisante puisque qu'on constate un dévers du mur 2 vers l'extérieur ce qui a entraîné vers l'extérieur, lors de l'effondrement du bâtiment, le pan de mur en entier ainsi que le conduit de la cheminée (secteur C).



Figure 24 - Fondation du Mur 4



Figure 25 - Mur 2 et sa fondation

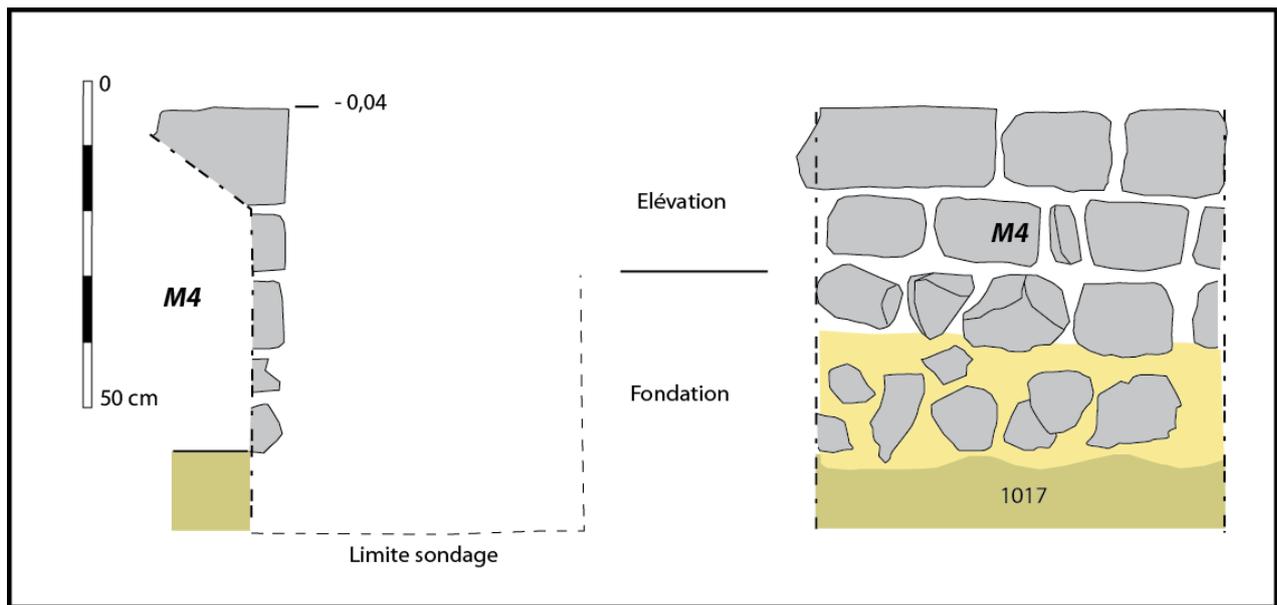


Figure 26 - coupes du mur 4

La couverture :

Elle est constituée de tuiles canal qui ont été retrouvées en grand nombre à l'extérieur du bâtiment (us 1008), et curieusement très peu à l'intérieur de ce dernier dans ses niveaux de démolition (us 1005 et 1010). Seul le secteur B, fenêtre extérieure située devant l'entrée de la cabane, a livré un épandage conséquent de tuiles assez fragmentées sur une profondeur d'environ 3 m en partant du mur 1 (Fig. 16). Au-delà, la densité diminue fortement. La fragmentation paraît assez importante et doit être le résultat d'un piétinement fréquent ce qui semble logique compte-tenu de l'emplacement de la fenêtre par rapport au bâtiment. A l'inverse, les autres secteurs n'ont pas livré de tuiles ou de manière très ponctuelle et très fragmentée.

On peut imaginer, à partir de ces observations, que la pente du toit donnait vers le sud contribuant ainsi à la chute des tuiles sur ce secteur B. Soit la toiture de l'édifice était à deux pans avec un faîtage reliant les deux murs pignon 1 et 4, soit elle était à un seul pan, hypothèse plausible compte-tenu des dimensions de l'édifice même si cela peut paraître étonnant pour la région. Toutefois, la position excentrée de la cheminée le long du mur pignon 2 milite en faveur d'un toit à deux pans. Le conduit évite ainsi la poutre faîtière.



Figure 27 - Extérieur de la cabane (secteur B)

Les tuiles ont du être récupérées au moment de l'abandon de la cabane ce qui explique leur absence dans les niveaux de démolition. Celles présentes dans le secteur B peuvent provenir de chutes ponctuelles au cours de l'occupation du bâtiment et réutilisées pour stabiliser l'entrée de la cabane.

La structure du bâti :

Les ouvertures :

Deux types d'ouverture ont été reconnues lors de la fouille. Une porte d'une largeur supposée de 0,80 m car un de ses montants a été récupéré. Un bloc fragmenté présentant une crapaudine de 5 cm de côté a été découvert dans le niveau de démolition du bâtiment. L'autre montant de

l'entrée est constitué d'une pierre de taille dont la longueur occupe toute l'épaisseur du mur. Elle présente une feuillure profonde de 3 cm. Ce montant de porte est constitué d'un calcaire fin et constitue un réemploi puisque la partie du bloc au contact du blocage interne du mur est chamfreiné. Une pierre de seuil (longueur 0,46 m et largeur 0,16 m) est encore présente même si elle a été déplacée et fragmentée. Sa fonction se justifie par une forte usure de sa face supérieure et des restes de mortier à son opposé. Une fenêtre devait être présente dans le mur 4 (face orientale du bâtiment) en raison du nombre important de fragment de verre à vitre dans les niveaux d'occupation et de circulation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment de part et d'autre du mur 4. Il ne devait y avoir qu'une fenêtre car la matrice cadastrale ne mentionne que deux ouvertures, y compris la porte, pour le bâtiment présent en 1833 ¹⁰⁷.



Figure 28 - Porte d'entrée du bâtiment (Mur 1)

107 AD Charente-Maritime, 3P art. 1872

La cheminée :

Elle s'appuie contre le mur occidental (M2). Large de 1,80 m, elle est encadré par deux bases maçonnées pouvant supporter deux montants en pierre de taille étant donné que le manteau, également en pierre de taille, a été découvert, fragmenté, dans le niveau de démolition. Ce dernier est simple en calcaire fin, présentant une corniche et un cartouche sur son fronton. Le foyer, d'une largeur d'environ 1,10 m est peu profond (0,45 m). Il se décompose en deux parties. Un alignement de briques (11 x 20,5 cm sur 2 cm d'épaisseur) posées de chant sur lesquelles devait être posée la vaisselle à vocation culinaire. En arrière des briques et le long du mur, une cuvette quadrangulaire large de 0,23 m devait accueillir le combustible et pouvait servir également de cendrier. Plusieurs tuiles canal fragmentées ont été découvertes dans cette structure. On ne peut pas dire si elles participent à son organisation ou si elles proviennent de l'effondrement du conduit de cheminée. Il faut noter toutefois que certaines ont été exposées au feu. Le conduit de la cheminée devait être monté avec les mêmes types de briques que celles utilisées pour construire le foyer. De nombreux exemplaires ont été découverts dans l'épandage de démolition situé à l'extérieur du bâtiment dans le secteur C qui témoignent de l'effondrement du mur 2 et des éléments constitutifs de la cheminée.

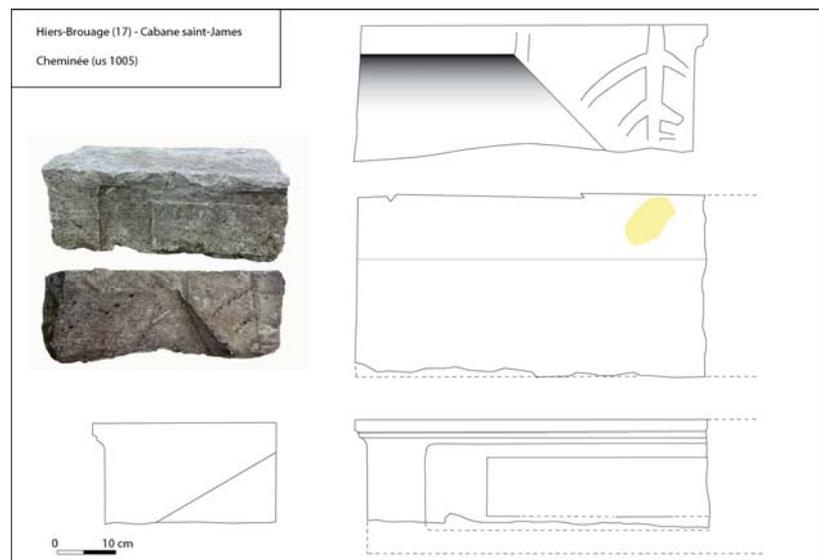


Figure 29 - Vue générale de la cheminée et relevé du manteau

Les murs enduits (Fig. 19)

Il apparaît que les parois internes de la cabane étaient recouvertes d'un enduit blanc lissé. Des restes subsistent au pied des quatre murs sur environ 20 cm de hauteur, partie protégée par le niveau de démolition.



Figure 30 - reste d'enduits sur le mur 1

Le sol est constitué du bri constituant la structure même du bossis et qui a certainement été décaissé et aplani ce qui rend aussi difficile le repérage du niveau de circulation d'origine.

Les extérieurs du bâtiment

Les niveaux de circulation extérieurs (us 1008/1019, 1015, 1006) ne se distinguent du substrat constitué de bri (us 1017) que par un niveau induré de petits fragments de tuiles, graviers et quelques éléments de mortier provenant des murs mitoyens. Seule la partie méridionale (secteur B) (Fig. 16) se distingue par un épandage conséquent de tuiles (us 1008) qui a certainement été piétiné. Le niveau sous-jacent (us 1019) est constitué principalement de bri avec encore quelques éléments de tuiles mais également de rejets d'activité domestique

(tessons de céramiques, faune, coquillages,...) dont une concentration a été remarquée dans l'angle sud-est du secteur B. Il faut noter un renforcement du seuil de la porte par un épandage de pierres de dimensions décimétriques (Fig. 20) qui devait compenser l'usure provoqué par les passages successifs. De plus, étant en extérieur, sur un substrat particulièrement meuble en période humide, cette recharge de pierres devait stabiliser et assainir l'entrée de la cabane.



Figure 31 - Vue générale du secteur et de l'us 1019

(3) Une occupation du XIXe siècle

La stratigraphie

Des sondages profonds ont été réalisés à plusieurs endroits du décapage. Deux réalisés à la pelle mécanique avec un godet de curage dans les secteurs B et E. Le creusement a été réalisé à environ 0,60 m de profondeur pour le sondage du secteur B et 1,50 m de profondeur pour le secteur E. Trois sondages manuels ont été réalisés au pied des murs 2 (secteur C) et 4 (secteur

D). L'ensemble des sondages ont révélé une sédimentation très homogène constituée de bri naturel. Aucune micro-stratigraphie n'a été repérée.

Il a été également difficile de repérer le niveau de circulation originel aussi bien à l'intérieur de la cabane qu'à l'extérieur. Le bri offre la particularité de présenter une plasticité différente selon le degré d'humidité. Par temps sec, cette matière est très compacte, dure et ne s'ôte que par blocs ce qui rend assez difficile la fouille sédimentaire fine. Par temps humide, ce sédiment est plus facile à fouiller mais il offre une certaine plasticité qui rend difficile le discernement entre les différents niveaux archéologiques. Il s'avère que certains objets ont migré entre les différents niveaux archéologiques à cause d'une pression. Cela se produit sur tout type de couche, que ce soit un épandage de pierres comme le niveau de démolition (Us 1005) du bâtiment, ou le résultat du piétinement régulier des vaches qui fréquentent les lieux perturbant ainsi le sol sur plus de 10 à 20 cm de profondeur.



Figure 32 - Vue générale du bâtiment après enlèvement de l'us 1005

La stratigraphie liée à l'occupation du site est assez simple, allant du plus ancien au plus récent :

A l'intérieur du bâtiment :

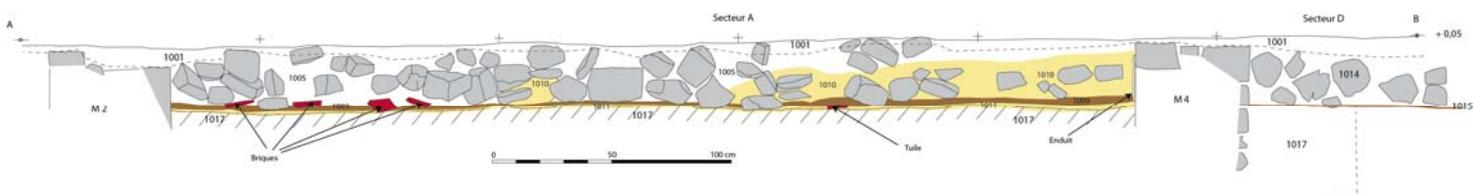
1011 : Compte-tenu de la difficulté de distinguer le niveau naturel (us 1017) des Us d'occupation fine, cette Us a été créée pour définir l'interface entre le niveau d'occupation et le substrat naturel.

1009 : couche d'occupation (et sol) épaisse d'environ 5 cm.

1010 : couche de démolition constituée principalement de nodules de mortier en densité plus ou moins importante.

1012 : couche de démolition de la cheminée.

1005 : couche de démolition épaisse d'environ 20 cm composée principalement de moellons calcaire et éléments de construction (manteau de cheminée, briques, ...)



Coupe stratigraphique nord-ouest/sud-est de l'intérieur de la cabane

A l'extérieur du bâtiment :

1003 – 1007 – 1014 : couche de démolition composée de pierres provenant des murs du bâtiment.

1016 : interface entre niveau de circulation et bri

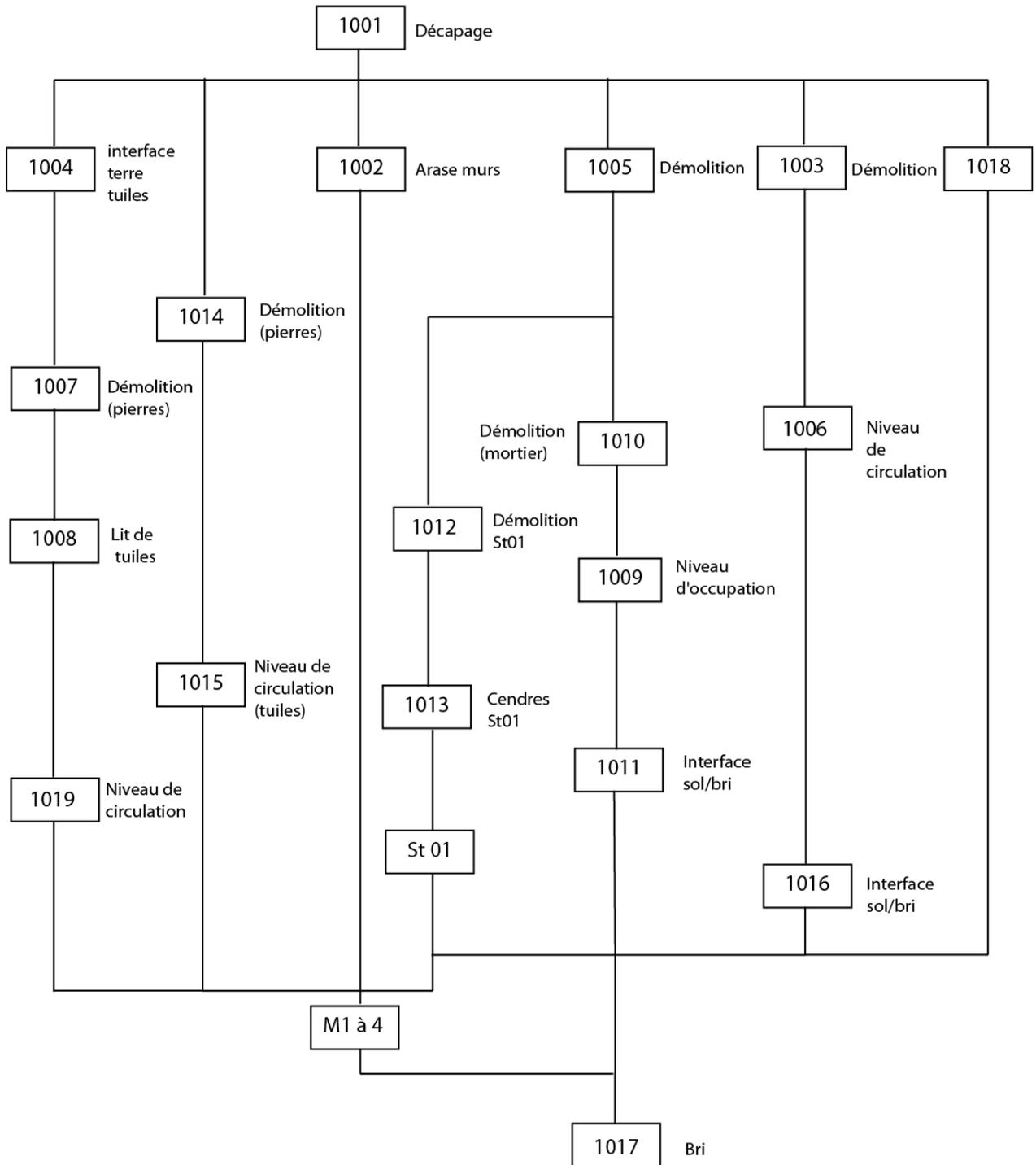
1015 – 1016 – 1019 : niveaux de circulation composé de fragments de tuiles et pierres.

1008 : lit de tuiles du secteur B

1001 : niveau de terre végétale

Hiers-Brouage - cabane Saint-James
Diagramme stratigraphique

secteur B secteur D secteur A secteur C secteur E



Éléments de datation de l'occupation :

Les us d'occupation ont livré un mobilier assez homogène datable du milieu du XIX^e siècle, correspondant à la mention de l'édifice par le cadastre de 1832.

La seule céramique identifiable découverte dans les us d'occupation 1009 et 1011 appartient à une production bordelaise. Il s'agit d'une faïence produite par les établissements Vieillard entre 1845 et 1895 ¹⁰⁸. Les autres faïences (voir planche) et « terres à feu » glaçurées sont généralement des productions locales difficilement datables mais produites généralement au cours du XIX^e siècle ¹⁰⁹.

Les mêmes niveaux d'occupation ont livré des pierres à fusil dont la fabrication remonte au début du XVI^e siècle et ce système de mise à feu restera en vigueur dans toute l'Europe jusqu'à l'invention de la capsule à percussion (fusil à platine à percussion) en 1818. Elle ne sera définitivement supplantée en Europe qu'à partir de 1840 ¹¹⁰, mais était déjà courante dans les armes civiles en 1825 ¹¹¹. L'us 1009 a livré également à la fois des douilles métalliques de cartouches de fusil de chasse à broche et des douilles à percussion centrale. Les cartouches à broche pour les fusils de chasse ont été inventées par Le Faucheur entre 1832 et ne seront utilisées qu'au cours du XIX^e siècle. Dangereuses, elles seront remplacées par les douilles métalliques à percussion centrales inventées par Clément Pottet en 1855, d'abord pour les armes de chasse ¹¹².

108 <http://www.infofaience.com/fr/bordeaux-marques>. Voir également Jacqueline du Pasquier, J. Vieillard et Cie – Histoire de la faïence fine à Bordeaux, de l'anglomanie au rêve orientaliste », Editions Mollat, Bordeaux, 2002, 185 p.

109 Nous tenons à remercier Jacques et Lucile Guérit qui ont participé à l'identification des céramiques en tant que spécialistes de la faïence des XVIII^e et XIX^e siècles et auteurs de « Les faïenceries saintaises aux XVIII^e et XIX^e siècles », musée dupuy-Mestreau, Saintes, 2011, 104 p.

110 Alain Gallusser, Monica Bonfanti, Frédéric Schütz, « Expertise des armes à feu et des éléments de munitions dans l'investigation criminelle », coll. Sciences forensiques, Presses polytechniques et Universitaire romandes, Lausanne, 2002, p. 38.

111 Jean Emy, 1978, p. 24.

112 Alain Gallusser, Monica Bonfanti, Frédéric Schütz, 2002, *Ibid.*, p. 45.



Figure 33 - Cartouches à broche

Figure 34 - Cartouches à percussion centrale

On peut penser que les éléments découverts dans les niveaux d'occupation de la cabane Saint James datent principalement au plus tôt du milieu du XIX^e siècle et au cours de la deuxième moitié de ce siècle.

Par contre, rien ne permet de connaître les origines de la construction. Plusieurs céramiques découvertes principalement à l'extérieur de l'édifice (assiettes, pot, cruches,... - isolats 1019-03, 1019-04, 1019-05, 1019-06), d'origine saintongeaise, appartiennent à des productions qui ont commencé dès le XVIII^e siècle (formes ouvertes avec décor à points jaunes ou oranges)¹¹³. Il est tentant de voir une occupation qui pourrait remonter au début du XIX^e siècle voire à la fin du siècle précédent.

En revanche, il faut signaler plusieurs tessons qui présentent également des formes beaucoup plus anciennes. Il s'agit de lèvres de pots qui présentent les caractéristiques de productions des XVI^e siècle. (isolats 1002-01 et 1011-01). Il en est de même pour un tesson atypique découvert dans l'us 1005, un niveau de démolition, et qui paraît présenter malgré une certaine usure les caractéristiques d'une production antique. Pour les deux premiers isolats, leur découverte peut être attendue en raison de l'exploitation de la prise de Saint-James depuis au moins la fin du Moyen-Age. Ils peuvent également être le résultat d'un dépôt secondaire avec la venue des matériaux destinés à la construction de la cabane ce qui doit être certainement le cas du tesson antique.

¹¹³ Hugoniot J.-Y., 2002, p. 165-166



Vue générale en fin de fouille

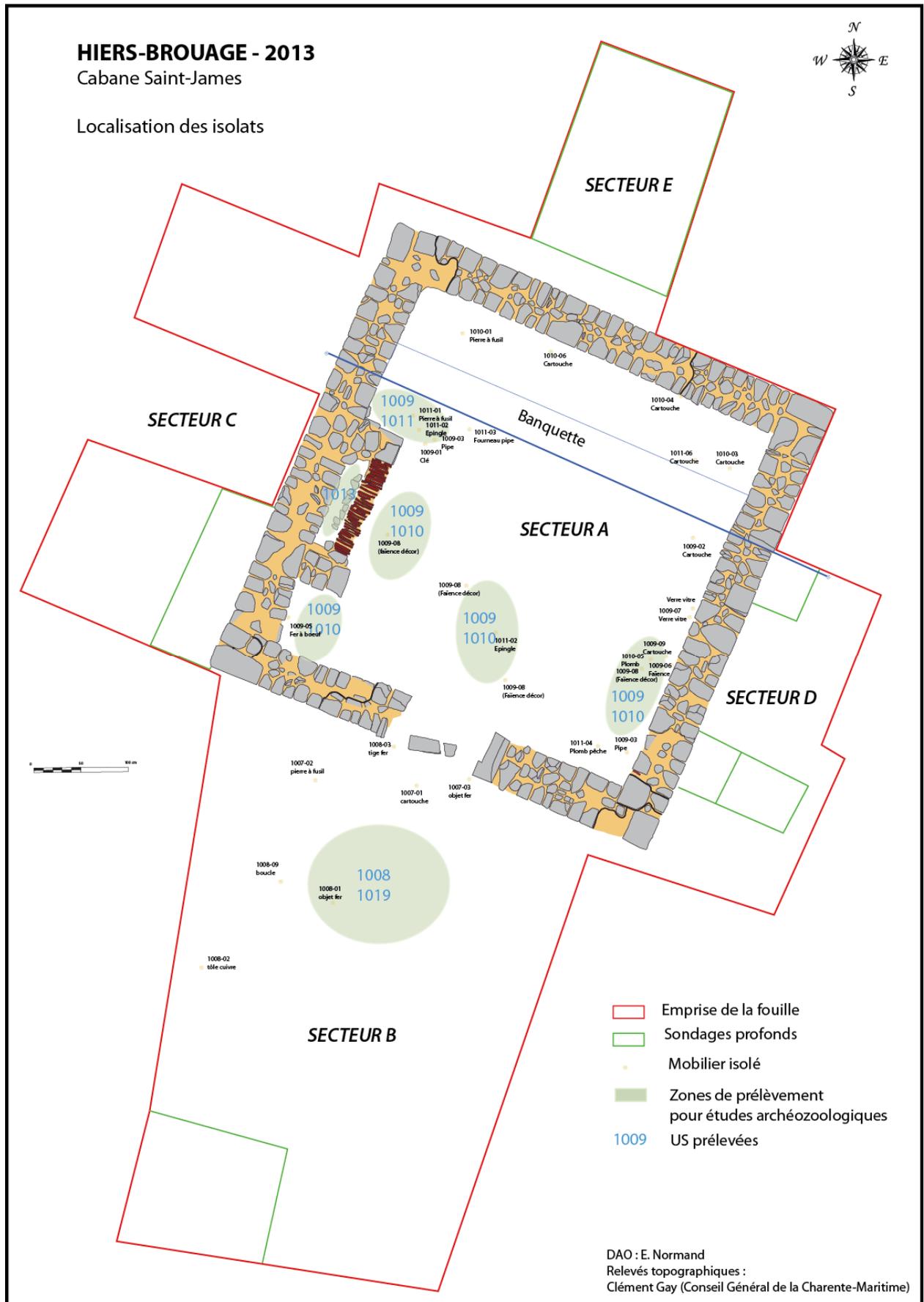
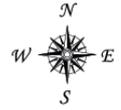
Concernant l'abandon du site, rien ne permet d'en connaître la période précise. Toutefois, aucun élément spécifique du XXe siècle n'a été découvert dans les niveaux antérieurs à la couche de démolition. De plus la révision du cadastre de 1833, réalisée en 1936, montre que la cabane n'existe plus à cette période ¹¹⁴. Cet état est confirmé par les témoignages des propriétaires, ainsi que de leurs parents, qui ignoraient totalement l'existence de ce bâtiment.

114 AD Charente-Maritime, W 3495, cadastre de Hiers-Brouage, réalisé en 1936.

HIERS-BROUAGE - 2013

Cabane Saint-James

Localisation des isolats



- Emprise de la fouille
- Sondages profonds
- Mobilier isolé
- Zones de prélèvement pour études archéozoologiques
- 1009 US prélevées

DAO : E. Normand
Relevés topographiques :
Clément Gay (Conseil Général de la Charente-Maritime)

(4) Vie quotidienne et usage d'une cabane de marais.

Le mobilier archéologique

Le mobilier archéologique rencontré principalement dans les niveaux d'occupation (us 1009, 1011, 1019...) peut donner une idée à la fonction de cette cabane.

Plusieurs constats peuvent être établis.

Tout d'abord, une présence importante d'artefacts en lien avec les pratiques de pêche et de chasse. Un plomb de pêche (isolat 1011-04) permettant de lester un filet (tramail...) a été découvert dans un des angles de l'habitation. La pratique de la pêche dans les anciens marais est ancienne et suffisamment courante pour être mentionnée à plusieurs reprises dans le règlement rédigé par Le Terme en 1826. Il apparaît que la pêche peut être pratiquée dans différents endroits du marais. Les propriétaires de « marais ou conches incultes » (ou gâts) sont autorisés à y « construire des fossés à poissons » (art. 125) ¹¹⁵. Un chapitre complet, le n° IV, est consacré à la pêche du Jas qui est la réserve d'eau du marais salant ¹¹⁶. La pêche peut être pratiquée dans les chenaux de première catégorie mais interdite dans les catégories inférieures ¹¹⁷. Les prélèvements réalisés à différents endroits de la fouille (intérieur et extérieur du bâtiment) pour l'étude de la micro-faune ont révélé de nombreux restes de poissons dont certains peuvent provenir du marais ce qui semble logique. La chasse est également représentée non seulement par la présence de plomb dans les refus de tamisage mais également et surtout par la découverte régulière de douilles de cartouche. Deux catégories de douille sont présentes à Saintes-James : les cartouches à broche au nombre de sept et celles à percussion centrales, au nombre de quatre. Elles ont été découvertes principalement le long des murs 3 et 4.

115 Le Terme, 1826, p. 43.

116 Ibid, p. 66-67.

117 Ibid, p. 85.



Figure 35 - Pierres à fusil

Toujours dans le domaine de l'armement, cinq pierres à fusil ont été découvertes dans les niveaux d'occupation de la cabane. De part la couleur (blond assez translucide), elles pourraient provenir d'ateliers du Berry qui dominaient le marché international de la pierre à fusil ¹¹⁸. Les pierres n° 1 et 2 sont « à une mèche » et le talon est plus ou moins arrondi. La pierre n° 2, par ses dimensions et sa forme carrée, pourrait appartenir à un fusil de chasse ¹¹⁹. En revanche, la pierre n° 1 est particulièrement grande, au-delà des dimensions habituelles, et pourrait appartenir à une arme de guerre ou en tout cas à un gros calibre. Cette catégorie de pierre est appelée « boucanière » ou « de munition, de gouvernement ».

Il apparaît de toute évidence que les occupants de la cabane prélevaient directement sur les lieux leurs moyens de subsistance dans un milieu au biotope particulièrement riche.

Toujours dans cette optique de prélèvement, il faut noter également la présence de coquillages participant à l'alimentation des habitants : on y trouve des huîtres, des moules, palourdes,

118 Emy, 1978, p.147-151.

119 Ibid, p. 159, p. 164 et 170-173.

coques, et autres bivalves devant être identifiés ¹²⁰. Leur présence dénote soit un commerce de ces produits de la mer, soit un nouveau témoignage du prélèvement sur place ou à une distance raisonnable des ressources alimentaires. Le deuxième cas de figure est tentant. En effet, le règlement de Le Terme interdit dans son article 314 (Titre III) de « mettre des moules et autres coquillages dans les chenaux et ruissons navigables ou non navigables qui se rattachent au système commun de dessèchement, et écouls des eaux... » ¹²¹.

Le vaisselier offre une certaine homogénéité dans sa physionomie. De nombreux tessons de céramiques, particulièrement fragmentés, ont été récupérés principalement à l'intérieur de l'édifice et surtout dans le secteur B, correspondant au « parvis » de la cabane. Les 468 restes correspondent à 26 NMI (Nombre Minimum d'Individus), dont les 4/5e appartiennent à la catégorie des formes ouvertes et principalement à de la vaisselle de table. Neuf individus appartiennent à la platerie (assiettes plates et creuses, petits plats ou écuelles...). Ils sont accompagnés par 6 tasses dont deux en faïence fine (isolats 1009-08, 1008-04) (Planche 2). Enfin, un bouillon ou petite soupière en faïence (isolat 1009-13) complète ce service de table qui domine en nombre. Pour les autres formes, on ne compte qu'une cruche à trois anses de provenance saintongeaise et fabriquée dès le XVIII^e siècle. Son décor, aux points orangés sur glaçure jaune, identique aux formes ouvertes (plats, assiettes) est peu fréquent pour ce type de forme. L'ensemble est complété par quatre pots trop fragmentés pour que leur fonction soit véritablement définie. Enfin, seul élément en lien avec la cheminée consiste en un réchaud en terre cuite (Planche 3 – 1019-10). Il s'agit d'un récipient ouvert qui devait accueillir de la braise et dont la panse était ajourée pour permettre la combustion. Les plats devant être gardés au chaud étaient posés sur ce récipient. Un exemplaire, assez similaire, est conservé dans les réserves du musée de Saintes et a été découvert lors de prospections subaquatiques dans la Charente (Dompièrre sur Charente). Il est daté du XVIII^e siècle ¹²².

120 Etude qui doit être réalisée par Catherine Dupont (CNRS), membre du PCR.

121 Le Terme, 1826, p. 99.

122 Hugoniot J.-Y., 2002, p. 136, n° 354.

Faïences



1009-06



Pâtes calcaire et glaçures



1008-05



1019-01

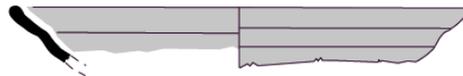


1019-01

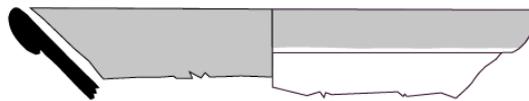
Productions saintongeaises



1019-05



1019-02



1019-03

 *glaçure*



Pl. 1 : Assiettes ou plats

Hiers-Brouage (17) - Cabane Saint-James

DAO : E. Normand

La provenance de la céramique consommées dans la cabane Saint-James est assez variée ¹²³. On peut malgré tout affirmer qu'il y a une dominante locale provenant des ateliers saintongeais. D'autres productions peuvent venir des départements voisins. En revanche, la céramique commune, soit en faïence, soit « en terre à feu » comme cette assiette appelée « cul noir » et quasiment complète (Planche 1 - isolat 1009-06) découverte sur le niveau d'occupation de la cabane, n'est pas suffisamment connue pour les XVIII^e et XIX^e siècles pour aboutir à des études typologiques fiables.

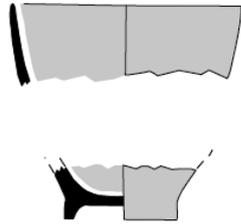
Un autre exemple, l'isolat 1019-01 (Planche 1), est une assiette dite en poterie fine ou terre de Gênes, en raison de son imitation d'une production d'Albissola. Cette production, fréquente en Midi-Pyrénées (Auvillar par exemple), est également présente en Poitou-Charentes : des pièces similaires ont été fabriquées à Saintes (Courbiac) dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le seul élément à diffusion extra-régionale dont l'origine est attestée, consiste en cette faïence fine provenant des ateliers Vieillard installés à Bordeaux (isolat 1009-08). Il s'agit ici d'une production de qualité qui tranche avec le reste des découvertes. Les tessons lui appartenant ont été retrouvés à différents endroits de la fouille, non seulement à l'intérieur de la cabane (à quatre endroits différents sur toute la largeur de la pièce) mais également à l'extérieur du bâtiment. Cette dispersion interpelle quant à la migration des fragments qui semble être facilitée par la nature du sol en terre battue, propice selon les saisons au déplacement des petits fragments.

Le service à liquide n'est représenté que par trois éléments : Une cruche en terre cuite, de production saintongaise (Planche 3) qui devait être utilisée pour le puisage de l'eau et deux bouteilles en verre pouvant contenir du vin.

123 Identifications réalisées par Jacques et Lucile Guérit que nous remercions à nouveau pour leur disponibilité.

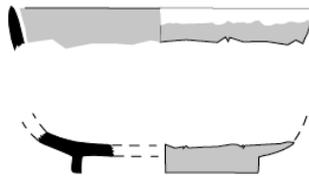
Faïence fine



1009-08



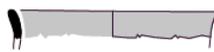
Faïence



1009-13



Tasses



1019-07



1019-08



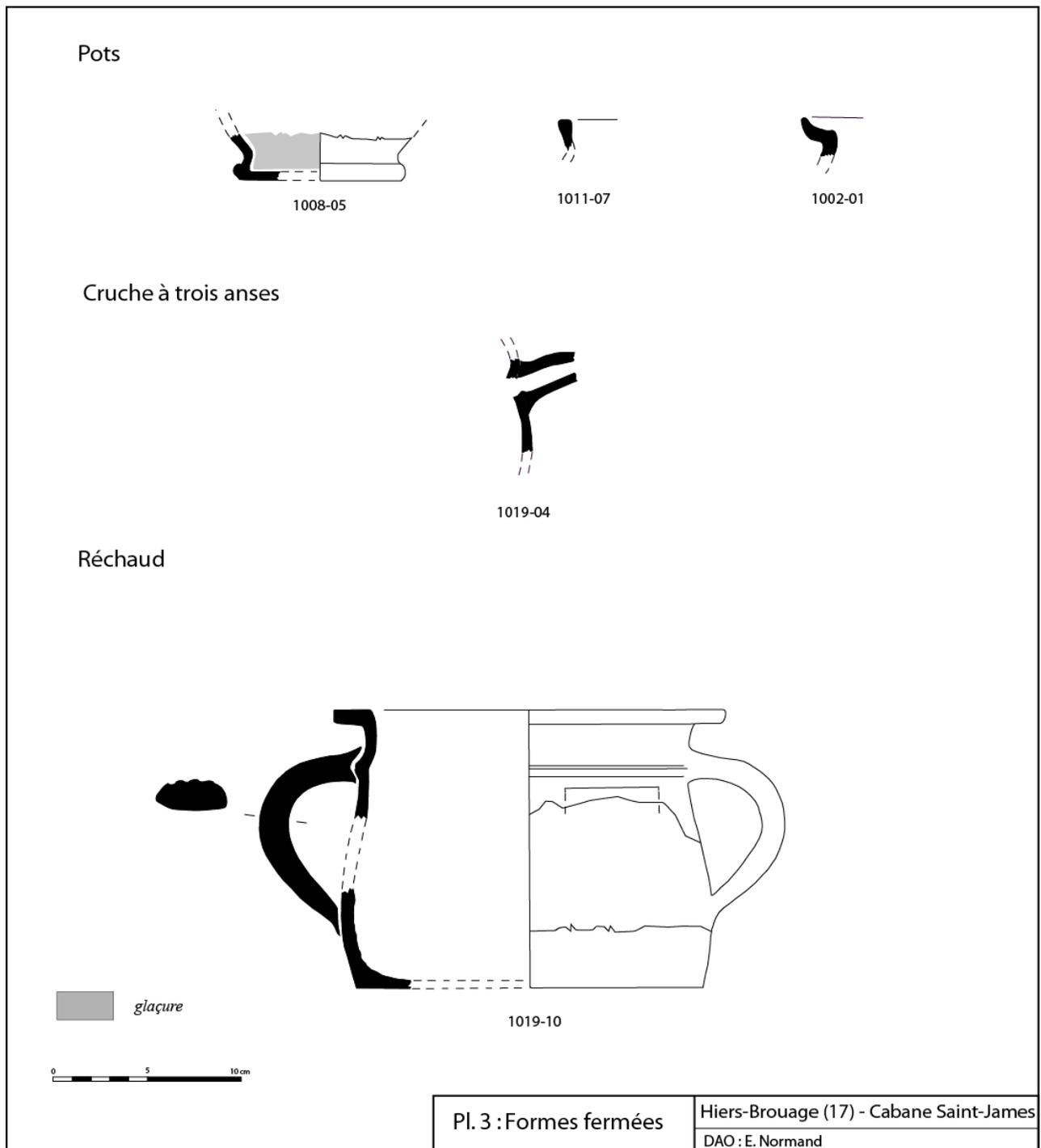
1019-09

 *glaçure*



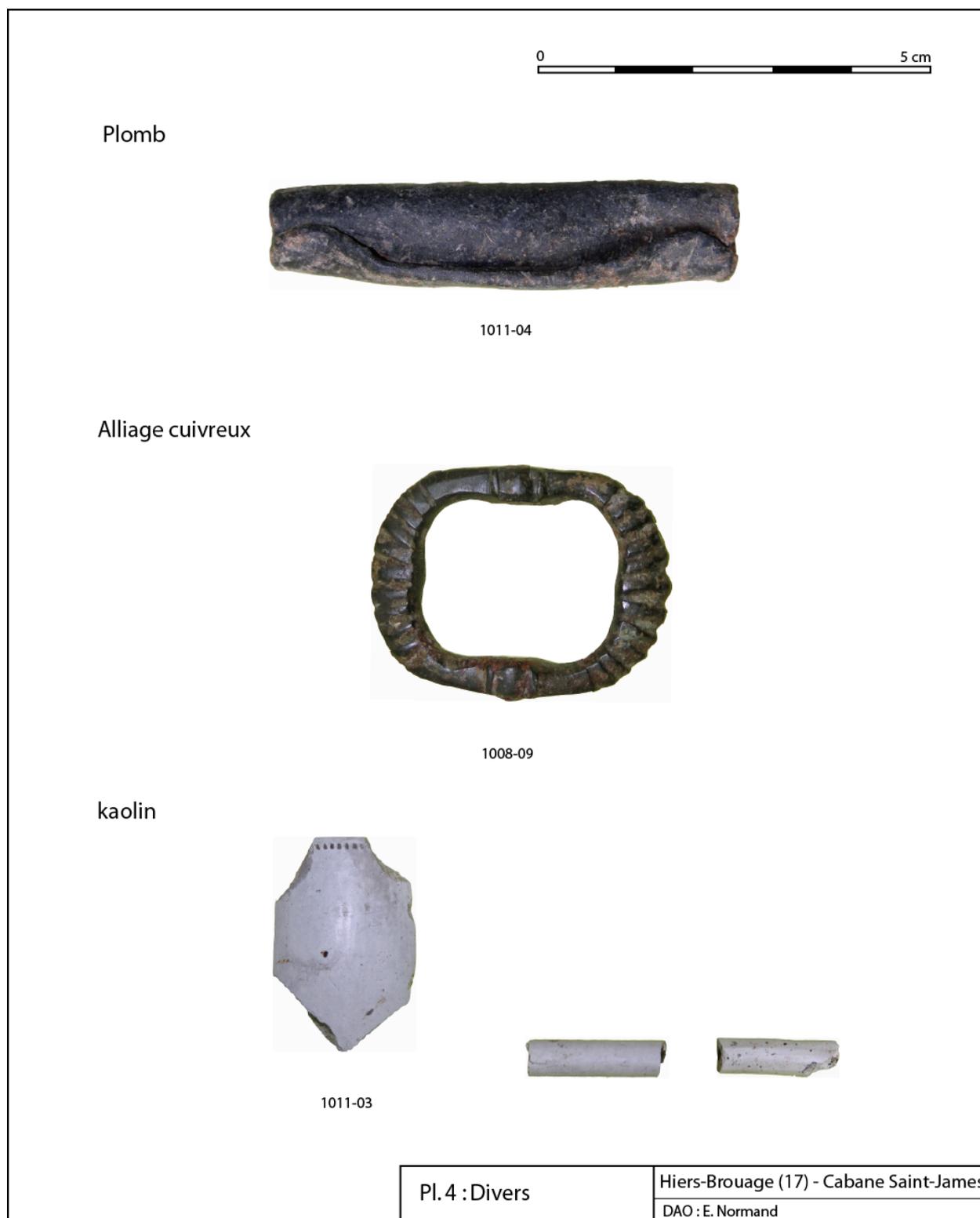
Pl. 2 : Tasses, bols

Hiers-Brouage (17) - Cabane Saint-James
DAO : E. Normand



Concernant les éléments de confort et vestimentaires, nous avons recueilli peu d'éléments. Trois fragments en kaolin appartenant certainement à la même pipe ont été retrouvés près de la cheminée. Il s'agit de deux sections de tuyau et un fragment du fourneau qui ne paraît pas être décoré en dehors d'un pointillé soulignant son bord. Enfin, une boucle en alliage cuivreux a été découverte à l'extérieur du bâtiment près de l'entrée. Il s'agit d'une boucle quadrangulaire qui pourrait appartenir soit à un chapeau, soit à une chaussure. Pour ce dernier

cas de figure, les boucles quadrangulaires étaient fréquentes au XVIII^e siècle mais également présentes au début du siècle suivant.



En plus de ces observations, il est à noter la faible quantité de restes osseux, l'absence totale d'outils et très peu d'éléments métalliques en dehors de nombreux clous pouvant appartenir à

la construction et un fragment d'un possible trépied de cheminée qui participe au mobilier culinaire. Il est vrai que ces éléments peuvent avoir de la valeur, et être récupéré en vue d'une réparation. De plus, il est fort probable que ce bâtiment ait été abandonné progressivement et « nettoyé » de tout le mobilier pouvant être encore intéressant.

Les restes osseux (par Benoît Clavel)

Cette contribution a pour but ici de présenter quelques observations réalisées sur le matériel osseux mis au jour lors de l'opération de fouilles menée par Eric Normand (SRA) sur le site de Saint James en décembre dernier. Il ne s'agit donc pas de l'analyse exhaustive du mobilier qui sera réalisée dans le courant des deux prochaines années. Deux types de vestiges ont été collectés. Les os ramassés à vue lors de la fouille et ceux collectés par la technique du tamisage de plus de 80 litres de sédiments.

Dans la première catégorie se rangent les plus gros os de mammifères et d'oiseaux. Ils sont au nombre de 62 et ont été collectés en majorité sur le sol de la cabane. L'ensemble faunique se distingue par un faciès très homogène. Les os se caractérisent par une surface osseuse peu dégradée. Cette description s'accorde avec l'origine résiduelle des dépôts : un séjour et un enfouissement rapide sur un site fréquenté très ponctuellement conditionnant leur soumission à des contraintes mécaniques assez peu marquées (piétinement).

Les restes collectés manuellement

Ainsi, la majorité des restes osseux collectés à la main, présente un très faible taux de fragmentation et une quasi absence de stigmates dus à l'activité des charognards. La soustraction des restes osseux aux différents facteurs d'altération potentiels intervient donc simultanément au rejet de ces derniers. Les espèces qui ont été reconnues correspondent à des éléments de bœuf, de porc et de caprinés. Des oiseaux figurent aussi dans la liste des espèces repérées. De la volaille notamment avec des pièces de jeune poulet (US 1011), mais aussi de la sauvagine avec du canard colvert, du canard siffleur (*Anas penelope*) et un oiseau s'apparentant au vanneau (*Vanellus sp. ?*). Une côte de chat a été repérée parmi ces vestiges (US. 1010).



Figure 36 : os de canard colvert

La totalité de ces os proviennent d'un même sol d'occupation. On notera pour les quelques os de bovins la présence de deux côtes (le premier tiers) probablement issus du même morceau. Une troisième pièce correspondant au plat de côte doit aussi faire partie de la même portion anatomique. On relèvera la présence d'un coracoïde gauche de canard colvert (*Anas platyrhynchos*) retrouvé à l'intérieur de la maison face à l'entrée et la découverte de son homologue droit mis au jour à l'extérieur à l'avant du perron. Ces deux pièces de même patine et de gabarit identique sont à rapprocher d'un seul et même individu. Elles possèdent toute deux des stigmates de découpe (deux incisions fines sur l'apex des os à chaque fois) au couteau trahissant la désarticulation de la carcasse à cet endroit par le consommateur. Les quelques restes de poulet indiquent la présence de rejet d'assiette. Trois individus sont représentés dont deux immatures.

Les restes issus du tamisage

Simultanément à la collecte manuelle, des prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble de la surface de la fouille. On peut estimer qu'un cinquième de la couche d'occupation a été prélevée (soit 80 litres de sédiments). L'ensemble a été tamisé à l'eau sur un tamis d'environ 1,5 mm. Après avoir séché les refus de tamis, les restes ont été triés.

Vestiges de poissons

Les éléments osseux de poissons ont été (pour partie) déterminés par familles, genres ou espèces et défini anatomiquement. Les ossements non déterminés ont été classés en quatre groupes : les vertèbres, les pièces crâniennes, les axonostes et lépidotriches, et les écailles.



Figure 37 : restes d'anguilles

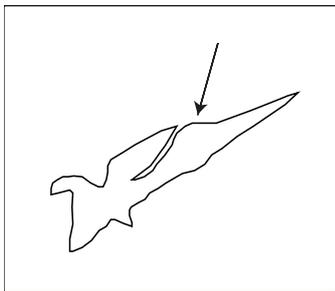
Echantillon issu de l'US 1009 (le long du mur M4)

Cet échantillon issu du tamisage de 5 litres de sédiments se caractérise par la présence de 52 pièces de poissons. Anguilles et sardines forment la majorité des éléments osseux retrouvés (avec 35 éléments). Du gardon a été déterminés ainsi que du poisson plat (flet ou carrelet) et du bogue (*Boops boops*). Les éléments d'anguilles sont constitués de vertèbres mais aussi de pièces crâniennes (frontal, hyomandibulaire, dentaire et arc branchial). Certains de ces éléments ont pu être mesurés afin de restituer des estimations de taille. L'ostéométrie fournit, en effet, un moyen très fiable de reconstitution de la taille et du poids des poissons capturés (Desse et Desse-Berset, 1989). Ces vertébrés, à croissance dite continue et après leurs stades juvéniles, gagnent en tailles et en poids de manière régulière et corrélable. Il se trouve que l'anguille a fait l'objet de travaux ostéométriques assez complets (Libois et Hallet-Libois et Rosoux 1987). Les dentaires et arc branchiaux proviennent de poissons de gabarits compris entre 22 cm environ et 30 cm (pour des masses ne dépassant pas 200 g). Les autres espèces du

lot, n'ont pas fait l'objet de reconstitution de taille, néanmoins les dimensions de leur os plaident en faveur de spécimens d'assez petites tailles.

U.S. 1019 (vol. prévl : 11 litres):

L'Anguille constitue, de nouveau dans cet échantillon une bonne part du corpus osseux (n = 9). Les 5 éléments rachidiens de clupéidés se rapportent à quatre vertèbres et un urostyle de sardine. L'urostyle de sardine se différencie de celui de hareng par la présence d'une lame sur la partie dorsale arrière de l'os.



Urostyle de Sardine (*Sardina pilchardus*)



Figure 38 : restes de clupéidés (sardines)

Le lot est constitué également d'un élément de maxillaire de carpe (*Cyprinus carpio*) et un fragment crânien de chevesne (*Squalius cephalus*). Des os de poissons plats sont également attestés et notamment une seconde caudale de pleuronectidés qui, mesurée, a permis de réaliser une estimation de la taille du poisson (20 cm environ).



Figure 39 : vertèbres de poissons plats (flets ?)

Un autre groupe d'animaux est fortement représenté il s'agit des micro-mammifères.

Os de rongeurs et d'insectivores.

De très nombreux os de rongeurs et d'insectivores (musaraignes) ont été repérés dans tous les prélèvements avec des densités cependant très différentes selon les endroits. Pour exemple, le prélèvement effectué dans l'âtre de la cheminée s'est avéré fortement dense et riche en os. Cette grande proportion de rongeurs, d'insectivores est surprenante. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer une telle accumulation : présence de pelotes de réjections de rapaces nocturnes, reliefs de repas de carnivores, mort accidentelle de rongeurs ou résultat d'une chasse aux nuisibles. La présence de coprocénoses de rapaces, par exemple, implique une espace à l'aplomb du rejet suffisamment important pour que l'oiseau se perche et régurgite. Une cheminée en élévation au beau milieu d'une zone dégagée (comme le marais) si petite soit-elle, est un perchoir idéal... Reste simplement maintenant à le démontrer par l'analyse des espèces présentes, la distribution anatomique et la fragmentation des os.

L'étude de ces différents animaux apportera, outre l'explication de l'origine du dépôt, surtout des informations sur l'environnement de la cabane dans cette moitié du XIXe siècle. Les différents *taxa* présents sont, pour la plupart, étroitement liés à un type de milieu précis, caractérisé par exemple par la température, le couvert végétal... Les rongeurs et les

insectivores (et les amphibiens) du fait de leur inféodation plus ou moins étroite à un biotope peuvent contribuer à la reconstitution des milieux naturels et de leur éventuelles modifications sous l'action de l'homme. Il reste néanmoins, dans le cas de la cabane Saint-James, beaucoup à faire pour interpréter correctement l'origine de l'assemblage et la taphonomie de ces animaux. Mais gageons que l'apport de cette étude sur un ensemble aussi précoce (c'est aussi novateur à ce niveau) s'avèrera fort importante pour la reconstitution de l'environnement du marais au milieu du XIXe siècle.

La fonction de cette cabane et l'origine de son environnement

Nous pouvons envisager la présence plutôt d'un lieu de refuge ou de court séjour pour des activités saisonnières plus qu'un véritable habitat permanent. A quoi pouvait-il servir ? Refuge pour une activité pastorale et/ou pavillon de chasse ? Nous savons en effet que ces anciens marais étaient propices aux deux activités.

En 1833, la cabane de la prise de Saint-James appartient à la veuve de Pierre Perry, habitante de la ville voisine de Marennes ¹²⁴. On ne connaît pas pour l'instant ni sa profession, ni son statut social. La liste des parcelles appartenant à la prise, à partir de la matrice cadastrale, ainsi que leur fonction (voir Fig. n° 29) permet d'avoir une idée sur l'exploitation au début du XIX^e siècle de cet ancien marais salant. Sur les 14 parcelles composant la propriété, et si l'on exclut les références correspondant au bâti (parcelle 892), on compte cinq prés, six marais gâts et deux pâtures. D'après la terminologie utilisée pour désigner les parcelles, nous sommes certainement en présence de terres destinées à l'élevage. Il est intéressant que les deux « pâtures » correspondent à des unités de faible surface (respectivement 1231 m² et 918 m²) et sont entourées de fossés ce qui doit favoriser la garde des animaux (Fig. 29 et 30). De plus ces deux parcelles sont mitoyennes du terrain qui accueille la cabane, disposition que l'on retrouve par ailleurs sur d'autres sites du marais de Brouage (voir plus haut).

124 AD Charente-Maritime, 3P art. 1872. Un travail de recherche en archives est en cours mené par Sylvie et Laurent Porcher (Société de Géographie de Rochefort) que je remercie au passage pour leur aide précieuse.

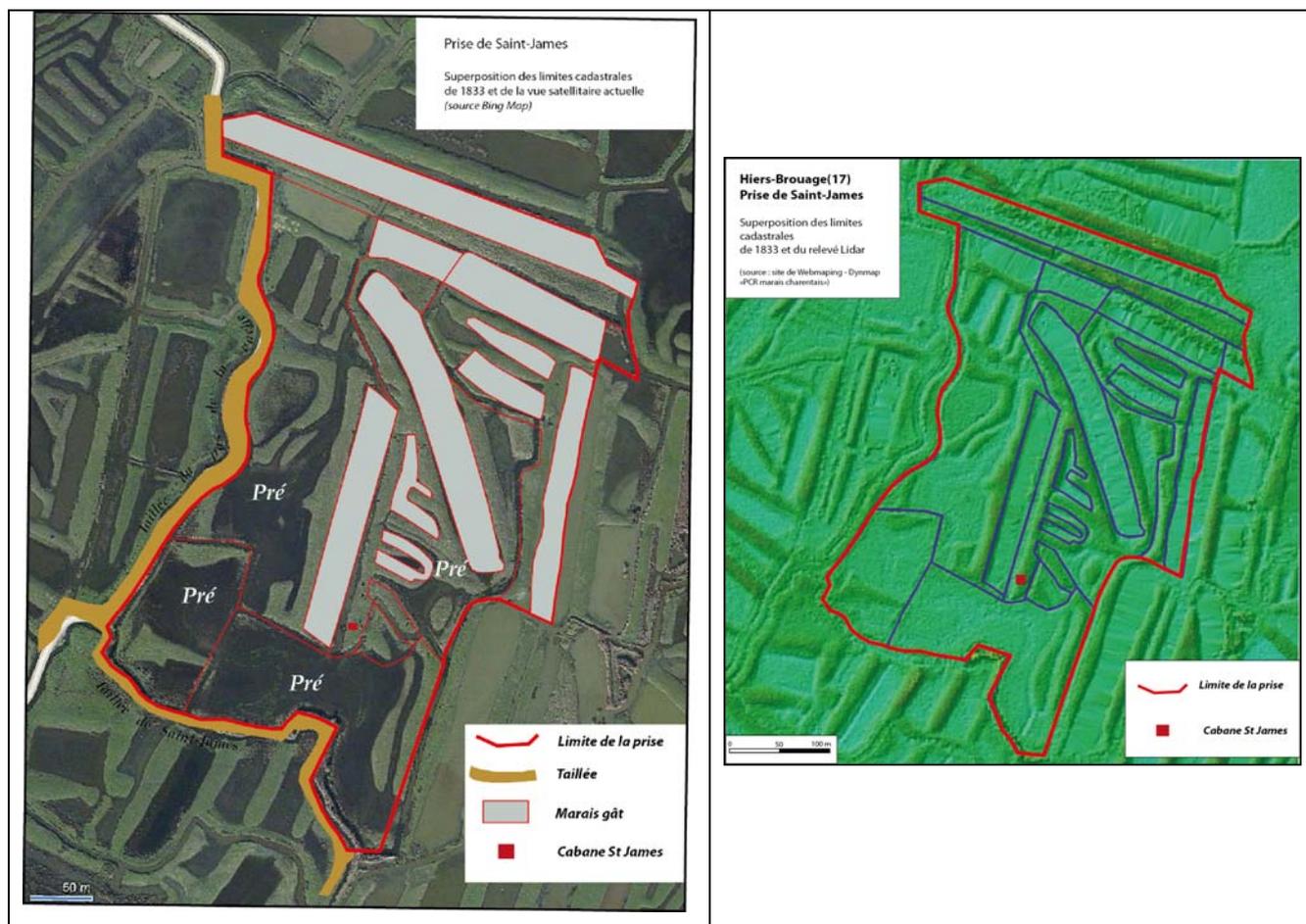


Figure 41 - Superposition des parcelles cadastrales de 1833 et d'une vue aérienne

Figure 42 - Superposition des limites cadastrales et du relevé LIDAR

Les parcelles cadastrales de 1833 considérées comme des « prés » représentent deux environnements différents. Les prés situés sur les bosses, en zone hors d'eau, perpétuent la tradition des marais salants où ces mêmes levées (bossis) étaient le support d'un complément d'activité pour le saunier (pâturage, culture, plantation d'arbres fruitiers). Les parcelles, considérées comme pré, situées le long des taillées, offrent une réalité différente. S'agissant certainement d'anciennes aires de marais salant, d'une altimétrie plus basse, elles sont régulièrement inondées comme on peut le voir sur la vue aérienne (Fig. 30). Même si le niveau de l'eau pouvait être plus bas au début du XIX^e siècle, après les travaux d'assainissement initiés par Le Terme, ces prés devaient être difficilement accessibles à certains moments de l'année et une gestion de l'espace s'imposait aux troupeaux, comme c'est le cas encore aujourd'hui où l'élevage est, par contre, de type extensif. A cette époque, le morcellement de la propriété était plus important et la gestion devait être plus contraignante.

La prise de Saint James est, en 1833, divisée entre seulement trois propriétaires (Veuve Perry, Lanzin et Célestin Grapart) ce qui dénote une concentration de la maîtrise du foncier ¹²⁵. A l'époque des marais salant, le morcellement des propriétés est la règle. Une prise est un ensemble de salines alimentées par un même réservoir et l'on peut y rencontrer entre 5 et 20 propriétaires à l'époque moderne ¹²⁶. Pour la prise de Saint-James, la confrontation entre le relevé Lidar avec les vues aériennes accessibles sur Bing Map, Google Earth ou Géoportail a permis de restituer, à partir du relief, l'organisation de l'ancien marais salant ou champ de marais. Ce dernier est composé de trois grandes parties ¹²⁷. Le jas est un grand bassin qui sert de réservoir pour alimenter le champ de marais, la métière est une succession de bassins qui amène progressivement l'eau vers les champs et sert de cristalliseur, les aires de marais ou aire saunante sont le lieu de récolte du sel.

Au regard des figures 30 à 32, il apparaît que la prise de Saint James devait contenir au moins trois champs de marais, qui se distinguent principalement grâce aux métières qui présentent une configuration spécifique. On voit bien l'imbrication de ces dernières dans la partie septentrionale de la prise ce qui permet d'optimiser l'espace et d'en tirer un maximum de production. Il serait intéressant de poursuivre cet essai sur un secteur plus important et d'établir ainsi des modèles qui permettraient de restituer les marais dans des zones abandonnées dès le XVIII^e siècle et de reconnaître ainsi les salines les plus anciennes.

125 Matrice cadastrale de 1833. Ref : AD 17 - 3P art. 1872.

126 Delafosse M, Laveau Cl., 1960, p.27.

127 Regrain R., 1980, p. 137 . Voir également l'ouvrage de Pierre Tardy.

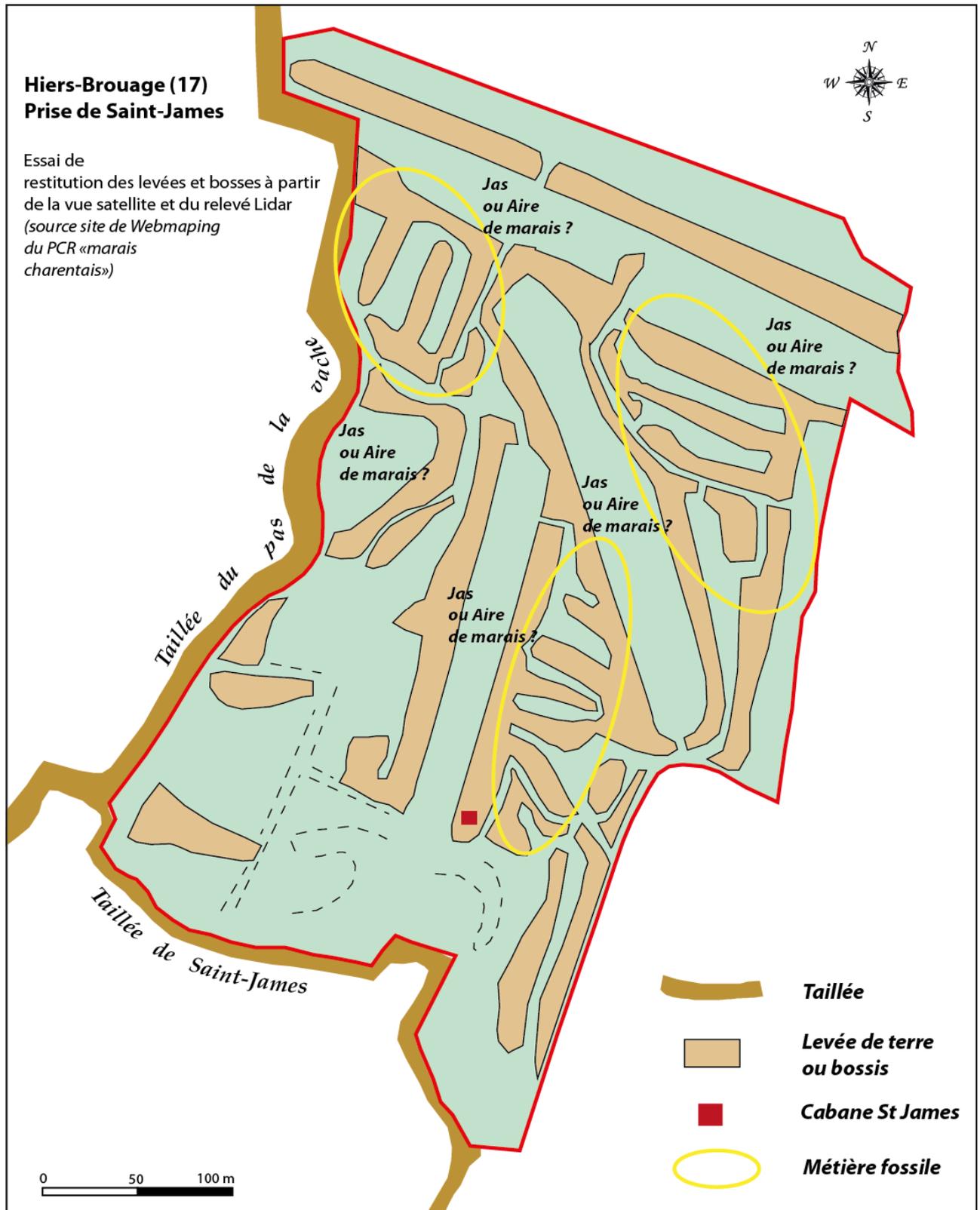


Figure 43 - essai de restitution du marais salant

d) Conclusion

Cette opération a permis d'identifier une construction qui a accompagné la reconversion des marais gâts, anciens marais salants, en pâturages, suite aux travaux d'assainissements du marais de Brouage du début du XIX^e siècle. Ce bâtiment de petite surface doit certainement être considéré un lieu de refuge pour une activité certainement saisonnière. Le prélèvement cynégétique est également présent et se traduit par de nombreux témoignages archéologiques principalement des oiseaux de marais. Il doit être également pris en compte soit pour participer à l'alimentation des résidents mais également pour servir de complément de ressources pour les habitants des marges du golfe de Brouage en raison de la richesse du biotope de ces marais. Les restes de poissons mettent également en évidence la complexité de l'environnement ou éventuellement la diversité de l'approvisionnement : poissons d'eau douce ou saumâtre côtoient les poissons de mer. Cette étude archéozoologique est en cours et sera complétée par une étude malacologique ce qui permettra de compléter la vision de cet environnement naturel.

Par son abandon plus précoce que d'autres, le bâtiment a pu conserver des témoignages (mobilier et de relief de repas) de son occupation au cours du milieu du XIX^e siècle ce qui a permis d'en comprendre la fonction. Non seulement représentatif au regard du nombre d'édifices similaires repérés dans tout le marais de Brouage, il est tentant d'y voir le symbole d'un terroir au revenu relatif. L'implantation de cette cabane paraît s'inscrire dans un programme de réinvestissement de ces marais qui avaient perdu de leur valeur initiale et devenaient même au début du XIX^e siècle un problème sanitaire important pour la région. Sa construction a dû nécessiter un certain investissement en moyens et en temps. Il faut imaginer l'acheminement à travers le dédale des chenaux et ruissons d'un volume de matériaux conséquent pour construire le bâtiment qui n'apparaît être qu'un simple refuge. Toutefois, les encadrements sont en pierre de taille, la cheminée possède un linteau en calcaire. Les murs sont enduits et la fenêtre possède une vitre dénotant un minimum de confort. En revanche, le sol est constitué du bri décaissé sans soin particulier. C'est peut-être le paradoxe de ce type de construction, reflet d'une activité agricole, l'élevage dans les marais, qui n'a peut-être pas été suffisamment rentable pour devenir pérenne.

Il serait intéressant d'établir des comparaisons avec les rares édifices encore en élévation, souvent en ruine, afin de comprendre le phénomène de « renaissance » de ces marais et son maintien aux cours du XIX^e et au siècle suivant.

L'étude archéologique de cette cabane du XIX^e siècle va permettre également de comprendre l'environnement naturel du début de ce siècle. En effet, de nombreux prélèvements ont permis de recueillir de nombreux indices sur les espèces animales (mammifères, poissons, oiseaux et coquillages) prélevées sur place ce qui donnera également une idée sur l'évolution du marais. Ces études sont en cours, réalisées par Benoît Clavel (Muséum d'Histoire Naturelle) et Catherine Dupont (CNRS Rennes). Elles serviront également de comparaison avec des prélèvements réalisés sur des opérations passées (La Gripperie Saint-Symphorien, Brouage) ou à venir pour des périodes d'occupation plus anciennes. L'objectif final étant d'avoir une vision générale pour le Moyen-Age, l'époque moderne et le XIX^e siècle des ressources naturelles du marais de Brouage.

Bibliographie :

Delafosse M., Laveau Cl., 1960 – *Le commerce du sel de Brouage aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Cahier des Annales, n° 17, Paris, 134 p.

DESSE J. & DESSE-BERSET N., 1989 — "Ostéométrie des poissons : Applications à l'archéologie", in *Méthodes pluridisciplinaires d'étude scientifique des sites et des vestiges archéologiques*, Actes du 112^e congrès national des sociétés savantes, C.T.H.S., Paris : 39-50.

Duguet J., 2004 – « Deux cours d'eau disparus entre le havre de Brouage et l'Arnoult », *Roccafortis* n° 33, janv., p. 272-276.

Emy J., 1978 – *Histoire de la pierre à fusil*, Blois, 380 p.

Gallusser A., Bonfanti M., Schütz F. – 2002, *Expertise des armes à feu et des éléments de munitions dans l'investigation criminelle*, coll. Sciences forensiques, Presses polytechniques et Universitaire romandes, Lausanne.

Hugoniot J.-Y., 2002 – *Terres de Saintonge*, Ed. Somogy, Saintes, 251 p.

LIBOIS R.-M., HALLET-LIBOIS C. & ROSOUX R. (1987) — "Eléments pour l'identification des restes crâniens des dulçaquicoles de Belgique et du Nord de la France. 1- Anguilliformes, Gastérostéiformes, Cyprinidontiformes et Perciformes", *Fiches d'ostéologie animale pour l'archéologie, série A : Poissons*, CRA, CNRS, APDC, Juan-les-Pins.

du Pasquier J., 2002 – *J. Vieillard et Cie : Histoire de la faïence fine à Bordeaux, de l'anglomanie au rêve orientaliste*, Editions Mollat, Bordeaux, 185 p.

Regrain R., 1980 – *Géographie physique et télédétection des marais charentais*. Thèse de l'Université de Brest. Imprimerie Paillard, Abbeville. 512 p.

Tardy P., 1987 – *Sel et sauniers d’hier et d’aujourd’hui*, Groupement d’Etudes Rétaises, Sainte Marie de Ré.

Le Terme Charles-Esprit, 1987 – « *Règlement général et notice sur les marais de l’arrondissement de Marennnes* », Rochefort, Imprimerie Goulard, 1826, réed. LOCAL, n° spécial Cahiers d’Oléron, 1987, 320 p. + 3 planches hors-texte.

Whitehead R., 2003 – *Buckles 1250-1800*, Greenlight publishing, Witham, 126 p.

C. Equipe environnement

L'axe environnement a pu cette année bénéficier de la contribution exceptionnelle d'une docteur de l'université de La Rochelle, Clément Poirier, ainsi que d'un financement pour l'analyse d'une carotte réalisée sur le site de la maison Champlain de La Rochelle.

1. La malacofaune d'une des carottes paléo-environnementales de la salle 7/9 des " Jardins de la maison Champlain ", Hiers-Brouage (Charente-Maritime) (C. Dupont*, Y. Gruet**)

* Chargé de recherche au CNRS, CReAAH « Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences Histoire », CNRS, Université de Rennes 1, Rennes 2, Nantes, La Mans et Ministère de la Culture, Campus Beaulieu - Bât 24 – 25, 263 avenue du Général Leclerc - CS 74 205, 35042 Rennes Cedex, France, catherine.dupont@univ-rennes1.fr

** Maître de Conférences, retraité de l'Université de Nantes, 58 rue Stendhal, 44300 Nantes, France. achil.lemeur@wanadoo.fr

a) Introduction

Cette étude vient compléter l'analyse palynologique engagée en 2011 lors des fouilles archéologiques de la Maison Champlain de la ville de Brouage (Aoustin *et al.* 2011, Champagne *et al.* 2012). Les prélèvements ont été réalisés en 2011 par David Aoustin et Dominique Marguerie dans la salle 7/9 de la maison Champlain dans des « couches de remblai et de dépotoir, de niveaux de sédimentation argileuse et organique, ces derniers s'étant formés dans un espace en eau. » (Aoustin *et al.* 2011). La principale problématique du présent rapport est similaire à celle évoquée par nos collègues palynologues à savoir décrire l'environnement du marais tel qu'il était lors de la fondation de la ville en 1555 (Aoustin *et al.* 2011). « Située en bordure d'un ancien fleuve côtier, la ville aurait été établie en partie sur une côte basse submersible de l'une des îles d'Hiers, en partie sur un haut-fond découvert à marée basse, alimenté par le déchargement des lests des navires et en partie sur un schorre (Champagne, 2010) » (Aoustin *et al.* 2011).

La malacofaune des colonnes paléoenvironnementales n°4bis et 5bis a été étudiée après que notre collègue, David Aoustin, y ait détecté la présence de tests calcaires en 2011. Ces colonnes sont similaires à celles numérotées 4 et 5 par nos collègues palynologues (Aoustin *et al.* 2011). Notre but a été d'isoler ces restes afin de les quantifier et de les déterminer. La zone étudiée correspondant à « l'espace en eau » de la salle 7/9 et aux dépôts

antérieurs à la fondation de la maison de Champlain, notre étude a pour objectif de savoir si les influences marines du marais de Brouage sont décelables antérieurement à la construction de cet édifice.

b) Méthode

Les prélèvements ont été échantillonnés par C. Dupont et Y. Gruet fin 2012 au sein du laboratoire d'Archéosciences (CReAAH) dans les demi-carottes doublons de celles utilisées pour l'analyse palynologique. Ils sont au nombre de huit (fig. 1). Nous avons ensuite procédé à l'analyse malacologique, à savoir, le tamisage, le tri, la pesée, le décompte et la détermination des espèces, en mai 2013.

Les volumes prélevés ont été calculés en prenant en compte les dimensions de la section semi-cylindrique de la carotte à l'emplacement des échantillons (hauteur, rayon et diamètre, tableau 1). Les hauteurs varient en fonction de l'épaisseur de l'échantillon prélevé, les rayons et diamètres en fonction de la nature plus ou moins compacte du sédiment. Bien que la demi-carotte placée dans une gouttière en plexiglas ait été scellée par un film plastique, la dessiccation des sédiments a pu accentuer la variabilité des rayons et diamètres des échantillons prélevés. Chaque échantillon de sédiment sec a ensuite été pesé (balance de précision 0,01g). Il a été tamisé sous l'eau courante tiède sur un tamis d'une maille de 50 microns, avec l'aide d'un pinceau.

Echantillon (distance au sommet de la carotte en cm)	Altitude NGF des échantillons (en cm)	Hauteur de l'échantillon (cm)	Diamètre (cm)	Rayon (cm)	Volume (cm³)	Masse du sédiment sec (g)
5 à 9	97 à 93	x	x	x	15,00	14,22
24 à 26	78 à 76	2,4	4,80	2,40	43,43	43,76
43 à 45	59 à 57	2,3	4,90	2,30	38,22	35,36
50 à 52	52 à 50	2,2	4,30	2,10	30,48	24,92
74 à 76	28 à 26	2,0	4,85	2,15	33,24	33,12
104 à 106	-2 à -4	2,6	5,00	2,30	43,21	36,70
106 à 108	-4 à -6	1,5	5,20	2,30	24,93	30,93
108 à 110	-6 à -8	2,1	x	x	24	28,79

Tableau 1 – Quantités de sédiment tamisées pour l'analyse de la malacofaune des colonnes paléo-environnementales n°4bis et 5bis (x : donnée non disponible)

Le tri a été réalisé sous loupe binoculaire à l'aide d'un pinceau. La présence de Mollusques, de Foraminifères, d'Ostracodes et de végétaux a été notée. Les fragments de tests de

mollusques ont ensuite été triés par espèce. Ils ont été décomptés en Nombre de Restes ou NR, puis pesés.

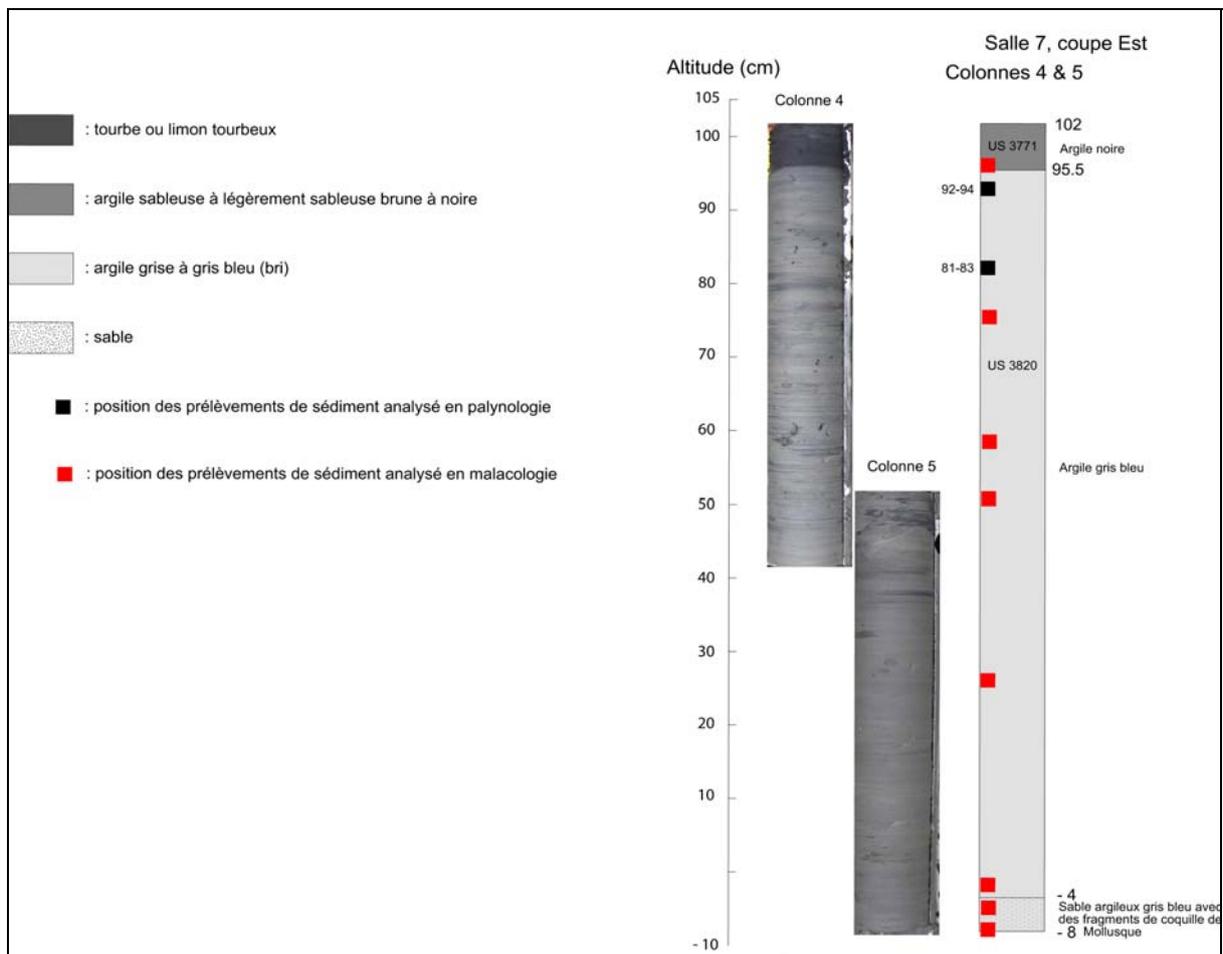


Fig. 1 – Localisation des huit échantillons pour analyse malacofaunique (d'après Aoustin in Champagne *et al.* 2012)

c) Résultats

Ces échantillons prélevés peuvent être calés sur les observations de nos collègues palynologues (Aoustin *et al.* 2011). A savoir que l'échantillon de 97 à 93 cm NGF correspond à l'US3771 et a été décrit comme une argile noire « avec une fraction plus ou moins importante de sables et sont plus ou moins riches en matériel archéologique, indiquant un mode de sédimentation qui est en partie d'origine anthropique. » (Champagne *et al.* 2012).

Des altitudes 78 cm NGF à -4 cm NGF, l'US 3820 est composée d'une argile gris bleu défini comme un bri naturel (Champagne *et al.* 2012). Les niveaux inférieurs à -4 cm NGF et qui correspondent à la base de la colonne 5bis sont constitués de sables argileux gris bleu.

Echantillon (distance au sommet de la carotte en cm)	Altitude NGF des échantillons (en cm)	Mollusques	Foraminifères	Ostracodes	Végétaux
5 à 9	97 à 93	oui (peu)	oui (peu)	non	oui
24 à 26	78 à 76	non	oui	non	oui
43 à 45	59 à 57	non	oui	non	oui (peu)
50 à 52	52 à 50	oui (très peu)	oui	non	oui
74 à 76	28 à 26	oui	oui	non	oui
104 à 106	-2 à -4	oui	oui	oui	oui
106 à 108	-4 à -6	oui	oui	non	oui
108 à 110	-6 à -8	oui	oui	non	oui

Tableau 2 – Présence (oui) et absence (non) de restes de Mollusques, Foraminifères, Ostracodes et Végétaux des colonnes paléo-environnementales n°4bis et 5bis

Les mollusques ne se distribuent pas de façon uniforme tout au long de la carotte paléo-environnementale étudiée (tableau 2). Plutôt rares au sommet du sondage (niveaux 5-9 et 50-52), voire absents (niveaux 24-26 et 43-45), ils se multiplient à sa base.

Malheureusement le couplage des données malacofauniques avec celles de la palynologie n'est pas possible. Ces données sont malgré tout complémentaires. Les prélèvements palynologiques ont en effet été effectués dans des zones dépourvues de coquilles, c'est-à-dire dans les niveaux 92 à 81 cm NGF. Nos collègues y décrivent « soit d'un transport des pollens depuis un schorre situé dans les environs et de leur dépôt sur la vase nue, soit de la présence locale d'une végétation clairsemée de haute slikke. » (Champagne *et al.* 2012). La rareté de coquilles marines dans ces niveaux pencherait plus en la faveur de la seconde hypothèse, l'influence des eaux marines n'y étant, en effet, pas été détectée.

Le détail des Mollusques reconnus

Seuls trois Mollusques, tous marins, ont été clairement déterminés au rang de l'espèce et un fragment au rang de la famille. En ordre d'importance, il s'agit de Bivalves comme la coque *Cerastoderma* (= *Cardium*) probablement *edule*, de la scrobiculaire *Scrobicularia plana* (avignon ou lavagnon), et d'un morceau de moule ou Mytilidé (moule), ainsi que d'un petit Gastéropode, l'hydrobie *Hydrobia ulvae*.

Les autres restes

Lors de ce tri des Foraminifères et des Ostracodes ont été détectés (tableau 2). Les refus de tamis ont été conservés pour examen par des spécialistes de ces faunes. Les Foraminifères sont abondants, mais apparemment peu diversifiés. Ils mériteraient un examen.

Les Ostracodes ne sont abondants que dans le niveau 104-106 et pourraient indiquer un apport d'eau douce ?

Altitude NGF des échantillons (en cm)	<i>Cerastoderma (edule)</i>		<i>Scrobicularia plana</i>		<i>Hydrobia ulvae</i>		Mytilidé		Indéterminé		Total	
	NR	masse	NR	masse	NR	masse	NR	masse	NR	masse	NR	masse
97 à 93	0	0	0	0	0	0	0	0	2	x	2	x
78 à 76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
59 à 57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52 à 50	1	0,0001	2	0,0003	0	0	0	0	0	0	3	0,0004
28 à 26	0	0	1	0,0025	2	0,005	0	0	0	0	3	0,0075
-2 à -4	3	0,008	1	0,001	0			0	1	0,001	5	0,01
-4 à -6	8	0,19	1	0,005	1	0,005	1	0,004	3	0,01	14	0,214
-6 à -8	27	0,5	21	0,48	1	0,01		0		0	49	0,99

Tableau 3 – Quantification de la malacofaune des colonnes paléo-environnementales n°4bis et 5bis en fonction du Nombre de Restes et de la masse sèche (g).

d) Conclusion

Il est très difficile et même acrobatique de conclure sur un seul sondage, sur une aussi faible épaisseur de sédiment et surtout sur aussi peu de restes. Toutefois, nous pouvons dire qu'un seul peuplement malacologique est mis en évidence : celui d'une vasière (système slikke-schorre) à *Cerastoderma (edule)*, *Scrobicularia plana* et *Hydrobia ulvae*. Cette cohérence de l'association des espèces malacologiques est en accord avec l'observation de niveaux envasés en place, antérieurs à la construction de la Maison Champlain. L'espèce d'hydrobie déterminée fait que cette zone pouvait être saumâtre et soumise à la marée, telle une vasière ou un chenal. Le fait que les restes de coques et de scrobiculaires soient plus nombreux à la base du sondage pourrait correspondre à la présence d'un environnement d'avantage soumis aux influences marines, plus exposé aux houles dans les niveaux les plus anciens observés.

La quantité (en NR et en masse) de coquilles diminue nettement de la base vers la surface du sondage. La sédimentation devient rapide et nous pourrions aussi nous trouver en bordure d'un petit chenal qui s'envase, à moins que le colmatage naturel du marais n'ait été accéléré localement par l'action anthropique menée à l'occasion de la mise en place de la citadelle de Brouage (dépôt de sable, remblais dans la proximité de la future citadelle).

Références bibliographiques

Aoustin D., Marguerie D., Charrieau L., 2011 - " Jardins de la maison Champlain ", Hiers-Brouage (Charente-Maritime). Analyse palynologique de quelques unités stratigraphiques de la salle 7/9, 39 p.

Champagne A., 2010. Brouage, une ville entre histoire et archéologie (XVIe-XVIIe siècle). In : M. Augeron, J. Péret et T. Sauzeau (dir.), Le Golfe du Saint-Laurent et le Centre-Ouest français : histoire d'une relation singulière (XVIIe-XIXe siècle). Presses universitaires de Rennes, Rennes, 225-236.

Champagne A., Aoustin A., Dupont C., 2012 - La citadelle de Brouage et la dynamique paléoenvironnementale du marais charentais : l'apport de la malacologie et de la palynologie. *Bilan Scientifique Régional 2011 de Poitou-Charentes*. 294-303.

2. Consommation de coquillages du Moyen Âge au début de l'époque moderne sur le littoral charentais : les exemples de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien (L. Le Goff, C. Dupont)

Par Laura Le Goff*, Catherine Dupont**, le 13 novembre 2013

* Doctorante au LAHM, Université Rennes 2, UMR 6566 CReAAH “Centre de Recherche en Archéologie Archéosciences et Histoire” laura.legoff@univ-rennes2.fr

** CNRS UMR 6566 CReAAH, Université de Rennes 1, Rennes 2, Nantes et Ministère de la Culture ; Bâtiment 24-25, Université Rennes 1 – Campus Beaulieu 74205CS 35042 Rennes Cx, France. catherine.dupont@univ-rennes1.fr

Résumé

Les fouilles archéologiques de l'abbaye de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien (Charente-Maritime) ont entraîné la mise au jour de nombreux restes archéomalacologiques : environ 37 kg de coquilles ont ainsi été étudiés. Celles-ci sont liées à des contextes médiévaux et modernes. Les assemblages sont largement dominés par l'huître plate *Ostrea edulis*, accompagnée de la moule commune *Mytilus edulis*, des palourdes *Ruditapes decussatus* et *Venerupis aurea* et de la coque *Cerastoderma* sp. Ces vestiges correspondent à des rejets alimentaires, découverts en contexte clos (de type fosse) ou bien ouvert (remblais, sols d'occupation). L'étude archéomalacofaunique est accompagnée de données issues de sources écrites médiévales et modernes qui nous permettent d'aborder certaines problématiques comme la préparation des coquillages et leur transport.

Cet avenant présente les résultats liés à l'étude des refus de tamis issus des fouilles de La Gripperie-Saint-Symphorien. Pour mémoire, les données issues des échantillons prélevés à la fouille à vue ont déjà fait l'objet d'un rapport (Le Goff et Dupont dans Gissingier 2013) et ont été présentés dans le précédent rapport du PCR (Le Goff et Dupont 2013).

Mots-clés : archéomalacologie, coquilles marines, invertébrés marins, Charente-Maritime, Moyen Âge, alimentation, époque moderne, biométrie.

a) Méthodologie

Lors de la fouille, des prélèvements ont été effectués sur le site de la Gripperie-Saint-Symphorien au sein des Unités Stratigraphiques d'occupation. Ceux-ci ont ensuite été tamisés avec une maille de 1,6 mm. Au sein des refus, le Nombre Minimum d'Individus a fait l'objet d'un décompte exhaustif à partir de tous les éléments des coquilles caractéristiques d'un individu (charnières, apex, péristomes). En revanche, le nombre de fragments coquilliers étant

trop important pour permettre une étude intégrale des refus, le Nombre de Restes a été évalué à partir d'échantillons réalisés au sein de chaque US en appliquant la règle de proportionnalité. La taille des échantillons – de 20 à 50 g – a été choisie en fonction de la représentativité statistique du NR. Par exemple, au sein de l'US 38-01 (comblement de la fosse dépotoir FO38), on observe une moyenne de 860 restes de l'huître plate *Ostrea edulis* pour 20 g de refus de tamis. Concernant le décompte du NR et l'identification des espèces, les méthodes appliquées ont été identiques à celles développées pour les restes issus du ramassage à vue. Concernant le calcul du NMI, les méthodes sont les mêmes, à l'exception de l'huître plate *Ostrea edulis*. En effet, les valves ayant été comptées dans les refus de tamis mesuraient moins de 5 mm ; il s'agissait donc de naissains. Les naissains n'ayant pas été inclus dans le NMI lorsque ceux-ci étaient observés fixés sur des valves adultes, il n'a pas semblé pertinent de les inclure lorsqu'ils étaient identifiés seuls. Ceux-ci se sont *a priori* détachés du support – les huîtres adultes – par le biais duquel ils sont arrivés sur le site.

b) Résultats – La Grippe Saint-Symphorien, VIIe siècle (phase 1)

La première remarque après l'intégration des refus de tamis dans l'étude concerne le Nombre de Restes. Celui-ci est en effet largement réévalué puisqu'il est estimé désormais à 385613 restes, contre 2140 pour le ramassage à vue seul (tableau 1). Ce nombre très important est majoritairement dû à l'huître plate *Ostrea edulis*. En effet, sa coquille est particulièrement friable. Un seul individu peut donc être à l'origine d'un très grand nombre de restes. Par ailleurs, la présence de la moule *Mytilus edulis* a également été revalorisée. Deux restes, pour un NMI de 2, ont été identifiés au ramassage à vue, tandis que le tamisage a révélé une dizaine d'individus supplémentaires et environ 1200 restes. Ce nombre important de restes, comparé à celui relativement faible du Nombre Minimum d'Individus, est lui aussi dû aux propriétés intrinsèques de la coquille. Comme pour l'huître plate, la coquille de la moule est très fragile et se fragmente très facilement. Mais si l'huître, de par sa grande taille, est généralement identifiée lors d'une collecte à vue, la moule, tout comme la scrobiculaire dont il sera question pour la phase 3, ne sont généralement identifiées qu'après tamisage des sédiments.

Le cas des balanes mérite également d'être souligné. Ces crustacés cirripèdes, composés d'un animal vivant au sein d'un cratère calcaire formé par 6 à 8 plaques, ont été observés fixés sur environ 10 % des valves gauches d'huître. Leur forte présence (tableau 1)

au sein des refus de tamis, sous la forme de plaques désolidarisées les unes des autres, confirme qu'il s'agit d'une épifaune régulièrement présente sur les coquilles d'huîtres. L'identification de l'espèce puis du type de plaques permettra dans un second temps de calculer un NMI et apportera également des informations sur les paléoenvironnements. Ce travail fera l'objet d'une publication ultérieure.

Enfin, nous pouvons noter que 8 taxons qui n'avaient pas été observés lors du ramassage à vue en phase 1 ont été identifiés dans les refus de tamis : *Scrobicularia plana*, *Nassarius reticulatus*, *Modiolus* sp., *Acanthocardia paucicostata*, *Bittium reticulatum*, *Abra alba*, *Musculus cortulatus* et *Corbula gibba*. Ces quatre derniers n'avaient pas été identifiés lors du ramassage à vue.

c) Résultats – La Gripperie-Saint-Symphorien, XVIe-XVIIIe siècles (phase 3)

L'apport des refus de tamis est particulièrement marquant concernant la phase 3 du site. Le NMI total passe ainsi de 864 à 1553 individus, soit une augmentation de près de 80 %. Nous pouvons observer la même réévaluation du Nombre de Restes, avec une surreprésentation de l'huître plate *Ostrea edulis*. En revanche, celle-ci n'est plus le taxon majoritaire : le taxon *Cerastoderma* sp., sans différenciation de l'espèce, représente en effet 33 % du NMI total.

L'étude des refus de tamis a également permis de revaloriser la présence de deux espèces : *Scrobicularia plana* et *Mytilus edulis* (tableau 2, figure 1). Ces deux espèces représentent désormais 14 % et 10 % respectivement du NMI total, alors qu'elles étaient quasi absentes du ramassage à vue. Cette distorsion est due à la fragilité de la coquille de ces deux espèces, qui ne sont découvertes que très rarement sous la forme d'individus entiers lors des fouilles. En revanche, les charnières, qui sont prises en compte pour le calcul du NMI, sont conservées la plupart du temps, de par leur plus grande solidité. Ces charnières, souvent de taille très réduite, ne sont en général pas observées à l'œil nu par le fouilleur, mais le sont après examen minutieux des refus de tamis.

Outre ces résultats, de nouvelles espèces ont été identifiées : *Gibbula umbilicalis*, *Abra alba*, *Bittium reticulatum* et *Hiatella* sp. Ce sont toutes des espèces de petite dimension à l'état adulte (inférieures à 20 mm) qui ont été transportées sur le site de façon involontaire par l'homme, fixées sur des coquillages ou des algues. Enfin, il faut noter la présence des plaques de balanes, de façon moins marquée que pour la phase 1, ce qui s'explique par le plus faible

nombre de valve d'huîtres, ainsi que de restes de crabe, dont deux fragments de pinces. Malheureusement, ces deux fragments de pince sont trop altérés pour permettre une identification de l'espèce.

Conclusion

Cette comparaison des résultats en fonction de l'intégration ou non des refus de tamis dans l'étude a permis d'identifier un plus grand nombre d'individus – 723 individus supplémentaires – et de mettre en évidence la sous-estimation de certaines espèces dans le spectre malacofaunique. La présence de la moule *Mytilus edulis*, de la scrobiculaire *Scrobicularia plana* et dans une moindre mesure de la coque *Cerastoderma* sp., a ainsi été largement revalorisée. Cette étude permet ainsi de souligner l'importance du tamisage au cours de la fouille. Sans ce tamisage, les spectres malacofauniques obtenus par le seul ramassage à vue sont largement biaisés.

Bibliographie :

Gissingier, B. (2013) : *La Gripperie Saint-Symphorien: Le Cimetière II*, RFO de fouille préventive, Conseil général de la Charente-Maritime, à paraître.

Le Goff, L. et Dupont, C. (soumis) : « Consommation de coquillages du Moyen Âge au début de l'époque moderne sur le littoral charentais : les exemples de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien », *Revue Aquitania*.

Le Goff, L. et Dupont, C. (2013) : « Consommation de coquillages du Moyen Âge au début de l'époque moderne sur le littoral charentais : les exemples de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien », *Rapport PCR « Les marais littoraux charentais du Moyen Âge à l'époque moderne : peuplement, environnement et économie »*.

Liste des espèces	Masse (g)		VG / apex		VD / péristome		NMI		NR		% masse		% NMI		% NR	
<i>Ostrea edulis</i>	13117,16	15049,51	843	843	599	599	843	843	1629	379650	94%	95%	82%	79%	76%	98%
<i>Ruditapes decussatus</i>	689,14	737,09	158	165	158	164	158	165	430	1789	5%	5%	15%	15%	20%	0%
<i>Mimachlamys varia</i>	66,58	73,13	20	24	18	20	20	24	58	232	0%	0%	2%	2%	3%	0%
<i>Solen marginatus</i>	6,61	11,27	1	1	3	3	3	3	15	138	0%	0%	0%	0%	1%	0%
<i>Venerupis aurea</i>	1,70	2,18	1	1	1	3	1	3	2	11	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Anomia ephippium</i>	1,54	1,54	1	1	0	0	1	1	1	1	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Mytilus edulis</i>	1,18	10,79	0	10	2	11	2	11	2	1187	0%	0%	0%	1%	0%	0%
<i>Ocenebra erinaceus</i>	0,63	0,69	1	4	1	3	1	4	1	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Cerastoderma glaucum</i>	0,08	0,08	1	1	0	0	1	1	1	1	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Balanes	0,07	24,25					1	1	1	2304	0%	0%	0%	0%	0%	1%
<i>Cerastoderma sp.</i>	0,00	1,86	0	2	0	1	0	2	0	140	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Bittium reticulatum</i>	0,00	0,02	0	2	0	2	0	2	0	2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Nassarius reticulatus</i>	0,00	0,08	0	4	0	4	0	4	0	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Modiolus sp.</i>	0,00	0,04	0	1	0	1	0	1	0	2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Scrobicularia plana</i>	0,00	1,46	0	0	0	0	0	0	0	111	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Acanthocardia paucicostata</i>	0,00	0,25	0	0	0	0	0	0	0	25	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Abra alba</i>	0,00	0,03	0	0	0	0	0	1	0	3	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Corbula gibba</i>	0,00	0,01	0	1	0	2	0	2	0	3	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Musculus cortulatus</i>	0,00	0,01	0	0	0	1	0	1	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Espèces < 1 % du NMI total	5,20	43,75	4	17	4	17	7	22	8	2746	0%	0%	1%	2%	0%	1%
Total	13884,69	15914,27	1026	1059	782	811	1031	1065	2140	385613	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 3 : Bilan quantitatif des espèces identifiées à la Gripperie-Saint-Symphorien, VIIe siècle. En blanc : sans les résultats des refus de tamis. En gris : résultats avec les refus de tamis intégrés, en gras valeurs remarquables.

Liste des espèces	Masse (g)		VG / apex		VD / péristome		NMI		NR		% masse		% NMI		% NR	
<i>Ostrea edulis</i>	7073,97	7604,23	393	393	397	397	397	397	1199	50797	86%	77%	46%	26%	51%	35%
<i>Cerastoderma glaucum</i>	376,13	376,13	118	118	122	122	122	122	240	240	5%	4%	14%	8%	10%	0%
<i>Cerastoderma sp.</i>	308,60	787,66	146	308	155	369	155	369	416	22006	4%	8%	18%	24%	18%	15%
<i>Venerupis aurea</i>	207,01	246,69	86	110	85	107	86	110	200	1391	3%	2%	10%	7%	8%	1%
<i>Mimachlamys varia</i>	108,40	181,07	38	104	45	90	45	104	163	4590	1%	2%	5%	7%	7%	3%
<i>Venerupis corrugata</i>	49,88	49,88	8	8	7	7	8	8	30	30	1%	1%	1%	1%	1%	0%
<i>Cerastoderma edule</i>	27,48	27,48	13	13	17	17	17	17	30	30	0%	0%	2%	1%	1%	0%
<i>Ruditapes decussatus</i>	16,15	25,63	0	4	2	5	2	5	5	241	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Anomia ehippium</i>	12,86	13,17	8	8	0	1	8	8	13	36	0%	0%	1%	1%	1%	0%
<i>Acanthocardia paucicostata</i>	11,99	17,15	7	7	6	6	7	7	15	127	0%	0%	1%	0%	1%	0%
<i>Scrobicularia plana</i>	5,54	340,35	5	220	3	193	5	220	28	30679	0%	3%	1%	14%	1%	21%
<i>Nassarius reticulatus</i>	4,03	0,17	1	2	2	3	2	3	2	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Solen marginatus</i>	3,63	4,01	1	1	1	1	1	1	4	17	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Ocenebra erinaceus</i>	3,19	3,21	2	4	2	4	2	4	2	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Mytilus edulis</i>	1,95	207,04	1	156	1	161	1	161	15	33091	0%	2%	0%	10%	1%	23%
<i>Loripes lucinalis</i>	1,14	1,53	0	8	1	6	3	8	4	14	0%	0%	0%	1%	0%	0%
<i>Barnea candida</i>	0,62	5,68	0	2	0	1	1	2	2	57	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Modiolus sp.</i>	0,40	6,40	0	0	0	0	1	1	1	161	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Gibbula umbilicalis</i>	0,17	0,23	1	1	1	1	1	1	1	5	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Bittium reticulatum</i>	0,00	0,17	0	2	0	2	0	2	0	2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Abra alba</i>	0,00	0,01	0	1	0	1	0	1	0	2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>Hiatella sp.</i>	0,00	0,01	0	0	0	0	0	1	0	1	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Balanes	0,00	13,37							0	337	0%	0%			0%	0%
Crabe	0,00	0,36							0	18	0%	0%			0%	0%
Espèces < 1 % du NMI total	31,28	80,46	6	25	10	24	14	29	36	977	0%	1%	2%	2%	2%	1%
Total	8213,14	9915,69	828	1471	847	1494	864	1553	2370	143881	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 4 : Bilan quantitatif des espèces identifiées à La Gripperie-Saint-Symphorien, XVIIe-WVIIIe siècles. En blanc : sans les résultats des refus de tamis. En gris : résultats avec les refus de tamis intégrés, en gras valeurs remarquables.

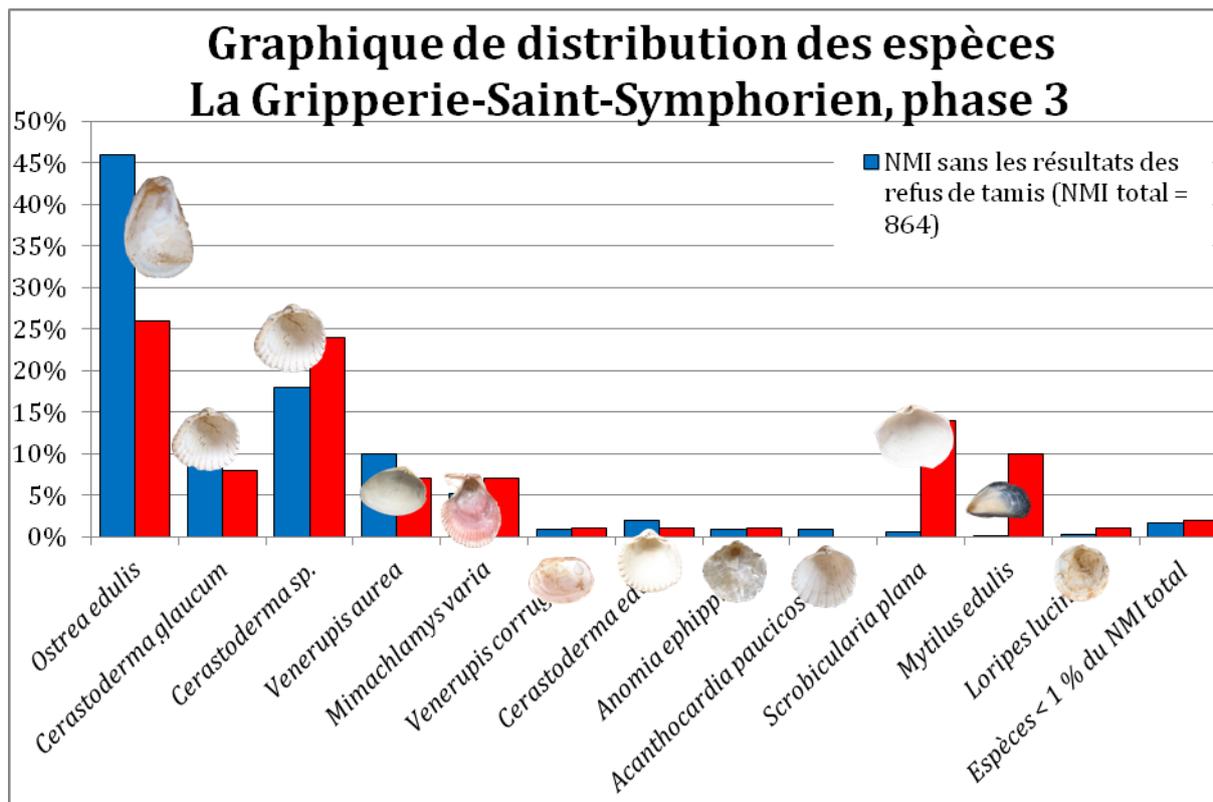


Figure 44 : Distribution des espèces identifiées pour la phase 3 sur le site de La Gripperie-Saint-Symphorien, avec et sans les résultats des refus de tamis.

d) Siltation of river-influenced coastal environments: Respective impact of late Holocene land use and high-frequency climate changes (Cl. Poirier)

Poirier C., Chaumillon E., Arnaud F., 2011. Siltation of river-influenced coastal environments: Respective impact of late Holocene land use and high-frequency climate changes. *Marine Geology* 290 (1-4), 51-62. <http://dx.doi.org/10.1016/j.margeo.2011.10.008>

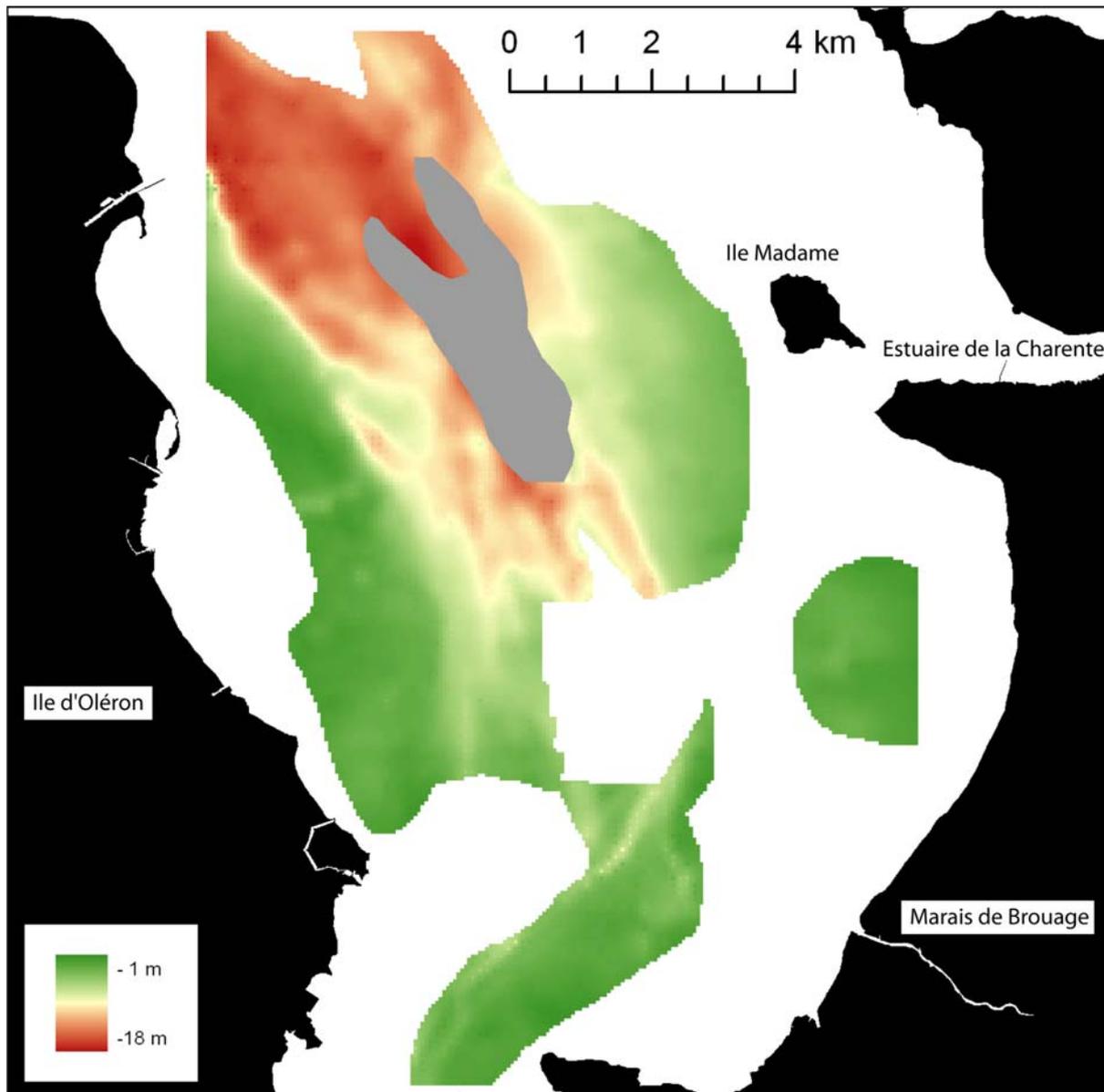
La prospection géophysique des Pertuis Charentais et surtout de la baie de Marennes-Oléron par sismique réflexion à très haute résolution couplée à des données sédimentologiques avait permis de décrire l'architecture interne et la nature du drapage vaseux, composé de deux unités UT4.1 et UT4.2 (Chaumillon et al., 2004 ; Allard et al., 2010). Parallèlement, plusieurs datations ^{14}C effectuées sur des coquilles de mollusques avaient permis d'établir l'âge approximatif des dépôts. Des fortes similitudes entre le drapage vaseux des Pertuis Charentais et les vasières subtidales de l'estuaire de la Gironde avaient été constatées (Billeaud et al., 2004). Pour expliquer le dépôt brutal et récent de sédiments fins sur des corps silto-sableux plus anciens dans les Pertuis, les auteurs cités précédemment avaient envisagé plusieurs hypothèses, par analogie avec celles proposées pour les vasières girondines (Lesueur et al., 1996). Le drapage vaseux était supposé traduire une augmentation des apports sédimentaires (en réponse à la déforestation, à une augmentation des précipitations, ou à l'expulsion des bouchons vaseux des estuaires) et/ou une diminution des courants (en réponse au comblement naturel des Pertuis, éventuellement aggravée par la poldérisation). Ces hypothèses n'avaient pas pu être élucidées, principalement car les datations ^{14}C réalisées dans le drapage vaseux n'avaient pas été calibrées. De plus, compte tenu de la forte influence du panache turbide de la Gironde sur les Pertuis Charentais, les travaux cités précédemment posaient l'hypothèse très vraisemblable d'une origine continentale du drapage vaseux, sans toutefois en apporter une preuve concrète.

Pour résoudre ces questions, des données sédimentologiques ont été acquises sur une nouvelle carotte de 8.4 m de long obtenue dans la baie de Marennes-Oléron. Tout d'abord, l'analyse Rock-Eval de la matière organique contenue dans les sédiments établit de manière formelle l'origine continentale du drapage vaseux, confirmant ainsi l'hypothèse formulée jusqu'à présent. Deux modèles d'âge ont été construits à partir de 9 datations ^{14}C . Les taux de sédimentation ont été calculés et les variations granulométriques ont été représentées en fonction du temps (conversion profondeur – temps). Les tendances sédimentologiques indiquent que la mise en place du drapage vaseux, datée à 1400 AD environ (base de l'unité

UT4.1), est synchronique du début d'une période de déforestation intense et d'augmentation des précipitations automnales et hivernales. Conformément aux résultats de la modélisation numérique entreprise par Ward et al. (2009), il semble très vraisemblable que la déforestation ait rendu les sols des bassins versants connectés aux Pertuis Charentais (Charente et Gironde) vulnérables à l'érosion. Cette érosion des sols a ensuite atteint son paroxysme entre 1700 et 1750 AD, en réponse à une augmentation très rapide des précipitations hivernales. Face à cette augmentation brutale des précipitations, la réponse des bassins versants a été a priori rapide, en dépit de leur grande taille qui leur confère théoriquement un temps de réponse assez long. L'exportation soudaine de résidus de sols par les estuaires s'est traduite par la mise en place de la deuxième unité composant le drapage vaseux vers 1760 AD (unité UT4.2). Le comblement rapide de la baie de Marennes-Oléron a probablement contribué à une diminution des courants (diminution du prisme tidal), empêchant dans les zones abritées de la baie (vasières intertidales) le transport de particules grossières.

Les deux dernières phases de l'évolution du comblement de la baie de Marennes-Oléron se sont produites au cours des derniers siècles. Le sommet des unités stratigraphiques déposées jusqu'alors est marqué par une discordance érosionnelle nommée EU1, associée à un dépôt de sédiments grossiers et de coquilles de mollusques. EU1 a l'apparence d'un vaste chenal couvrant toute la largeur de la Rade des Trousses. Les datations ¹⁴C permettent de contraindre cet événement entre le début du XVII^{ème} siècle (âge médian 710 ; intervalle de confiance à 95 % : 605 – 814) et la fin du X^{ème} siècle (âge médian 980 ; intervalle de confiance à 95 % : 856 – 1106). Allard et al. (2010) ont proposé, sur la base de cartes anciennes, que la fermeture d'une ancienne communication entre la Gironde et le sud de la baie de Marennes-Oléron pouvait expliquer un ravinement tidal plus important et la formation de cette discordance chenalisante. Cette hypothèse n'est plus valable car cette fermeture est postérieure aux âges indiqués par les datations (XI^{ème} - XV^{ème} siècle). L'origine de cet événement de haute énergie reste toujours à déterminer.

C'est une question qui reste en suspens depuis les thèses de mes prédécesseurs Xavier Bertin (www.asf.epoc.u-bordeaux1.fr/theses/Manuscrits/Bertin_2008.pdf) et Jonathan Allard (http://www.asf.epoc.u-bordeaux1.fr/theses/Manuscrits/ALLARD_2008.pdf).



Carte isobathe de la discordance érosionnelle EU1 sur le pertuis d'Antioche, modifié d'après Allard et al. (2010). La zone grisée correspond à une zone de turbidité acoustique (perte du signal sismique liée à la présence de gaz dans les sédiments)

Allard J., Chaumillon E., Bertin X., Poirier C., Ganthy F., 2010. Secular morphological evolution and Holocene stratigraphy of a macro tidal bay: the Marennes-Oléron Bay (SW France). *Bulletin de la Société Géologique de France* 181 (2), 151–169.

Billeaud I., Chaumillon E., Lesueur P., Weber O., 2004. Comparaison between sedimentary deposits in the offshore Gironde mud Velds and the Marennes-Oléron bay and their relations with the Gironde estuary infilling since 2000 years. In 9ème colloque international d'Océanographie du golfe de Gascogne, 10-12 juin 2004, Pau.

- Chaumillon E., Tessier B., Weber N., Tesson M., Bertin X., 2004. Buried sandbodies within present-day estuaries (Atlantic coast of France) revealed by very high resolution seismic surveys. *Marine Geology* 211, 189–214.
- Lesueur P., Tastet J.P., Marambat L., 1996. Shelf mud Velds formation within historical times: examples from offshore the Gironde estuary, France. *Continental Shelf Research* 16 (14), 1849–1870.
- Ward P., van Balen R., Verstraeten G., Renssen H., Vandenberghe J., 2009. The impact of land use and climate change on late Holocene and future suspended sediment yield of the Meuse catchment. *Geomorphology* 103, 389–400.

III. Synthèse et perspectives

A. Synthèse des travaux de l'année

Lors du bilan 2012, nous avons proposé une longue synthèse des différents thèmes qui retiennent aujourd'hui notre attention. Nous souhaitons alors illustrer de quelle manière nous allons synthétiser des axes qui de prime abord pourraient paraître indépendant les uns des autres, mais qui au final, nourrissent une même recherche.

Nous avons donc l'an dernier présenté trois thèmes majeurs :

- **Peuplement et organisation territoriale des marais de Saintonge** en y développant notamment les structures d'encadrement politique et religieuses, le réseau dense d'infrastructures au profit des échanges (ports, chenaux...) basé principalement sur l'économie du sel et un début d'approfondissement sur un site majeur, celui de la tour de Broue.
- **Le marais et ses productions**, clairement orienté sur les aspects économiques. Les marais salants, déjà étudié pour l'époque moderne, y tiennent une part tout à fait importante, mais nous y associons aussi d'autres productions totalement inédites (et perceptibles par l'archéologie) comme les terres cuites et les ressources de l'élevage et des produits de la mer (coquillage et poissons).
- **Le mode de vie des sociétés littorales**. Ici les objectifs, beaucoup plus proches de ceux d'une histoire sociale, visent à comparer ce monde littoral à celui mieux connu des terres intérieures. Pour ce faire, nous utilisons les données à disposition, à savoir celles concernant l'habitat urbain (fouilles de Brouage) et rural (fouille de la Gripperie-Saint-Symphorien), mais aussi la culture matérielle.

La structure de notre recherche n'a pas fondamentalement changé en un an. L'organisation des thèmes demeure identique à ce qu'elle était l'an dernier et nous ne reprendrons donc pas ici en détail ce qui constituait la conclusion du dernier rapport. En revanche, nous proposons de pointer les avancements significatifs réalisés en 2013 sur chacun d'entre eux.

- **Axe 1 : peuplement et organisation territoriale des marais de Saintonge**

L'axe 1 vise donc à mieux cerner l'organisation du peuplement et du territoire au cœur de nos investigations.

D'un point de vue politique, le rôle des établissements religieux apparaissait déjà en 2012 comme fondamental au moment où la documentation locale fait son apparition. Une part conséquente du marais est détenue ou exploitée par de grandes abbayes régionales (Abbaye Notre-Dame de Saintes) ou plus lointaines (La Trinité de Vendôme, La Chaise-Dieu) par l'intermédiaire de prieurés chargés de veiller sur le patrimoine foncier (Sainte-Gemme, Trizay, Montierneuf...). Les efforts de dépouillement se sont cette année concentrés sur les archives casadéennes, avec un déplacement aux archives départementales de la Haute-Loire et aux Archives Nationales. Certains des documents repérés avaient été très rapidement présentés l'an dernier et illustrent autant l'encadrement que les modes de vie des congrégations religieuses dans le secteur.

Comme dans bien des régions, nous nous trouvons confronté à une soudaine apparition de la documentation écrite, provenant de fonds ecclésiastiques. Avons-nous là un effet de source ou une réalité historique ? La barrière de l'an mil nous apparaissait comme infranchissable. Cette année, la participation de C. Treffort qui se propose de se pencher sur le haut Moyen Âge, avec tous les problèmes méthodologiques que cela induit, nous ouvre enfin quelques perspectives historiques. Elle propose d'investir ces régions de marche, en prenant un territoire d'étude beaucoup plus large que le marais charentais, bénéficiant ainsi de quelques documents carolingiens. Au terme d'une nouvelle mise à plat documentaire, elle espère de mettre en perspective l'essor de la région au prisme de la concurrence picto-angevine, de la question de la présence normande, le tout étant aussi totalement lié aux questions économiques sur lesquelles nous reviendrons.

La question des infrastructures, notamment portuaires qui avait fait l'objet d'un master en 2013, a été épaulé cette année par une approche géophysique de V. Mathé. En effet, il nous a semblé pertinent de chercher à croiser les approches sur un ou deux sites donnés. Le choix s'est rapidement porté sur la zone des parcelles de la « La Prise du Port » à Saint-Jean d'Angle. Ce site, d'origine ancienne car mentionné dès la fin du XV^e siècle, a du participer au développement économique du bourg puisqu'il est encore mentionné comme port d'attache au XVII^e siècle (voir rapport du PCR 2012, p.233). Au XVIII^e siècle, il est associé à un moulin. Les prospections pédestres avaient mis en évidence des ruines et la présence de pierres de lest,

confirmant les indices d'aménagement et d'un port. La prospection géophysique sur plus de 5 ha témoigne ainsi de la présence des pierres de lest, de ce qui pourrait être le moulin du XVIII^e siècle, mais aussi d'un autre bâtiment inédit et d'une possible île. Ce test a permis de mettre en évidence l'efficacité de ce type d'investigation dans les marais, puis via l'opération de fouille de la cabane Saint James, de les confronter aux résultats d'une vraie fouille archéologique. La question des datations des structures demeure ici tout à fait ouverte et nous le verrons trouvera des éléments de réponse dans la fouille.

La thématique de recensement des structures portuaires mérite d'être approfondie d'autant plus que les travaux de prospection de Guillaume Bellec avait déjà démontré un fort potentiel sur la marge orientale du golfe en 2012. Il est renforcé par les recherches documentaires menées par Sébastien Périssé pour la période de transition entre le Moyen Âge et l'époque moderne. Ce dernier cite plusieurs « ports à planches » permettant l'embarquement sur les chenaux principaux des mulons de sel produits dans le golfe et qu'il a pu géolocaliser pour huit d'entre eux sur le site Dynmap du PCR. Il serait intéressant dans le programme de recherche à venir d'engager un repérage de terrain des différents sites ainsi repérés.

- **Axe 2 : le marais et ses productions**

L'apport attendu de l'analyse de C. Treffort, dont nous avons déjà parlé un peu plus haut, affectera aussi profondément cet axe. En effet, le haut Moyen Âge, longtemps perçu comme un âge vide, un trou noir, un âge sans vie économique, connaît un renouveau historiographique depuis l'essor de l'archéologie médiévale, mais aussi depuis la mise au pas de certains paradigmes historiques, tel celui de la croissance économique de l'an mil. Il est évident maintenant que la période carolingienne connaît elle aussi un temps de croissance réel, mais difficile à appréhender. Nous espérons que le croisement des données, fournies notamment pas les recherches récentes subaquatique sur la Charente, depuis E. Rieth jusqu'au PCR d'A. Dumont, révéleront des échanges plus nourris que ce que nous supposions alors. Où en est le sel du marais charentais à cette période ? S'insère-t-il déjà dans des circuits à longue distance ?

L'existence d'une importante zone de production céramique, dont la connaissance est confortée par la poursuite des prospections de P.-Ph. Robert et de son équipe, peut-elle mise en lien avec l'émergence des pôles de pouvoir (comme le site du promontoire de Broue, dont l'origine est inconnu) ? Pour le haut Moyen Âge, la concentration d'ateliers en villages de potiers est un fait connu en Europe occidentale. Ceux-ci sont souvent installés en périphérie

des grandes villes anciennement romanisées (Orléans avec Saran, Cologne avec Badorf puis Pingsdorf, Rouen avec la Londe, Vannes avec Meudon, Chalons avec Sevrey). Même s'il est encore difficile de comparer les ateliers charentais simplement connus par des prospections à ceux fouillés de Saran par exemple, il faut signaler les similitudes. On y retrouve des cuissons oxydante, un travail au tour, des fours nombreux, une disparition soudaine de la production et une durée de vie somme toute assez courte.

L'approche plus précise du vaisselier, principalement des formes fermées, a permis de proposer une datation plus haute que celle retenue l'an dernier, soit IX^e-XI^e siècle, la aussi plus proche des exemples précédents. Il faut cependant avouer que seul un sondage archéologique sur l'un des sites permettrait de mieux cerner ces ateliers (type de four, datation).

L'une des différences majeures qu'il convient de signaler c'est la localisation des ateliers saintongeais. Nous ne sommes pas comme dans tous les cas précédents en périphérie d'une ville anciennement romanisée, mais à plus de 20 km de Saintes, dont il nous est encore difficile d'apprécier l'importance à l'époque carolingienne. Les ateliers nous semblent donc un peu isolés, à moins que d'autres centres de pouvoir locaux nous soient à ce jour inconnus.

Cet aspect pourrait en revanche trouver d'évidents éléments de réponse dans les documents écrits. Les travaux sur la fin du Moyen Âge et sur l'époque moderne. Les dépouillements importants d'archives du XVI^e siècle, pourtant difficiles d'accès d'un point de vue paléographique, réalisés par S. Périsset offrent de nouvelles perspectives sur l'évolution du marais salant et son état entre les XV et XVI^e siècles. En effet, en dépit d'un faible nombre de documents, il est possible de percevoir distinctement les mentions de remise en état des marais qui font suite aux troubles de la guerre de Cent Ans. Il existe donc une reconstruction des marais salants, ainsi qu'il existe une reconstruction agraire, accompagnée d'une repopulation des campagnes durant la seconde moitié du XV^e siècle. La valeur ajoutée des marais salants ne semble pas pour le moment avoir été un vecteur de reconstruction plus rapide que ce qui est constaté pour les terres agricoles. Ceci pourrait être en soit une surprise, quand on connaît l'importance financière du sel au XVI^e siècle.

Les quelques documents du XVI^e siècle témoignent eux d'une extension du domaine salicole dans les années 1574, vers le trait de côte. Nous serions donc encore sur une phase de croissance et non de crise. Dans les années 1586, les salines en fond de golfe, au pied de la tour de Broue sont d'ailleurs toujours en activité, nuançant ainsi l'idée d'un marais qui serait alors déjà « gats » près de villages du fond de marais.

L'étude de l'état du marais un siècle plus tard par Th. Sauzeau permet une mise en perspective sur plus de deux siècles. Au XVII^e siècle, les mentions de remise en état des salines sont nombreux émaillant ainsi les fin de conflits, mais nous avons surtout un état des prises en état en 1714. Celles-ci sont principalement concentrée sur les marges sud occidentales du marais charentais. Le fonds du marais n'est même pas visité, laissant peu augurer de bonnes nouvelles sur son état. Le havre de Brouage, pourtant perçu comme le poumon de la zone, est clairement en perte de vitesse par rapport à au chenal méridional de l'Epine, zone qui aurait pu sembler marginale. Nous constatons donc une bascule et une profonde mutation du marais entre la fin du Moyen Âge, le XVI^e siècle, d'une part, et les XVII^e et XVIII^e siècles d'autre part. Comme le soulignait S. Périsset, la bascule a-t-elle lieu dans la seconde moitié des guerres de Religions, ou bien durant les troubles du XVII^e siècle ? Le recul de la position du havre de Brouage est-il à mettre en lien avec l'obstruction du chenal par les navires coulés en 1586 ? Derrière ces explications politiques et événementielles, faut-il aussi chercher des causes plus profondes qui viendraient d'additionner et amplifier les précédentes ? Avons-nous un réel envasement du marais ? Celui-ci est-il aussi lié à un déficit d'entretien des salines ? Le sel de Brouage serait-il alors moins rentable ? Nous pouvons aussi nous interroger sur la structure de la propriété foncière salicole. En effet, Th. Sauzeau met bien en évidence le passage d'une domination de grands propriétaires non résidents à une main mise de petits propriétaires locaux, principalement des laïcs. Ces derniers eurent-ils moins les moyens d'entretenir les marais que leurs prédécesseurs, entraînant ainsi le lent recul des salines charentaises ? Cela est-t-il aussi en lien avec le départ massif des protestants au XVII^e siècle ? En revanche, la ressource principale n'est plus le sel, l'étude des cabanes de marais montre qu'il existe un vrai programme de « colonisation » des marais suite à leur assainissement grâce aux travaux initiés par le sous-préfet Le Terme dans les années 1820. La transformation des anciennes salines en pâtures s'accompagne de la construction de bâtiments plus ou moins importants, formant des unités agricoles plus ou moins complexes en plein coeur des marais.

Il nous est donc possible de commencer à percevoir au travers des archives des tendances sur l'évolution des salines du marais, même si au vu du nombre de documents à notre disposition, cette approche a un côté un impressionniste.

Cette approche peut être accompagnée, voire complétée, par une étude géomatique, envisagée par Frédéric Pouget. Ce dernier se propose d'analyser les formes résiduelles des anciens marais. Ce travail avait été déjà mis en oeuvre par Raymond Regrain et repris par Sarah Mille mais l'accès à de nouveaux outils cartographiques va permettre de réaliser ce travail sur une autre échelle avec une précision plus importante. Le principe serait de pouvoir modéliser les

formes les plus courantes des marais salants, puis, de manière régressive, en les confrontant avec les cartes anciennes à notre disposition, de pouvoir identifier les organisations les plus anciennes possibles. Il est vrai que les travaux de Sébastien Périsset montrent que les marais salants font l'objet de reprises en main régulières et que celles-ci peuvent s'accompagner d'une réorganisation des prises primitives. Toutefois, la documentation graphique à notre disposition sur l'organisation des marais salants remonte rarement au delà du XVII^e siècle et pourrait souvent correspondre à des schémas de principe. La compréhension d'une prise du XVI^e siècle serait déjà une avancée non négligeable.

Nous avons aussi à ce sujet, mais pour des périodes plus anciennes quelques attentes sur des évolutions à plus long terme en utilisant les données paléo environnementales. L'année passée une carotte avait fait l'objet d'une analyse palynologique. Les niveaux bas de ce même prélèvement ont aussi été étudié pour leur malacofaune en 2013. Des niveaux de bri antérieurs à la fondation de la ville ont été vu, mais sans être datés. Un seul et petit sondage est trop limité pour fournir de véritables conclusions. L'ensemble pourrait correspondre à une vasière ou la proximité d'un petit chenal. Actuellement force est de reconnaître que notre axe paléo environnemental souffre de données trop peu nombreuses et peut-être de l'absence d'un spécialiste de ces questions pouvant chapeauter toute la problématique sur des périodes si récentes. Nous pourrions envisager ainsi de nous recentrer sur le cœur de nos compétences. Dans le cas de l'approche paléo environnementale, cela signifierait que nous ne l'aborderions qu'au travers des études de la faune retrouvée sur les sites archéologiques.

Les études malacologiques sont cette année en transition. Après le gros dossier étudié l'an dernier, qui va donner suite à une publication par L. Le Goff, les études se sont porter cette année sur les résultats des tamisages des prélèvements réalisées sur les site de Fontdouce et de La Gripperie-Saint-Symphorien. D'un point de vue méthodologique, ce long et fastidieux complément de données s'avère totalement indispensable. Ainsi que cela a été déjà réalisée sur l'US 3008 de la fouille de la maison Champlain de Brouage par C. Dupont, la prise en compte des petits restes permet non seulement d'accroître significativement l'ampleur su spectre malacofaunique présent sur le site, mais aussi de relever la part des espèces les plus sensibles à la fragmentation. Parmi ces dernières, il faut signaler la présence de la moule et de l'huître plate qui entrent de manière significative dans l'alimentation humaine, et notamment dans l'alimentation monastique, comme cela est rappelée dans la règle du prieuré Saint Gemme du XIII^e siècle, qui les assimile à du poisson.

Par ailleurs, l'analyse complète des prélèvements permet aussi le comptage de petits crustacés tels que les balanes devraient permettre de nourrir nos données sur le paléo environnement.

- **Axe 3 : Modes de vie des sociétés littorales**

Cette partie est assurément la plus complexe à faire avancer, car elle suppose une accumulation de données permettant d'établir les points communs et les différences entre les sociétés littorales et le reste de la population. Thierry Sauzeau a déjà publié une large étude « Les marins de la Seudre (XVIII^e-XIX^e siècle) » issue de sa thèse, mettant en avant certains particularisme des ruraux qui vivent partiellement de la mer et de la terre dans la région de Marennes. Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons aussi parvenir à initier cette approche d'un point de vue archéologique tant sur les périodes médiévales et modernes.

Malheureusement, Bastien Gissenger responsable de l'unique fouille d'une maison rurale en bordure de marais, n'a pas pu obtenir, pour l'instant, la décharge de temps nécessaire lui permettant de développer cet axe de recherche.

La fouille de la cabane Saint-James tombe donc à point nommé, même si elle n'est pas comparable tant d'un point de vue chronologique que typologique. L'intervention a permis de comprendre le contexte d'implantation d'un édifice que l'on rencontre sur un vaste périmètre implanté au coeur du marais de Brouage. Son apparition sur le cadastre napoléonien, sa localisation et ses dimensions interpelaient. Les résultats de la fouille, l'étude du mobilier ont permis de comprendre partiellement les caractéristiques d'une occupation qui s'est développée très peu de temps après l'assainissement des marais des années 1820.

B. Une table-ronde : bilan de la triennale.

L'année 2014, étant la dernière année du programme triennal du PCR, il est apparu indispensable de réaliser un bilan de ces dernières trois années qui se sont avérées être une occasion de mettre en place un cadre historique, environnemental, méthodologique à un ensemble de thématiques de recherche autour du marais de Brouage.

Une table-ronde est la meilleure manière de réaliser cette synthèse, elle devra comprendre des

interventions portant sur les différents axes définis par le PCR. Il est prévu que cette manifestation se déroule sur deux jours en octobre 2014.

Voici une proposition sachant que la réflexion est en cours.

- "Territoire, peuplement et encadrement" ou "structure, territoire et peuplement"

- Etat des lieux de l'occupation humaine autour du golfe pour les périodes protohistoriques et antiques (Ph. Duprat, F. Juchauld-Zinsner).
- Synthèse sur les structures d'encadrement et l'occupation du marais au Moyen Âge (D. Delhoume, C. Treffort, S. Périsset)
- Synthèse des connaissances du site de Broue (V. Mathé, E. Normand, A. Champagne)
- Etat de la question ou synthèse sur la société des marais du golfe de Brouage à l'époque moderne (Th. Sauzeau, J. Peret)
- Une thématique spécifique sur les infrastructures portuaires ? (S. Périsset, G. Bellec, M. Tranchant ?)

- Milieux et ressources naturelles

- Une synthèse historique sur les ressources naturelles non animales et les activités économiques du Moyen Âge à l'époque moderne (S. Périsset, P.-Ph Robert, Ph. Duprat et Th. Sauzeau ?)
- Evolution du milieu : résultats de la carotte malacologique de Brouage et des études malacologiques de la cabane St James (C. Dupont), indices historiques de la chronologie du comblement du marais et des évolutions de son exploitation (Fr. Pouget, D. Aoustin, Th. Sauzeau, S. Périsset)
- Les ressources naturelles animales : Synthèse sur la malacologie (doublon avec article de S. Legoff) ? ;
- Les ressources naturelles animales : Synthèse sur élevage et archéozoologie (O. Robin, B Clavel).

- Habitats et habitants :

- Une enquête en cours, l'habitat dans et autour du marais de Brouage : E. Normand (cabane St-James), B. Gissenger (Gripperie, Brouage), A. Champagne (Brouage),

- L'habitat du golfe de Bruage à travers les textes (S. Périssé ?)

Ces journées seront également l'occasion de confronter les synthèses locales avec d'autres recherches portant sur des espaces géographiques similaires. c'est pour cette raison que nous comptons inviter des chercheurs travaillant sur des thématiques similaires.

Des contacts avaient été pris avec des chercheurs spécialistes des milieux palustres comme Frédéric Trément, Christelle Ballut (travaux sur la Limagne), Philippe Leveau. Il est également prévu d'inviter Jean-Luc Sarrazin (Université de Nantes), historien, spécialiste du littoral du Centre-Ouest atlantique.

C. Un projet d'opération de sondages sur le site castral de Broue

Le site castral de Broue, mentionné dès le milieu du XI^e siècle, a du jouer un rôle majeur dans la mise en valeur de la partie méridionale des marais de Brouage. C'est pour cela que ce site a été intégré dans les thématiques de recherche du PCR. Un premier travail d'inventaire, de recherche documentaire a été effectué ces deux dernières années. Il a été accompagné de prospections géophysiques et de relevés topographiques afin de mettre en évidence le potentiel patrimonial du site. Les résultats de ce travail offrent des perspectives de recherche exceptionnelles et pour certaines inédites. **(voir dossier joint à la demande d'autorisation d'intervention)**

C'est pour cela qu'une demande de sondages est déposée pour l'année 2014. Il s'agit en premier lieu de réaliser des tranchées de sondage de 2 m de large en vue de confronter les indices repérés par prospection géophysique et les observations archéologiques. Les sondages concerneraient les parcelles n° 594, 595, 604 appartenant à la commune de Saint-Sornin. La période d'intervention se situerait entre la fin août et début septembre sur un minimum de trois semaines avec une équipe d'une douzaine de personnes.

Le choix de la basse-cour est favorisé car il est certainement le lieu le plus adéquat pour comprendre la chronologie de l'occupation. On peut y rencontrer une stratigraphie importante et plus révélatrice des différentes phases d'occupation que les secteurs fortifiés qui ont pu subir des terrassements destructifs importants au fur et à mesure de la restructuration du site.

On peut également y rencontrer plus facilement des ensembles clos qui pourront répondre aux différentes questions que se pose l'opération.

Plusieurs problématiques apparaissent nettement :

Caractériser le site et comprendre les anomalies rencontrées grâce à la prospection géophysique. Les sondages permettraient de comprendre l'organisation de la basse-cour, d'identifier les structures repérées par prospection géophysique, d'établir une chronologie de l'occupation.

Tranchée 1 : elle part du bord occidental du fossé qui ceinture la chemise du donjon pour traverser une anomalie qui pourrait correspondre à un deuxième fossé. L'objectif, ici, est d'identifier le système défensif de la basse-cour et d'en comprendre son organisation.

Tranchée 2 : elle traverse un des bâtiments repérés sur le front nord de la basse-cour. Elle devra se poursuivre jusqu'à la rupture de pente de la plate-forme. L'objectif est d'identifier un des bâtiments de la basse-cour et d'appréhender la qualité de conservation des vestiges bâtis dans la basse cour. Ces derniers semblent s'organiser de manière linéaire formant un « front » donnant sur le marais qu'il domine. Un des objectif du sondage sera de comprendre l'organisation et la raison de cette limite ou alignement.



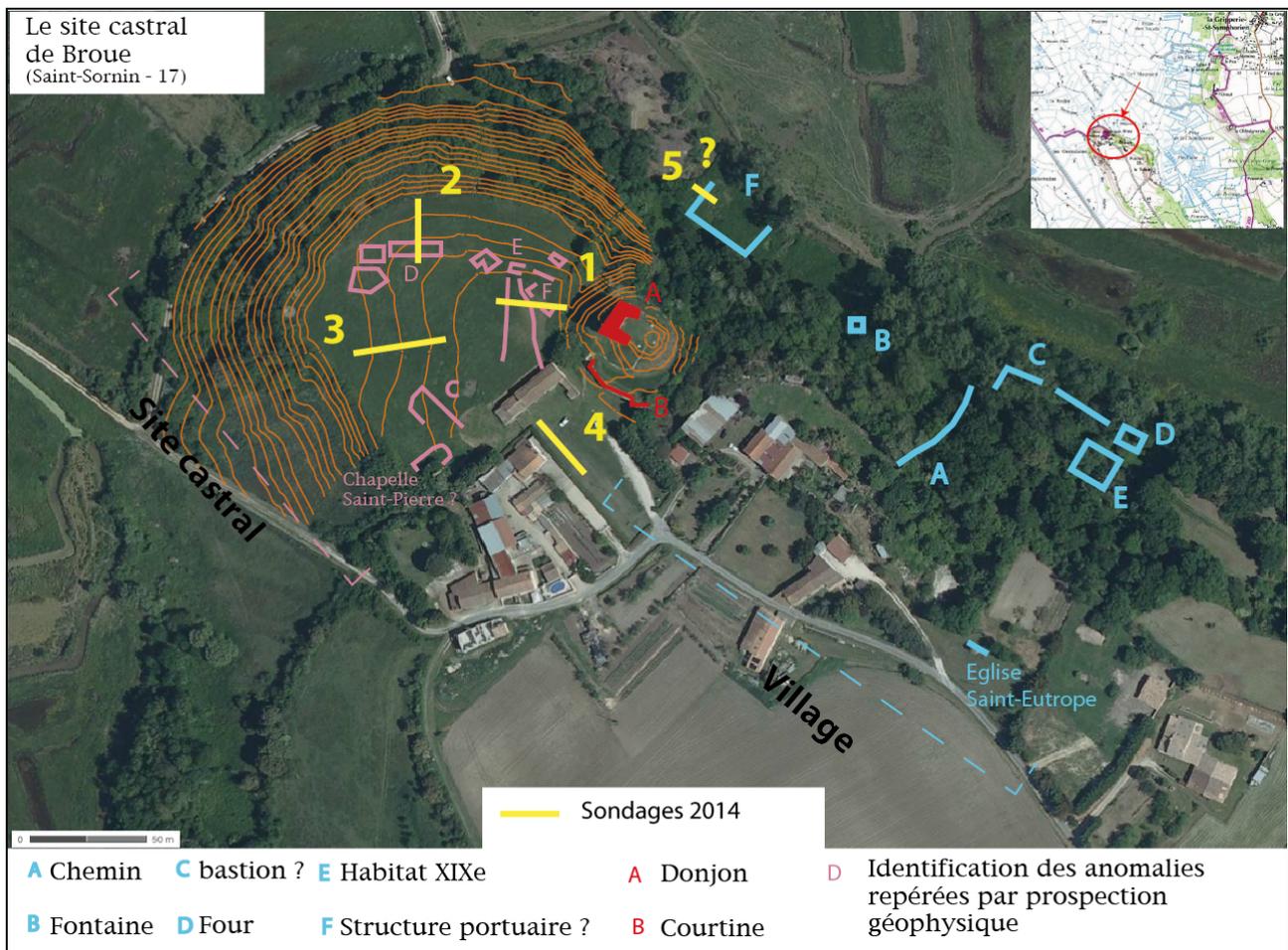
La basse-cour, on devine la rupture de pente et le changement de végétation marquant l'emplacement des bâtiments D et E.

Tranchée 3 : elle se situe volontairement dans un espace vierge de tout indice géophysique. Le but est de vérifier l'absence véritable de structures, la présence possible d'une grande cour

intérieure et éventuellement une limite dans cette partie sud-ouest qui n'est pas évidente à première vue.

Tranchée 4 : elle se situe dans le parking de « la maison de Broue ». Ce secteur n'a pas été très révélateur lors de la prospection géophysique. Cet espace pourrait participer à la défense du site castral ou pourrait appartenir au village de Broue même si ce dernier paraît se développer du temps de Claude Masse vers l'est.

Tranchée 5 : cette tranchée est un souhait que nous ne serons peut-être pas en mesure de réaliser. En effet, nous souhaiterions tenter de valider les conclusions des prospections géophysiques de V. Mathé et A. Camus sur ce que nous supposons être le port (structure en bleu F) au pied de la tour. Cela implique un sondage mécanique dans le marais (et donc des conditions climatiques favorables) sur les zones très résistantes (quai ou empierrement). Il faut un accord du propriétaire, ici privé, qui n'est pas encore acquis.



Des problématiques d'ordre chronologique

Ce site présente aussi l'avantage d'une période d'occupation assez longue, d'après les textes, allant du XI^e siècle au XVI^e siècle, période apparemment de déclin du site en tant que pôle

stratégique et aristocratique même si l'activité portuaire paraît persister au début de ce siècle. Cette phase finale coïncide par ailleurs avec la création et le développement de la citadelle portuaire de Brouage qui devient le véritable pôle économique du marais.

Les sondages permettraient de répondre à deux questions :

- Tout d'abord celle concernant les origines du site. D'après les textes, il apparaît que le site pourrait être une création comtale de la première moitié du XI^e siècle. L'origine carolingienne du site serait tentante et devra être confirmée. Il est important de connaître la genèse du site, sachant que ce dernier offre un avantage topographique évident en lien avec le golfe de Brouage.
- Ensuite, le site offre la particularité de présenter une occupation apparente sur la durée mais qu'en est-il réellement ? D'après les textes et hypothèses avancées précédemment, il est possible que le site ne soit plus une véritable résidence seigneuriale au cours des XIII^e et XIV^e siècles. L'étude de la basse-cour et des activités qu'elle peut receler permettrait mieux de répondre à cette question que la partie de la tour maîtresse et sa chemise. Par ailleurs, nous sommes ici en extrémité du promontoire, donc sur la partie la plus défendable et qui sur d'autres sites accueille la tour maîtresse. Ce n'est pas le cas ici, ce qui est surprenant. Faut-il y voir le signe d'une occupation antérieure sur la basse cour, doublée ensuite par le donjon ? L'épisode de l'emprisonnement de la duchesse de Bourbon en 1372 pose aussi la question de son lieu de résidence. Dans la tour ou dans un des bâtiments présents dans la basse-cour ? Ce qui pourrait donner une indication sur la qualité des bâtiments qui y sont présents.

Même si la forteresse ne paraît plus jouer de véritable rôle militaire à partir du XVI^e siècle, le site reste apparemment un pôle économique puisqu'il est fait mention de port jusqu'au XVII^e siècle. Il est donc important d'identifier ou non la présence structures et de niveaux d'occupation de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne et de caractériser ainsi la nature de l'occupation du site pour cette période moderne.

Une intervention de nettoyage et d'étude approfondie de la structure maçonnée (C bleu) située en contrebas de la tour, près du possible port, aura pour objectif de l'identifier et de savoir s'il s'agit d'une simple construction d'époque moderne ou d'une structure fortifiée. La réponse à ces questions est importante car elle orientera la problématique du rôle économique du site de Broue à une période où Brouage occupe une place majeure dans l'économie du golfe.

Appréhender le quotidien d'un site aristocratique

Nous sommes en présence de structures d'habitats aristocratiques dont l'étude pourrait non seulement apporter des informations sur les particularités architecturales et l'organisation de ce site castral, les périodes d'occupation et ses origines mais également sur l'économie générale du milieu environnant. En effet, ce type de site aristocratique est le point de concentration par excellence de tout ce qui a pu être produit dans la région (ressources naturelles mais également produits manufacturés) et importé. En effet, par ses droits féodaux sur une grande partie du golfe de Saintonge, la résidence seigneuriale est un centre de stockage des prélèvements qui ont été réalisés dans la région. Par le train de vie inhérent au statut des occupants des lieux, il est un pôle de consommation de nombreux produits, parfois importés qui sont achetés et consommés sur place. La présence d'une structure portuaire facilite l'acheminement de ces produits plus ou moins lointains et l'endroit le plus favorable à la découverte de la culture matérielle semble être la basse-cour avec l'éventuelle présence de dépotoirs, de lieux d'activité domestique et artisanale.

Certains membres du PCR sont évidemment sollicités pour participer à cette opération.

Opération de terrain : Philippe Duprat, Pierre-Philippe Duprat, Sylvie et Laurent Porcher.

Etudes archéozoologiques : Benoît Clavel, Laura Legoff, Catherine Dupont.

D. une nouvelle campagne de prospection géophysique à Broue

Une campagne de prospections géophysiques est prévue par Vivien Mathé en parallèle de l'opération de sondages sur le site castral pour compléter son étude engagée sur Broue. Il compte couvrir l'intégralité du hameau et de l'extrémité du promontoire, y compris les espaces verts et jardins mitoyens des habitations.

ANNEXES

Compte rendu de la réunion, 24/06/2013

La Rochelle, FLASH

Présents : Alain Champagne, Thierry Sauzeau, Frédéric. Pouget, Eric Normand, Bastien Gissinger, Pierre Robert, Philippe Dupras, Cécile Treffort, Laura Le Goff, Guillaume Leget, David Aoustin, Vivien Mathé, Benoit Clavel, Didier Delhoume, Jacques Perret, Opale Robin.

De nouveaux participants

Yannic Suire (service de l'inventaire du patrimoine de la région Poitou-Charentes),

Clément Poirier (ATER LR, sciences de la terre)

Tour de table de présentation pour les nouveaux venus YS et CP.

Actualité :

- Présentation rapide du rapport CIRA sur le rapport 2012.
- Présentation du projet de convention CESCO/UMR avec le projet PCR pour que la gestion du PCR soit faite par le CNRS. Effectif à partir de janvier 2014.

Th Sauzeau, « Le marais de Brouage dans l'enquête de 1714 sur les salines »

En préalable à l'exposé : Une piste se ferme concernant un des objectifs : le suivi du péage du Zund. Trois obstacles pour les anciens comptes : l'information est sèche, problème de paléographie, les deux registres les plus anciens ne sont pas numérisés, les autres sont en ligne. Une requête a été engagée sur le 18^e s. Aucun navire allant vers ou venant de Brouage a été repéré. Cela peut être en relation avec le déclin de Brouage pour cette période décline. Rien sous le règne de Louis XIV, car les navires hollandais contrôlent tout. Amsterdam sert de plate-forme de transit ce qui masque l'origine des marchandises.

Présentation de l'enquête de Bouthillier (AD 17, C171) de 1714. C'est une couverture systématique des marais d'Oléron, Marennes et Brouage sur 18 folio, avec le nom des prises et chenaux, des propriétaires... Cette enquête a été demandée par le contrôleur général

Desmarets dont l'objet était d'évaluer la quantité de marais salant encore en activité et la production de sel.

Cette enquête est la conséquence d'un « vimer » les 9-10 décembre 1711, et qui s'ajoute à la fin de la guerre de Succession d'Espagne. La guerre a généré la production de sel et les marais s'abîment.

Visite d'expert, des jurés à sel de Hiers et Brouage, avec le commissaire. Inspection se fait par prise et organisée par chenal.

62 hec visités, ce qui est très peu... concentré le long de la côte sud du golfe, soit le pourtour de l'île d'Hiers. Le golfe de Brouage se vide et l'activité passe sur la Seudre, puis sur Oléron. Le fond du golfe ne semble plus en activité pour le sel.

Il sera intéressant de le comparer

L'approche sociale permet de repérer une forte concentration des propriétaires (1% des propriétaires possèdent 75% des lots). La grande majorité est aux mains des locaux. Ce serait le résultat des crises et de la déprises des salines.

Cette étude sera intégrée dans le rapport annuel de 2013.

Intervention d'E. Normand pour essayer de comprendre une saline du 18^e s. à partir des secteurs les plus documentés.

Didier Delhoume, bilan de la recherche des sources écrites anciennes en 2012.

- Fin du dépouillement du cartulaire de la Trinité de Vendôme.

- Gros travail sur Saint-James, dépendant de la Chaise-Dieu, fondée vers 1075. Il faut aujourd'hui exploiter le document de 1249, mentionnant certains aspects des règles alimentaires des moines.

Pour 2013, l'objectif est d'aller dans les archives de Haute-Loire pour voir le fonds (cela couvre Trizay et Pont-l'Abbé).

- Le chartrier de Thouars est le gros fonds laïc pour le secteur (famille de la Trémouille) : 11 côtes pour la châellenie de Soubise. Il présente rapidement le contenu d'un terrier de la fin du XV^e siècle. Dans le secteur, on voit surtout une initiative locale et non plus un domaine ducal.

- Les informations sur la forêt sont aussi très intéressantes et nombreuses. Denier 1/3 du 11^e s., on a des mentions de forestiers et on a une mise en culture des terres qui ne l'étaient pas.

Une discussion s'engage sur les changements perçus à la fin du Moyen Age, dont l'origine est à définir (institutionnel, socio-économique).

Frédéric Pouget, Nouvelles du web mapping

Objectifs 2013 :

- intégrer les données du site du géoportail (minutes de la carte d'état-major de 1820)
- nouvelles photographies aériennes
- amélioration des données LIDAR 3D

Mise à disposition d'un calque pour S. Périssé pour spatialiser des données provenant de textes, trouver une solution pour la publication des cartes et la lisibilité des légendes.

Mise en ligne des cadastres manquants : toute la zone est couverte aujourd'hui et des éléments géophysiques réalisés sur la tour de Broue.

Pause repas.

BG présente la situation du CG 17 et la fin des opérations archéologiques sur la Gripperie. BS propose de tenter un inventaire des éléments architecturaux des habitats civils sur Brouage (maisons, cheminées) avec la base scientifique et l'expérience du service de l'inventaire.

Clément Poirier : Enregistrement biosédimentaire des changements environnementaux millénaires à séculaires en baie de Marennes-Oléron : relations avec le marais de Brouage.

CP présente ses résultats de thèse sur l'histoire des fonds marins de la baie de Marennes.

On repère les zones d'étude avec de la sismique réflexion.

Carottage de 4 m dans la vase de Brouage. Datation au C14 sur de coquilles de mollusques.

- Phase de *cut-and-fill*, présence d'un chenal puis comblement de chenaux, puis de nouveaux chenal etc. Période gallo-romaine.

- EU1 : 8-11^e s., sédimentation régulière importante. Enorme épisode érosif.

- EU3 à 4 : on passe de sable à des sédiments, puis sédiments fins.

Arrêt des dépôts de sable à un moment donné, -590 BP. Il ne reste plus que de la vase.

La marge d'erreur de la datation est encore large de 100 à 250 ans.

Le comblement d'après la granulométrie montre un comblement naturel de la baie de Marennes ? C'est aussi le cas devant l'estuaire de la Gironde, qui n'est pas donc lié « que » à l'hydrodynamie... Donc, l'homme intervient aussi.

Transition Sable sédiment mixte (fin 14^e s., 3500-1400) et coupure très brutale fin 18^e s. (pic de vitesse de sédimentation énorme) passage au sédiment très fin.

Lien au climat : 1350-1400 passage au petit âge glaciaire, fin de optimum climatique. Période de fort envasement, fin de la déforestation, DVP de charrue tractée, forme des estuaires matures (phénomène de chasse) ?

Baie de Marennes, sableuse, puis au 18^e s. envasement.

Rupture sédimentaire, avec fin des dépôts de sable dans la vasière de Brouage, totalement inexplicquée vers 1770-80. Couverture forestière est à moins de 10% du territoire français, pic de précipitation vers 1700-50 en hivers > forte érosion des sols qui se déposent au large et pas uniquement dans les baies.

Deux bris : brun et bleu dans le marais de Brouage. Avant EU1, bri est bleu, après EU1 sédiment est brun (lié aux apports massifs du 18^e s. ?).

Vivien Mathé : nouvelles prospections géophysiques sur les sites de Saint-Jean-d'Angle et de Saint-Just-Luzac (cabane de Saint-James)

Objectif : repérer dans le marais une méthode pour repérer dans le marais les amas de construction et étude de deux sites tests (port de Saint-Jean-d'Angle et la cabane de Saint-James).

S-James, présence de quelques blocs de pierres taillées proche de la cabane du cadastre napoléonien. La cabane a été retrouvée par prospection géophysique. L'investigation se poursuit.

Port de Saint-Jean-d'Angle : présence de pierres calcaires et granit et au niveau du moulin de la carte de Cl. Masse, grandes pierres de taille et des ronces. La prospection montre différentes zones résistantes connues et inconnues et parfois de taille importantes (sur plusieurs milliers de m²).